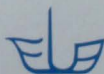
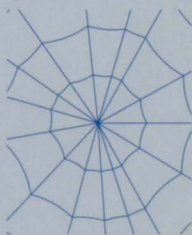


mariana
tuțescu

L'ARGUMENTATION

introduction à l'étude du discours



editura universității din bucurești

<https://biblioteca-digitala.ro> / <https://unibuc.ro>

L'Argumentation
Introduction à l'étude du discours

Du même auteur:

Le groupe nominal et la nominalisation en français moderne, Societatea Română de Lingvistică Romanică & Librairie C. Klincksieck, București & Paris, 1972

Précis de sémantique française, Editura Didactică și Pedagogică & Librairie C. Klincksieck, București & Paris, 1974, Deuxième édition revue et augmentée, București & Paris, 1979

La présupposition en français contemporain, Tipografia Universității din București, 1978

Le texte. De la linguistique à la littérature, Tipografia Universității din București, 1980

Les grammaires génératives-transformationnelles, Editura Didactică și Pedagogică, București, 1982

Du mot au texte. Exercices de français pour les avancés, Editura Cavallioti, București, 1996

L'auxiliation de modalité. Dix auxi-verbess modaux, Editua Universității din București, 2005

Colecția Științe ale limbajului

Mariana TUȚESCU

L'Argumentation

Introduction à l'étude du discours

Deuxième édition revue



Editura Universității din București

– 2005 –

© Editura Universității din București

Șos. Panduri, 90-92, București – 050663; Telefon/Fax: 410.23.84

E-mail: editura@unibuc.ro

Internet: www.editura.unibuc.ro

B.C.U. Bucuresti



C20061638

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României
TUȚESCU, MARIANA

L'Argumentation: introduction à l'étude du discours
/ Mariana Tuțescu - București: Editura Universității din
București, 2005

Bibliografie

ISBN 973-737-084-8

808(075.8)

808.5(075.8)

811.162.3(075.8)

Tehnoredactare computerizată: *Constanța Titu*

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	13

Preliminaires

I. *L'argumentation entre rhétorique, philosophie, logique naturelle, pragmatique et théorie du discours*

1. Bref historique	15
2. L'argumentation au XX ^e siècle	31
A. Le moment Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA	32
B. Le modèle des logiciens: L. APOSTEL, G.H. von WRIGHT, J.-Bl. GRIZE, G. VIGNAUX	42
C. La rhétorique argumentative américaine. St. E. TOULMIN et le modèle réductionniste de l'enthymème	48
D. Le modèle de l'argumentativité radicale de la langue: O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBE. Informativité et argumentativité, les deux composants du sens de l'énoncé	57
E. L'École d'Amsterdam: Frans H. van EEMEREN et Rob GROOTENDORST	62

II. *L'argumentation, noyau dur de la structure et du fonctionnement du discours. L'objet du présent livre*

69

Première partie

L'argumentème, trait inhérent du discours

<i>Chapitre Premier.</i> Le concept de DISCOURS	73
<i>Chapitre II.</i> Les opérations discursives	87
1. La schématisation	87
2. La justification	91
3. L'organisation et la cohérence	102
<i>Chapitre III.</i> Le concept de POLYPHONIE	105
<i>Chapitre IV.</i> Argumentation et démonstration	115
1. Les cinq traits de l'argumentation selon O. REBOUL	116
2. Argumentation, raisonnement non-contraignant, subjectivité et interaction	117
3. Argumentation, thèse et situation	122
4. Argumentation, vraisemblance et opinions	123
5. Argumentation et contradiction	127
6. Argumentation, implicite et implications	137
7. Argumentation et langue naturelle	141
<i>Chapitre V.</i> Argument / Non argument / Contre-argument. La relation argumentative	145

<i>Chapitre VI. Force et orientation argumentatives. L'acte d'argumenter. Classe argumentative, gradualité et l'échelle argumentative. Principes discursifs .</i>	155

<i>Chapitre VII. Les deux principes argumentatifs fondamentaux: le principe de force argumentative (réalisé par MÊME) et le principe de contradiction argumentative (réalisé par MAIS).....</i>	181

<i>Chapitre VIII. Les trois composants du dispositif argumentatif: le TOPIQUE, le LOGIQUE, l'ENCYCLOPÉDIQUE</i>	189

<i>Chapitre IX. Pour une taxinomie des arguments</i>	199

I. Types d'arguments compte tenu des paralogismes ou sophismes traditionnels (Approche pragma-dialectique)	199

II. La taxinomie de Ch. PERELMAN et de L. OLBRECHTS-TYTECA	209

III. Vers d'autres classifications ?	216

<i>Chapitre X. Stratégies argumentatives</i>	223

I. La Coopération	224

II. L'Interrogation	235

III. La Négation Polémique	253

IV. La Réfutation	269

V. La Métaphore	282

VI. Le Paradoxe	286

<i>Chapitre XI. Opérateurs et connecteurs argumentatifs</i>	293
1. <i>Mais</i>	299
2. <i>Même</i>	304
3. <i>D'ailleurs</i>	306
4. <i>Or</i>	310
5. <i>Sinon</i>	311
6. <i>Au moins</i>	313
7. <i>Tu sais</i>	316
8. <i>Tu vois, vois-tu, voyez-vous</i>	320
9. <i>Attendez ! (Et) ce n'est pas tout !</i>	322

Deuxième partie

Le discours argumentatif, type spécial de discours

<i>Chapitre Premier. Types de discours</i>	327
1. Le récit	328
2. La description	334
3. L'explication	339
4. L'argumentation	343
5. L'injonction	346
6. La prédiction	348

	11
7. La conversation et le dialogue	349
8. Le discours figuratif	358
9. Y a-t-il de texte informatif ?	361
<i>Chapitre II. L'argumentatif, discours prototypique ou « vivier » de tous les types textuels</i>	<i>365</i>
<i>Chapitre III. Les traits caractéristiques du discours argumentatif</i>	<i>383</i>
<i>Chapitre IV. La structure du discours argumentatif: la composante explicative et la composante séductrice</i>	<i>389</i>
<i>Chapitre V. Le discours polémique, aspect outrancier de l'argumentation</i>	<i>397</i>
<i>Chapitre VI. La non-contradiction argumentative, loi fondamentale du discours</i>	<i>403</i>
<i>Conclusions</i>	<i>405</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>409</i>
<i>Index</i>	<i>417</i>

AVANT-PROPOS

L'étude du discours est le bouillon de culture des théories et hypothèses modernes sur le fonctionnement du langage.

La théorie ou plutôt les théories sur l'argumentation représente/nt le noyau dur de cette discipline qui se cherche encore et qui s'appelle la linguistique discursive.

Placée à la croisée de plusieurs domaines, nourrie par les acquis de la logique, de la rhétorique, de la philosophie du langage, de la sociologie, de la pragmatique et de la grammaire de texte, l'argumentation constitue un de ces domaines où s'exercent les vertus théoriques et pratiques du langage naturel.

En 1986 nous faisons paraître aux Éditions de l'Université de Bucarest *L'argumentation*, livre didactique sur les mécanismes fondamentaux de l'argumentation et synthèse des grandes voies de son développement.

Douze ans après, en 1998, nous avons souhaité présenter au public universitaire une nouvelle mouture de cette problématique, en essayant d'en approfondir les nombreux aspects et caractéristiques historiques et fonctionnels. Tout en gardant la configuration générale du cadre méthodologique déjà esquissé, nous avons mis à profit les acquis et hypothèses de nombreuses recherches en théorie argumentative des deux dernières décennies.

La présente édition, entrèrent revue et corrigée, est née d'une nécessité objective : celle de mettre à la disposition des étudiants, des doctorants, des professeurs et des jeunes chercheurs un livre utile, un guide à la réflexion et un instrument de travail qui ouvre des perspectives enrichissantes sur les disciplines modernes du langage.

Par sa structure lexicale, grammaticale, logico-discursive et rhétorique, le français est la terre élue de l'argumentation.

Notre souci constant a été le mariage heureux de la théorie du langage et de sa portée appliquée.

Le linguiste doublé du professeur de langues trouve dans l'argumentation, noyau dur de l'étude du discours, de nombreuses réponses aux questions qu'il se pose.

Le présent livre tâche donc de répondre aux interrogations théoriques et pratiques qui hantent actuellement l'analyse du discours.

Mariana TUȚESCU

Bucarest, août 2005

PRÉLIMINAIRES

I. L'ARGUMENTATION ENTRE RHÉTORIQUE, PHILOSOPHIE, LOGIQUE NATURELLE, PRAGMATIQUE ET THÉORIE DU DISCOURS

1. Bref historique

0. La cristallisation d'une théorie de l'argumentation se situe à la croisée de plusieurs directions de pensée.

L'intérêt pour l'argumentation, ou « rhétorique des conflits » (A. LEMPEREUR, 1991), n'est pas neuf. Cette discipline est étroitement liée à l'histoire de la philosophie, de la rhétorique et du discours.

1. Dès le V^e siècle avant J.-C., les Sophistes se faisaient forts de l'enseigner afin de remporter l'adhésion des auditoires les plus divers. Les avocats et les hommes politiques étaient formés par les meilleurs rhéteurs de l'époque. L'art de la persuasion, qui exigeait à la fois la maîtrise du raisonnement, des passions et du style, avait constitué le sujet de bien des traités de l'époque.

2. Les dialogues de PLATON renferment l'ensemble le plus ancien et le plus riche de raisonnements naturels dans toute la littérature philosophique. Une logique dialectique est instaurée avec ces types de textes. Comme SOCRATE, dont il avait écrit la défense, PLATON laisse ses lecteurs dans un état de perplexité féconde et dévoile la fonction éducative de la **réfutation socratique**. Il suffit, à ce sujet, de se rapporter au *Sophiste*, dans lequel PLATON décrit la question socratique comme « la plus grande et la plus vraie des purifications », une purgation de l'âme qui la libère de l'ignorance involontaire, de l'illusion de savoir ce qu'elle ne sait pas.

La forme générale de l'*elenchos*, la réfutation socratique, est de faire ressortir dans la prise de position de l'interlocuteur une inconséquence, par le développement, à partir des propositions acceptées par cet interlocuteur, d'une conclusion qui contredit la thèse proposée.

Dans une étude des principaux raisonnements de *Gorgias*, Charles H. KAHN démontra comment les trois réfutations de Gorgias, de Polos et Calliclès sont savamment construites pour faire voir une contradiction non pas entre les thèses et les propositions considérées en elles-mêmes, mais entre ce que l'homme croit et ce qu'il est obligé de dire devant l'auditoire (c'est le cas de Gorgias), entre deux attitudes morales incompatibles (c'est le cas de Polos), et finalement, dans le cas de Calliclès, entre ses convictions aristocratiques et les conséquences égalitaires de son hédonisme outrancier. Dans ces trois cas, l'argumentation dépend de façon essentielle du caractère et du rôle social de l'interlocuteur.

Et c'est toujours le chercheur américain Charles H. KAHN qui étudia le raisonnement argumentatif de PLATON dans ses autres dialogues socratiques: *Lachès*, *Protagoras*, *Ménon*. La vie morale y est représentée comme l'œuvre de l'intelligence et du savoir. La raison reste pour PLATON une capacité de calcul, un *logistikon*.

L'apparition de l'argumentation au V^e siècle avant J.-C. est déterminée par la conscience que prend l'éloquence attique de ses moyens langagiers, rhétoriques. « Avec l'épanouissement de la démocratie athénienne, cette éloquence découvre les pouvoirs et les moyens de la parole, qui est chargée de se substituer aux autres types de domination, d'affirmer et de décrire les valeurs de la cité. Une telle conception, chez Protagoras ou chez Gorgias, implique un relativisme généralisé. Il n'existe pas de vérité absolue. La matière des affirmations que proposent et qu'étudient les Sophistes se trouve chez les orateurs et chez les poètes tragiques. Elle est constituée par les « lieux communs » (*topoi* en grec, n.n.), opinions largement répandues, que la parole peut rendre dominantes mais aussi battre en brèche: le domaine du Sophiste et de l'orateur s'étend dans l'espace qui sépare les idées reçues (*endoxon*) des paradoxes.

Ainsi s'expliquent les activités favorites de nos auteurs: ils pratiquent les « discours doubles », dans lesquels on traite successivement le **pour** et le **contre** à propos d'une question; ils recherchent, dans un esprit pragmatique, la culture encyclopédique qui permet seule de connaître et de définir les lieux communs; ils réfléchissent sur la psychologie et le pathétique » (MICHEL, Alain, 1991: 38).

PLATON réagit d'une manière évidente contre un tel relativisme. Derrière l'opinion, il profile l'exigence de l'idée, c'est-à-dire du vrai.

L'existence des idées est nécessaire, même si on ne les atteint pas directement. Ce fait est évident pour les savants et surtout pour les géomètres, les disciples de Pythagore, épris de mesure, d'harmonie et de rigueur.

La discipline qui permettra de régler la logique de la parole sera nommée par les Grecs **dialectique**. Celle-ci apparaît dans le dialogue, « qui accouche les esprits et fait appel à leur mémoire du fondamental, soit en pratiquant la dichotomie, la division, l'analyse qui remonte aux principes, soit en utilisant les constructions synthétiques du mythe. Platon, en somme, invente l'analyse et la synthèse et pose avant Descartes qu'elles ne peuvent exister sans référence à l'idée » – écrit toujours Alain MICHEL (1991: 39).

3. Pourtant, c'est ARISTOTE qui fut le premier philosophe à avoir élaboré une conception systématique de l'argumentation. Le plus doué des élèves de PLATON, ARISTOTE formalisa la dialectique, par le recours aux inférences du général et du particulier, à la déduction et à l'induction.

En essayant de marier rhétorique et philosophie, ARISTOTE arrive à une interprétation philosophique de l'enseignement proposé par les Sophistes.

Dans les *Topiques*, ouvrage de jeunesse, ARISTOTE étudie les lieux proprement dits ou *topoi*, ressorts logiques de l'argumentation ou éléments du raisonnement dialectique. Il s'agit du **possible** et de l'**impossible**, du **réel** et de l'**irréel**, du **grand** et du **petit**. Le Stagirite se pose ainsi les questions de l'être, de la quantité, de la qualité. Il se réfère à sa doctrine de la puissance et de l'acte, sous leurs deux aspects principaux: d'une part, les contraires, les affinités, la cohérence et la contradiction, de l'autre part, le phénomène du passage de la puissance à l'acte: la production, la poïétique.

Dans son ouvrage de maturité, intitulé les *Analytiques*, traité logique et épistémologique qui influera sur toute la pensée européenne jusqu'au XX^e siècle, ARISTOTE s'attache à décrire le fonctionnement du syllogisme et les ressorts logiques qui sous-tendent la connaissance nécessaire.

Dans sa *Rhétorique*, ARISTOTE distingue les *topoi* des *eidè*. Si les premiers sont des éléments logico-formels, les seconds renvoient à l'enseignement sophistique et présentent les idées reçues utilisées selon une argumentation **pour** ou **contre**. La *Rhétorique* fait une large part à

la persuasion de l'auditoire. Dans l'histoire de la pensée, cet ouvrage représente la première apparition d'une sociologie des mentalités. D'autre part, la *Rhétorique* implique une réflexion originale sur la psychologie et sur le rôle et la définition des passions.

Si l'on suit le topicien et rhétoricien ARISTOTE, un argument rhétorique manifeste toujours l'unité du *lógos*, de l'*éthos* et du *páthos*, c'est-à-dire celle de la raison, de l'habitus et de l'émotion.

Le logicien ARISTOTE, celui des *Analytiques*, cherche à décrire l'argument rhétorique comme une forme de démonstration logico-linguistique, écartant ainsi l'*éthos* et le *pathos*.

Actuellement, le linguiste allemand Ekkehard EGGS a démontré que ce conflit entre le topique et l'analytique, entre le vraisemblable et le vrai, entre les passions et les habitus, d'un côté, et la raison, de l'autre, est inhérent à tout discours humain. En même temps, dans son ouvrage *Grammaire du discours argumentatif* (Éditions Kimé, 1994, Paris), Ekkehard EGGS montra que cette complémentarité conflictuelle entre le rhétorique et l'analytique joue sur plusieurs niveaux dans les argumentations quotidiennes.

La rhétorique doit également à ARISTOTE l'établissement des trois genres discursifs: le **délibératif** (*symboleutikón*), le **judiciaire** (*dikanokón*) et le **démonstratif** ou **épidictique** (*epideiktikón*). Compte tenu du rapport entre orateur et auditoire et de la manière dont l'acte est conçu, plusieurs distinctions rhétorico-argumentatives s'établissent, qui sont illustrées par le tableau suivant (E. EGGS, 1994: 13):

GENRES RHÉTORIQUES			
	DÉLIBÉRATIF	JUDICIAIRE	ÉPIDICTIQUE
ACTE DE PAROLE	dé- / conseiller	défendre / accuser	louer / blâmer
BUT	utile / nuisible	juste / injuste	beau / laid
RÉSULTAT	décision obligatoire		pas de décision immédiate
	instance de décision		
AUDITOIRE	membre d'une assemblée	juge	spectateur
TEMPS	avenir	passé	présent / passé / avenir

Cette taxinomie reflète les pratiques rhétoriques de la cité grecque au temps d'ARISTOTE; pourtant, selon E. EGGS (1994: 14), elle se fonde sur une distinction beaucoup plus pertinente, à savoir la division du champ rhétorico-argumentatif en trois types de discours et d'argumentation: (i) le discours **déontique**, (ii) le discours **épistémique** et (iii) le discours **éthico-esthétique**. En effet, dans le genre délibératif, il s'agit de montrer ce qu'il faut faire ou ne pas faire; dans une phase importante d'un procès où il s'agit de savoir si l'accusé a ou n'a pas accompli un acte injuste déterminé, l'argumentation est nécessairement épistémique; enfin, le discours épictique montre devant les auditeurs ce qui est – dans les actes d'un individu ou d'un groupe social – beau et à imiter ou, au contraire, laid et à éviter.

ARISTOTE insista sur le fait que l'argumentation épistémique est au centre du discours judiciaire en ce sens qu'il faut prouver ou réfuter qu'un accusé a accompli un acte bien déterminé. Une affaire juridique peu claire exige la recherche de sa cause et donc une démonstration. En langage juridique moderne, ARISTOTE distingue donc les jugements de fait 'épistémiques' des jugements de droit 'déontiques'.

L'actualité de la pensée d'ARISTOTE est immense. Immense aussi son héritage. Le lien essentiel établi par le Stagirite entre philosophie, rhétorique et dialectique fera fortune. Cette doctrine se transmettra au monde romain. Malgré le déclin des scolastiques, elle se retrouvera au Moyen Âge, traversera la Renaissance et aura des reflets considérables au Siècle Classique.

4. Le monde romain se caractérisera par des rapports étroits entre philosophie et rhétorique ainsi que par une synthèse profonde de l'héritage grec et du rôle joué par la parole oratoire dans la politique et dans l'esprit de la cité.

Les rhéteurs grecs marquent profondément la pensée romaine. Il s'agit surtout de HERMAGORAS DE TEMNOS au II^e siècle avant J.-C., au moment où Rome assure sa domination sur la Grèce et où le monde hellénistique s'épanche dans la civilisation latine, et de HERMOGÈNE DE TARSE, au milieu du II^e siècle après J.-C., à l'apogée de l'Empire, lorsque fleurit la deuxième Sophistique.

L'essor de l'argumentation est dû surtout à CICÉRON, qui la définit en termes suivants: « *licet definire [...] argumentum rationem, quae rei dubiae faciat fidem* » (« on peut définir l'argument comme un moyen rationnel qui nous fait donner foi à une chose douteuse »).

S'inscrivant dans la bonne tradition aristotélicienne, CICÉRON rattache l'argumentation au **probable** et au **persuasif**. En même temps, il présente une théorie des états de cause qu'il emprunte pour l'essentiel à HERMAGORAS.

Dans son traité *De Inventione*, CICÉRON conçoit les arguments ou lieux comme pouvant procéder de *res* (des objets) et de *personae* (des personnes). Se distanciant ainsi d'ARISTOTE, il met en valeur l'aspect sociologique des arguments. Quatre arguments principaux sont à retenir chez CICÉRON: l'énumération, le dilemme, l'induction, l'épichérème. Les deux premiers tendent à enfermer l'adversaire dans une situation sans issue, soit que l'on réfute à l'avance la totalité de ses moyens, soit qu'il soit pris entre les deux termes d'une alternative.

L'étude de l'épichérème permet à CICÉRON d'analyser la structure interne du discours dialectique. Il comprend une proposition, une assumption et une conclusion.

L'implicite apparaît d'une manière pertinente chez CICÉRON, puisque la forme théorique de l'argument est souvent masquée par sa présentation affective. La parole oratoire fait appel aux ruses, aux passions, à l'implicite psychologique.

La notion de *persona*, désignant d'abord le masque et le rôle, se charge, sous l'influence du stoïcien PANÉTIUS de RHODES, d'une valeur argumentative, philosophique et morale, convoquant ainsi le respect des exigences de l'humanisme.

Dans son traité *De Oratore*, CICÉRON esquisse une argumentation dialectique dont les lieux sont de purs *topoi*, n'ayant plus de rapport avec les *eidè*, mais contribuant par contre à la délimitation des catégories.

L'Arpinate insiste d'abord sur la définition, *topos* qui procède par partition, division logique ou étymologique. Il étudie également les lieux de la relation: la similitude, les causes, les conséquences et les oppositions logiques. Une double classification des arguments s'instaure: d'une part on peut évaluer leur degré de nécessité ou de probabilité; d'autre part ils s'appuient sur des valeurs morales et dialectiques. Les schémas d'argumentation de CICÉRON reflètent l'influence de PLATON et d'un éclectisme stoïco-péripatéticien. Soulignons, en dernier lieu, que la doctrine cicéronienne réside dans une conception philosophique de la parole oratoire, dans une tactique de convaincre par l'emploi des **récits orientés**, dans une éloquence qui traite des personnes et s'adresse aux passions.

Avec HERMAGORAS et CICÉRON s'affirme l'aspect hautement **contradictoire** de l'argumentation, celui qui sera mis en évidence par la rhétorique juridique de Ch. PERELMAN.

5. Sans se préoccuper spécialement de l'argumentation, la **scolastique** ou la philosophie pratiquée dans les écoles et les universités du Moyen Âge est profondément marquée par l'esprit d'ARISTOTE.

Cette philosophie est traversée par le conflit entre **croissance** et **raison**, la première représentée par la Bible, par Saint-Augustin, la seconde illustrée par la Logique et les théories d'ARISTOTE.

La scolastique atteint son apogée aux XII^e et XIII^e siècles, lorsque pour la première fois les écrits aristotéliens furent traduits et assimilés par l'Occident latin.

Toute l'histoire de la philosophie scolastique peut être conçue comme une confrontation de l'Église avec l'assimilation d'ARISTOTE.

Héritier de la culture grecque, le philosophe et homme politique latin BOËCE (Anicius Manlius Severinus Boetius) traduisit et commenta en latin les traités d'ARISTOTE dont il voulait accorder la philosophie avec celle de PLATON. Son commentaire à une *Introduction (Isagoge) des Catégories* d'ARISTOTE due au néoplatonicien syrien PORPHYRIOS, ses propres commentaires aux traités *De l'interprétation* et *Les Catégories* ont constitué le fondement de la Logique Ancienne (Logica Vetustas) du XII^e siècle. Avec les travaux des grammairiens latins tardifs PRISCIANUS et DONATUS, cette logique a beaucoup contribué à l'élaboration d'une théorie de la signification.

L'intérêt pour la logique s'accroît au début du XII^e siècle grâce aux écrits de Pierre ABÉLARD, qui, par sa passion pour la logique et son esprit critique, devint un des fondateurs de la scolastique.

Son traité *Sic et non*, où apparaissaient juxtaposés des passages de la Bible qui se contredisaient, constitua un « défi » lancé aux théologiens et relevé par ceux-ci dans les termes mêmes de la logique d'ABÉLARD.

C'est ce qui a créé cette relation délicate entre raison et croissance, propre à la scolastique.

La philosophie scolastique favorisa un système d'enseignement basé sur le *trivium* (grammaire, rhétorique et logique), bouillon de culture pour l'étude de la nature du langage, de la signification, des sophismes, des raisonnements et des inférences.

Enseignée durant la seconde moitié du XIII^e siècle à Paris, la *grammaire spéculative des Modistes* témoigne du désir de comprendre les fondements de l'organisation langagière, de faire de la grammaire un art ou, au mieux, une science. Cette grammaire dite *des Modistes* s'efforce

de dégager les « modes de signifier » (d'où le nom de « Modistes ») et d'établir les conditions de vérité des propositions.

La pratique du *débat oral*, développée dans les universités, donna naissance à la forme littéraire stéréotypée de *quaestio*, type argumentatif dans lequel des autorités divergentes sont amenées à se confronter pour être ensuite reconciliées. C'est cette forme qui prédomine dans les écrits académiques du Moyen Âge. Le Maître – *magister artium* – formulait une question; tel étudiant argumentait en faveur d'une réponse, tel autre en faveur de la réponse contraire et, finalement, le Maître intervenait pour répondre lui-même à la question et apporter toutes les solutions aux arguments contradictoires formulés par les étudiants. Les arguments **pro** et **contra** s'appuyaient sur des autorités tels La BOËCE, ARISTOTE, Saint AUGUSTIN ou la Bible. La solution finale s'obtenait ainsi grâce à des distinctions dans la signification des mots, de telle manière qu'il en résultait la mise d'accord d'une autorité avec une autre, à la condition près de faire ressortir les acceptions différentes des termes-clés. De là, l'adage scolastique bien connu: « Lorsqu'on trouve une contradiction, il faut opérer une distinction ». Tel est, en gros, le schéma argumentatif de ce type de débat, nommé *quaestio disputata*, qui avait lieu entre maîtres et étudiants.

Les *débats publics* (*quaestiones quodlibetales*) étaient des joutes intellectuelles d'une telle importance que tout le monde pouvait y prendre part, les activités intellectuelles étant suspendues pendant le déroulement de ces débats. Les questions y étaient formulées par n'importe qui (*a quolibet*) et sur n'importe quel sujet (*de quolibet*). Les objections que le Maître-Défenseur devait affronter étaient si incommodes et imprévisibles que certains tenaient cet exercice pour un supplice et préféraient s'en passer.

Les grandes synthèses, telles *Summa Theologiae* et *Summa contra Gentiles* de Thomas d'AQUIN, reposent sur des enchaînements de *quaestiones*, où la résolution d'une question en amène une autre jusqu'à ce que tout le champ problématique soit épuisé. L'ensemble des réponses est à concevoir comme un grand système cohérent.

Toute la littérature philosophique et théologique médiévale revêt ainsi soit la forme de commentaires, soit celle de *quaestio*, la première exposant les opinions de différentes autorités, le seconde les conciliant entre elles.

6. Après cet essor dans la pensée de l'Antiquité classique, l'argumentation connut de longs siècles de silence. Nous essayerons cependant d'en trouver des illustrations fragmentaires dans l'évolution de la pensée occidentale.

Ainsi, par exemple, pendant la deuxième moitié du XV^e siècle et le premier tiers du XVI^e siècle, se manifestent en France les poètes nommés « les grands rhétoriciens » (Jean LEMAIRE DE BELGES, Guillaume CRÉTIN, Pierre GRINGOIRE et autres).

Poètes de circonstances, attachés à de grandes maisons seigneuriales, « valets de chambre » et chroniqueurs ou historiographes médiocres, sans originalité et sincérité bien souvent, les « grands rhétoriciens » ont été des expérimentateurs ingénieux du langage poétique. Ces maîtres de l'allégorie, du calembour, des pirouettes verbales, ont accordé une grande attention à l'ornement verbal, aux complications rythmiques, aux abstractions personnifiées. Parmi les nombreux genres cultivés, ils ont accordé une première place au *doctrinal*, leurs œuvres se proposant de moraliser, d'instruire, de transmettre quelque vérité. Les *débats* moraux, de contestation, amoureux, occupent une place importante dans leurs écrits. Ces poètes ont également composé des blasons laudatifs ou dépréciatifs.

En véritable précurseur de la Pléiade, Jean LEMAIRE DE BELGES entreprend dans *Concorde des deux langues* (1511 ou 1512) une défense du français, en rien inférieur au toscan; il y défend également l'idée de concorde, sur le plan littéraire et politique, entre la France et l'Italie, pays prédestinés, selon lui, à s'entendre.

Un schéma argumentatif évident se retrouve dans son œuvre capitale: *Illustration de Gaule et singularités de Troie* (histoire monumentale en prose dont le premier volume parut en 1511, le deuxième en 1512 et le troisième en 1513), dans laquelle Jean LEMAIRE DE BELGES se propose de démontrer l'ascendance troyenne des Germains et des Gaulois. Cette œuvre recèle une intention politique évidente: en montrant la provenance d'un tronc commun des maisons des Gaules celtique et belge, l'auteur exhorte à l'union des couronnes de France et d'Autriche dans le but de combattre les Turcs et de reconquérir Troie. On voit ainsi comment le XVI^e siècle noue l'alliance entre les divinités antiques et les maisons royales d'Europe.

7. Au XVI^e siècle, le manifeste de la Pléiade, *La Défense et Illustration de la langue française* (1549), renferme autant une défense et un éloge du français qu'un programme vigoureux de l'enrichissement et du développement de cette langue. Document complexe, témoignant

de la psychologie de tout une génération de poètes, de leur art poétique, ce texte argumentatif repose sur une antinomie dialectique, étant engagé à la fois dans le présent et dans le passé. L'antiquité gréco-latine constitue un argument d'autorité essentiel dans la lutte contre l'esprit médiéval théologal. Le premier remède recommandé pour pallier à la pauvreté du français est la traduction des meilleurs textes anciens. À cela s'ajoute l'art rhétorique constitué par les « cinq parties de bien dire »: l'invention, l'élocution, la disposition, la mémoire, la prononciation, les deux premières étant essentielles.

DU BELLAY propose deux moyens d'enrichissement du vocabulaire: l'invention des mots nouveaux et le rajeunissement des mots anciens.

Au-delà de ses contradictions et de ses faiblesses, *La Défense* apparaît comme une revendication ardente de la dignité du français et un plaidoyer argumenté en faveur de la culture nationale.

L'attention accordée au travail de la langue, la formulation d'une théorie générale de l'art d'écrire constituent un acquis moderne de ce document culturel et linguistique.

8. La cristallisation d'une certaine forme argumentative, d'un certain type de texte argumentatif nous semble appartenir au XVII^e siècle.

Les pensées des moralistes, celles de PASCAL en constituent des formes classiques. Il suffit de se rapporter, à ce sujet, au paradoxe sceptique propre à PASCAL et sous-tendu par un certain type de raisonnement, à la différence du paradoxe dogmatique, issu du mariage de l'esprit d'ARISTOTE avec celui de DESCARTES et sous-tendu par un autre type de raisonnement.

Précurseur de la longue tradition empiriste anglaise, qui va de LOCKE, HUME et J.-S. MILL à Bertrand RUSSELL, Francis BACON rompt avec la pensée aristotélicienne et la scolastique. Dans *The Advancement of Learning* (1605) et *De Dignitate et Augmentis Scientiarum* (1623), il essaie de renouveler l'ordre des sciences par la proposition d'une classification basée sur la distinction des facultés de l'âme: histoire (mémoire), poésie (imagination) et philosophie (raison).

La pensée de Fr. BACON, concrète, pratique et théorique en même temps, est orientée vers l'avenir, seul garant de l'abandon des idées « embarrassantes » des méthodes traditionnelles.

Dans la seconde partie de son *Novum Organum* (1620), Francis BACON proposa les principes d'une méthode inductive et expérimentale. Il souligna, à juste titre, que la logique syllogistique traditionnelle n'est pas un moyen pour des découvertes empiriques, mais seulement un moyen de dévoiler les conséquences déductives des données préalablement acquises. Il mit en évidence la nécessité de soumettre aux épreuves les généralisations pour la recherche des « cas négatifs ». Refusant l'empirisme spontané tout comme le rationalisme abstrait, il fit de la connaissance scientifique la découverte des causes naturelles des faits et la détermination de leur forme.

Selon D'ALEMBERT, BACON fut le premier à promouvoir la nécessité de la physique expérimentale.

En voulant découvrir les motivations psychologiques et les intérêts humains qui président aux différents types de conceptions philosophiques, Fr. BACON substitue aux paralogismes et aux sophismes dans la tradition aristotélécienne une énumération des causes d'erreurs qui affectent les jugements humains. Il s'y agit d'une nouvelle conception dans l'approche de l'erreur. Les *idola mentis* ou *apparences trompeuses* ont pour sources des erreurs dans la perception. Ces *idoles* sont de quatre types: (1) idoles ou erreurs « de la tribu » ou de la nation, dues à l'anthropomorphisme naturel de l'esprit humain; (2) idoles « de la caverne », déformations dues aux habitudes de l'homme, à son éducation, à la nature propre de chaque individu; (3) idoles « du forum », « du marché » ou « de l'agora », c'est-à-dire du langage commun, dont le mauvais usage impose à la pensée des fantômes, embrouille et pervertit le jugement; (4) idoles « du théâtre », divers dogmes philosophiques ainsi que les faux principes de démonstration, les idées erronées sur ce qu'est le savoir. Ces idoles sont dites du théâtre, parce que les diverses philosophies ne sont qu'autant de pièces de théâtre « mettant en scène les mondes qu'elles ont créés ».

« Les idoles résument plus complètement que tout autre œuvre un changement d'attitude envers les paralogismes, les sophismes et l'erreur. À partir de là, l'analyse des *fallacies* fera appel à des facteurs psychologiques, dans le cas des Idoles de la Tribu et de la Caverne, ou à des facteurs sociaux dans le cas des Idoles du Marché. Les Idoles du Théâtre ne sont pas invoqués aussi directement, au moins dans la tradition empiriste anglaise, l'argument d'autorité est plutôt considéré comme un

paralogisme que comme doté d'une validité intrinsèque » (HAMBLIN, C. L., 1970: *Fallacies*, London, Methuen, *cit. ap.* Ch. PLANTIN, 1990: 120-121).

L'héritage de l'analyse des erreurs de jugement est important pour toute la lignée des philosophes qui se réclament des empiristes anglais. De Fr. BACON à Stuart MILL (*A System of Logic*, 1843) et jusqu'au *Traité de logique formelle* de J. TRICOT (1973, 3^{ème} édition, Vrin, Paris), on traite des problèmes d'essence logico-linguistique – **paralogismes** et **sophismes** – pour basculer vers l'analyse de l'erreur de méthode et de l'illusion sensorielle.

9. Fondateur de l'empirisme anglais classique, John LOCKE présente dans son œuvre philosophique *An Essay Concerning Human Understanding* (1690) une évaluation critique des origines, de la nature et des limites de la raison humaine.

Témoignant de certains rapports avec l'œuvre de DESCARTES et se trouvant, en même temps, en opposition évidente avec celle-ci, J. LOCKE défend la thèse qu'on ne saurait posséder une connaissance évidente des vérités générales sur le monde. L'unité de base de la connaissance est pour LOCKE l'*intuition*.

L'hypothèse que le langage employé pour la classification des objets se fonde nécessairement sur ce que nous concevons comme qualités essentielles des objets et non sur une connaissance sûre et certaine des essences réelles de ces objets mêmes constitue une critique pertinente du programme rationaliste d'édification de la science préconisée par DESCARTES et SPINOZA.

LOCKE conteste les fausses aspirations à une science de la nature entièrement démonstrative. Une haute probabilité caractérise les sciences de la nature.

Avec J. LOCKE, une problématique propre de l'argumentation s'impose à la pensée philosophique. Dans le Livre IV de son *Essai*, J. LOCKE distingue quatre sortes d'argumentation:

(1) **Argumentum ad verecundiam**, c'est-à-dire l'argumentation d'autorité. Par modestie (*verecundia*: « modestie, pudeur ») on s'en tiendra à l'opinion des hommes éminents par leur fonction, leur savoir, leur pouvoir ou pour toute autre raison.

(2) **Argumentum ad ignorantiam**, ou argumentation sur l'ignorance. C'est le stratagème employé par ceux qui demandent à l'adversaire d'admettre ce qu'on leur présente comme une preuve, ou bien d'en fournir une meilleure.

(3) **Argumentum ad hominem**, forme d'argumentation légitime pour vérifier la cohérence de la personne qui est en question. Il s'agit d'une argumentation fallacieuse dont les prémisses ne font qu'attaquer une certaine personne (en se rapportant, par exemple, à son manque d'intégrité morale), alors que la conclusion s'attache à prouver la fausseté d'une thèse que cette personne défend. Ce type d'argumentation peut, le cas échéant, démontrer une inconséquence intéressante entre une personne et ses opinions ou bien elle peut nous amener à suspecter les raisons de sa conduite.

Cette argumentation est invalide lorsqu'elle prétend trancher sur le fond du débat, elle ne prouve rien sur la vérité ou la fausseté de la thèse.

Il est à mentionner que l'**argumentum ad hominem** connaît aussi une seconde acception. Il s'agit du désaccord moral de deux interlocuteurs. L'argumentation prend pour prémisse ce qu'une des parties accepte, mais l'autre instance argumentative refuse; celle-ci en déduit une conséquence inacceptable pour la première partie.

(4) **Argumentum ad iudicium**, seule forme valide d'argumentation, qui se fonde sur le jugement, sur la nature des choses. Il s'agit, selon LOCKE, des preuves issues des fondements de la connaissance ou de la probabilité. Seule cette argumentation peut produire du savoir. Cet argument est mis en contraste avec l'**argumentum ad hominem**, l'**argumentum ad ignorantiam** et l'**argumentum ad verecundiam** que LOCKE rejette.

10. *La Logique de Port-Royal* ou *L'Art de penser* (1662) de ARNAULD et NICOLE, inséparable de la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, reflète la tradition de la logique aristotélicienne et elle est profondément marquée par l'influence des méthodes de penser de BACON et DESCARTES.

Divisée en quatre parties – analyse de l'idée, du jugement, du raisonnement, de la méthode – cette logique est, avant la lettre, une logique

naturelle, une logique qui fait une large part aux rapports entre logique logicienne et langue naturelle. Le problème des **paralogismes**¹ est traité par la *Logique de Port-Royal* dans sa troisième partie, consacrée au raisonnement, aux chapitres 19 « Des diverses manières de mal raisonner, que l'on appelle sophismes » et 20 « Des mauvais raisonnements que l'on commet dans la vie civile et dans les discours ordinaires ». Sont retenus comme **sophismes**, par exemple, les cas suivants:

(i) - Prouver autre chose que ce qui est en question. Dans ce cas, la réfutation vise non pas la thèse réelle de l'adversaire, mais une position expressément construite pour être réfutée.

(ii) - Supposer pour vrai ce qui est en question. « C'est ce qu'Aristote appelle pétition de principe, ce qu'on voit assez être entièrement contraire

¹ Au sens strict, un *paralogisme* est un raisonnement non valide dont la forme rappelle celle d'un raisonnement valide. Ce nom s'applique particulièrement aux deux erreurs de déduction logique que sont:

- (a) l'affirmation du conséquent: de 'Si P, alors Q' et 'Q', on déduit faussement que 'P';

- (b) la négation de l'antécédent: 'Si P, alors Q' et 'non-P', on déduit que 'non Q'; et, d'une façon générale, la négation simultanée de l'antécédent et du conséquent:

Si les états désarment, alors nous aurons la paix →

Si les états ne désarment pas, alors nous n'aurons pas la paix (Ch. PLANTIN, 1990: 202).

À lire Ch. PLANTIN, le mot de paralogisme n'a pas de connotations négatives, le préfixe *para-* a plutôt de sens de *quasi-* « de même nature, parallèlement ». C'est aussi le sens que PERELMAN attribuait aux arguments 'quasi-logiques'. Par contre, « si l'on souhaite flétrir un raisonnement manifestement élaboré pour tromper l'interlocuteur, on utilisera évidemment *sophisme, raisonnement spéieux, fallacieux* » (Ch. PLANTIN, 1990: 203). Un paralogisme est une erreur de logique exprimée sous la forme d'une structure de langue naturelle. « Une erreur qui favorise les intérêts de son auteur est immédiatement chargée d'intention maligne par celui qui éprouve une passion opposée. De la description on passe ainsi à l'accusation, que l'on retrouve pleinement intégrée aux termes *sophisme, raisonnement spéieux, fallacieux*.

Un paralogisme se repère dans le dialogue ou le monologue, un sophisme forcément dans le dialogue, ce qui fait que les sentiments linguistiques associés ne sont pas les mêmes. On est vexé d'avoir fait un paralogisme, et on le rectifie: c'est une passion monologique. On n'est pas vexé d'avoir bricolé un sophisme, mais ennuyé de s'être fait prendre: c'est une passion dialogique. On se laisse prendre au premier, on prend avec le second, c'est ce qui différencie l'imbécile de la crapule. Il est évidemment utile de pouvoir cumuler les deux qualificatifs sur l'adversaire » (Ch. PLANTIN, 1990: 203).

à la vraie raison; puisque dans tout raisonnement ce qui sert de preuve doit être plus clair et plus connu que ce que l'on veut prouver » (pp. 306, *cit. ap.* Ch. PLANTIN, 1990: 121).

(iii) - Prendre pour cause ce qui n'est point cause, c'est-à-dire *non causa pro causa*.

(iv) - Juger d'une cause par ce qui ne lui convient que par accident.

11. Avec sa *Science Nouvelle* (en original: *Principii di scienza nuova d'intorno alla comune natura delle nazioni*), parue en 1725, le philosophe de l'histoire Giambattista VICO accomplit le passage de la philosophie scolastique à la philosophie romantique, en brûlant les étapes et tout en niant la valeur du *cogito* cartésien avant d'en avoir éprouvé jusqu'à l'épuisement les valeurs explicatives.

La Science Nouvelle offre, au début du XVIII^e siècle, l'esquisse des fondements modernes de la philosophie de l'histoire et fournit une explication commune à la variété des cultures et civilisations humaines.

En employant des axiomes et des démonstrations, Giambattista VICO s'efforce de trouver « une langue mentale commune à toutes les nations ».

Son historisme s'appuie sur les « trois âges »: « l'âge des dieux », « l'âge des héros » et « l'âge des hommes ». Ces trois âges constituent un cycle complet de l'évolution de l'humanité.

L'identité du droit naturel des peuples au cours de l'histoire signifie l'identité d'une civilisation particulière et « la nature commune de toutes les nations ».

G. VICO établit les étapes de la connaissance, à partir de la connaissance fantastique, due à l'imagination, vers la connaissance rationnelle, et il pose, de cette façon, les fondements de l'esthétique et de la poétique.

Dans la philosophie de VICO, le sentiment religieux se convertit en la conscience de la dignité de l'homme et implique, sur le plan esthétique, l'éloge de l'effort permanent en tant que critère suprême de l'excellence de l'homme. Le philosophe de l'histoire reprend ainsi les thèmes majeurs de l'humanisme de la Renaissance auxquels il confère les fondements de l'histoire, la « dignité de l'homme » apparaissant comme le résultat d'une longue marche de l'animalité vers l'humanité, vers les institutions juridiques

de plus en plus responsables de l'idéal de justice, d'une longue évolution allant de la connaissance mythique à la connaissance rationnelle, capable de découvrir les rapports réels entre les objets et les phénomènes.

Une certaine structure argumentative sous-tend la pensée de G.VICO.

Les cinq livres qui structurent *La Science Nouvelle* reposent sur la convergence des preuves d'ordre historique vers la conclusion énoncée dans le titre, c'est-à-dire « la nature commune de toutes les nations » ou l'unité essentielle de leurs histoires particulières.

Le Premier livre se propose de découvrir les lois internes ou le principe immanent et unitaire des histoires particulières des peuples de l'Antiquité en partant de la prémisse « *verum et factum convertuntur* ».

Les deuxième et troisième livres présentent les arguments, offerts par l'histoire de l'humanité, attestant son chemin initial, l'âge poétique.

Dans la « sagesse poétique », basée sur les mythes, les relations causales objectives sont transfigurées selon une « logique poétique ».

L'effort permanent de l'humanité dans son évolution est marqué par des contradictions, par des contrastes, par des tensions. Chaque instant de cruauté ou d'injustice est la prémisse nécessaire pour une meilleure organisation. La **providence**, principe directeur du progrès, est chez VICO « la rationalité immanente en histoire » (selon le mot de B. CROCE). Pour VICO, la convergence du *verum* et du *factum* signifie leur identité sur le plan épistémologique, le philosophe de l'histoire introduisant ainsi « l'historisme anthropocentrique » (Nina FAÇON, « *Stidiu introductiv* » la *Știința Nouă*, Editura Univers: 37). L'homme ne crée pas le monde, il crée l'histoire, et celle-ci se déroule conformément à la loi de la succession des trois âges. La providence n'est que la manifestation des lois immanentes de l'histoire, la « rationalité » intrinsèque de l'histoire.

En évitant le scepticisme, *La Science Nouvelle* renferme, à l'aube du XVIII^e siècle, l'esquisse des recherches ultérieures sur la définition et la classification des sciences de l'esprit qui, de HERDER à HEGEL et à Auguste COMTE, se sont efforcées de poser les fondements de la philosophie moderne de l'histoire.

2. L'argumentation au XX^e siècle

0. La renaissance de l'argumentation au XX^e siècle, son retour en force pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, s'expliquent par un terreau historique favorable; elle est contemporaine de l'intérêt toujours accru pour la langue naturelle et sa logique. D'une part se multiplient les études sur le langage naturel et sur la logique naturelle, débouchant sur la pragmatique et la théorie du discours, domaine dépassant l'immanence du langage par la prise en charge de l'énonciation, des facteurs situationnels, interactifs et intentionnels. D'autre part, les universités ont créé des enseignements axés sur la persuasion. La rhétorique connaît ainsi un nouveau souffle. Des chercheurs modernes (et nous pensons à Ch. PLANTIN, 1990) prennent le terme de rhétorique dans son acception ancienne de théorie des discours sociaux liés à la manipulation, à la propagande, ainsi qu'aux savoirs communs ou à l'action argumentée. Ces discours en dépendance essentielle de leur contexte, sont orientés par l'intention de l'/des énonciateur(s) de produire des effets déterminés sur des publics / destinataires différenciés.

Une logique juridique, pleinement justifiable de l'art d'argumenter se fait jour.

Somme toute, le XX^e siècle est caractérisé par la parole argumentative.

Cette parole argumentative se reflète dans le discours quotidien.

Voici ce qu'a écrit à ce sujet Pierre OLÉRON:

« L'argumentation fait partie de notre vie quotidienne. Il n'est guère de pages de journal, de séquence à la radio ou à la télévision qui n'exposent ou ne rapportent les arguments d'un éditorialiste, d'un invité, d'un homme politique, d'un auteur, d'un critique... Les textes ou les présentations explicitement publicitaires argumentent pour justifier l'achat ou la consommation d'une marchandise ou de quelque produit culturel. À l'égard de ceux-ci, des magazines ou des chroniques spécialisées se livrent à des examens critiques qui font apparaître qualités ou faiblesses et incitent à les adopter ou les rejeter. Et même la description d'événements, voire la présentation d'images sont parfois des arguments implicites en faveur de thèses que l'habileté de leurs défenseurs conduit ici à ne pas démasquer davantage.

Chacun de nous, par ailleurs, à divers moments, en diverses circonstances, est amené à argumenter, qu'il s'agisse de plaider sa cause, de justifier sa conduite, de condamner ou de louer amis, adversaires, hommes publics ou parents, de peser le pour et le contre d'un choix ou d'une décision. Et il est la cible d'arguments développés par d'autres dans les mêmes contextes, sur les mêmes sujets. » (1983: 3–4).

De point de vue théorique, le XX^e siècle se caractérise par *le passage du paradigme issu des théories aristotéliennes et de ses continuateurs romains au paradigme élargi d'une rhétorique épistémique et d'une théorie du discours, conçues comme des modes de connaissance et d'influence des destinataires.*

D'autre part, des linguistes comme Ch. PLANTIN considèrent l'argumentation comme une quatrième fonction du langage, selon l'expression de K. POPPER.

« La fonction argumentative, fonction critique, caractérise les langues naturelles. Elle opère une restructuration de trois fonctions primaires repérées par BÜHLER dans le procès général de communication: exprimer le soi, faire impression sur l'autre, décrire le monde. Elle leur donne sens en les soumettant aux exigences d'une situation problématique, d'une rencontre polémique où des positions ou des intérêts se conjuguent ou se heurtent » (Ch. PLANTIN, 1990: 9).

A. Le moment Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA

1. L'apparition de la théorie moderne de l'argumentation en tant que nouvelle rhétorique est attestée par la publication en 1958 du classique *Traité de l'argumentation*, dû à Chaïm PERELMAN et à Lucie OLBRECHTS-TYTECA et qui marque l'apogée de l'école de Bruxelles.

Renouant avec la tradition aristotélienne de la rhétorique et de la dialectique grecques, la théorie de l'argumentation de Ch. PERELMAN et de L. OLBRECHTS-TYTECA représente l'avènement d'une **logique juridique**, d'une **logique de la communication**, d'une **logique sociale** à même de marquer un tournant décisif dans l'étude du discours, de la rhétorique et de la logique naturelle.

Ch. PERELMAN, en tant qu'inventeur d'une « Nouvelle rhétorique », est philosophe du droit. L'une des profondes originalités de son œuvre est d'avoir intégré la théorie de l'argumentation à une philosophie de la connaissance et à une philosophie de la décision et de l'action, profondément explicites.

La situation argumentative est une situation originellement **conflictuelle**. Pour PERELMAN, le conflit a une réalité irréductible au malentendu. Et de ce point de vue, les concepts de « juste » et de « justice » jouent un rôle central dans sa théorie. Le « juste », c'est ce qui est « justifié », donc raisonnable, qu'il s'agisse d'une décision ou d'un énoncé visant à la vérité et ceci au moins dans une épistémologie « justificationniste ».

La théorie de l'argumentation de Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA constitue une rupture avec une conception de la raison et du raisonnement issue de René DESCARTES et qui avait marqué de son sceau la philosophie occidentale des trois derniers siècles.

Retour vers la philosophie grecque de l'Antiquité ? Oui et non, dans la mesure où l'argumentation, dont l'extrait de baptême est le *Traité* de Ch. PERELMAN et de sa collaboratrice, renoue avec la philosophie et la logique aristotélicienne et, en même temps, les dépasse de beaucoup, débouchant sur une logique ou plutôt vers des logiques non classiques: logique déontique, logique de l'action, logique juridique, logique épistémique, logique dynamique du contradictoire et tire toute sa vigueur des thèses et hypothèses propres à d'autres sciences: psychologie, sociologie, théorie des discours, logique.

1.1. « Le domaine de l'argumentation – écrivent dans l'*Introduction* les auteurs de *Traité* – est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul » (1958: 1). Or, tout cela rompt avec la conception cartésienne, basée sur le dogme du raisonnement *more geometrico* et qui avait beaucoup influencé le système de pensée des philosophes désireux de construire un système formel qui puisse atteindre au statut de science.

En faisant de l'**évidence**² la marque de la raison, DESCARTES ne considérait comme rationnelles que les démonstrations qui, à partir

² L'**évidence** est pour DESCARTES le caractère de ce qui s'impose immédiatement et par soi.

d'idées simples et distinctes, propageaient, grâce à des preuves apodictiques, l'évidence des axiomes à tous les théorèmes. Dans la première partie du *Discours de la méthode*, DESCARTES tenait « presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable ». Le premier précepte observé par la pensée de DESCARTES fut « de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle: c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement³ à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute » (*Discours de la méthode*, Classiques Larousse, 26-27).

Dans cette conception philosophique, le désaccord est signe d'erreur.

« Toutes les fois que deux hommes portent sur la même chose un jugement contraire, il est certain – disait DESCARTES – que l'un des deux se trompe. Il y a plus, aucun d'eux ne possède la vérité; car s'il en avait une vue claire et nette, il pourrait l'exposer à son adversaire de telle sorte qu'elle finirait par forcer sa conviction » (*Règles pour la direction de l'esprit*: 205-206).

Comme Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA l'ont affirmé, « c'est à l'idée d'évidence, comme caractérisant la raison, qu'il faut s'attaquer si l'on veut faire une place à une théorie de l'argumentation, qui admette l'usage de la raison pour diriger notre action et pour influencer sur celles des autres. L'évidence est conçue, à la fois, comme la force à laquelle tout esprit normal ne peut que céder et comme signe de vérité de ce qui s'impose parce qu'évident. L'évidence relierait la psychologie au logique et permettrait de passer de l'un de ces plans à l'autre » (1958: 4-5).

Or, la nature même de la délibération et de l'argumentation s'oppose à la nécessité et à l'évidence, car on ne délibère pas là où la solution est nécessaire et l'on n'argumente pas contre l'évidence.

³ DESCARTES écrivait: « J'appelle claire, la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif; distincte, celle qui est tellement précise et différente de toutes les autres qu'elle ne comprend en soi que ce qui paraît manifestement à celui qui la considère comme il faut » (*Principes de la philosophie*, I, 45). DESCARTES appelle intuition l'acte par lequel se donne l'idée évidente (*Règles pour la direction de l'esprit*, III).

1.2. Ainsi assiste-t-on durant ces trois dernières decennies de notre siècle, fortement marquées par l'esprit scientifique et technique, à une remise en honneur de la distinction classique entre logique et argumentation. Et cela dans le contexte plus large de la revalorisation des distinctions entre **vérité** et **adhésion**, **nécessaire** et **plausible**, **évidence** et **apparence**. Les concepts de **persuasion** et de **conviction** se frayent vigoureusement un chemin à travers la prise en charge des données sociologiques et psychologiques. « Si le domaine du logique est formel, le champ de l'argumentation circonscrit le psycho-sociologique et la théorie correspondante s'imposera par l'analyse des techniques de conditionnement par le discours » (P. IOAN, 1983: 94). Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA ont corrélié la tournure logique de leur théorie avec les 'logiques' non-formelles, telles la 'logique des sentiments' de RIBOT, la 'logique sociale' de TARDE, la 'logique des valeurs' de GOBLOT, et surtout avec la logique épistémique, les logiques déontiques et la logique des normes de G. KALINOWSKI, la logique de l'action de G. H. von WRIGHT, la logique du contradictoire de St. LUPASCO, le modèle mathématique de F. GONSETH, et même avec les systèmes des grammaires floues de ZADEH.

En rupture cette fois avec la tradition, et à la différence de St. E. TOULMIN, PERELMAN définit l'argumentation sans recours à la notion de vérité.

1. 3. Ch. PERELMAN rejette la notion d'évidence au profit de celle d'**adhésion**. « Il est de bonne méthode – écrivent les auteurs du *Traité* – de ne pas confondre, au départ, les aspects du raisonnement relatifs à la vérité et ceux qui sont relatifs à l'adhésion, mais de les étudier séparément, quitte à se préoccuper ultérieurement de leur interférence ou de leur correspondance éventuelles. C'est seulement à cette condition qu'est possible le développement d'une théorie de l'argumentation ayant une portée philosophique » (1958: 5).

À la différence de l'**évidence**, l'**adhésion** implique la personne qui argumente (l'orateur) et surtout la personne à laquelle s'adresse l'argumentation (l'auditoire), ainsi que les concepts de « monde possible », de logique modale, de subjectivité, d'univers de croyance.

L'objet de la théorie de l'argumentation est – selon Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA – « l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1958: 5).

L'adhésion des esprits est caractérisée par une intensité variable. Et voilà l'esprit dialectique souple dans lequel les auteurs raisonnent: « rien ne nous oblige à limiter notre étude à un degré particulier d'adhésion, caractérisé par l'évidence, rien ne nous permet de considérer *a priori* comme proportionnels les degrés d'adhésion à une thèse avec sa probabilité, et d'identifier évidence et vérité » (1958: 5).

L'analyse entreprise par Ch. PERELMAN et Lucie OLBRECHTS-TYTECA concerne les preuves qu'ARISTOTE qualifiait de **dialectiques**; celles-ci avaient été examinées dans les *Topiques* et leur utilité avait été présentée dans sa *Rhétorique*. On sait que par **dialectique** ARISTOTE comprenait l'art de raisonner à partir d'opinions généralement acceptées. La dialectique concerne les **opinions**, c'est-à-dire les thèses auxquelles on adhère avec une intensité variable.

Le traité de Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA s'occupe des **moyens discursifs** employés pour obtenir l'adhésion des esprits. On y examine les techniques qu'utilise le langage pour **persuader** et pour **convaincre** l'auditoire. C'est que l'argumentation vise, grâce au discours, à obtenir une action efficace sur les esprits.

Une argumentation **efficace** est celle qui « réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée (action positive ou abstension), ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifesterà au moment opportun » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 59).

L'argumentation apparaît ainsi comme une **action** qui tend toujours à modifier un état de choses préexistant, qui vise à modifier les dispositions épistémiques de l'auditoire (auditeur ou sujet argumenté), qui le pousse à l'action. L'argumentation a ainsi une triple portée: **actionnelle, doxastique et déontique**.

1.4. Toute argumentation s'organise autour d'un auditoire.

Puisque l'argumentation vise à obtenir l'adhésion de ceux auxquels elle s'adresse (auditeurs ou sujets argumentés), elle est, tout entière, relative à l'auditoire qu'elle cherche à influencer. Et les auteurs de définir l'**auditoire** comme l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation (1958: 25). L'**auditoire** présumé est toujours, pour le sujet argumentant, une **construction plus ou moins systématisée**. Les origines psychologiques et sociologiques de l'auditoire y sont pour beaucoup. Une

argumentation efficace suppose pour condition préalable la connaissance de ceux que l'on se propose de persuader. Ce fait a été systématiquement mis à profit par ARISTOTE qui, dans sa *Rhétorique* (Livre II, 12 à 17), parlant d'auditoires classés d'après l'âge et la fortune, inséra maintes subtiles descriptions, toujours valables pour la psychologie différentielle.

CICÉRON (in *Partitiones oratoriae*) démontra qu'il faut parler autrement à l'espèce d'hommes « ignorante et grossière, qui préfère toujours l'utile à l'honnête » et à « l'autre, éclairée et cultivée, qui met la dignité morale au-dessus de tout ». QUINTILIEN, après lui, s'attacha aux différences de caractère, importantes pour l'auteur (*De Institutione Oratoria*).

L'âge, la psychologie, le milieu, le statut social des auditeurs ou sujets argumentés influe de beaucoup sur l'organisation de l'argumentation. Il y en a plus: les trois genres oratoires définis par les Anciens – le **délibératif**, le **judiciaire** et l'**épidictique** – correspondaient, respectivement, selon eux, à des auditoires en train de délibérer, de juger ou, simplement, de jouir en spectateur du développement oratoire, sans devoir se prononcer sur le fond de l'affaire.

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA ont établi trois espèces d'auditoire:

- 1) l'**auditoire universel**, constitué par l'humanité tout entière ou du moins par tous les hommes adultes et normaux;
- 2) l'**interlocuteur** ou l'auditoire formé, dans le dialogue, par la seule personne à laquelle on s'adresse;
- 3) l'auditoire constitué par le **sujet lui-même**, quand il délibère ou se représente les raisons de ses actes.

1.4.1. Une argumentation qui s'adresse à un **auditoire universel** doit convaincre le lecteur du caractère contraignant des raisons fournies, de leur évidence, de leur validité absolue et intemporelle, indépendamment des contingences locales ou historiques. L'adhésion des esprits y semble suspendue à une vérité contraignante. Le sujet énonciateur ou argumentant s'efface devant la raison qui le contraint en lui enlevant toute possibilité de doute.

« À la limite, la rhétorique efficace pour un auditoire universel serait celle ne maniant que la preuve logique » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 42).

L'auditoire universel est construit par chaque orateur à partir de ce qu'il sait de ses semblables. Chaque culture, chaque individu, a sa propre

conception de l'auditoire universel et une approche historique de ces variations nous ferait connaître de quelle manière les notions de 'réel', de 'vrai', d'objectivement valable' furent envisagées.

L'argumentation à l'auditoire universel reste la ressource de disqualifier le récalcitrant, en le considérant comme stupide ou anormal (voir aussi H. LEFEBVRE, 1947: 29).

1.4.2. L'argumentation devant **un seul auditeur** pose les problèmes du dialogue, de la discussion, du débat, de la controverse. L'adhésion de l'interlocuteur signifie que celui-ci s'incline devant l'évidence de la vérité, parce que sa conviction résulte d'une confrontation serrée de sa pensée avec celle de l'orateur.

L'essence profonde de l'argumentation est de nature dialogique. Convaincre quelqu'un c'est – à paraphraser A.-J. GREIMAS (1983) – le « vaincre » par des arguments forts, par ses propres arguments.

D'autre part, celui qui cède n'est pas vaincu dans une joute éristique, c'est-à-dire dans une joute relative à la controverse, mais bien il est censé s'être incliné devant l'évidence des raisons que l'argumentation lui fournit.

Le choix de l'auditeur unique est déterminé par les buts que s'assigne l'orateur, mais aussi par l'idée qu'il se fait de la manière dont un groupe doit être caractérisé. Le statut de l'interlocuteur laisse ses traces dans les stratégies argumentatives.

1.4.3. Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA considèrent la **délibération** avec soi-même comme une espèce particulière d'argumentation. Le sujet qui délibère est souvent considéré comme une incarnation de l'auditoire universel.

1.5. Les auteurs du *Traité de l'argumentation* construisent progressivement une théorie du **raisonnement argumentatif** par l'analyse des moyens de la preuve qui agit dans les sciences juridiques, en droit et en philosophie.

Le point de départ de l'argumentation et les prémisses de celle-ci sont assurés – selon eux – par le concept d'**accord**. L'accord de l'auditoire porte tantôt sur le contenu des prémisses explicites, tantôt sur les liaisons particulières utilisées, tantôt sur la façon de se servir de ces liaisons; d'un bout à l'autre, l'analyse de l'argumentation concerne ce qui est censé admis par les auditeurs.

Ainsi classifient-ils les types d'objets d'accord en plusieurs classes. Il s'agit tout d'abord d'objets qui appartiennent au réel: les **faits**, les **vérités** d'une part, les **présomptions** de l'autre. Les faits, les vérités et les présomptions sont caractérisés par l'accord de l'auditoire universel. Il s'agit ensuite d'objets de croyance relatifs au préférable: les **valeurs**, les **hiérarchies**, les **lieux**.

1.5.1. On parle généralement de **faits** pour désigner des objets d'accord précis, limités; par contre, les **vérités** sont des systèmes plus complexes, relatifs à des liaisons entre les faits. Les vérités se retrouvent dans les théories et hypothèses scientifiques, dans les conceptions philosophiques.

Les **présomptions**, admises d'emblée comme point de départ des argumentations, et dont certaines peuvent être imposées à l'auditoire par des conventions, jouissent également de l'accord universel.

Néanmoins, cette adhésion n'est pas maximum, elle doit être renforcée par d'autres éléments.

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA citent comme exemples de présomption d'usage courant:

- la '**présomption de crédulité naturelle**' qui fait que notre premier mouvement est d'accueillir comme vrai ce que l'on nous dit;
- la '**présomption d'intérêt**', d'après laquelle nous concluons que tout énoncé porté à notre connaissance est censé nous intéresser;
- la '**présomption concernant le caractère censé** de toute action humaine'.

Les présomptions sont liées dans chaque cas particulier au **normal** et au **vraisemblable**.

La présomption la plus générale, c'est qu'il existe pour chaque catégorie de faits et notamment pour chaque catégorie de comportements un aspect considéré comme **normal** qui peut servir de base aux raisonnements. « On présume, jusqu'à preuve du contraire, que le normal est ce qui se produira, ou s'est produit, ou plutôt que le normal est une base sur laquelle nous pouvons tabler dans nos raisonnements » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 95). Et les auteurs de continuer: « Nous servant de langage statistique pour décrire ces aspects, nous dirons que la notion de *normal* recouvre le plus souvent [...], suivant les cas, les idées de moyenne, de mode et aussi de partie plus ou moins étendue d'une distribution » (*op.cit.*: 95). Le normal dépend toujours du groupe social de référence; celui-ci est éminemment instable. Ainsi, dans l'argumentation judiciaire interviennent des variations du groupe de référence.

1.5.2. En tant qu'objet d'accord, les **valeurs**, les **hiérarchies** et les **lieux** ne prétendent qu'à l'adhésion de groupes particuliers.

Liées à une multiplicité de groupes d'auditeurs, les **valeurs** interviennent dans les domaines juridique, politique, philosophique comme base d'argumentation tout au long du raisonnement. Concrètes ou abstraites, les valeurs sont des objets d'accord permettant une communion sur les façons particulières d'agir. Quand elles sont vagues, certaines valeurs se présentent comme universelles et prétendent à un statut semblable à celui des faits. Quand elles sont précises, elles se présentent simplement comme conformes aux aspirations de certains groupes particuliers.

À propos des **hiérarchies**, les initiateurs du programme de la nouvelle rhétorique soutiennent que les hiérarchies des valeurs sont plus importantes du point de vue de la structure d'une argumentation que les valeurs elles-mêmes. Ainsi, la valeur qui est **fin** est jugée supérieure à celle qui est **moyen**, la valeur qui est **cause** supérieure à celle qui est **effet**.

Les **lieux** sont des prémisses d'ordre très général. La catégorie de **lieux** représente la nouvelle configuration des **topoi** qu'ARISTOTE avait décrits dans ses *Topiques* et classifiés dans sa *Rhétorique*. Pour nous, les lieux sont les arguments mêmes, cadres ou formes générales de la pensée, témoignant du rapport langue – logique. Pour les Anciens, les lieux désignent des rubriques sous lesquelles on peut classer les arguments; les lieux sont définis comme des 'magasins d'arguments'.

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA répartissent les lieux dans les catégories suivantes:

- **Lieux de la quantité:** les lieux communs qui affirment que quelque chose vaut mieux qu'autre chose pour des raisons quantitatives. Par exemple, la préférence accordée au 'probable' sur l'improbable' au 'facile' sur le 'difficile', la plupart des lieux tendant à montrer l'efficacité d'un moyen: l'habituel', le 'normal'.

- **Lieux de la qualité;** ceux-ci apparaissent quand l'on conteste la vertu du nombre. Ces lieux interviennent dans le discours polémique. « À la limite, le lieu de la qualité aboutit à la valorisation de l'*unique*, qui, tout comme le normal, est un des pivots de l'argumentation » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 20).

- **Lieux de l'ordre:** ils affirment la supériorité de l'antérieur sur le postérieur, de la cause sur les effets, des principes et des lois sur les faits, etc.

- **Lieux de l'existant**: ils affirment la supériorité de ce qui existe, de ce qui est actuel, réel, sur le possible, l'éventuel ou l'impossible ⁴.

- **Lieux de la personne**, liés à la dignité, à la valeur, aux mérites, à l'autonomie de la personne.

- **Lieux de l'essence**: le fait d'accorder une valeur supérieure aux individus en tant que représentants bien caractérisés de cette essence. Ces lieux sont basés sur une comparaison entre individus concrets; ce qui incarne le mieux un type, une essence, une fonction est valorisé par le fait même ⁵.

Nous n'insisterons plus sur les innombrables acquis de la théorie de l'argumentation des deux pionniers belges de la nouvelle rhétorique. Un travail immense est consacré aux techniques argumentatives: la classification des arguments, les liaisons qui fondent la structure de réel, la dissociation des notions, l'interaction des arguments.

1.6. L'entreprise de Ch. PERELMAN et de sa collaboratrice marque un tournant dans la science du langage et de la rhétorique.

À lire G. VIGNAUX (1976: 25), leur mérite est d'avoir réhabilité l'idée d'une sorte de '**raison pratique**'. C'est que depuis les quatre dernières décennies, l'intérêt a commencé à se porter sur ces raisonnements propres à la vie sociale dont la spécificité est que,

⁴ Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA donnent un exemple de lieux de l'existant, de l'avantage de l'existant sur le projet, puisé à un passage de *Molloy* de Samuel Beckett:

« Car étant dans la forêt, endroit ni pire ni meilleur que les autres, et étant libre d'y rester, n'étais-je pas en droit d'y voir des avantages, non pas à cause de ce qu'elle était, mais parce que j'y étais. Car j'y étais. Et y étant je n'avais plus besoin d'y aller » (*Molloy*, 132).

⁵ Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA invoquent comme exemple de ce lieu un passage de Proust qui valorise la duchesse de Guermantes:

« [...] la duchesse de Guermantes, laquelle à vrai dire, à force d'être Guermantes, devenait dans une certaine mesure quelque chose d'autre et de plus agréable... » (Proust, *À la recherche du temps perdu*, t.8; *Le côté de Guermantes*).

Soit également cet exemple, révélateur – selon nous – de l'intensité d'une qualité (la mort), conçue par ailleurs comme se soustrayant à la comparaison:

« – Il est mort?

– Tout ce qu'il y a de plus mort! Mort sur le coup! Le temps de dire ouf... » (Simenon, *Les 13 Mystères*).

conduisant à des décisions et à des opinions, ils servent autant à justifier qu'à convaincre de vérités. Chaïm PERELMAN et Lucie OLBRECHTS-TYTECA participent de ce courant de recherches.

La fortune du travail des pionniers de la nouvelle rhétorique est riche de conséquences. Le *Traité de l'argumentation* a ouvert la voie à de nombreuses recherches en rhétorique, en logique, en psychologie, en sociologie, en linguistique discursive.

Le tableau de la diversification et du nuancement sans précédent des procédures logiques qui s'en sont inspirées est esquissé par Petre BOTEZATU dans son essai *Harta logicii* (1973, Junimea, Iași). La logique classique, aristotélicienne, de nature formelle, est vigoureusement complétée par d'autres procédures toujours formelles, mais infiniment plus complexes et diversifiées, c'est-à-dire plus adaptées au contexte épistémologique de notre XXI^e siècle.

B. Les modèles des logiciens: L. APOSTEL, G. H. von WRIGHT, J.-Bl. GRIZE, G. VIGNAUX

1. La continuation de l'effort des pionniers de l'argumentation dans la ligne de la **réintégration de l'aspect social de la pensée dans la logique** est surtout propre au logicien belge Léo APOSTEL.

1.1. Léo APOSTEL est l'auteur d'un modèle interdisciplinaire de l'argumentation basé sur l'idée que celle-ci est une **interaction linguistique de valeurs et de significations** provoquée par certaines tensions. La théorie des **conflits** de BERLYNE est employée dans l'interprétation de l'information psychologique. De cette façon, APOSTEL arrive à postuler le concept d'*implication rhétorique* et celui d'*incompatibilité rhétorique*, ce qui suggère la possibilité de découvrir des classes d'arguments qui tendent expressément à gommer les sources du conflit. Dans ce modèle complexe et dynamique, la théorie des jeux (de VON NEUMANN et MORGENSTERN) s'avère être fort utile, puisqu'elle pourra répondre à des questions comme: «quels sont les schèmes argumentatifs adéquats à tel jeu rhétorique?», «le jeu rhétorique est-il un jeu au second degré?». Les acquis de la théorie psychologique de

J. PIAGET, ceux de la logique dialogique et opérationnelle (de P. LORENZEN) sont mis à profit.

1.2. C'est toujours au logicien belge Léo APOSTEL que nous devons le mariage de la théorie de l'*équilibre cognitif* avec l'argumentation. Léo APOSTEL part de l'idée que toute argumentation vise la transformation des attitudes et des convictions. Les schèmes de persuasion se ramènent ainsi à la « présentation des prémisses qui créent des systèmes déséquilibrés de convictions-attitudes qui ne sont pas accompagnés de convictions ou attitudes exprimées par les conclusions ». Les techniques argumentatives tâchent de rétablir cet équilibre interpersonnel.

Visant la création d'une théorie complexe de la coopération argumentative où le psychologique⁶, le social, le logique et le rhétorique se rejoignent, L. APOSTEL s'avère un digne continuateur des efforts de Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA.

2. Une étude complexe de l'argumentation devrait intégrer certaines idées de la **logique de l'action**, tout en se refusant à sa formalisation outrancière. Définie déjà par ses initiateurs, comme « une action qui tend toujours à modifier un état de choses préexistant » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 72), l'argumentation est fortement marquée par la logique de l'action.

Une logique de l'action s'avère être un préalable nécessaire de la logique des normes ou de la logique déontique.

Si la logique formelle – dans sa forme classique – décrivait un état **statique** du monde, la logique de l'action et les logiques déontiques mettent au centre de leur démonstration l'idée de **changement**. « Les actes – écrit G. H. von WRIGHT, le créateur de la logique déontique, dans son livre *Norm and Action* (trad. roumaine Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1982) – se trouvent dans une connexion intime

⁶ L'explication de l'argumentation par la dynamique des attitudes et des convictions est due, en général, au psychologue expérimental Fritz HEIDER (*The Psychology of Interpersonal Relation*, New York, 1958) dont la conception doit être mise en rapport avec la psychologie sociale de Kurt LEWIN (*Field Theory in Social Science*, Selected Theoretical Papers by Kurt LEWIN, ed. D. Cartwright, Harper and Bros Publishers, 1951). Voir, à ce sujet, Petru IOAN (1983: 137–140).

avec les changements. Un état qui n'est pas présent peut apparaître comme résultat de l'intervention de l'homme sur le monde; au même titre, un état présent peut être amené à disparaître. L'action peut, en même temps, prolonger l'état de choses qui autrement disparaîtrait ou supprimer des états qui, dans le cas contraire, apparaîtraient.

Une prémisses nécessaire d'une logique de l'action est donc une logique du changement » (Prefață, Editura Științifică și Enciclopedică 1982:7).

Schématiquement, le conception de von WRIGHT est la suivante: une action s'exprime par une transformation T d'un état de fait (par exemple $\sim p =_{df}$ « La fenêtre n'est pas fermée ») en un autre état ($p =_{df}$ « La fenêtre est fermée »), ce qu'il note:

$$\sim p \ T \ p.$$

D'autre part, on peut accomplir une action et on a $d(\sim p \ T \ p)$, ou on peut s'en abstenir et on a $f(\sim p \ T \ p)$. Enfin, l'accomplissement ou l'abstention peuvent être obligatoires ($O =$ 'obligatoire')

$$O \ d(\sim p \ T \ p), O \ f(\sim p \ T \ p)$$

ou permis ($P =$ 'permis')

$$P \ d(\sim p \ T \ p), P \ f(\sim p \ T \ p).$$

En s'attachant à parfaire la logique des normes, G.H. von WRIGHT étudia les rapports entre 'obligation' et 'permission', ce qui l'amena formellement à construire une pluralité de systèmes déontiques, correspondant à une gamme d'acceptions des concepts de 'permission' et d'obligation'. Ceci lui a permis de remédier aux inadéquations des modèles logiques antérieurs (PRIOR, ANDERSON) qui tentaient de réduire plus ou moins la logique des normes à celle du nécessaire (voir, à ce sujet, J.-Bl. GRIZE, 1973: 93–94). La logique de von WRIGHT comme celle de G. KALINOWSKI (*La logique des normes*, Paris, P.U.F., 1972) sont caractérisées par une nouvelle formalisation: théorèmes, axiomes, raisonnements démonstratifs s'y retrouvent. Cette formalisation des règles d'action ne va pas sans difficultés pour le domaine du discours pratique; la logique du langage s'en ressent profondément. C'est que le langage a sa propre logique, ses propres règles, beaucoup plus fuyantes et qu'on ne saurait formaliser et axiomatiser. Cette logique est ce qu'on a nommé la **logique naturelle**. Celle-ci est irréductible à la logique mathématique, mais compatible avec elle. En logique naturelle, une même opération logique peut être rendue par des formes discursives multiples.

3. Voilà pourquoi l'une des directions des plus prometteuses dans l'analyse de l'argumentation est celle de la **logique discursive**, logique actionnelle propre aux structures langagières, et dont les promoteurs sont les suisses Jean-Blaise GRIZE et Georges VIGNAUX. Un ample projet de jalonner la logique du langage est réalisé par G. VIGNAUX dans son livre *L'Argumentation. Essai d'une logique discursive* (Droz, Genève - Paris, 1976) ⁷.

3.1. L'hypothèse du logicien suisse J.-Bl. GRIZE est que l'argumentation ne procède ni au hasard, ni selon les caprices du sujet argumentant, en d'autres termes qu'elle recèle un certain nombre de stratégies du raisonnement marquées discursivement. La logique propre du langage est constituée par ces **stratégies discursives**. Il est peu contestable en tout cas que la logique qui sert à argumenter n'est pas sans rapport à celle des mathématiques.

Pour J.-Bl. GRIZE, « argumenter, c'est chercher, par le discours, à amener un auditeur ou un auditoire donné à une certaine action. Il s'en suit qu'une argumentation est toujours construite pour quelqu'un, au contraire d'une démonstration qui est pour "n'importe qui". Il s'agit donc d'un processus dialogique, au moins virtuellement » (1981: 30).

Quant à l'action visée, il faut la concevoir sur deux plans. Si A est l'orateur et B l'auditeur, A se propose:

- (a) d'amener B à re-dire ce qu'il a dit;
- (b) de faire agir B en un certain sens ou, tout au moins, le préparer à agir dans ce sens-là.

3.2. Le discours schématise, il construit des actions. Le rapport entre ces actions construites par le discours et la logique est défini par le mathématicien F. GONSETH (1936: 155) en termes suivants:

- l'objet primitif de la logique est constitué par les réalités les plus immédiates et les plus communes du monde physique;
- ses fins sont celles de l'action.

⁷ À mentionner que G. VIGNAUX est un des défricheurs du juridique en tant que domaine précis et privilégié de l'argumentation. Il fut l'initiateur d'un séminaire de logique juridique, déroulé au « Centre de recherches sémiologiques » de Neuchâtel en 1970-1971, et celui qui analysa le propre du raisonnement judiciaire.

Comme le souligne J.-Bl. GRIZE, « dire que la logique sert à l'action entraîne trois conséquences d'importance. La première, c'est de lui conférer le statut d'une connaissance, connaissance de la coordination de certaines actions, puis de certaines opérations ⁸. La deuxième, c'est de ne pas la séparer d'une intelligence qui s'en sert et pour laquelle elle est connaissance. La troisième enfin, c'est d'accepter que, dans la mesure où une action n'est jamais entreprise que dans l'espoir d'une réussite, l'ouverture même de la logique sera orientée par celui qui s'en sert vers une série de fermetures, locales et progressives » (1971, n° 7: 9). Ceci aboutit à l'idée de *cohérence discursive et textuelle*.

J.-Bl. GRIZE a donné le nom de **logique – procès** à cette forme de logique, la distinguant ainsi de la logique des systèmes formels que l'auteur qualifie de **logique – système**.

4. S'attachant à décrire le **raisonnement argumentatif**, raisonnement propre à la vie sociale, G. VIGNAUX (1976) envisage le discours comme système logique, plus précisément comme système logique de relations successives.

Les conditions de déploiement d'une argumentation seront différentes selon que celle-ci est inscrite dans un univers de connaissance ou qu'elle est orientée vers l'action. Dans ce dernier cas, interviendront ce qu'on appelle des **valeurs**, « c'est-à-dire de ces règles, de ces principes, voire de ces préjugés dont la présence témoigne à la fois de l'idéologie et des conditions socio-historiques de production » (G. VIGNAUX, 1976: 25).

Une logique commune aux différents types d'argumentation sera formée de ces stratégies qui témoignent de la logique du langage.

4.1. G. VIGNAUX analyse les opérations discursives du sujet: **dans le domaine lexical**: les opérations de **sélection**, de **dénotation** et de **restriction**; **dans le domaine syntaxique**: les opérations d'ordre, la succession des relations qui composent un texte; les **opérations logiques qui coïncident avec les modes d'énonciation du sujet**: modalisations, déterminations, formes temporelles et aspectuelles, etc.

⁸ Opération est conçue dans le sens de J. PIAGET (1967: *Épistémologie de la logique*, Gallimard). Les opérations de la pensée procèdent des actions.

Il étudie ensuite les **opérations logiques du discours** (inférences, raisonnements, déduction, induction, analogie, opérations modales, explication, jugements du type confirmatif ou preuves, opposition, démonstrations, etc.) et les **opérations rhétoriques** (les stratégies d'ordre). Toutes ces opérations sont déterminées, dans une large part, par le sujet argumentant ou énonciateur.

4.2. Le concept fondamental de l'ouvrage de G. VIGNAUX est celui de **théâtralité**⁹. Tenir un discours devant quelqu'un, le faire pour intervenir sur son jugement et sur ses attitudes, bref pour le persuader ou, tout au moins pour le convaincre, c'est en effet lui proposer une représentation. Celle-ci doit, comme au théâtre, le toucher, l'émouvoir.

« L'argumentation est **théâtralité** » (G. VIGNAUX, 1976: 71).

Le **dit** est ainsi représentation, ayant une structure théâtrale, dont les éléments sont:

- Les **Acteurs** – sujets ou objets, les uns et les autres pouvant être agissants ou agis. Les acteurs peuvent être aussi des notions plus générales.

- Les **Procès** – relations entre acteurs, relations acteurs – situations, comportements, modes d'existence ou d'action.

- Les **Situations** – définies par leurs origines, leurs effets et l'impact de leurs modes d'existence, notamment à partir des relations entre acteurs et procès qui les précisent et dont elles permettent la détermination. C'est la catégorie qui renferme donc: lieux spatio-temporels, contextes où naît le rapport acteurs-procès, champs clos construits par le sujet énonciateur.

- Les **Marques d'opérations** – déterminations, emphases, insinuations, redites, associations acteurs + procès, thématisations, qualifications, modalités diverses, etc.

G. VIGNAUX a raison de concevoir le discours comme « toujours plus que discours » (1976: 71). Le discours argumentatif est par excellence théâtralité. Celui-ci doit ainsi toujours être considéré comme « mise en scène » pour autrui. Le texte sera ainsi formé de

⁹ Comme l'écrit J.-Bl. GRIZE dans la *Préface* de l'ouvrage de G. VIGNAUX, « l'argumentation se rapproche bien davantage du théâtre que de la géométrie. Elle crée un monde plus proche de celui de Calderon que de celui d'Euclide » (VIII – IX).

boucles qui se rapportent à l'auditeur, aux circonstances extérieures (lieu, temps, emphase) de sa production langagière. Des jeux discursifs, des stratégies de persuasion marquent profondément la structure du discours.

4.3. La théâtralité discursive se caractérise aussi par l'idée d'**ordre**: ordre de composition du discours, l'ordre des questions à traiter, l'ordre des arguments à développer.

De près ou de loin, ces phénomènes se rapportent à ce que l'ancienne rhétorique rangeait sous les notions d'**exposition**, de **disposition** ou de **méthode**. L'opération primordiale d'ordre traduit la liberté du **sujet** énonciateur dans la composition de son dire et donc la construction des représentations qu'il souhaite imposer à l'auditoire.

L'opération d'ordre est le lieu de stratégies précises dont l'existence est fondée sur la relation sujet-auditoire.

Aussi les nécessités de l'enchaînement discursif imposent-elles que certains arguments précèdent d'autres arguments. Le discours lui-même peut être tout entier un argument constitué par cet ordre. Les catégories argumentatives de la **direction**, de la **gradation** et de l'**amplification** manifestent ainsi la pertinence de l'ordre comme stratégie du sujet. À cet égard, l'**argument de la direction**, en particulier, répond au souci de ne pas livrer immédiatement l'étendue du raisonnement. On morcèle l'intervalle qui sépare les prémisses de la conclusion en chaînons intermédiaires et en conclusions partielles, localisées, conclusions dont on est sûr qu'elles ne provoqueront pas d'opposition définitive. C'est, dans les traités classiques, le cas de l'**exorde insinuant**, qui consiste à présenter, à la place de ce qui peut heurter l'auditoire, une autre proposition susceptible d'intéresser, d'être acceptée et dont on montera ensuite le relation avec celle qu'il s'agit de faire passer.

C. La rhétorique argumentative américaine. St. E. TOULMIN et le modèle réductionniste de l'enthymème

1. En opposition avec la «rhétorique du catalogue et de la structure» (selon l'expression de Christian PLANTIN, 1990: 54), propre au monde

francophone et au monde européen¹⁰, la rhétorique ou plutôt les rhétoriques développée(s) aux États-Unis est / sont caractérisée(s) par l'ouverture sur l'action, sur la communication, sur l'épistémè du monde contemporain.

Dans ce sens, la leçon de Ch. PERELMAN connu aux États-Unis des échos et des prolongements intéressants.

1.1. Avant d'être une discipline académique, la rhétorique semble être aux États-Unis un fait historique social et culturel de taille; elle y est liée aux structures sociales, morales et culturelles, elle y est mariée aux discours sociaux et aux mentalités.

L'effervescence du discours social et l'essor de la culture démocratique américaine joints à l'idéal du **citoyen-orateur**, ont contribué à l'apparition d'une rhétorique argumentative à vocation politico-nationale et sociale.

La rhétorique d'avant le téléphone, « l'ère oratoire » (selon le mot de Ch. PLANTIN, 1990: 56) structurait tout le programme d'enseignement des collèges. « Cette fonction intégratrice, "architectonique" de la rhétorique s'explique dans le cadre d'une conception globale de l'éducation ignorant la spécialisation selon des compétences particulières, et orientée vers la formation du citoyen » (Ch. PLANTIN, 1990: 57).

L'enseignement de la discipline dans les universités américaines, dans les « speech departments », a, depuis les années 1910, le vent en poupe.

Cette éducation prépare le citoyen à l'expression publique de son sentiment sur des questions d'ordre général.

En définissant la parole publique comme « citoyenneté rhétorique », Ch. PLANTIN affirme que: « si, en France, l'idéal classique est celui de l'honnête homme au XVII^e, ou du philosophe au XVIII^e siècle, aux États-Unis, le type idéal est plus proche du tribun, du rhéteur ou du politique, dont le discours et les connaissances doivent avoir une efficacité sociale. En matière politique, le pragmatisme suppose une rhétorique » (1990: 58).

¹⁰ En Europe et surtout en France, la rhétorique, définie par O. REBOUL comme art de persuader qui suscite chez autrui une croyance par des moyens aussi bien affectifs que rationnels, vit son champ d'analyse se réduire à l'étude des figures (dont les trois classiques – métaphore, métonymie et synecdoque – connurent des approches structurales) et des structures, lisez mécanismes syntactico-sémantico-rhétoriques.

Dans les « speech departments », où l'enseignement de la rhétorique est en grand honneur, on apprend aux jeunes à se livrer aux débats, aux discussions, aux polémiques; comme le dit l'historien D. J. BOORSTIN (l'auteur d'un ouvrage unique en son genre, en trois volumes, nommé *An American Primer*, New York, Toronto, New American Library, 1968), dans les universités, les tournois d'éloquence ont précédé les rencontres de football, et cela avec une popularité non moindre. Ces débats permettent d'évaluer des connaissances, mais aussi des facultés d'adaptation de ces connaissances à l'interlocuteur, au public, à l'occasion.

D'autre part, l'essor de la rhétorique est lié, aux États-Unis, à la création de nombreuses institutions et revues spécialisées. Il semble donc que la rhétorique américaine soit plutôt un fait social, de communication et de pensée, qu'un fait de langue. À lire Ch. PLANTIN (1990: 81), il y aurait une « étonnante et permanente sous-estimation des problèmes linguistiques dans l'analyse du discours rhétorique, au point qu'on est tenté de se demander si l'objet de l'analyse rhétorique américaine n'est pas le discours moins le langage. La réflexion linguistique est largement étrangère à cette rhétorique ».

Le discours socio-culturel, marié à celui idéologique, des mentalités et du politique, s'étale aux dépens de l'examen des phénomènes de langue et de la structure rhétorique. À cet égard, l'ouvrage devenu classique de James KINNEAVY, *A Theory of Discours* (1971), est significatif.

2. Dans son étude « Rhetoric: Its Function and its Scope » (1953) essai commandé par la « Speech Communication Association », Donald BRYANT définissait la rhétorique comme « l'analyse raisonnée du discours informatif et persuasif » et lui assignait la fonction d'adapter les idées aux gens et les gens aux idées ». Dans sa conclusion, il définissait le quadruple statut de la rhétorique: « discipline instrumentale », « champ littéraire », « champ philosophique » et domaine social (1953: 404, 413, 424).

2.1. La rhétorique argumentative américaine a été pourtant marquée par deux grandes orientations: d'abord une **orientation néo-aristotélicienne**, fournissant des aperçus intéressants sur la situation de l'orateur dans un contexte historique donné; ensuite le **courant épistémique**, le phénomène essentiel de la rhétorique argumentative américaine.

À ce sujet, l'œuvre d'Edwin BLACK, *Rhetorical Criticism. A Study in Method* (1965), joua le rôle de catalyseur de la pensée rhétorique américaine et contribua à déterminer les voies dans lesquelles cette pensée allait s'engager dans les vingt dernières années. C'est Ed. BLACK qui qualifia de « néo-aristotélicienne » l'approche issue des théories aristotéliennes et de ses continuateurs romains. Mais c'est toujours lui qui suggéra l'approfondissement et l'avènement des autres théories si l'on veut développer une méthode critique capable d'affronter les défis du changement suggéré par les discours contemporains. La critique de BLACK poussa un grand nombre de chercheurs en communication à concevoir une rhétorique élargie, libérée de toute servilité vis-à-vis du passé, capable de prendre en charge les changements épistémologiques survenus dans la société. C'est sur cette base que se développa le courant connu sous le nom de « **rhétorique épistémique** » ou de rhétorique comme « **méthode de connaissance** ». Cette théorie soutient que la **production du savoir** est l'une des fonctions importantes de la rhétorique.

Il est hors de doute que dans la cristallisation de la rhétorique épistémique la célèbre théorie du « **dramatisme** » de Kenneth BURKE, développée dans les années '50, allait jouer un rôle important.

3. Mais ce fut le livre de Stephen TOULMIN, *The Uses of Argument* (1958), qui fonda le mouvement épistémique. Selon TOULMIN, dans l'exercice de toute activité, nous usons d'un raisonnement non formel, fondé sur la notion de probabilité, qu'il appelle « **logique substantielle** ». Il avance également une théorie subtile de la notion de **champ argumentatif**, une analyse de sa signification, du concept de probabilité, aboutissant sur un modèle en six étapes, révélateur de la manière dont on passe d'une assertion de fait à une conclusion, par l'intermédiaire d'une loi de passage (angl. *warrant*). Ce modèle soutient implicitement qu'une argumentation ne vise pas simplement la persuasion en soi, mais aussi la production des connaissances.

TOULMIN se situe dans la lignée de l'empirisme baconien qui rejette le syllogisme déductif comme modèle du raisonnement correct et poursuit l'œuvre des pragmatistes qui, après PEIRCE, interprètent les lois de la logique comme des guides pratiques de la recherche.

St.E.TOULMIN favorise le modèle syllogistique de l'argumentation dans le trajet implicite de l'enthymème ¹¹.

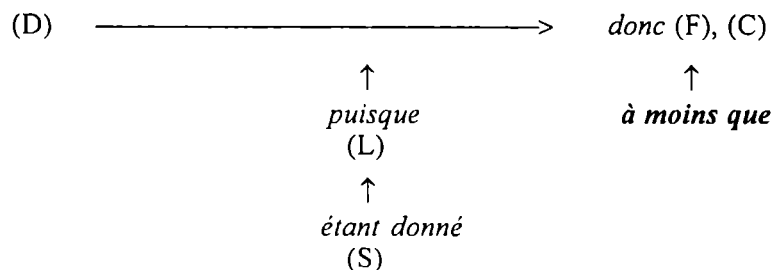
En rupture avec la logique comme discipline **axiomatisée**, en rupture aussi avec la théorie aristotélicienne de l'auditoire, le modèle argumentatif de TOULMIN propose une extension du champ de la logique, jusqu'à l'assimiler à un nouveau "discours de la méthode", non seulement de la méthode scientifique, mais de la méthodologie rationnelle, capable d'exprimer le processus par lequel s'accroissent nos connaissances en général. Ce modèle de la rationalité devra prendre en charge l'analyse épistémologique abandonnée par les logiciens.

En somme, TOULMIN va jouer Aristote contre Aristote, l'Aristote des *Topiques* contre l'Aristote des *Analytiques* » (Ch. PLANTIN, 1990: 25-26).

TOULMIN a redécouvert la notion de *topos* et il l'a fait s'intégrer dans un raisonnement argumentatif formé de six chaînons:

D = Donnée; C = Conclusion; F = Indicateur de force;
R = Restriction; L = l'Inférence, « warrant »; S = Supports, Justificatifs.

Le schéma argumentatif complet proposé par TOULMIN aura cette configuration:

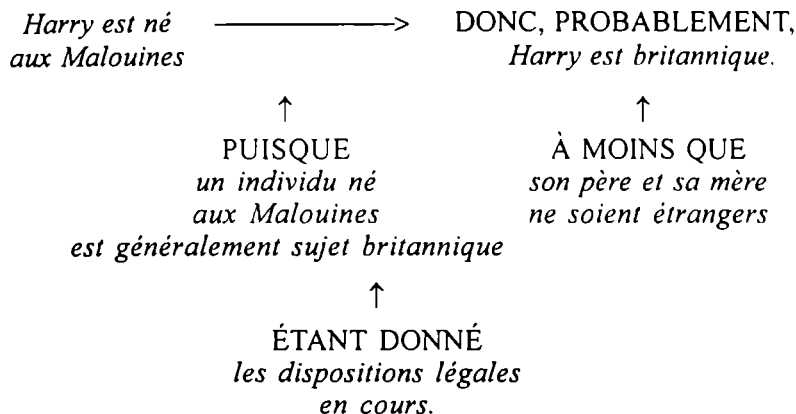


¹¹ Le **syllogisme** est une forme de raisonnement déductif formé d'une prémisses majeure, d'une prémisses mineure et d'une conclusion. Sous sa forme classique, il est illustré par l'exemple suivant:

Les hommes sont mortels
Socrate est homme
Donc Socrate est mortel.

L'**enthymème** est un syllogisme tronqué, incomplet, dans lequel on sous-entend soit une prémisses, soit la conclusion. Le célèbre enthymème de DESCARTES est: *Je pense, donc je suis.*

Soit cette exemplification que nous empruntons à Ch. PLANTIN (1990: 28):



4. Découvrant l'ouvrage séminal de St. TOULMIN, deux chercheurs américains en rhétorique – Douglas EHNINGER et Wayne BROCKRIEDE – en saisirent toute la portée novatrice pour la théorie de l'argumentation et écrivirent un article: *Toulmin on Argument: An Interpretation and Application* (1960) et un livre *Decision by Debate* (1963), qui appliquaient et développaient les idées de TOULMIN. Dans ces études, ils ont classé les preuves logiques et analysé les modes argumentatifs créatifs sous les noms d'argumentation « substantielle », d'argumentation « d'autorité » et d'argumentation « motivée ».

5. La parution en 1967 de l'étude de Robert L. SCOTT « On Viewing Rhetoric as Epistemic » valut à celui-ci le titre de fondateur du mouvement épistémique aux États-Unis.

Prenant la théorie de TOULMIN comme point de départ et s'appuyant sur la définition du **débat** comme « une enquête critique menée en collaboration » proposée par D. EHNINGER et W. BROCKRIEDE, SCOTT exprime son désaccord avec l'opinion courante qui conçoit la rhétorique comme un moyen de rendre plus efficace une vérité pré-établie. Il montre, au contraire, qu'une théorie rhétorique a la capacité propre de créer des connaissances.

Celui qui développe un discours sérieux a la responsabilité éthique de contribuer à la création de vérités qui, de par leur nature propre, ne sont pas absolues mais contingentes. D'après SCOTT, « il incombe à l'argumentateur et à son interlocuteur d'assumer une posture morale telle que l'un et l'autre soient également prêts à changer de position primitive lorsqu'ils sont confrontés à des faits nouveaux ou à de meilleurs arguments » (GOLDEN, James L., 1991: 57).

Selon R. SCOTT, le procès rhétorique est générateur de connaissances.

L'argumentateur et le destinataire entrent dans une relation intersubjective où ils assurent alternativement les rôles de défenseurs et de critiques. L'argumentation devient ainsi un art critique, visant à *ré-former* l'entendement, et par là même à créer des connaissances.

Par son important article de 1967, SCOTT avait ouvert la voie à une nouvelle interprétation des fonctions de la rhétorique dans le monde contemporain.

6. De nombreux chercheurs lui emboîtèrent le pas, mettant comme lui l'accent sur la **fonction épistémique** de l'argumentation, au tout premier rang desquels il faut citer Richard McKEON, professeur de philosophie à l'Université de Chicago. Celui-ci enrichit le concept de *rhétorique épistémique* en le fondant historiquement et en portant plus loin les défis de l'action future. Il rappelle que, comme CICÉRON, les érudits de la Renaissance avaient une haute conception de la rhétorique, en unissant sagesse et éloquence; et c'est grâce à la rhétorique que s'est formé le droit romain. R. McKEON souligne la nécessité d'une synthèse de l'éloquence et de la sagesse, de la rhétorique et de la philosophie, aboutissant ainsi à une unité créatrice entre le fond et la forme.

7. En partant de cette orientation générale du mouvement épistémique, on distinguera avec J. L. GOLDEN (1991) deux lignes de recherche en rhétorique américaine:

- (a) une **perspective dramatisante** et
- (b) un mouvement mettant au premier plan l'**idéologie**.

7.1. La tendance **dramatisante**, centrée sur les valeurs, est illustrée par trois théories, chacune d'elles ayant suscité de nombreux ouvrages, thèses et articles et ayant occasionné des discussions contradictoires. Il

s'y agit du modèle de la « **situation rhétorique** » de Lloyd BITZER, du modèle du « **paradigme narratif** » de Walter FISHER et de celui de « **la vision rhétorique ou le motif imaginaire** » d'Ernest BORMANN.

7.1.1. L'étude de L. BITZER « La Situation rhétorique » (The Rhetorical Situation) constitue l'article de tête du premier numéro de la revue *Philosophy and Rhetoric*, publiée depuis 1968. Cet article est considéré un « prérequis pour tous les cours avancés et les séminaires de rhétorique » (GOLDEN, James, 1991: 58).

Une situation dramatique est constituée de trois éléments: (a) une urgence (« un manque appelant une décision urgente »); (b) un public composé d'auditeurs capables d'agir; (c) un ensemble de contraintes sociales qui déterminent le type de réponse nécessaire. Ce modèle suppose un mode de communication imprégné de valeurs, et, à ce sujet, le type de changements que BITZER envisage est orienté par des valeurs que le public doit faire siennes. Adapté à des situations qui « mûrissent ou persistent », les situations envisagées s'adressent non seulement au public présent, mais également à l'humanité future, à un « auditoire universel », tel qu'il fut conçu par Ch. PERELMAN. Cet auditoire, capable de maîtriser son héritage et d'apprécier la portée du discours rhétorique, est créateur et protecteur de savoir et de valeurs, en un mot générateur de données épistémiques.

7.1.2. Une deuxième grande tendance à l'intérieur du mouvement épistémique est constituée par l'œuvre de Walter FISHER, promoteur de la **théorie ou logique « des bonnes raisons »**. Le « **paradigme narratif** » qu'il propose est exposé dans son ouvrage *Human Communication as Narration: Toward a Philosophy of Reason, Value and Action* (1987).

Sous l'influence de Kenneth BURKE et de sa théorie du dramatisme, W. FISHER soutient la thèse que l'être humain est d'abord un narrateur, un conteur qui rapporte ses expériences nationales ou personnelles selon une forme narrativo-rhétorique avec un début, un milieu et une fin.

Il nous faut concevoir la vie comme une série de récits ou de conflits ou encore comme une suite d'actions symboliques avec des intrigues principales et des intrigues secondaires. Pour évaluer la portée d'une histoire, différente des autres possibles, FISHER propose le critère de

cohérence et celui d'*exactitude*, sur lesquels il construit sa théorie des «bonnes raisons». Une histoire est cohérente si «elle tient debout», de façon à être compatible avec les descriptions rapportées dans d'autres discours, et si elle met en scène des personnages crédibles et prévisibles. L'auteur d'une histoire doit faire preuve d'un raisonnement correct, manifestant sa préférence pour les savoirs factuels, les argumentations pertinentes, les conséquences intéressantes et un sens moral affirmé.

Il est évident que cette théorie se trouve en rapport avec la théorie de la **pertinence** élaborée en Europe par D. SPERBER et D. WILSON, pour perfectionner le principe de la **coopération** de GRICE.

À lire J. GOLDEN, la théorie du paradigme narratif de FISHER trouve une illustration dans les auditions menées par le congrès américain à propos des événements controversés connus sous le nom d'Irangate. Ces événements forment une histoire, avec des personnages, des intrigues, un certain ordonnancement logique des séquences narratives et, évidemment, un auditoire, composé de purs spectateurs (le public) et d'experts (les membres de la Commission désignée par le Congrès et leurs conseillers juridiques).

7.2. Le point de vue idéologique, défendu par Michael McGEE et William BROWN, représente le tout dernier développement du courant liant rhétorique et production du savoir. Influencés par les idées de K. BURKE, ces auteurs voient dans les symboles l'instrument permettant de construire une réalité sociale et s'évertuent à situer la fonction symbolique dans la réalité humaine.

McGEE qualifie de « matérialiste » son approche de la rhétorique. Son idéologie repose sur le concept de « peuple », ensemble des citoyens, y compris « ceux qui agissent davantage selon les lieux communs et leur propre intérêt qu'en fonction de raisons et de preuves ». C'est un électorat mixte que le rhétoricien doit étudier, afin de déterminer les croyances, les attitudes du « peuple », en tant qu'instance appelée à prendre des décisions, qu'elles soient d'ordre politique, sociologique ou privé.

Les recherches de McGEE sur le discours public et l'interaction théorique ont mis en évidence le pouvoir mobilisateur du slogan et des syntagmes tronqués dans l'art de défendre une cause ou celui de promouvoir des valeurs.

7.3. La rhétorique de W. BROWN est centrée sur le rôle de la symbolisation dans la théorie de l'idéologie et de l'intervention sociale.

Comme les individus utilisent les symboles pour former leur idéologie, celle-ci peut être vue comme un procès de communication susceptible de fournir une nouvelle clé pour l'étude du comportement humain.

À partir de cette conception de l'idéologie, BROWN a développé sa propre philosophie de la rhétorique selon d'autres concepts, également importants, tels le *motif de la polarisation de l'attention*, de l'*intervention sociale* et du *pouvoir*. Remarquant qu'une idéologie se manifeste par une polarisation de l'attention, BROWN utilise l'image de la pierre tombant dans une eau tranquille qui engendre des cercles d'influence qui vont s'élargissant. Cette modification de l'attention peut renforcer l'idéologie dominante de la communauté, ou bien, en l'affaiblissant, produire une « nouvelle Gestalt ».

Les phénomènes de pouvoir conçus dans une vision holiste apparaissent dans l'étude programatique de BROWN « The holographic view of argument » parue dans le premier numéro de la revue *Argumentation* (1987). Dans l'hypothèse de l'organiste, le savoir progresse d'un niveau inférieur à un niveau supérieur de « globalité » et de « détermination », jusqu'à la saisie d'une totalité organique. À partir de la philosophie organiste de St. PEPPER, BROWN attire l'attention sur la possibilité de transcender les catégories morphologiques du « formisme », du « mécanisme » behavioriste pour arriver à un « contextualisme » de l'intervention et interaction sociales. Il propose, à cet égard, la métaphore de l'hologramme qui met l'accent sur « la connaissance qui émane de la vision du tout dans chacune de ses parties ».

D. Le modèle de l'argumentativité radicale de la langue: O.DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE. Informativité et argumentativité, les deux composants du sens de l'énoncé.

Si les directions de recherche esquissées jusqu'à présent définissent l'argumentation *largo sensu*, la conception des linguistes français Oswald DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE fournit une acception *stricto sensu* de ce phénomène. L'**argumentativité** est – selon eux – **un trait inhérent du langage**.

1. Le modèle argumentatif des faits de langue construit systématiquement, au fil des années, par Oswald DUCROT explicite les

stratégies auxquelles on est conduit dès le moment où l'on intègre la **pragmatique** aux structures syntaxiques et sémantiques de l'énoncé. Le phénomène de l'**énonciation** de la phrase est amplement mobilisé. On assiste ainsi à une pragmatique d'essence rhétorique qui est intégrée à la description sémantique et qui travaille directement sur la structure syntaxique de l'énoncé.

La théorie de l'*argumentativité radicale* s'inscrit en faux par rapport à une vision linguistique qui exprime la signification en termes de valeur de vérité, comme le faisait la logique formelle, inapte à rendre compte du langage quotidien.

O.DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE découvrent les **opérateurs argumentatifs** qui articulent les phrases en leur conférant du sens, c'est-à-dire une **direction** en vue d'une signification.

Cette théorie actualise le concept de **topoi**, trajets que l'on doit obligatoirement emprunter pour atteindre une conclusion déterminée.

Dans cette conception de l'argumentation, le phénomène de **gradualité** ou **scalarité** joue un rôle fondamental.

2. D'une façon générale, J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983) attribuent à tout énoncé un **aspect argumentatif** et, en particulier, une **orientation argumentative** et un **aspect « thématique »** ou **informatif**, lié à une assertion préalable faisant partie de son sens.

Si l'**aspect thématique** est l'intérêt de l'énonciateur pour la « réalisation d'un certain état de choses, l'intérêt qu'il manifeste à travers son énonciation, et qui selon lui la justifie », la valeur informative ou le sens lexical de l'énoncé – selon nous –, l'**orientation argumentative** est une « classe de conclusions suggérées au destinataire: celles que l'énoncé présente comme une des visées de l'énonciation » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 149–150).

Ainsi, dire dans un certain contexte énonciatif, se rapportant à une soirée:

(1) *Même Pierre est venu,*

c'est conduire le destinataire vers la conclusion « La soirée a été un succès ».

Dire d'une personne:

(2) *Elle est peu intelligente,*

c'est vouloir dire « qu'elle n'est pas intelligente », et pourquoi pas « elle est bête », « elle est stupide », « elle n'est pas du tout intelligente ».

Énoncer la phrase:

(3) *Jean est venu, puisque sa voiture est devant la maison,*
c'est appuyer l'assertion de la venue de Jean par la preuve *sa voiture est devant la maison*, argument fort (ou preuve) introduit(e) au moyen de *puisque*.

L'énonciateur de:

(4) *Est-ce que Jean est venu ?*

fait d'une éventuelle venue de Jean la motivation principale de sa question (aspect thématique ou valeur informative); mais, en même temps, il se présente comme incertain de cette venue, de sorte qu'il semble suggérer, de par sa question, des conclusions que l'on pourrait également tirer de *Jean n'est pas venu* (aspect argumentatif).

Ainsi la question recèle une divergence entre les deux aspects – argumentatif et thématique (informatif) – et rend tangible leur dualité.

Dans l'affirmation, par contre, il y a convergence de ces deux aspects.

Dire:

(5) *Cette femme est riche mais malade,*

c'est opposer, grâce à *mais*, les deux conclusions dégagées des énonciations de chacun des deux énoncés. Le premier énoncé, P: *Cette femme est riche* accrédiaterait la conclusion favorable *r*: « c'est bien », « elle doit être heureuse », alors que l'énonciation du second énoncé, Q: *elle est malade*, conduira vers la conclusion opposée $\sim r$, défavorable: « c'est mal », « elle doit être malheureuse ».

L'hypothèse de J.-Cl. ANSCOMBRE et d' O. DUCROT est donc que le sens de l'énoncé comporte, comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence que l'on appelle la **force argumentative**. Signifier, pour un énoncé, c'est orienter; de sorte que la langue, dans la mesure où elle contribue en premier lieu à déterminer le sens des énoncés, est un des lieux privilégiés où s'élabore l'argumentation. L'argumentativité est un trait **constitutif** des énoncés, qu'on ne saurait employer sans prétendre orienter l'interlocuteur vers un certain type de conclusion (par le fait qu'on exclut un autre type de conclusion); « il faut donc dire, quand on décrit un énoncé de cette classe, quelle orientation il porte en lui – ou encore [...] en faveur de quoi il peut être argument » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1976: 14–15).

3. Dans un sens plus technique, O. DUCROT et ses collaborateurs rattachent l'argumentation à l'existence de certains mots

du discours¹² tels: *et, mais, même, décidément, d'ailleurs, alors, au moins, peu / un peu, presque / à peine, seulement, puisque, car, eh bien, je trouve que*, etc., connecteurs pragmatiques et opérateurs argumentatifs – dans notre conception – qui déclenchent et confirment la valeur argumentative du discours.

4. La théorie de O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE s'appuie sur le phénomène d'énonciation et l'étude des actes de langage.

Leurs recherches contribuent dans une large part à l'élaboration d'une théorie du discours où pragmatique, sémantique et syntaxe se rejoignent pour se compléter réciproquement.

À signaler qu'on doit à cette théorie la distinction entre **acte d'ARGUMENTER** et **argumentation**.

Lorsqu'ils parlent d'**argumentation**, J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT se réfèrent toujours à des discours comportant au moins deux énoncés E_1 et E_2 , dont l'un est donné pour autoriser, justifier ou imposer l'autre. Le premier est l'argument, le second la conclusion (1983: 163). Ce sera le cas de:

E_1 : *Il pleut*

E_2 : *Je ne sors plus*, dans des textes comme:

(6) *Il pleut, je ne sors plus* ou

(7) *Il pleut, donc je ne sors plus* ou encore

(8) *Je ne sors plus, puisqu'il pleut.*

Trait de tout discours, l'argumentation explique donc la cohérence discursive-textuelle.

L'acte d'ARGUMENTER est un acte beaucoup plus abstrait que l'argumentation et qui peut se réaliser en dehors d'elle, mais apparaît très

¹² L'ouvrage collectif *Les mots du discours* (Minuit, 1980), publié sous la direction d'O. DUCROT, renferme des études signées par O. DUCROT, S. BRUXELLES, E. FOUQUIER, J. GOUAZÉ, G. DOS REIS NUNES, A. RÉMIS, A.H. DILLIER, C. SIRDAR-ISKANDAR, N. BOURCIER, L. MAURY, T.B. NGUYEN, L. RAGUNET DE SAINT ALBAN, études qui approfondissent le concept de 'polyphonie' du discours établi par O. DUCROT. Se plaçant dans une linguistique du texte, fortement marquée par la conception polyphonique de l'énonciation, ces analyses de détail des 'mots du discours' révèlent un *dire* caché derrière le *dit* et marquent l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il communique. L'impact de la dimension pragmatique sur les éléments morpho-syntaxiques, connecteurs discursifs, est hors de doute.

souvent à travers elle dans la mesure où cet acte conditionne et contraint l'argumentation.

« Ce processus discursif que l'on nomme argumentation et qui consiste à enchaîner des énoncés-arguments et des énoncés-conclusions a lui-même pour préalable un acte d'ARGUMENTER sur lequel il s'appuie » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 168).

Comme tous les actes illocutoires, l'acte d'ARGUMENTER se réalise dans et par un énoncé unique.

Si l'acte d'ARGUMENTER est déterminé par la structure linguistique des énoncés du discours, l'argumentation n'en est qu'une exploitation possible parmi d'autres.

L'hypothèse de J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT est la suivante: tout énoncé, qu'il serve ou non de prémisse dans une argumentation, est l'objet d'un acte d'argumenter qui ferait partie de son sens. Cet énoncé se présente toujours comme attribuant à un ou plusieurs objets un certain degré dans l'ordre d'une qualité R. Des conclusions implicites ou explicites sont tirées de l'énoncé discursivement employé.

Ainsi, par exemple, l'énoncé:

(9) *Le dîner est presque prêt* conduit vers la conclusion:

(10) *Dépêche-toi !*, puisqu'il fait apparaître la proximité d'un dîner (la qualité R). Le locuteur qui appuie le ton impératif: *Dépêche-toi !* par *Le dîner est presque prêt* justifie son conseil par la proximité du dîner. Un indice sûr autorise cette analyse: l'énonciateur pourrait ajouter, par enchaînement:

(11) *...Il est même prêt*, et cet énoncé apparaîtra comme une raison plus forte de se dépêcher.

5. Mettant en évidence la disparité entre les informations transmises par un énoncé et ses possibilités d'emploi dans une argumentation, J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT distinguent l'**informativité** de l'**argumentativité**. Dans la version outrancière de leur modèle, ils arrivent même à dire que « l'informativité est en fait seconde par rapport à l'argumentativité » et que « la prétention à décrire la réalité ne serait alors qu'un travestissement d'une prétention plus fondamentale à faire pression sur les opinions de l'autre ». Dans un grand nombre de situations on peut justifier « la réduction de l'apparemment informatif au fondamentalement argumentatif » (1983: 169).

Il en est ainsi de certains énoncés évaluatifs, tels:

(12) *C'est un bon livre*,
dont certains philosophes du langage ont déjà contesté le caractère descriptif. Le logicien GEACH appelle cette position '**ascriptivisme**'.

Dire (12) *C'est un bon livre*, c'est accomplir un acte d'ARGUMENTER, acte dont la qualité R est quelque chose comme « vision favorable du livre ». Il arrive que cet acte d'ARGUMENTER donne lieu à une argumentation effective dont la conclusion sera: *Je te recommande de lire ce livre*.

Si on dit:

(13) *Ce livre est bon (P), mais pourtant je ne te le recommande pas (Q)*, P est conçu comme la source d'une argumentation possible en faveur de *r*: *Je te le recommande*, Q posant alors – et imposant – le contraire de *r*, ce qui est normal lorsque *mais* est combinable avec *pourtant*. Q sous-entendra, par exemple, *Ce livre raconte une histoire triste et tragique, ce qui pourrait nuire à ton état psychique présent*.

Dire d'une certaine personne:

(2) *Elle est peu intelligente*,
c'est accréditer, par l'effet de la loi de la litote, la signification *Elle n'est pas intelligente, elle est même stupide*.

Les énoncés évaluatifs tels (12), (2) accomplissent donc un acte qui n'est pas celui d'asserter ou d'informer. Il s'y agit d'un acte d'ARGUMENTER, acte beaucoup plus général et complexe que tout autre acte illocutoire.

Toute une classe d'énoncés apparemment informatifs, les énoncés évaluatifs, sont fondamentalement argumentatifs, « l'informatif étant un dérivé délocutif de l'argumentatif » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 174).

E. L'École d'Amsterdam: Frans H. van EEMEREN et Rob GROOTENDORST

1. Renouant avec l'ambition de séparer nettement rhétorique et argumentation, la théorie **pragmatico-dialectique** de Frans H. van EEMEREN et Rob GROOTENDORST (1984, 1986, 1991, 1996) propose une position prescriptive basée sur une approche quasi-logique débouchant sur un modèle normatif des actes de langage accomplis lors d'une discussion critique. Pour ces deux auteurs hollandais, l'argumentation se réduirait à

une théorie de l'enthymème, accompagnée, d'une part, d'un catalogue de sophismes à proscrire et, de l'autre, d'une mise à l'écart de l'*éthos* et du *pathos*.

Dans cette conception pragmatico-dialectique, le terme de *sophisme* désigne « les actes de langage qui entravent de quelque manière que ce soit la résolution d'un débat au cours d'une discussion. C'est la raison pour laquelle ce terme se trouve en liaison systématique avec les règles de la discussion critique [...]. Dans cette conception, commettre un sophisme n'équivaut pas à une conduite immorale, mais constitue une faute au sens où l'on frustre les efforts produits en vue de la résolution de la discussion» (Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1991: 174).

La découverte des sophismes impose tout d'abord l'établissement des **règles** qui doivent être observées dans différentes étapes de la discussion critique.

2. Nous donnerons ci-dessous deux de ces règles nommées dialectiques, ainsi que leurs transgressions:

2.1. RÈGLE I: *Les participants ne doivent pas s'empêcher l'un l'autre de soutenir ou de mettre en doute les thèses en présence.*

Cette règle est violée si un participant tente soit d'imposer certaines restrictions aux thèses avancées ou mises en question, soit de limiter le droit fondamental de l'autre partie de soutenir ou de mettre en doute sa propre position. Le premier type de restrictions consiste à bannir certaines thèses de la discussion ou, au contraire, à les soustraire à toute critique en les déclarant sacro-saintes. Les restrictions de la seconde catégorie visent à éliminer l'interlocuteur comme participant sérieux à la discussion en faisant pression sur lui, en déconsidérant sa compétence, son objectivité, son intégrité ou sa crédibilité.

La règle I s'applique à la phase conflictuelle de la discussion critique, et peut être transgressée aussi bien par le protagoniste que par l'antagoniste. Les transgressions possibles et leurs sophismes correspondants sont:

1. Concernant les thèses

- le bannissement des thèses: *Je ne veux pas en parler;*
- l'affirmation de leur caractère sacro-saint: *Aucun homme de bon sens ne pourrait le nier.*

2. Concernant l'interlocuteur

- la pression sur l'interlocuteur: *Tu devrais tenir compte des répercussions sur nos relations personnelles* (argumentum ad baculum), *Tu ne peux pas faire ça* (argumentum ad misericordiam);

- l'attaque personnelle contre l'interlocuteur (argumentum ad hominem):

- en le déclarant comme stupide, méchant, peu fiable: *N'écoute pas cet idiot, cet escroc, ce menteur;*

- en mettant en doute ses intentions: *Il a dit cela uniquement parce qu'il veut être élu;*

- en montrant l'inconséquence de ses idées et de ses actions passées par rapport au présent: *Voyez un peu qui dit cela.*

2.2. RÈGLE VII: On doit considérer qu'une thèse est défendue de manière concluante si la défense a lieu au moyen d'arguments pour lesquels un schème d'argumentation communément accepté trouve son application correcte (Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1991: 179–181).

Cette règle est donc transgressée si l'on a choisi un schème qui ne convient pas à la proposition en question ou si le schème correct est appliqué d'une manière inadéquate. En rapport avec les schèmes principaux, il faut distinguer trois types d'argumentation: l'argumentation **symptomatique**, l'argumentation **par analogie** et l'argumentation **causale**. Le choix et l'application d'un schème devraient dépendre du type de proposition exprimée pour défendre la thèse.

Cette règle VII s'applique à la phase argumentative de la discussion et peut être transgressée par le protagoniste:

1. En appliquant un schème d'argumentation inadéquat

- fonder la vérité ou l'acceptabilité d'une thèse en se référant à une quelconque autorité (argument symptomatique): *Puisque le professeur X le dit, cela doit être vrai* (argumentum ad verecundiam); *Puisque tout le monde le dit, cela doit être vrai* (argumentum ad populum);

- tester la vérité ou l'acceptabilité d'une thèse en signalant ses conséquences souhaitables ou indésirables (argumentation causales): *Cela*

ne peut être vrai parce que cela détruirait toutes les valeurs défendues par ce pays (argumentum ad consequentiam).

2. En appliquant de manière inadéquate un schème d'argumentation

- justifier une conclusion générale à partir d'observations en nombre insuffisant ou bien à partir d'observations non représentatives (argumentation symptomatique): *Le système américain ne se soucie pas de ce qui arrive au malade. Je connais une femme qui, après avoir été renvoyée de l'hôpital, est décédée dans deux jours* (généralisation hâtive ou *secundum quid*);

- défendre une opinion en comparant le fait en question avec un autre fait foncièrement différent (argumentation par analogie): *Tu n'aura pas de disque compact, ton père et moi n'en avons pas non plus quand nous étions jeunes* (fausse analogie);

- induire une relation de cause à effet à partir de la simple observation que deux événements ont lieu l'un après l'autre (argumentation causale): *Le fait que les magasins sont fermés le dimanche est dû au fait qu'il sont ouverts le samedi* (post hoc ergo propter hoc);

- rejeter une conduite déterminée parce qu'on suppose qu'elle nous mènera de mal en pis, bien qu'il n'y ait aucune raison pour que les conséquences invoquées se produisent nécessairement (argumentation causale): *Tolérer l'euthanasie mène au génocide. C'est la raison pour laquelle je m'y oppose* (pente savonneuse).

3. L'hypothèse pragmatico-dialectique de l'argumentation défendue par Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST essaie de développer une théorie des sophismes en tant que transgressions des règles d'une discussion critique, énoncés qui, à l'intérieur d'une discussion, menacent sa résolution. Ce sont des fautes d'argumentation.

Le modèle des tenants hollandais de l'argumentation englobe la dimension logique des actes de langage, mais également leur caractère indirect.

L'analyse des sophismes exige la reconstruction de la réalité argumentative d'une manière **normative**, en tant que discussion critique.

Une telle reconstruction implique certaines transformations dialectiques: suppression, addition, permutation ou substitution.

4. L'approche pragma-dialectique proposée par Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST dans leur ouvrage *La Nouvelle Dialectique* (Kimé, Paris, 1996) associe la pragmatique des actes de langage au point de vue dialectique sur la discussion critique. Cette conception marque la rupture de l'argumentation avec la logique; à ce sujet, le changement raisonné d'opinion ne doit pas être confondu avec la preuve logique d'une conclusion. Dans le cas de l'inférence argumentative, le changement raisonné doit être resitué dans un contexte communicationnel où l'une des parties essaie de convaincre l'autre d'accepter sa position. Néanmoins, la logique ne saurait être éliminée de l'étude de l'argumentation; un conflit d'opinions n'est absolu que si le discours argumentatif obéit à un ensemble de normes régissant la discussion critique, et, parmi ces normes, la validité logique joue un rôle important.

Dans leur ouvrage (qui se veut la contrepartie dialectique de la *Nouvelle Rhétorique*), Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST considèrent la discussion critique comme une procédure interactionnelle destinée à résoudre un conflit d'opinions au moyen d'un échange réglé d'actes de langage. Étudiant les ratés survenus au cours des différentes étapes de la discussion critique, ces auteurs montrent que les manœuvres langagières connues sous le nom de *sophismes* peuvent être considérées comme des violations précises des règles de la discussion critique.

4.1. Il en est ainsi du *sophisme de l'épouvantail*, aspect majeur des sophismes dans la représentation des points de vue. La règle pour la discussion critique violée (Règle III) est la suivante: *L'attaque doit porter sur le point de vue tel qu'il a été avancé par l'autre partie* (Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1996: 142).

Une dispute sur un point de vue est résolue si l'opposant se rend compte que ses doutes sont injustifiés et finit par accepter le point de vue du proposant. La dispute sera également résolue si le défenseur admet que son point de vue est intenable et se rétracte.

Il est essentiel que les propositions à partir desquelles s'opposent les points de vue soient les mêmes pour les deux parties, et ne varient pas au cours de la discussion. L'argumentation soutenant une position doit référer à la proposition même qui a été mise en doute ou contredite. Et si

à la fin de la discussion l'opposant change son point de vue, celui qu'il adopte doit reprendre la proposition même du proposant, sans quoi la dispute n'aura pas été résolue.

Lors d'une discussion critique, la règle III ci-dessus peut être constamment violée, que ce soit au stade de la *confrontation des points de vue*, au stade d'*ouverture du débat*, au stade de l'*argumentation* ou au stade de la *conclusion*. Lors de cet ultime stade, les protagonistes peuvent par exemple redéfinir l'objet de leur débat de façon à le rendre plus précis ou plus général.

Il existe deux techniques pour attaquer une position qui n'est pas réellement celle de l'adversaire: soit lui *attribuer un point de vue fictif*, soit *déformer son point de vue réel*. Attribuer un point de vue fictif à un adversaire relève du *sophisme de l'épouvantail*. Dans ce sophisme, l'adversaire et son point de vue sont caricaturés de façon à être plus facilement attaqués.

Dans le cas de la technique de travestissement et de déformation du point de vue de l'opposant, le sophisme de l'épouvantail s'appuie sur un ensemble de procédés comme: la simplification, l'exagération, la radicalisation, la généralisation et l'omission des nuances ou des restrictions. Ainsi, par exemple, en remplaçant les quantificateurs *certains*, *un peu*, *peu* par *tous*, un point de vue peut être radicalisé par généralisation.

De nombreux cas du sophisme de l'épouvantail concernent le contenu propositionnel de l'assertion exprimant le point de vue. Dans le cas de l'*exagération*, on attribue à cette assertion une portée plus grande que celle qu'elle possède réellement. On peut lui attribuer aussi une force communicative plus importante que celle voulue par son énonciateur. Cette situation se produit lorsque le proposant présente sa position comme une conclusion vraisemblable à partir de certaines informations, et que l'attaquant la traite comme une conclusion nécessaire et, prenant à son tour le rôle de proposant, s'efforce alors de démontrer qu'elle ne découle pas nécessairement de l'information disponible. Le proposant avance une argumentation probable ou plausible, alors que son adversaire l'attaque en affirmant qu'il avance une argumentation déductive valide.

« Hormis les cas de déformation du point de vue réel de l'adversaire ou d'attribution d'un point de vue fictif, on considère en général que le fait d'attaquer les arguments les plus faibles en ignorant les plus forts, ou d'attaquer des adversaires insignifiants en négligeant les plus puissants

relève aussi du sophisme de l'épouvantail. En effet, se concentrer sur les arguments faibles de l'adversaire revient au même que se concentrer sur un adversaire faible: dans les deux cas, l'attaquant choisit la voie de moindre résistance et évite l'opposition sérieuse. Toutes ces stratégies d'attaque relèvent du sophisme de l'épouvantail, qui consiste essentiellement à présenter la partie adverse comme plus faible qu'elle ne l'est en réalité » (Fr. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1996: 148).

II. L'ARGUMENTATION, NOYAU DUR DE LA STRUCTURE ET DU FONCTIONNEMENT DU DISCOURS. L'objet du présent livre

1. Après ce sommaire aperçu des voies de l'argumentation, de son évolution historique et de sa configuration géographique actuelle, nous aimerions poser l'hypothèse – que le présent livre se doit de défendre – que l'argumentation constitue le noyau dur de l'étude de discours, la clé de voûte de son fonctionnement.

L'analyse des différents modèles et concepts linguistiques de l'argumentation nous a amenée à la conclusion que c'est à la faveur de cette notion qu'on pourra mieux saisir:

- la **logique** du discours: les arguments ou topoï, les inférences et les schèmes argumentatifs, l'implicite et les postulats silencieux;

- la **syntaxe** du discours: la cohérence et la cohésion discursives, les enchaînements et les réseaux inférentiels, le transphrastique et le textuel argumentatifs, le caractère conventionnel de l'argumentation assuré par les opérateurs et les connecteurs argumentatifs;

- la **sémantique** du discours: les classes d'arguments, la force et l'orientation argumentatives des énoncés;

- la **pragmatique** et la **rhétorique** du discours: l'acte d'argumenter, la polyphonie, la pertinence argumentative, l'indirection, la stratégie argumentative, la composante encyclopédique, la tropologie ou l'étude des tropes.

Le concept de **pertinence argumentative** se trouve au cœur même de la problématique du discours.

L'argumentation surgit à différents niveaux du langage: au niveau lexical, à celui de l'énoncé, dans l'énonciation, dans le discours et dans le texte.

Une théorie de l'argumentation sera ainsi rattachée à une théorie de la pertinence.

L'argumentation nous apparaît comme une manière langagière de voire le monde et d'amener le destinataire à adhérer à une conclusion.

2. Notre étude sera structurée en deux parties.

Dans la première, nous analyserons le fonctionnement de l'**argumentème** en tant que trait inhérent du discours. C'est le domaine de l'**argumentativité** conçue comme critère essentiel de la cohérence discursive.

Dans la seconde partie, nous cernerons le **discours** et les **textes argumentatifs**, ses / leurs traits caractéristiques, à même de le / les distinguer d'autres types de discours: narratif, explicatif, descriptif, conversationnel, etc. En même temps notre attention portera sur la place du discours argumentatif dans une typologie du discours.

L'argumentatif sous-tend les autres types de discours et de textes. L'argumentation apparaîtra ainsi comme l'un des domaines privilégiés de la linguistique discursive.

Première partie

L'ARGUMENTÈME, TRAIT INHÉRENT DU DISCOURS

Chapitre Premier

Le concept de DISCOURS

0. Le **discours** est le concept clé de la linguistique discursive et textuelle, dernière née des sciences du langage. Ce concept entraîne une perspective interdisciplinaire des faits de langue, où logique, sociologie, psychologie, philosophie du langage, théorie de la communication se rejoignent pour se compléter réciproquement.

L'analyse du discours implique le dépassement du niveau phrastique et la prise en charge de nombreux facteurs pragmatiques, extralinguistiques et situationnels sans lesquels une étude complète de la signification ne saurait être possible.

« Née d'horizons divers, cette linguistique du discours cherche à aller au-delà des limites que s'est imposée une linguistique de la langue, enfermée dans l'étude du système. Dépassement des limites de la phrase, considérée comme le niveau ultime de l'analyse dans la combinatoire structuraliste; effort pour échapper à la double réduction du langage à la langue, objet idéologiquement neutre, et au code, à fonction purement informative; tentative pour réintroduire le sujet et la situation de communication, exclus en vertu du postulat de l'immanence, cette linguistique du discours est confrontée au problème de l'extralinguistique» (D. MALDIDIER, Cl. NORMAND, R. ROBIN, 1972: 118).

1. Les différentes acceptions du discours diffèrent selon les écoles linguistiques et les méthodes d'analyse du langage (voir pour la polysémie du concept D. MAINGUENEAU, 1976: 13-23 et T. CRISTEA, 1983: 11-19).

Pour notre compte, nous retiendrons les éléments suivants:

1.1. Le discours est un **événement** langagier; il s'ensuit que l'événement discursif suppose l'emploi de la langue par un énonciateur et sa réception par un auditeur (allocutaire ou destinataire), suite à l'application de certaines opérations énonciatives et discursives ¹.

¹ Les **opérations énonciatives** sont des opérations subjectives, propres au sujet producteur de langage. Par contre, les **opérations discursives** sont des opérations non subjectives, objectives, fournies par les mécanismes du discours.

Dans les termes de Ém. BENVENISTE, le discours est « le langage mis en action » dans un processus historique qui fait de l'énoncé un événement.

Dans un sens plus large, BENVENISTE entendait par discours « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (1966: 242).

1.2. Le discours, c'est un énoncé ou un ensemble d'énoncés considéré du point de vue du mécanisme de sa production, autrement dit un énoncé ou un ensemble d'énoncés en situation de communication. Cela veut dire que l'étude du discours est indissociable de l'analyse des facteurs suivants:

- 1) - l'énonciateur
- 2) - son destinataire ou allocutaire
- 3) - l'espace-temps de la communication
- 4) - l'intention communicative de l'énonciateur
- 5) - le thème du discours
- 6) - un savoir commun partagé par l'énonciateur et son destinataire,

se rapportant aux données référentielles, culturelles, etc.

1.3. Lieu de la manifestation de la **langue**, le **discours** est le résultat d'une **construction**. L'énonciateur construit – grâce aux éléments que la langue lui fournit et grâce à la situation de communication – le discours. Dans cette perspective, l'opposition **LANGUE** / *vs* / **PAROLE**, analysée avec finesse dans la psychomécanique de Gustave GUILLAUME, continue à garder son actualité. « Ce qui rend difficile l'étude des faits de langue, c'est que l'observation directe ne les atteint pas. Pour atteindre à ces faits profonds, on est tenu de faire appel à des moyens analytiques plus puissants. Il ne suffit pas de constater, il faut, par imagination constructive [souligné par nous], découvrir ce qui a eu lieu dans les régions profondes de l'esprit auxquelles la conscience n'a point directement accès » (*Leçons de linguistique générale de G. GUILLAUME*. 1949–1950. *Structure sémiologique et structure psychique de la langue française*, II, Les Presses de l'Université Laval, Québec et Librairie C. Klincksieck, Paris, 1974: 71).

Dans le même esprit, James KINNEAVY verra l'étude du discours comme « l'étude des usages ou emplois situationnels des données potentielles du langage » (1971: 22).

1.4. Dans une perspective des plus prometteuses, le discours sera conçu comme un ensemble de **stratégies discursives**.

Il faut parler de **stratégie discursive** seulement lorsque les conditions suivantes sont remplies (voir J. CARON, 1978):

- une situation d'incertitude, liée soit au comportement imprévisible d'un partenaire, soit à une ignorance au moins partielle de la structure de la situation;
- un but, visé consciemment ou non par le locuteur;
- des règles du jeu, définissant les coups possibles d'une part, et permettant, d'autre part, en fonction du but à atteindre, une évaluation des situations successivement réalisées;
- une succession réglée de choix, traduisant un plan logique d'ensemble.

Le discours, dans son déroulement, construira simultanément:

a) Un **champ discursif**, référence discursive, univers de discours, ensemble structuré de signifiés, renvoyant au référent, mais doté d'une structure propre: **organisation cognitive** d'une part (les 'objets' construits sont liés par des relations temporelles, spatiales, causales, logiques, etc.); **organisation dynamique** d'autre part (un système d'évaluations, positives ou négatives, 'oriente' ce champ selon un ou plusieurs axes).

b) Un **système de relations** liant les interlocuteurs au champ d'une part, entre eux d'autre part: ancrage des énonciateurs dans le discours repérant celui-ci par rapport à l'acte d'énonciation (axe des embrayeurs JE / TU - ICI - MAINTENANT), modulation qualitative et quantitative de cet ancrage par la fonction illocutoire des énoncés et par leurs modalités.

J. CARON appelle **situation discursive** cet ensemble constitué par le champ discursif et la relation des énonciateurs à celui-ci et entre eux, tel qu'il se définit à un moment quelconque du discours (1978: 183).

La construction de cette situation, ainsi que ses transformations au cours du temps, sont assurées par des **opérateurs discursifs**, qui assurent des fonctions d'organisation cognitive (les marques temporelles, spatiales, les termes relationnels, les quantificateurs, les divers connecteurs), d'évaluation (les prédicats bipolaires) et d'ancrage (les marques d'énonciation, de modalisation, d'illocution).

Dans ces conditions, la **stratégie discursive** est une séquence d'actes de langage qui, à l'aide d'un ensemble d'opérateurs, vise à construire un certain type de situation discursive.

L'énoncé interrogatif, la cause, la réfutation de la cause, le démenti, la négation polémique, l'hypothèse, le refus, la justification, la métaphore, etc. sont autant de stratégies discursives.

1.5. Certains linguistes et théoriciens du langage ont la tendance à mettre le signe d'égalité entre **discours** et **texte**.

La procédure ne va pas sans risques, bien qu'on soit d'accord que tout texte est le produit achevé, clos d'un mécanisme discursif.

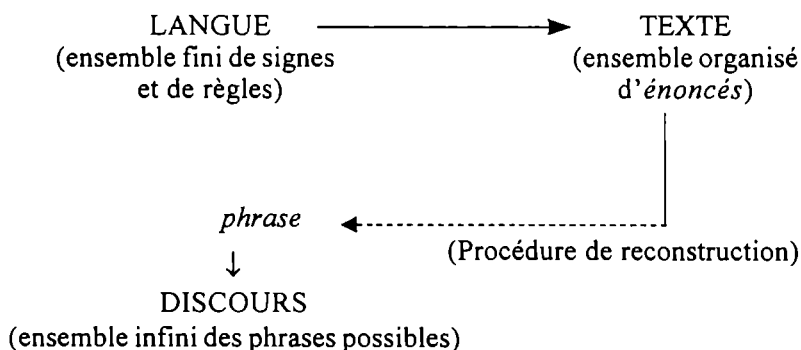
Tout texte s'appuie sur un discours qui l'autorise, l'inverse n'étant pourtant pas vraie.

Nous croyons fermement à l'idée que le **texte** est le **produit** du discours, le **discours** étant alors le **mécanisme**, le **processus** de production du texte.

Le texte est achevé, fini, clos, alors que le discours est infini.

D'autre part, il est impossible de comprendre un discours si l'on ne prend pas en charge son **implicite**. L'**implicite** est donc une caractéristique immanente du discours.

Nous rejoignons ainsi l'hypothèse de R. MARTIN (1983), selon laquelle la **langue** est conçue comme un ensemble fini de signes et de règles et le **discours** comme l'ensemble infini des phrases possibles. Les énoncés – seule réalité observable – s'opposent à la fois, dans la cohérence du **texte**, à la **langue** et au **discours**. La phrase, réalité abstraite et purement hypothétique, apparaît comme le fruit d'une reconstruction du linguiste:



(R. MARTIN, 1983: 228)

Dans la théorie globale de la langue proposée par R. MARTIN, la composante **discursive** assure l'insertion de la phrase dans la cohésion / cohérence du texte. La fonction discursive du langage assure la cohérence textuelle. Cette composante rend compte de l'adéquation de la phrase à son contexte. Ainsi la phrase *Pierre est de retour* sera vraie dans les conditions suivantes: le personnage *Pierre* est identifié de la même manière par le locuteur et son allocutaire; si *Pierre* est de retour, c'est qu'il était présent à un moment donné, qu'il s'est absenté et qu'il est à nouveau présent. Si l'on imagine un contexte où il est question des difficultés où la France s'empêtre, du chômage qui ne cesse de croître, de l'inflation qui galope, du marasme de la culture et de l'enseignement, alors il sera malaisé d'y faire apparaître brusquement l'observation, pourtant censée, que *Pierre est de retour*. La cohérence discursivo-textuelle s'y oppose: la fonction discursive n'autorise pas pareil coq-à-l'âne.

C'est la fonction discursive qui explique la bonne formation de (1) et l'agrammaticalité de (2):

(1) *Il a gelé. Les conduites de chauffage ont éclaté.*

(2) ** Il a gelé. Mon dentifrice est bifluoré.*

Des connaissances d'univers, un savoir encyclopédique sont nécessaires pour l'établissement de la cohérence discursive des textes. Qu'on envisage – à ce sujet – quelques réponses à une question comme:

Pourquoi le professeur Durand a-t-il pris son parapluie ?

(a) *? Parce qu'il a cours.*

(b) *Parce qu'il a commencé à pleuvoir.*

(c) *Parce qu'il n'a pas d'imperméable.*

(d) ** Parce qu'il fait beau.*

Le savoir encyclopédique explique pourquoi (a) est une réponse douteuse et (d) une réponse incorrecte, agrammaticale discursivement.

Pour des raisons de commodité, nous emploierons souvent le terme de 'discours' dans le sens de 'texte'.

2. Le texte recèle les traces linguistiques des opérations énonciatives et discursives. Il y en a plus: certains mots – adverbess et conjonctions pour la plupart – ont un rôle essentiel dans la cohérence discursive.

Ce sont les connecteurs ou opérateurs discursifs, 'mots du discours' qui contribuent foncièrement à donner une certaine orientation argumentative à l'énoncé.

Ainsi, dire d'une femme:

(3) *Elle lit même le chinois*,
c'est – grâce au morphème 'enchérissant' *même* – inférer à la conclusion:
« Elle est savante ». Il suffit de comparer (3) à l'énoncé correspondant
sans *même* :

(4) *Elle lit le chinois*,
dont le présupposé pourra être: « elle est sinologue », pour se convaincre
du rôle discursif, lisez argumentatif, de *même*, morphème qui embrasse
l'énoncé sur toute une échelle argumentative.

Il en est ainsi de nombreux autres morphèmes. Soit par exemple,
le modalisateur *bien*, marqueur d'une opération énonciative. Enchaîné à
des verbes psychologiques (*aimer*), épistémiques (*savoir, voir, remarquer*)
ou d'action (*finir*, etc.), ce connecteur marque une opération énonciative
propre à l'univers de croyance² de son énonciateur. Ainsi, *aimer cette*
femme et *aimer bien cette femme* n'est pas la même chose. Si la première
structure sera paraphrasée par « avoir de l'amour pour cette femme », la
seconde pourra signifier « avoir de la sympathie pour cette femme ».

Un énoncé tel:

(5) *Il postera bien la lettre un jour ou l'autre*
signifie « il finira bien par poster la lettre », l'énoncé pouvant renfermer
un acte de reproche pour la paresse ou la négligence du personnage.

(6) *Il fera bien un geste en ta faveur*
arrive à signifier: « Quand même! Il peut bien faire cet effort, non?! »

Par l'énoncé:

(7) *Vous prendrez bien un petit quelque chose !*
on presse autrui de prendre même le minimum (ajustement au seuil le plus
bas), on le prie de ne pas se faire prier. L'énoncé a une force conative et
persuasive; on y ressent le sentiment qu'on a affaire à une invite pressante
(voir A. CULIOLI, 1978: 311).

Le modalisateur *bien* construit un 'ajout énonciatif' (A. CULIOLI,
1978: 301), permettant d'établir une relation entre un énoncé implicite e_1 ,
'repère constitutif' de nature justificative, et un énoncé e_2 , que l'on tire du
premier par l'implication rhétorique.

² R. MARTIN appelle 'univers de croyance' l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies, ou qu'il veut accréditer comme telles. L'univers de croyance est formé de propositions implicites mais aussi explicites, des propositions latentes tenues pour vraies et conséquemment des propositions tenues pour fausses (R. MARTIN, 1983: 36–37).

Notre livre s'arrêtera à quelques-uns des connecteurs discursifs à vocation argumentative et dont les analyses sont devenue classiques: *mais, même, d'ailleurs, au moins, alors, donc, eh bien, tu sais, tu vois.*

3. Tout discours prend ancrage sur du préconstruit. Il s'agit d'un **préconstruit culturel** et d'un **préconstruit situationnel** qui par le biais de la langue naturelle, sont représentés dans le discours. Ce postulat, énoncé par J.-Bl. GRIZE (1976), signifie:

- que le discours est produit en situation;
- qu'il se déroule dans une langue naturelle.

Contrairement à ce qui se passe dans un langage formel, les symboles ne sont ici jamais vides de sens. Deux problèmes se posent alors:

- a) quelle forme donner à ce préconstruit;
- b) comment le repérer dans les textes ?

Pour ce qui est de la forme, il faut dire que celle-ci est conditionnée par la situation de communication, par le contexte énonciatif et situationnel dans lesquels la langue est employée. À un fruitier il y a un sens à demander si *telle poire est juteuse*, non si elle est célibataire. L'adjectif *juteux* dans le syntagme *poire juteuse* et compte tenu du contexte situationnel signifiera « qui a beaucoup de jus ». Par contre, l'adjectif *juteux* a tout à fait une autre signification dans le texte suivant:

(8) *La tournée des cabines téléphoniques en panne est également juteuse. Il suffit de secouer très fort le dispositif qui refuse toute communication, mais qui continue à accepter la monnaie. Je note au passage la sagesse du ministre des P.T.T. qui, pour réduire les effets fâcheux de la récente hausse des tarifs, a généralisé les téléphones à carte magnétique, dissuadant ainsi la majorité des usagers* (art. de Philippe Bouvard, « Lettre d'un vacancier azuréen à ses cousins qui n'ont pas quitté Paris », in PARIS - MATCH, le 23 août 1985).

La situation de communication confère à la forme *juteux* le sens de « bonne affaire », « affaire qui rapporte qui rapporte beau-coup ».

Le **repérage du préconstruit** est la levée d'ambiguïté référentielle assurée par le discours. Le préconstruit est, « dans chaque discours, ce et seulement cela que le locuteur tient pour tel » (J.-Bl. GRIZE, 1976: 96).

Ainsi pour reprendre l'exemple de J.-Bl. GRIZE, n'a-t-on pas à se demander si une *voiture* a des roues, des freins ou un moteur.

En revanche, si on trouve dans un discours:

(9) *Cette voiture n'a pas de roues,*
alors on conclut que pour le locuteur *avoir des roues* fait partie de la famille du 'faisceau' de *voiture*, c'est-à-dire de la famille des propriétés que l'objet a et des relations qu'il peut soutenir avec d'autres objets pour un locuteur en situation.

4. Une même opération logico-sémantique peut être rendue par des formes discursives (lisez textuelles) multiples. Une conséquence pratique s'en dégage: « les formes langagières doivent être traitées comme des indices d'opérations logiques, au même titre que des gestes. Ainsi, la question n'est pas de déterminer, par exemple, quel est le sens logique de *et*, mais de montrer par quels moyens une langue donnée, dans les circonstances données, exprime telle opération logique, ici la concomitance » (J.-Bl. GRIZE, 1976: 97).

Soit donc, l'opération logique de '**concomitance**'. Elle sera rendue en français par des énoncés rattachés au moyen des relateurs *et, alors, en même temps, pendant que, pendant ce temps*, etc. Que l'on observe, à cet égard, l'exemple suivant:

(10) *Un malade s'y trouve [à Oran] bien seul. Qu'on pense, alors, à celui qui va mourir, pris au piège derrière des centaines de murs crépitants de chaleur, pendant qu'à la même minute, toute une population, au téléphone ou dans les cafés, parle de traites, de connaissance et d'escompte* (A. Camus, *La Peste*).

L'optique onomasiologique caractérise essentiellement la structure du discours. Soit aussi un autre exemple. Le contenu logico-sémantique d'« accepter une invitation » (d'aller au théâtre) pourra se rendre par les formules langagières suivantes:

- (11)
- *Je vous remercie de votre aimable invitation.*
 - *C'est avec joie / plaisir que j'irai avec vous au théâtre.*
 - *J'accepte bien volontiers.*
 - *C'est gentil / aimable à vous de m'inviter.*
 - *C'est merveilleux.*
 - *J'accepte avec plaisir.*
 - *Je veux bien.*
 - *Ça fait longtemps que je ne suis plus allé au théâtre.*
 - *Ce sera avec plaisir.*

- *Merci beaucoup / infiniment.*
- *C'est sympa d'avoir pensé à moi.*
- *Oui, avec plaisir.*
- *O.K.!*
- *D'accord.*

5. La forme syntaxique seule peut être insuffisante pour déterminer la signification d'une phrase, et il est donc nécessaire de recourir à la situation de communication et au contexte de son emploi.

Soit l'expression suivante, frappée d'ambiguïté:

(12) *Vous devez sortir d'ici.*

Cette phrase peut prendre l'un des trois sens suivants, compte tenu de ses trois forces illocutoires:

(a) Un « constat »: *C'est un fait que vous devez sortir d'ici.*

(b) Un « ordre »: *Sortez d'ici !*

(c) Un « jugement normatif »: *Vous avez l'obligation de sortir d'ici.*

La situation sera, par exemple, déterminante dans le cas où la personne interpellée se trouvera dans une fonderie de graisses et sera manifestement indisposée par l'odeur.

Quand au contexte, il est souvent précisé au cours du discours dialogal lui-même.

(13) – *Vous devez sortir d'ici.*

– *C'est un ordre ?*

– *Non, c'est le règlement. Je n'y peux rien.*

De là, le '**principe de la double détermination**' postulé par J.-Bl. GRIZE (1973: 96) : dans tout discours, le sujet énonciateur considère comme acquises un certain nombre de données situationnelles et contextuelles.

5.1. À l'**encodage**, la situation joue un rôle déterminant dans le choix des déictiques, des appellatifs, du niveau de langue approprié, etc.; elle permet également des ellipses telles que:

(14) *Donne-moi le crayon noir ! → Donne-moi le noir ! → Donne-le moi !* (accompagné d'un indice d'ostension).

Pour l'énonciateur la situation fonctionne alors comme un facteur d'économie puisqu'elle lui épargne la verbalisation de certains éléments qui viennent s'intégrer d'eux-mêmes à l'isotopie discursive.

5.2. La situation permet symétriquement au **décodeur** ou **destinataire** de suppléer aux informations manquantes, et, plus

généralement, elle lui fournit des informations nécessaires à l'identification des contenus sémantiques ou pragmatiques, littéraux (déictiques, polysémie), ou dérivés (ironie, métaphore).

L'identification des données pragmatiques, le préconstruit culturel et situationnel apparaissent pour le destinataire dans un discours tel:

(15) *Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'un entracte, mais d'une courte pause,*

énoncé au micro dans un certain théâtre. Seule la connaissance de la situation particulière de ce théâtre et des comportements usuels de ceux qui le fréquentent permettent de dériver, de la valeur informative de l'énoncé, cette mise en garde:

(15)(a) *N'allez-donc pas boire un coup au bistrot du coin comme vous en avez l'habitude lorsqu'il s'agit d'un véritable entracte.*

Dans l'énoncé (16) *J'ai la crève*, déclaration faite à la cantonade par un locuteur L apercevant un groupe d'amis à l'entrée de ce même théâtre, il faut voir la salutation qui permet d'interpréter cet énoncé moins comme une information sur l'état de santé du locuteur, que comme une excuse ou une justification:

(16)(a) *Aussi ne vous fais-je pas, comme j'en ai l'habitude, la bise, car je crains de vous passer ma crève* (exemples empruntés à C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980: 207).

6. Les paramètres esquissés ci-dessus nous permettent de comprendre le concept de '**discours quotidien**', concept élaboré par J.-Bl. GRIZE (1981), dans sa tentative de déceler un genre qui puisse se retrouver dans des textes de nature diverse. Le **discours quotidien** fut préfiguré dans ce que L. WITTGENSTEIN appelait '**every day language**'.

On peut parler de **discours quotidien** lorsque l'une ou l'autre des conditions suivantes au moins sera satisfaite:

- (a) Le discours s'adresse à un interlocuteur particulier.
- (b) Il est engendré en situation.
- (c) C'est un discours d'action.
- (d) Il ne vise qu'une validité locale (J.-Bl. GRIZE, 1981: 8).

Si on doit distinguer ces conditions, c'est uniquement pour des raisons de clarté méthodologique, car, en fait, aucune d'elles n'est véritablement indépendante des autres.

6.1. Tout discours est fait pour s'adresser à autrui. L'« altérité » du discours, les degrés dans la « destinarité » – selon le mot d'O. DUCROT – représentent le fait que le discours est construit pour son destinataire dont il recèle – le plus souvent – les traces. Il n'y a aucun acte de langage qui ne soit aussi acte d'interlocution. Le locuteur parle à quelqu'un et pour quelqu'un; aussi doit-il aménager son discours, non seulement en fonction de ce qu'il veut communiquer, mais tenant compte encore de celui auquel il s'adresse.

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA avaient déjà démontré que le discours construit son auditoire. La formulation discursive varie selon la formation, les motivations et les intérêts des destinataires. La présence du destinataire se fait plus ou moins explicite selon le type du texte.

Soient deux petits textes informatifs et directifs tirés des dépliants touristiques français. Le premier se rapporte à la Cathédrale Saint-Victor de Marseille:

(17) *Amis visiteurs, allez à Saint-Victor, un lieu chargé d'histoire: l'édifice est bien complexe, mais dix-sept siècles de foi lui ont donné une âme...*

Vous vous trouverez sur la place – le parvis – et vous verrez ces murailles et leurs deux tours [...].

Vous y pourrez voir de nombreux sarcophages, la plupart paléochrétiens, des sculptures primitives, des inscriptions remarquables... (Chanoine Charles Seinturier, Curé de Saint-Victor).

On y remarque les traces, plus précisément les marques du destinataire: la deuxième personne (*vous vous trouverez, vous verrez*), le futur, l'impératif, autant de morphèmes qui témoignent de la destinarité explicite du texte.

Le second se rapporte à la ville d'Aix-en-Provence: la haute fréquence de l'infinitif prouve l'implication directe du destinataire.

Les indications touristiques sont un guide de la ville; les verbes à l'infinitif instaurent des consignes utiles au touriste qui visite la ville:

(18) *Au sud du Palais de Justice, édifié sur l'emplacement de l'ancien Palais des Comtes de Provence, prendre la rue Marius-Reinaud, puis la route Espariat [...].*

Avant d'arriver sur la Place de l'Hôtel de Ville en passant par la rue Aude, on remarque au n° 13 le décor à l'italienne de l'Hôtel de Peyronnetti [...].

En passant devant l'Hôtel Maynier d'Oppède (1757), on arrive à la Cathédrale, monument composé de nombreux éléments d'époques différentes [...]. Sont également à voir, le baptistère du IV^e-V^e siècle et le cloître du XII^e-XIII^e siècle [...].

Gagner ensuite le cours Sextius; dans le parc de l'établissement thermal, une tour d'enceinte du XIV^e siècle. Par la rue Célony, on accède au Pavillon Vendôme, construit en 1665 – 68 par Louis de Mercœur, Duc de Vendôme, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées (Aix-en-Provence - Visite de la ville, Office municipal de tourisme).

À part des marques de l'infinif, la mobilisation du destinataire est réalisée par l'emploi de l'indéfini *on* (*on remarque, on arrive, on accède*) dont le substitué est « vous, touristes qui voulez visiter la ville », par la périphrase *sont à voir*, à sens « prospectif », de « conseil », les adverbes *avant* (*avant d'arriver*) et *ensuite* (*gagner ensuite*) qui marquent une graduation dans les actions que le visiteur fera. Le déroulement du discours suit un ordre didactique, le langage étant – dans le dépliant – accompagné du code iconique du plan de la ville.

Dans la mesure où l'allocutaire est véritablement un interlocuteur, il peut à chaque instant refuser ce qui est dit et produire un contre-discours qui annule celui qu'il reçoit. Ce trait confère au discours quotidien le statut d'un dialogue. Le **discours quotidien** est un **discours dialogique**.

Soit ce passage de *La Peste* où Tarrou assiste à l'entretien de deux receveurs de tranways:

- (19) – *Tu as bien connu Camps, disait l'un.*
 – *Camps ? un grand, avec une moustache noire ?*
 – *C'est ça. Il était à l'aiguillage.*
 – *Oui, bien sûr.*
 – *Eh bien, il est mort.*
 – *Ah ! et quand donc ?*
 – *Après l'histoire des rats.*
 – *Tiens ! Et qu'est-ce qu'il a eu ?*
 – *Je ne sais pas, la fièvre. Et puis il n'était pas fort. Il a eu des abcès sous le bras. Il n'a pas résisté.*
 – *Il avait pourtant l'air comme tout le monde.*
 – *Non, il avait la poitrine faible, et il faisait de la musique à l'Orphéon. Toujours souffler dans un piston, ça use.*

– *Ah ! termine le deuxième, quand on est malade, il ne faut pas souffler dans un piston* (A. Camus, *La Peste*).

La réplique en gras est une réfutation, créant un contre-discours de l'interlocuteur qui annule la réplique antérieure de son locuteur:

Il avait pourtant l'air comme tout le monde.

Dans ce discours:

– *Non, il avait la poitrine faible, et il faisait de la musique à l'Orphéon. Toujours souffler dans un piston, ça use,*
on remarque l'enchaînement argumentatif des stratégies et opérations discursives:

– *Non, il avait la poitrine faible* est un démenti de l'affirmation antérieure du premier locuteur au sujet de la bonne santé du personnage:

– *Il avait pourtant l'air comme tout le monde.*

Dans la séquence:

et il faisait de la musique à l'Orphéon

le connecteur *et* a le sens concessif de « *pourtant* », greffé sur le sens premier de « *concomitance* ».

L'observation factuelle, à statut de vérité générale:

Toujours souffler dans un piston, ça use

devient une justification pour la dégradation physique et la mort du personnage.

Les arguments *X avait la poitrine faible* et *Toujours souffler dans un piston, ça use* deviennent des arguments forts ou preuves pour l'assertion antérieure:

X est mort.

6.2. Le constituant SITUATION du discours quotidien est hors de doute. La manipulation des temps peut prendre valeur argumentative. Qu'on se rapporte aux textes d'information touristique, (17) et (18).

Dans (17) le futur comme temps est explicitement exprimé; au même titre le mode impératif.

Dans (18), l'infinitif a la valeur d'un prospectif, ainsi que la périphrase *sont également à voir X et Y*.

« Les partenaires du dialogue ont un passé, un présent et un avenir et les objets dont ils traitent un avant, un maintenant et un après. De là découle que le discours quotidien ne se déroule pratiquement jamais tout entier au présent et que la manipulation des temps peut même prendre valeur argumentative » (J.-Bl. GRIZE, 1981: 9). Les temps verbaux acquièrent des valeurs *de dicto*.

6.3. Discours d'action, le discours quotidien est basé sur une logique du changement de l'état E_0 en l'état E_1 .

À partir d'un fait, d'une prémisse, on tire les conséquences de son existence; dans ce sens on dira que le discours quotidien est avant tout factuel-déductif.

Voilà, à ce sujet, un conseil publicitaire pour l'achat de la cuisinière De Dietrich:

(20) *Le four à pyrolyse **suffirait** à vous donner envie de la cuisinière électrique De Dietrich [...].*

Cuisinière De Dietrich. Vous l'aimerez longtemps (PARIS - MATCH, 1978).

Les morphèmes de conditionnel présent et de futur donnent à ce texte une orientation argumentative précise: *Achetez cet ustensile électroménager*. Celle-ci est l'acte d'inférence qui se dégage du discours: une invitation à l'achat de l'objet.

6.4. Comme il en résulte, le discours quotidien vise une validité locale. Il s'adresse à un interlocuteur particulier, dans une situation précise et en vue d'une action déterminée. Le discours quotidien n'a aucune visée d'universalité.

« S'il n'est de science que du général, il n'est d'action que du particulier et un discours pratique ne s'occupe que de donner de la situation une image spécifique, une image adaptée à sa finalité » (J.-Bl. GRIZE, 1981: 10).

Dans une situation donnée, il faut agir et réagir conformément à ses données, et J. PIAGET a souvent souligné que les contradictions de l'enfant ne le gênaient guère.

« Lorsque, au milieu du lac, je dois réparer mon moteur, j'ai tout intérêt à raisonner comme l'enfant et à éviter de laisser tomber à l'eau ma clé anglaise: parce qu'elle est lourde. Et tant pis pour le jerricane vide: parce qu'il est léger » (J.-Bl. GRIZE, 1981: 10).

Chapitre II

LES OPÉRATIONS DISCURSIVES

0. Le discours remplit trois fonctions:

(a) Une **fonction schématisante**, qui sert à construire un modèle de la situation envisagée; elle consiste d'abord en évocations et en déterminations des objets sur lesquels porte le discours.

(b) Une **fonction justificatrice**, qui sert à étayer les dits; elle intervient selon que les propositions présentées par l'énonciateur se suffisent à elles-mêmes ou réclament une justification.

(c) Une **fonction organisatrice** qui conduit le déroulement même du discours J.-Bl. GRIZE, 1973: 92) et en assure la cohérence.

Ces trois fonctions correspondent, *grosso modo*, aux trois types d'opérations discursives.

1. LA SCHÉMATISATION

1.1. *Les opérations schématisantes* se ramènent au fait que tout discours construit une sorte de micro-univers appelé **schématisation**. Ce sont des **opérations de détermination**.

La schématisation résulte d'une **activité dialogique**. C'est que l'énonciateur-orateur produit un discours pour un auditeur actuel ou virtuel; et il le fait en fonction des représentations qu'il a de son auditeur.

« Le terme de schématisation tout d'abord renvoie simultanément à une action (schématiser) et à un résultat (schéma) » (J.-Bl. GRIZE, 1974, *cit. ap.* G. VIGNAUX, 1976: 213). Du côté du sujet producteur, le problème est celui des opérations qu'implique l'activité discursive et du côté du produit – le texte – il s'agit du résultat de la composition ordonnée de ces opérations, autrement dit de la représentation construite par le sujet. Tout discours est un univers propre, une représentation qui se suffit à elle-même. Le concept de schématisation vise à traduire ce à quoi répond tout discours: un projet du sujet. « Tout discours est d'abord le spectaculaire d'une structuration opérée par son sujet » (G. VIGNAUX, 1976: 214). Il s'agit bien des interventions nécessaires à un sujet pour constituer son discours: invention, proposition, disposition, articulation.

1.2. La schématisation rappelle la **théâtralité**, notion élaborée par G. VIGNAUX (1976) dont les éléments constitutifs sont – comme nous l'avons déjà vu – les acteurs, les procès, les situations et les marques d'opérations. Dans le même esprit, E. LANDOWSKI (1983) témoigne d'une conception « scénographique » de l'énonciation. Selon lui, tout discours est un « simulacre en construction »; tout sujet parlant est, en fait, un masque. La narrativisation de l'énonciation, conçue comme « scénographie dans le discours » implique une interaction sémiotique entre actants, procès et situations, réalisée du point de vue langagier par des opérations discursives.

Le discours procède d'une simplification des éléments (acteurs, procès, situations) suffisants pour la représentation qu'il engendre. En même temps, la schématisation détermine progressivement son micro-univers.

Les significations que le discours véhicule doivent être imaginées et perçues en état d'incomplétude, comme l'est un schéma.

« La stratégie discursive est alors de dégager une situation qui ne comporte que des connaissances définitivement sûres sous forme de jugements susceptibles d'assurer une situation inférant l'adhésion, la décision » (G. VIGNAUX, 1976: 215).

La cohérence du schéma discursif assurera une complétude interne qui contrebalance l'incomplétude mentionnée ci-dessus et cette cohérence est schéma pour autrui, de telle sorte qu'il y pourra introduire les éléments qui lui semblent encore nécessaires à la représentation ainsi constituée. « La stratégie du discours est en conséquence de paraître non seulement schéma mais champ d'activité pour autrui » (G. VIGNAUX 1976: 216). Et par ailleurs, le même logicien écrira que le discours est lieu du sens et l'« une des formes privilégiées d'action sur l'extérieur: c'est une action virtuelle » (G. VIGNAUX, 1976: 214).

Soient ces deux exemples de textes, où l'on pourra aisément observer la schématisation du discours:

(1) *L'homme est un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau pensant* (B. Pascal, *Choix de pensées*).

(2) *J'avais toute une pile de dossiers devant moi et je les feuilletais. Joseph Leborgne était étendu dans son fauteuil, devant le radiateur électrique. Il avait les yeux clos.*

Comme je cessais un instant de tourner les pages, je l'entendis soupirer avec lassitude:

« Pas celui-là ! »

Je tressaillis. Je ripostai:

« Comment pouvez-vous savoir quel est le dossier que je viens d'ouvrir ? »

« C'est le dossier 16... Je ne lui ai pas donné d'autre titre !... Le papier bulle de la chemise est plus rugueux que le papier des autres chemises.... »

« Et pourquoi avez-vous dit: " Pas celui-là ! " ?

« Parce que c'est une affaire d'empoisonnement et qu'il n'existe rien de plus laid que ces affaires-là... Laid, vous entendez ! D'un morne à faire pleurer !... Et il en est ainsi de toutes les affaires d'empoisonnement... On dirait que cette arme est réservée à des cas spéciaux, à la fois tragiques et mesquins... »

C'en était assez pour me décider à examiner le dossier, qui commençait par un extrait du journal de Fécamp.

(G. Simenon, *Les 13 Mystères*)

On peut distinguer dans le discours de l'énonciateur des propos qui répondent à trois fins distinctes:

(a) Poser le cadre de la schématisation, c'est-à-dire évoquer des objets, rappeler des faits et les enrichir;

(b) Répondre par avance aux questions et aux doutes de l'allocutaire;

(c) Empêcher ou réfuter les contre-discours que l'allocutaire pourrait tenir. Le contre-discours est la manifestation d'un refus qui exclut tout autant l'incompréhension que le doute.

L'exigence (a) se retrouve dans l'exemple (1), mais aussi dans (2); (b) et (c) se retrouvent dans (2), surtout dans la réplique: « Pas celui-là ! », mais aussi dans la réplique: « Parce que c'est une affaire d'empoisonnement... », qui justifie le caractère d'unicité du dossier 16, ainsi que l'interdiction de le feuilleter.

1.3. La schématisation exige de son auteur qu'il dispose d'un certain nombre de **représentations** de la situation de discours et de son auditoire. Cette hypothèse apparaît clairement lorsqu'une même forme peut donner lieu à des sens distincts. À ce sujet, J.-Bl. GRIZE (1978) accompagne les exemples:

Attention au chien ! et *Attention aux enfants !*

du commentaire suivant: « Je ne savais pas, disait un étranger, que chez vous les enfants étaient particulièrement méchants » (J.-Bl. GRIZE, 1978: 47).

Les **représentations** sont celles du locuteur / énonciateur; les **images** sont proposées par le discours. Si les représentations ne peuvent être qu'inférées à partir d'indices, les images peuvent, en principe, être décrites sur la base des configurations discursives.

1.4. Une schématisation propose essentiellement trois sortes d'images:

- celle de l'énonciateur / locuteur: im (A);
- celle du destinataire / allocuteur: im (B);
- celle de la situation dont il est question: im (T).

Soit l'information sémantique: « mauvais temps », « pluie », « temps nuageux ».

L'image de l'énonciateur apparaît dans:

(3) *Malheureusement, le temps sera très nuageux sur le nord-ouest. Sur l'est, instabilité avec de nombreuses averses entrecoupées d'éclairs.* Il s'y agit d'un énonciateur effacé mais engagé, vu la présence du modalisateur *malheureusement*.

(4) *La radio annonce qu'une zone de mauvais temps avec des pluies discontinues touchera la moitié nord du pays et descendra vers le sud en cours de journée.* L'énonciateur en est un témoin neutre.

(5) *La radio aurait annoncé que le temps serait très nuageux sur le nord-ouest. Sur l'est, il y aurait des pluies discontinues.* L'énonciateur en est un témoin effacé mais engagé.

(6) *Je sais qu'il pleuvra et qu'il fera mauvais temps de par mes rhumatismes.* L'énonciateur en est présent et nécessairement engagé.

(7) *J'ai entendu la radio annoncer que le temps sera très nuageux et qu'il pleuvra dans tout le pays.* L'énonciateur en est un témoin présent.

L'image du destinataire apparaît dans:

(8) *À cause du mauvais temps, des pluies discontinues et du brouillard, les automobilistes sont priés de ne pas rouler à toute vitesse.*

L'image de la situation dont il est question, la thématization discursive apparaîtra dans:

(9) *Le temps sera très nuageux sur le nord-ouest. Sur l'est, instabilité avec de nombreuses averses entrecoupées d'éclairs* (PARIS - MATCH, le 27 sept. 1985).

L'image de la situation est fortement pertinente dans les exemples (1) et (2). Il est aisé de théâtraliser le discours schématisant, proposé par

le texte de G. SIMENON: ses acteurs, les procès, les situations et les marques d'opérateurs.

1.5. La schématisation est constituée d'opérations de déterminations. Celles-ci sont de quatre sortes:

(a) **Opérations constitutives d'objets**, qui agissent comme des thématisations, des localisations de l'objet X dans un préconstruit (voir l'exemple (1)), de sélection d'une partie de l'objet X (voir (1) et (2))

(b) **Opérations de prédication**, introduisant des prédicats de forme diverse.

(c) **Opérations de restriction**, qui marquent les limites entre lesquelles la prédication sera prise en charge par le locuteur. Les quantificateurs en sont des exemples particuliers. Dans (2), *toute une pile de (dossiers), les, rien, d'un morne (à faire pleurer), toutes les, le*, etc. sont des quantificateurs qui restreignent les limites de la prédication. Les morphèmes de temps, d'espace, de circonstance marquent également des opérations de restriction.

(d) **Opérations de modalisation**, indiquant le type de prise en charge de la prédication par le sujet. Ainsi, l'opérateur énonciatif *bien*, modalisateur que nous avons esquissé dans le chapitre antérieur, témoigne d'une certaine prise en charge de l'information par le locuteur.

2. LA JUSTIFICATION

2.1. Les opérations de justification correspondent au fait que le locuteur virtuel A s'adresse à un autre locuteur virtuel, son allocutaire B, et que celui-ci peut refuser d'admettre ce qui est énoncé. Il faut donc que A fournisse à B des raisons de 'croire' ce qui lui est proposé.

Rappelons que J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983: 163) parlent d'argumentation lorsqu'un discours comporte au moins deux énoncés E_1 et E_2 dont l'un est donné pour autoriser, justifier ou imposer l'autre; le premier est l'argument, le second est la conclusion.

E_1 : *Il fait chaud.*

E_2 : *Allons à la piscine.*

(10) (a) *Allons à la piscine, puisqu'il fait chaud.*

(b) *Il fait chaud, allons donc à la piscine.*

2.2. La schématisation du discours est comparable à un organisme continuellement soumis à deux types de contraintes: contraintes internes et contraintes externes.

Si les premières sont nécessaires pour assurer la cohérence et la cohésion du discours, les secondes résultent de la présence de l'allocutaire B, donc de la représentation que le locuteur A se fait de ses doutes, de ses questions, de ses refus possibles. On a affaire à deux exigences principales. L'une doit **faire accepter** ce qui est dit et l'autre doit en **assurer la cohérence**.

Il est possible de prêter à l'allocutaire B deux sortes de questions:

(A) *Pourquoi est-ce ainsi ?*, question qui surgit lorsqu'un énoncé s'oppose, ou semble s'opposer, à ce que J.-Bl. GRIZE (1981) appelle un 'préconstruit légal', c'est-à-dire au fond à une loi ou à une règle du sens commun. La réponse se trouve dans une **explication**.

Soit ce texte dans lequel Haroun TAZIEFF explique la production des tremblements de terre et des éruptions volcaniques:

(11) *Les séismes se produisent lorsque les roches, quelque part dans l'écorce terrestre ou dans la partie supérieure du manteau, dans cet ensemble que l'on nomme la lithosphère, se brisent soudain parce que l'accumulation des contraintes auxquelles les soumettent des forces intratelluriques, fort mystérieuses encore mais évidentes, dépassent le seuil de leur résistance mécanique. Cette rupture banale provoque un ébranlement, lequel se propage au travers de la planète, ébranlement d'autant plus important que l'est le mouvement relatif, de part et d'autre de la fracture, des morceaux de lithosphère que cette fracture sépare* (Haroun Tazieff, « Les illusions de la prévision », in *Science et vie*, septembre 1983).

L'autre type de question que l'on peut prêter à l'interlocuteur est:

(B) *Pourquoi dire cela ?* et, plus généralement, *Pourquoi faire cela ?* La réponse est une **justification**.

(12) *Les grandes personnes m'ont conseillé de laisser de côté les dessins de serpents boas ouverts ou fermés, et de m'intéresser plutôt à la géographie, à l'histoire, au calcul et à la grammaire. C'est ainsi que j'ai abandonné, à l'âge de six ans, une magnifique carrière de peintre. J'avais été découragé par l'insuccès de mon dessin numéro 1 et de mon dessin numéro 2* (A. de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*).

2.3. Le statut des stratégies discursives et des énoncés propres à la justification dépend des représentations que A se fait de son interlocuteur

B. Trois situations peuvent ainsi se présenter (voir à ce sujet, J.-Bl. GRIZE, 1981: 14):

(a) B est supposé accepter ce qui est dit. On parle alors de **constats** et de **faits**.

(b) Le locuteur estime que B ne sera pas immédiatement convaincu. L'énoncé sera en conséquence étayé et on parlera d'une **thèse** ou bien il découlera d'un autre énoncé, constat ou fait, et nous avons alors une **conséquence**.

(c) Enfin, le locuteur réclame la participation active de B et l'on aura des **hypothèses**, des **questions** et des **injonctions**.

Nous illustrerons par un exemple chacun de ces types d'énoncés.

D'une façon très générale, on dira à la suite de J.-Bl. GRIZE (1981) que la **détermination** est la simple attribution d'un prédicat (**R**) à un objet (**t**).

Si **t** est l'objet « la terre », et **R** le prédicat « être rond », la détermination donnera: *la terre est ronde*, ce qu'on notera par: **R (t)**. Dès lors, le statut d'un énoncé dépend exclusivement de la façon dont le sujet énonciateur prend en charge la détermination.

2.3.1. Le constat naît si la détermination est directement assertée par A, sans modalités ni indications de la source d'information. Aussi les énoncés:

(13) *La terre est ronde.*

(14) *Une manière commode de faire la connaissance d'une ville est de chercher comment on y travaille, comment on y aime et comment on y meurt* (A. Camus, *La Peste*).

(15) *Un malade a besoin de douceur, il aime à s'appuyer sur quelque chose, c'est bien naturel* (A. Camus, *La Peste*).
représentent-ils des constats.

Il paraît que, sous l'angle dialogique, l'**exclamation** peut être considérée comme un simple constat. La phrase « Comme c'est joli ! » peut être conçue comme un constat, mais aussi comme un fait.

Si on n'indique pas leurs sources énonciatives, les **interjections** (*Hein !*, *tiens !*, *ça alors !*, *hélas !*) apparaissent comme des constats.

2.3.2. On parle de faits si l'on est en présence de modalités de *dicto* ou d'une indication de la source d'information.

Dans l'exemple (2), l'énoncé:

(16) *Il n'existe rien de plus laid que les affaires d'empoisonnement* (G. Simenon), émis par le policier Joseph Leborgne, est un fait.

Il en est de même de :

(17) *Le grandes personnes aiment les chiffres* (Saint-Exupéry), dont le locuteur est le personnage le Petit Prince.

Soit aussi cet autre exemple:

(18) **20 mars 1938.** *La presse de ce matin donne le chiffre de 2783 personnes disparues sans trace en France l'année écoulée. Il est certain que dans nombre de cas, il s'agit de fugues et d'évasions délibérées pour échapper à une famille ou à une épouse odieuses* (M. Tournier, *Le Roi des Aulnes*).

Dans le dernier cas, on donne par la date, écrite en gras, et le sujet agrammatical *la presse de ce matin* la source d'information.

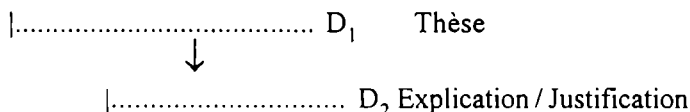
Les modalités discursives mobilisées pour décrire les faits peuvent se noter par Mod |——— D, où D = 'détermination'.

Modalités et sources d'information confèrent la solidité et la crédibilité des énoncés.

Les faits et les constats présentent les déterminations d'objets comme directement réfutables.

2.4. Les thèses et les conséquences sont des énoncés argumentés, c'est-à-dire des énoncés considérés comme ne se suffisant pas à eux-mêmes.

2.4.1. On parle de **thèse** lorsque l'argumentation est d'ordre explicatif ou justificatif. J.-Bl. GRIZE (1981: 16) schématise la thèse par la configuration élémentaire suivante:



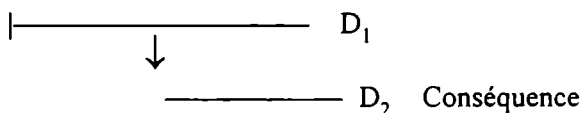
Qu'on se rapporte, à ce sujet, à l'exemple (11). Soit également le texte suivant:

(19) *C'est l'analyse, patiente à l'extrême, des ondes sismiques qui a permis de connaître la structure profonde de la planète, cet emboîtement de sphéroïdes concentriques – écorce, manteau supérieur, asthénosphère, manteau inférieur, noyau gaine – à la rigidité différente, aux densités et sans doute aux températures croissantes, emboîtement qui permet de comparer la terre à un œuf gigantesque dont la coquille est tout aussi mince, proportionnellement, que celle*

d'un œuf. Mais cette coquille n'est pas, pour la terre, monolithique. Elle est un puzzle sphérique de plaques imbriquées et qui se meuvent les unes par rapport aux autres, s'écartant ici pour s'affronter là [...] (Haroun Tazieff, art. cité, in *Science et vie*, septembre 1983).

L'exemple ci-dessus nous révèle un fait très général: la majorité des thèses sont étayées sur plus d'un énoncé au point qu'il est possible de considérer certains titres comme des thèses à l'appui desquelles concourt tout le texte. L'exemple (19) a pour titre *C'est l'analyse des ondes sismiques qui a permis de connaître la structure profonde de la planète* (Haroun Tazieff, art. cité, in *Science et vie*, *Les grandes catastrophes*, septembre 1983).

2.4.2. Les conséquences peuvent être représentées comme suit:



Dans l'exemple (2), le micro-discours final représente une conséquence:

(2)(a) – *Et pourquoi avez-vous dit: « Pas celui-là » ?*

– *Parce que c'est une affaire d'empoisonnement et qu'il n'existe rien de plus laid que ces affaires-là... Laid, vous entendez ! D'un morne à faire pleurer!... Et il en est ainsi de toutes les affaires d'empoisonnement...* (G. Simenon, *Les 13 Mystères*).

Les conséquences sont des opérations discursives qui appuient une détermination sur une autre.

Les connecteurs argumentatifs *eh bien*, *alors*, *et* introduisent une conséquence, en enchaînant l'énoncé ou les énoncés Q avec les énonciations P antérieures. Qu'on examine la structure sémantique des discours ci-dessous:

(20) CÉSAR: *Bien entendu, je ne soupçonne pas sa vertu ! Je n'ai rien vu, je ne sais rien. Mais s'il y a eu entre vous des conversations... des caresses... eh bien, il vaut mieux vous marier le plus tôt possible. Crois-moi...* (M. Pagnol, *Marius*).

(21) *Tout mon être s'est tendu et j'ai crispé ma main sur mon revolver. La gâchette a cédé, j'ai touché le ventre poli de la crosse et c'est là, dans le bruit à la fois sec et assourdissant, que tout a commencé [...].*

J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur (A. Camus, *L'Étranger*).

Dans une perspective énonciative (O. DUCROT, 1980), la différence entre *eh bien* et *alors* consisterait dans le fait que seule l'expression *eh bien* peut présenter l'énonciation de l'énoncé suivant Q comme conséquence de ce qui est affirmé dans l'énoncé précédent P.

Soit:

(22) *Nous nous sommes promis de tout nous dire. Eh bien, je ne pars plus,*

« *alors*, impossible ici, serait possible seulement si l'acte d'énonciation accompli était lui-même objet d'une assertion explicite et apparaissait donc comme un événement du monde, au lieu d'être simplement montré, attesté au sens où l'énoncé atteste l'événement que constitue son énonciation.

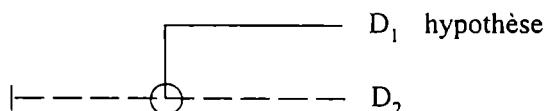
Il faudrait avoir:

(23) *Nous nous sommes promis de tout nous dire. Alors je t'annonce que je ne pars plus* » (O. DUCROT, 1980: 41).

À cet égard, dans (21), *alors* est l'indice de la consécution parce que l'énoncé qu'il introduit: *j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte* est un événement du monde, un fait; c'est l'assertion d'une action commise par le personnage, à vrai dire un aveu.

2.5. Dans les hypothèses, les questions et les injonctions la participation de l'allocutaire / interlocuteur est plus manifeste.

2.5.1. Par définition, celui qui propose une **hypothèse** accepte que l'interlocuteur n'y souscrive pas. Il s'ensuit qu'un locuteur ne peut asserter sans autre ce qui découle de l'hypothèse et qu'il est réduit à ne prendre en charge, et éventuellement à défendre, que la liaison entre les énoncés. L'opération sera notée comme suit:



Le petit rond marque l'articulation entre deux déterminations.

Soit cet exemple, où l'on remarquera l'expression de deux hypothèses:

(24) – *Qu'est-ce que l'honnêteté ?* dit Rambert, d'un air soudain sérieux.

– *Je ne sais pas ce qu'elle est en général. Mais dans mon cas, je sais qu'elle consiste à faire mon métier.*

– *Ah !* dit Rambert, avec rage, *je ne sais pas quel est mon métier. Peut-être en effet suis-je dans mon tort en choisissant l'amour. Rieux lui fit face :*

– *Non, dit-il avec force, vous n'êtes pas dans votre tort.*

Rambert les regardait pensivement.

– *Vous deux, je suppose que vous n'avez rien à perdre dans tout cela. C'est plus facile d'être du bon côté* (A.Camus, *La Peste*).

La première hypothèse est fournie par l'articulation entre les deux déterminations : *Je ne sais pas ce que l'honnêteté est en général* et *Je sais que dans mon cas elle consiste à faire mon métier* (paroles proférées par le personnage Tarrou). Cela sera noté par le petit rond. La seconde hypothèse est l'articulation entre les déterminations suivantes : la réplique de Rambert soutenant *Peut-être suis-je dans mon tort en choisissant l'amour* et celle du docteur Rieux le rassurant : *Non, vous n'êtes pas dans votre tort*. À remarquer la présence du modalisateur épistémique *peut-être*.

Soit aussi un second exemple, où l'hypothèse est marquée – entre autres – par le *si* « implicatif » :

(25) *On appelle couramment chaîne de montagnes toutes les zones de relief important qui sillonnent la surface du globe. Cette définition strictement morphologique n'est pas en fait celle des géologues. Pour eux, une chaîne de montagne est – ou a été – une zone de relief formée par suite de mécanismes de compression affectant une large portion de l'écorce terrestre et où les roches ont été notablement déformées. Si l'on adopte ces préalables, on s'aperçoit que la plupart des grands reliefs sous-marins, les reliefs de l'Afrique Centrale, ou, plus près de nous, le Massif Central, ne sont pas à proprement parler des montagnes* (Article « Naissance, vie et mort des montagnes », in *Science et vie, La Terre, notre planète*, décembre 1977).

La structure polyphonique et argumentative de ce texte est évidente. La définition posée au début est le fait d'un énonciateur, différent du locuteur / scripteur de texte. La deuxième proposition fournit un démenti à cette assertion définitionnelle. La troisième proposition recèle l'hypothèse : *Pour les géologues, une chaîne de montagnes est – ou a été – une*

zone de relief formée par suite de mécanismes de compression de l'écorce terrestre... Une fois cette hypothèse posée (ces préalables, dans le texte), il s'en dégage une implication, en l'occurrence, une conséquence: *on s'aperçoit que la plupart des grands reliefs sous-marins, X, Y, ne sont pas à proprement parler des montagnes.*

Il y a dans l'hypothèse l'esquisse d'un débat entre énonciateur et locuteur, entre énonciateur et son destinataire, entre locuteur et allocutaire.

2.5.2. La valeur argumentative de la **question** sera examinée dans un chapitre à part. La question totale, l'interrogation rhétorique mais aussi certaines questions partielles représentent une stratégie discursive de nature argumentative.

(26) *Sait-on encore parler le français ?* est le titre d'un ample dossier sur la configuration actuelle et l'avenir du français en France (L'EXPRESS, 24 août 1984).

Et nous glanons des exemples de ce dossier. D'abord, l'intertexte, qui **justifie** tous les commentaires qui s'en suivront:

(27) *Victor Hugo ne reconnaîtrait pas sa langue, noyée sous les emprunts, malmenée par l'argot, l'informatique et même la littérature... Évolution ou déclin ? La question vaut d'être posée. Sereinement.*

Ensuite, un petit passage, extrait de l'éditorial:

(28) *Faut-il pleurer ou bien en rire ? La question, en tout cas, se pose – et se la posent avec nous ceux qui, à l'étranger, se font toujours une certaine idée de notre langue: parlons-nous encore le français ou, tout simplement, quel français parlons-nous ?* (André Pautard, L'EXPRESS, 24 août 1984: *Sait-on encore parler le français ?*)

La valeur argumentative de la question *est-ce-que P ?* repose sur les caractéristiques suivantes:

- 1) une assertion préalable de l'énoncé P;
- 2) l'expression d'une incertitude du locuteur concernant P;
- 3) la demande faite à l'interlocuteur de choisir entre donner une réponse du type **P** (donc affirmative) et une réponse du type **~ P** (donc négative) (voir J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981).

Pour ce qui est du dernier trait, notons que si l'on s'en tient aux questions fermées, il faut bien admettre que B peut, en principe, répondre par *oui* ou par *non*. Il s'ensuit que A doit prendre toutes sortes de dispositions discursives pour fermer pratiquement une des voies. La question contraint ainsi l'interlocuteur à un choix discursif.

2.5.3. Transposée dans un contexte argumentatif, l'**injonction** témoigne de ce que l'interlocuteur est convié à une activité; la fonction phatique du langage y est prédominante.

(29) *Ma mère, derrière la grille bombée de la fenêtre, nous regardait partir.*

« *Surtout, dit-elle, prenez garde aux tramways!* » (M. Pagnol, *La gloire de mon père*).

(30) *Dessinez soigneusement les trois bissectrices d'un triangle et vous verrez qu'elles se coupent en un même point* (exemple emprunté à J.-Bl. GRIZE, 1981: 17).

La formulation de (30) semble être logiquement équivalente à:

(30)(a) *Si vous dessinez soigneusement... , vous verrez que...*

C'est que l'injonction remplit, dans les situations didactiques, un rôle particulier.

2.6. Parmi les opérations de justification, il convient de citer aussi l'**analogie** et l'**opposition** ou la **différence**.

(31) *Volcans et tremblements de terre ont pas mal de choses en commun, dont le fait d'être, la plupart du temps, engendrés par les jeux des plaques tectoniques, ce qui les localise, pour la plupart, aux marges de ces dernières. Ils ont aussi en commun d'être les seules manifestations violentes de la nature qui soient exclusivement telluriques, au contraire des cyclones tropicaux, des inondations, des sécheresses, lesquels dépendent pour l'essentiel des relations que notre planète entretient avec le soleil. Si les effets des éruptions et ceux des séismes affectent la surface de la planète – et l'humanité qui l'habite – ces séismes et ces éruptions sont engendrés en profondeur* (Haroun Tazieff, art. cité, in *Science et vie*, septembre 1983).

L'analogie y est marquée par *avoir (pas mal de choses) en commun*, l'opposition par *au contraire de*. À remarquer aussi, dans le dernier énoncé de (31), la présence du *si* 'contrastif' ou 'adversatif', marqueur d'un discours de forme alternative *si P, Q*, paraphrasable par *P tandis que Q, d'une part P, d'autre part Q*.

Pour les besoins de sa cause, toute argumentation schématise et tend à radicaliser, selon qu'elle met en œuvre ce que Ch. PERELMAN appelle les 'techniques dissociatives', c'est-à-dire les relations de différence ou d'analogie qu'elle construit au sein du référent.

2.7. La définition est une opération justificatrice qui contribue à faire de l'argumentativité une stratégie discursive de paraphrase interprétative. L'argumentation est ainsi une manière de voir le monde et de l'exprimer linguistiquement. C'est un **choix** de stratégie discursive. Argumenter, cela revient « à énoncer certaines propositions qu'on choisit de composer entre elles. Réciproquement, énoncer, cela revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire et d'avancer certains sens plutôt que d'autres (G. VIGNAUX, 1981: 91).

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1958) ont esquissé avec finesse les possibilités argumentatives des définitions. Deux aspects, intimement liés, mais qu'il faut néanmoins distinguer – parce qu'ils concernent deux phases du raisonnement – sont alors à envisager:

(a) les définitions peuvent être justifiées, valorisées, à l'aide d'arguments;

(b) elles sont elles-mêmes des arguments, plus précisément des arguments quasi-logiques.

Soient ces exemples:

(1) *L'homme est un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau pensant* (B. Pascal, *Choix de pensées*).

(32) *La Hollande est un songe, monsieur, un songe d'or et de fumée, plus fumeux le jour, plus doré la nuit, et nuit et jour ce songe est peuplé de Lohengrin* (A. Camus, *La Chute*).

Procédé d'indentification complète, qui prétend identifier le *definiens* avec le *definiendum*, la définition doit pourtant distinguer ce qui est défini de ce qui le définit. Tel est le cas de ces définitions par approximation ou par exemplification où l'on demande expressément à l'auditeur de « fournir un effort de purification ou de généralisation lui permettant de franchir la distance qui sépare ce que l'on définit des moyens utilisés pour le définir » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 283).

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA distinguent, à la suite de Arne NAESS ¹, quatre espèces de définitions:

(a) Les **définitions normatives**, qui indiquent la façon dont on veut qu'un mot soit utilisé. Cette norme peut résulter d'un engagement

¹ *Interpretation and Preciseness. A Contribution to the Theory of Communication*, Oslo, Dybwad, 1953.

individuel, d'un ordre destiné à d'autres, d'une règle dont on croit qu'elle devrait être suivie par tout le monde;

(b) Les **définitions descriptives**, qui indiquent quel est le sens accordé à un mot dans un certain milieu et à un moment donné;

(c) Les **définitions de condensation**, qui indiquent les éléments essentiels de la définition descriptive;

(d) Les **définitions complexes**, qui combinent, de façon variée, des éléments des trois espèces précédentes.

Les exemples (1) et (32) ci-dessous seraient des définitions de condensation mais aussi des définitions complexes.

Les définitions des types (a) – (d) représentent soit des prescriptions, soit plutôt des **hypothèses** concernant la synonymie du *definiendum* et du *definiens*.

Qu'on observe aussi le caractère argumentatif de la définition dans l'exemple suivant:

(33) *Le héros, c'est celui qui met sa vie dans la balance. Ce n'est pas forcément celui qui verse le sang* (PARIS-MATCH, le 30 août 1985).

On y remarque que le second énoncé renferme un démenti qui contribue à surenchérir sur la valeur argumentative de la définition descriptive présente dans le premier énoncé.

2.8. Les opérations justificatives de recours à une autorité permettent au locuteur A de se décharger sur un tiers.

Soient ces exemples:

(34) *Faut-il redouter les risques sismiques en France ? Pour Haroun Tazieff, sans aucun doute. Car, partout où des tremblements de terre se sont produits dans le passé, il s'en produira de nouveaux dans l'avenir* (*Science et vie*, septembre 1983).

(35) *Il faut surtout retrouver la saveur du parler national, fût-il tenu à se montrer flexible.*

Faute de quoi, on s'expose à s'entendre demander dans quelques volapuk: « Parlez-vous encore le français ? ». Faute de quoi, surtout, on devra convenir, avec Chateaubriand, que « parvenues à leur apogée, les langues restent un moment stables; puis elles redescendent sans pouvoir remonter » (L'EXPRESS, 24 août 1984).

À remarquer que dans (34) l'argument de l'autorité est exprimé par une citation.

Souvent, la définition est intrinsèquement enchaînée à l'opération de recours à l'autorité:

(36) « *Le stress est une réponse biologique de l'organisme à toute demande qui lui est faite* », selon la définition du Pr. Hans Selye, un médecin canadien qui imposa ce concept (L'EXPRESS, le 5 juillet 1985).

3. L'ORGANISATION ET LA COHÉRENCE

3. *Les opérations de cohérence* contribuent à engendrer la composante discursive du langage. Elles permettent donc l'insertion d'une phrase dans la cohérence / cohésion du texte. C'est le lieu de la bonne formation ou grammaticalité textuelle et discursive. Ces opérations mobilisent simultanément les mécanismes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques du langage.

3.1. Les opérations ou règles de cohérence se ramènent à quatre types:

- (a) règles de **répétition**;
- (b) règles de **progression**;
- (c) règles de **non contradiction**;
- (d) règles de **relation**.

Nous renvoyons, pour une étude détaillée de ces règles, à M.TUȚESCU (1980: 109–131). Il suffira d'observer chacun de nos textes de (1) à (36) pour étudier le fonctionnement de ces règles ainsi que leur nombreux aspects.

La **fonction organisatrice** du discours détermine donc les opérations de cohérence ou les relations sémantico-pragmatico-syntaxiques entre phrases qui seront insérées dans la composante discursive. G. VIGNAUX (1976) y distingue trois sortes d'opérations:

- (a) celles qui sont marquées par des connecteurs comme *en effet*, *or*, *donc*, *car*, *puisque*, *parce que*;
- (b) celles qui sont marquées par des connecteurs comme *et*, *ou*, *si*, que formalise la logique de la démonstration;

(c) celles, enfin, qui, au moyens d'opérateurs comme *mais*, *pourtant*, *d'ailleurs*, *cependant*, etc., expriment des nuances d'opposition.

3.2. Le placement de ces opérations est régi par un **ordre** de disposition des arguments dans le discours. Cet ordre est destiné à orienter la pensée de l'auditoire dans une direction souhaitée. Il détermine par là même les formes de relations entre phrases; et il constitue aussi, lorsque l'auditeur le saisit comme tel, un certain type de relation globale avec l'orateur-énonciateur.

Il existe des connecteurs discursifs (lisez argumentatifs) qui marquent les étapes du raisonnement, l'ordre de l'argumentativité.

Une énumération argumentative commence par *d'abord* qui signifie « en premier lieu » et « avant toute chose » s'il s'agit de marquer l'importance dans la gradualité. *Ensuite* enchaîne un événement discursif à un événement antérieur; il est alors synonyme de *en second lieu*:

(36) *D'abord, je ne veux pas; ensuite je ne peux pas* (LE PETIT ROBERT).

Tout d'abord est synonyme de *avant toute chose* ou *premièrement*.

Puis marque la « succession des événements dans le temps », la « succession ». Souvent il introduit le second, le troisième terme d'une énonciation et il est par ailleurs parasynonyme de *et, plus*.

Chapitre III

Le concept de POLYPHONIE

1. Ce concept fut élaboré par O. DUCROT (1980) à l'intérieur d'une théorie énonciative de la langue. Conformément à l'idée de polyphonie, dans l'interprétation des énoncés on entend s'exprimer une pluralité de voix, très souvent différentes de celles du locuteur. L'existence de plusieurs degrés dans la « destinarité », de plusieurs points de vue permet de comprendre un énoncé comme:

(1) *Ce que je dis s'adresse moins à toi qu'à ton frère.*

L'hypothèse de l'« altérité » constitutive de tout discours est conçue par O. DUCROT (1980) dans le sens que « la pensée d'autrui est constitutive de la mienne et il est impossible de les séparer radicalement » (O. DUCROT, 1980: 45).

L'élaboration de la thèse de la polyphonie amena O. DUCROT à formuler deux distinctions importantes.

1.1. La première vise l'opposition **locuteur** / vs / **allocutaire**. Si le **locuteur** est celui qui profère l'énoncé, l'auteur des paroles émises, l'**allocutaire** est la personne à qui l'énonciation est censée s'adresser, l'être à qui les paroles sont dites.

1.2. La deuxième distinction vise la corrélation **énonciateur** / vs / **destinataire**.

L'**énonciateur** est l'agent-source des actes illocutionnaires, l'instance qui assure le contenu de l'énoncé et se porte garant de sa vérité.

Le **destinataire** est la personne censée être l'objet des actes illocutionnaires, le patient de ces actes.

1.3. Une conclusion importante s'en dégage: le locuteur d'un message peut être différent de l'énonciateur qui s'y exprime; au même titre, l'allocutaire est souvent différent du destinataire de l'acte performé.

De cette façon, on peut tirer – dans un discours – les conséquences d'une assertion qu'on n'a pas prise en compte, dont on s'est distancié, en lui donnant pour responsable un énonciateur différent du locuteur.

Ainsi, si l'acte illocutionnaire au moyen duquel on caractérise l'énonciation est attribué à un personnage différent du locuteur L, le destinataire de cet acte pouvant alors être différent de l'allocutaire, et identifié, par exemple, au locuteur L. C'est le cas de:

(2) *Jean m'a annoncé que le temps se remettrait au beau. J'irai à la campagne demain.*

La polyphonie entraîne donc une troisième distinction, fonctionnant à deux niveaux, **locuteur** / vs / **énonciateur** et **allocutaire** / vs / **destinataire**.

2. Il y a des morphèmes, des types d'énoncés qui favorisent, voire imposent, la lecture polyphonique. Il est à signaler que celle-ci est fortement déclenchée par des expressions comme *selon X, à ce que dit X, à en croire X*. Ainsi, après:

(3) *À ce que dit ma mère, le temps va changer,*

il est fort probable de trouver des enchaînements concernant la météo, par exemple:

(4) *Je prends un lainage,*

que des enchaînements concernant le sujet grammatical:

(5) * *Elle broie du noir, ma mère.*

Les stratégies argumentatives telles: l'interrogation, la négation polémique, le démenti, la réfutation de la cause, le paradoxe, la litote, l'ironie ne sauraient être comprise sans faire recours au concept de polyphonie.

3. Ce concept s'avère être fort utile pour décrire l'opposition sémantico-pragmatique existant entre *car* et *puisque*.

Ces deux morphèmes servent à introduire un énoncé E_2 qui justifie l'énonciateur d'un premier énoncé E_1 .

(6) *Allons à la piscine (E_1)* | *puisque* | *'il fait chaud (E_2).*
car

3.1. *Car* est impossible à employer, dans une conversation, pour reprendre en E_2 une information qui vient d'être communiquée par l'allocutaire. On s'imagine mal – note O. DUCROT – un dialogue tel:

(7) – *Ce qu'il fait beau aujourd'hui ! (=E₂)*

– *Eh bien, allons à la piscine (=E₁), car il fait beau aujourd'hui (E₂).*

Par contre la réplique avec *puisque* sera parfaitement normale:
 – *Eh bien, allons à la piscine* (=E₁), *puisque'il fait beau* (=E₂).

Ce qui rend *car* impossible, c'est que le locuteur « prétende dire E₂ sur la simple foi de l'allocutaire, qu'il le dise *parce que* l'allocutaire l'a dit. En revanche, il peut très bien dire E₂ s'il le prend sous sa responsabilité, s'il le reprend à son propre compte – en signalant seulement qu'il parle *en conformité avec* l'allocutaire » (O. DUCROT, 1980: 48). Un énoncé qui rapporte les dires de l'allocutaire sera, par conséquent, normal:

(8) – *Eh bien, allons à la piscine* (E₁) *car, comme tu l'as dit, il fait (vraiment / diablement) beau aujourd'hui* (E₂).

Il en résulte que l'énonciateur, responsable de l'assertion faite en E₂, doit être identifié, dans le cas de *car*, avec le locuteur.

3.2. *Puisque* présente la situation inverse. En introduisant E₂ par *puisque*, le locuteur fait s'exprimer un énonciateur dont il se déclare distinct et qu'il identifie à l'allocutaire. Le locuteur ne s'engage pas sur E₂ à titre personnel, il n'en prend pas la responsabilité, bien qu'il puisse se déclarer par ailleurs d'accord avec E₂. Cela explique – soutient O. DUCROT (1980: 48) – la possibilité de *puisque* dans le raisonnement par l'absurde, quand l'hypothèse formulée en E₂ est justement celle que le locuteur combat ou rejette. Cela explique d'autre part le fait, décrit souvent par la présupposition, que E₂, même lorsqu'il n'est pas la reprise d'une réplique antérieure de l'allocutaire, est présenté comme déjà connu ou déjà admis par celui-ci. Ensuite, l'hypothèse de la valeur polyphonique de *puisque* explique pourquoi il est difficile, après *puisque*, d'introduire dans E₂ un modalisateur comme *vraiment*, qui marque que l'assertion dont il fait partie est le fruit d'une expérience personnelle. Au même titre, il est difficile d'introduire dans *puisque* E₂ les modalisateurs *sacrément* et *diablement*, qui sont des espèces d'interjections adverbialisées et impliquent, par conséquent, un engagement personnel du locuteur dans l'assertion¹.

¹ Les seules combinaisons possibles de *vraiment* ou *diablement* avec *puisque* semblent être – selon O. DUCROT (1980: 49) – les cas où l'allocutaire a dit lui-même: *Il fait vraiment / diablement beau*, et où le locuteur reprend, en l'imitant: *Puisqu'il fait vraiment / diablement beau...* Il est évident qu'ici le locuteur n'est pas énonciateur en E₂.

3.3. Le cas de la différence polyphonique entre *car* et *puisque* illustre clairement que le locuteur de l'énonciation peut être distinct de l'énonciateur de l'assertion - même lorsqu'il se dit personnellement d'accord avec ce qui est asserté (c'est le cas de *puisque* E_2 , lorsqu'il ne s'agit pas d'un raisonnement par l'absurde).

D'autre part, le locuteur peut s'identifier avec l'énonciateur, même lorsqu'il signale en outre que l'assertion a été déjà faite par quelqu'un d'autre (*car, comme tu l'as dit, E₂*). « Ce qui est pertinent, pour que locuteur et énonciateur coïncident, c'est que le locuteur se présente comme la *source* de l'acte de l'assertion, c'est-à-dire comme celui qui garantit sa véracité » (O. DUCROT, 1980: 49).

4. L'analyse polyphonique explique, d'une manière nuancée, le sens pragmatique de *d'ailleurs*.

(9) *Je ne veux pas lire cet écrivain: il est trop ennuyeux* (P), *et d'ailleurs je n'aime pas son genre* (Q).

En articulant par *d'ailleurs* deux éléments sémantiques P et Q, on accomplit successivement deux actes d'argumentation A_1 et A_2 . En A_1 , on emploie P en faveur de la conclusion *r*, puis, en A_2 , on utilise Q en faveur de la même conclusion. D'autre part, on présente P (l'argument employé en A_1) comme **suffisant** pour que le destinataire D_1 de A_1 admette la conclusion *r*. En ce qui concerne A_2 , *d'ailleurs* ne dit rien sur le caractère suffisant ou non, par rapport au destinataire D_2 , de l'argument Q qui y est utilisé: Q peut être présenté aussi bien comme décisif que comme seulement favorable à la conclusion *r*.

Dans le cas où l'énonciation de *P d'ailleurs Q* est donnée comme adressée à un unique allocutaire, le locuteur construit deux images successives de son allocutaire. Dans la première, liée au fait qu'il est destinataire de l'acte A_1 (présenté comme argumentativement suffisant), il apparaît comme homme à se satisfaire de l'argument P, ce qui amène à lui attribuer les dispositions psychologiques nécessaires pour cela. La seconde image tient au fait qu'en ajoutant A_2 à A_1 et en vertu des maximes gricéiennes de la coopération (quantité, qualité, pertinence et manière), le locuteur dira ce qu'il considère utile de dire. L'allocutaire, assimilé à D_2 , va donc apparaître comme ayant besoin, pour admettre la conclusion *r*, de l'argument Q. Ainsi le locuteur de *d'ailleurs* donne

l'impression qu'il a, entre l'énonciation de P et celle de Q, modifié l'image qu'il se fait de son allocutaire, ou au moins, qu'il a envisagé d'autres hypothèses à ce sujet. Ces deux constructions successives de l'interlocuteur furent étudiées avec finesse par O. DUCROT dans cette stratégie discursive qu'il appelle « **la logique du camelot** » (1980). En donnant à l'allocutaire un second argument « en prime », on fait semblant de revenir sur l'idée qu'on se faisait de lui ².

4.1. L'interprétation polyphonique du morphème *d'ailleurs* est le fait de deux facteurs: d'abord le sens de ce connecteur argumentatif qui exige deux actes d'argumentation successifs, dont chacun a son destinataire et dont le premier est présenté comme suffisant. « C'est la notion de polyphonie, entraînant la distinction entre le rôle d'allocutaire, relatif à l'énonciation, et celui de destinataire, relatif à l'activité illocutoire, qui permet de parler de destinataires différents sans rien préjuger sur l'unicité ou la non-unicité de l'allocutaire » (O.DUCROT, 1980: 236).

Le second facteur qui amène cet effet de dédoublement tient aux conditions situationnelles prises en compte au moment de l'interprétation des énoncés. Il faut que la situation interprétative permette l'identification des deux destinataires avec un allocutaire unique (ou avec un groupe unique d'allocutaires). En même temps, il faut que puisse jouer la loi de discours de l'exhaustivité, exigeant que la parole soit « utile », ou – en d'autres termes – les maximes conversationnelles de GRICE (dont surtout la maxime de la pertinence). Grâce à ces maximes, l'acte d'argumentation A_2 apparaîtra comme **nécessaire**, ce qui contredit l'image de l'allocutaire établie à partir de l'acte A_1 , et conduit ainsi à un dédoublement dans la représentation de l'interlocuteur.

4.2. Que le locuteur veuille bien appliquer cette analyse polyphonique, de nature sémantico-pragmatique, au texte suivant où

² Ce changement de représentation de son public permet au camelot, au moment où il annonce qu'il fera cadeau d'un stylo aux acheteurs des crayons, de faire semblant d'être déçu par ses clients: il pensait d'abord avoir affaire à des connaisseurs qui comprendraient combien le prix des crayons est par lui-même avantageux, ou, au contraire, il simule une heureuse surprise à constater qu'il y a des clients encore plus économes et exigeants qu'il ne le croyait.

apparaît le connecteur argumentatif *d'ailleurs*, marqueur de la « logique du camelot »:

(10) – *Mon cher ami, dit l'oncle, vous saurez que le vin est un aliment indispensable aux travailleurs de force, et surtout aux déménageurs. Je veux dire le vin naturel, et celui-ci vient de chez moi! D'ailleurs, vous-même, quand vous aurez fini de décharger vos meubles, vous serez bien aise d'en siffler un gobelet !* (M. Pagnol, *La gloire de mon père*).

On y remarquera facilement que l'acte d'argumenter A_2 , présent dans l'énoncé *d'ailleurs* Q , devient nécessaire, puisque dans A_1 nous avons un constat, une assertion, tandis que dans A_2 on a une promesse, une prévision jointe à un engagement : *je vous promets de vous donner un verre de ce vin quand vous aurez fini votre travail*.

5. Le concept de polyphonie n'est pas sans rapport aux 'univers de croyance' et aux 'images d'univers', concepts fondamentaux de la théorie sémantico-logique de Robert MARTIN (1983, 1987, 1992).

6. Le comportement discursif des adverbes de phrases ou modalisateurs *certes* et *peut-être* trouve une explication pertinente dans l'approche polyphonique.

6.1. Soit l'exemple suivant, commenté par O. DUCROT (1984: 229–230). Vous me proposez d'aller faire du ski et je rejette votre proposition en vous répondant:

(11) *Certes, il fait beau, mais j'ai mal aux pieds.*

Les énoncés de ce genre mettent en scène deux énonciateurs successifs, E_1 et E_2 , qui argumentent dans les sens opposés, le locuteur s'assimilant à E_2 et assimilant son allocutaire à E_1 .

Bien que le locuteur se déclare d'accord avec le fait allégué par E_1 , il se distancie cependant de E_1 : il reconnaît qu'il fait beau, mais ne l'assure pas à son propre compte.

C'est que l'emploi du modalisateur *certes* est impossible si le locuteur s'assimile à l'énonciateur assertant P . Le locuteur s'assimile à un second énonciateur, à celui qui argumente contre la sortie projetée, alors que le premier est assimilé à quelqu'un d'autre, peut-être, par

exemple, à l'allocutaire. Dans la seconde partie de l'énoncé, on accomplit un acte « primitif », acte d'affirmation, et, plus particulièrement, d'affirmation argumentative.

À lire O. DUCROT (1984: 230), l'acte de la première partie de l'énoncé en est un dérivé, un « acte de concession », qui consiste à faire entendre un énonciateur argumentant dans un sens opposé au locuteur, énonciateur dont on se distancie (tout en lui donnant une certaine forme d'accord).

6.2. Comme le locuteur de *certes*, celui de *peut-être* ne s'associe pas au contenu commenté: il ne l'asserte pas pour son propre compte.

Soient ces énoncés avec le modalisateur *peut-être*, opérateur de la possibilité:

- (12) a. *Peut-être que Paul a vendu sa voiture.*
 b. *Peut-être Paul a-t-il vendu sa voiture.*
 c. *Paul, peut-être, a vendu sa voiture.*
 d. *Paul a peut-être vendu sa voiture.*
 e. *Paul a vendu sa voiture, peut-être.*

À propos de ces exemples, *M* symbolisera *peut-être* et *p* l'énoncé sur lequel cet adverbe porte (*Paul a vendu sa voiture*).

Comme H. NØLKE (1993: 173–181) l'a démontré, toute énonciation de la structure *M(p)* introduit deux énonciateurs:

E_p , à qui le locuteur (-en-tant-que-tel) ne s'assimile pas;

E_m , à qui le locuteur (-en-tant-que-tel) s'assimile.

E_p affirme la vérité de *p*.

E_m ajoute en tant que commentaire que:

- (i) il n'a pas de preuve ni en faveur de *p*, ni en faveur de *non-p*;
 (ii) il est conscient du fait que E_p apparemment une preuve en réserve en faveur de *p*;
 (iii) tout en étant solidaire de E_p , il accepte l'orientation argumentative que celui-ci attache à *p* (H. NØLKE, 1993: 174).

Le locuteur est donc énonciateur de *peut-être* et seulement de *peut-être*. En tant que locuteur de l'énoncé, il n'assume pas le contenu sur lequel porte cet adverbe modalisateur. *Peut-être* n'est pas l'objet d'une affirmation. Il est seulement ajouté en tant que commentaire.

À souligner que des différences sémantiques notables s'instaurent entre les énoncés de sous (12) dans leurs enchaînements textuels. Ces différences peuvent être expliquées par l'analyse polyphonique.

Que l'on compare les exemples de sous (12) et les trois enchaînements présentés dans (13):

- (13) a. *Mais je n'en suis pas sûr.*
 b. *Mais Marie n'a pas vendu la sienne; là, j'en suis sûr !*
 c. *Mais il n'a pas vendu sa maison; là, j'en suis sûr !*

Le locuteur qui envisage l'enchaînement (13)a, a tendance à choisir (12)a. C'est que dans (12)a, *peut-être* ajoute un commentaire au contenu pris comme un tout, et (13)a devient la continuation normale. « L'antéposition Q a pour effet une minimalisation du rapport entre l'adverbe et le FOYER, ce qui favorise une mise en contraste de l'énoncé tout entier. C'est la position préférée des évaluatifs et des connecteurs, lesquels, justement, évitent ce rapport » (H. NØLKE, 1993: 176).

Le locuteur qui envisage l'enchaînement (13)b choisira l'énoncé (12)c (ou bien il mettra un accent d'insistance sur *Paul*), car, dans ce cas, le commentaire porte sur l'élément *Paul*, qui sera contrasté dans (13)b. Dans (12)c, l'adverbe déclenche une sorte de focalisation du sujet grammatical, qui conduit souvent à un changement de thème.

Enfin, le locuteur qui envisage l'enchaînement (13)c, choisira l'énoncé (12)d ou (12)e, ce qui produit l'effet après coup. Dans ces énoncés, *peut-être* porte sur le FOYER neutre (sa voiture).

S'il fonctionne comme élément seul dans les réponses, *peut-être* a une signification positive.

Ce fait explique la grammaticalité de (14)a et b et l'agrammaticalité de (14)c:

- (14) – *Tu viendras demain ?*
 a. – *Oui, peut-être.*
 b. – *Peut-être.*
 c. *– *Non, peut-être.*

7. L'approche polyphonique du comportement énonciativo-discursif de tous ces morphèmes prouve la fausseté de la théorie de l'unicité du sujet parlant. Le postulat selon lequel l'énoncé isolé fait entendre une

seule voix s'est avéré faux. La polyphonie est constitutive de tout énoncé renvoyant au processus de son énonciation. Selon une formule chère à O. DUCROT, le DIT dévoile les traces de son DIRE. Le sens des énoncés recèle un commentaire de l'énonciation beaucoup plus pertinent que celui qui s'exprime dans l'accomplissement des actes illocutoires.

La théorie de la polyphonie ajoute à l'altérité « externe », propre aux actes de langage, une altérité « interne », propre au phénomène de l'énonciation.

Chapitre IV

ARGUMENTATION ET DÉMONSTRATION

0. Ensemble de stratégies discursives visant à l'adhésion du destinataire, l'argumentation est basée sur une logique discursive.

Néanmoins, il faut distinguer, dès le début, le propre de l'argumentation du propre de la démonstration. La distinction DÉMONSTRATION /vs/ ARGUMENTATION se ramène à la distinction plus générale LANGAGE(S) ARTIFICIEL(S) /vs/ LANGAGE NATUREL, ou, à celle plus précise RAISONNEMENT /vs/ LOGIQUE NATURELLE.

Un **raisonnement** est un « discours tel que, certaines propositions étant posées [en laissant en suspens la question de leur vérité et de leur fausseté] et par cela seul qu'elles sont posées, quelque autre proposition en résulte soit nécessairement, soit de façon plus ou moins probable » (R. BLANCHÉ, 1973: 12–13).

Parmi les raisonnements, la déduction est l'objet d'un théorème en logique. Une **déduction** est une suite de propositions obtenues à partir des propositions initiales (hypothèses) à l'aide d'une règle (éventuellement de plusieurs) ; la dernière proposition de la suite est appelée conclusion. Une **démonstration** est une déduction pour laquelle on n'a pas d'hypothèses autres que les axiomes de la théorie.

ARISTOTE, au début des *Topiques*, distinguait deux types de raisonnement: la **démonstration**, d'une part, et le **raisonnement dialectique**, de l'autre. Pour lui, la démonstration a pour point de départ ou prémisses des connaissances « vraies ou premières », c'est-à-dire certaines. Au contraire, le raisonnement part des prémisses qui sont seulement des opinions admises.

La perspective dans laquelle se plaçait ARISTOTE en établissant cette distinction était celle du **raisonnement déductif**. Celui-ci part de propositions initiales et conduit, lorsqu'il est rigoureusement mené, à des conséquences qui en résultent nécessairement.

« À prendre à la lettre la formulation ci-dessus, la seule différence entre démonstration et raisonnement dialectique tiendrait à la nature des prémisses, non à la procédure de déduction proprement dite, qui serait commune aux deux formes.

Les choses ne sont pas si simples. Les historiens admettent qu'ARISTOTE a élaboré sa théorie du raisonnement déductif – qui est essentiellement sa théorie du syllogisme – *après* avoir écrit l'essentiel de son étude du raisonnement dialectique (qui figure dans la suite des *Topiques*).

Or, le point de départ de cette étude se trouve dans la réflexion sur les *échanges* qui interviennent dans la discussion et – comme le mot le suggère – le dialogue » (P. OLÉRON, 1983: 33–34).

On sait qu'ARISTOTE concevait la **dialectique** comme l'art de raisonner à partir d'opinions généralement acceptées. Le terme de 'dialectique' a désigné pendant des siècles la logique elle-même. Pourtant, depuis HEGEL et sous l'influence des doctrines qui s'en sont inspiré, il a acquis un sens fort éloigné de son sens primitif et qui fut généralement accepté dans la terminologie philosophique contemporaine.

Néanmoins, l'esprit dans lequel l'Antiquité s'est occupé de dialectique et de rhétorique tenta de concilier la dimension logique avec la dimension sociale. C'est cette direction de pensée qui fit fortune dans la théorie moderne de l'argumentation.

1. LES CINQ TRAITS DE L'ARGUMENTATION SELON O. REBOUL

1. Les cinq traits essentiels qui distinguent l'argumentation de la démonstration sont – selon O. REBOUL (1991: 110) – les suivants:

- (1) L'argumentation s'adresse à un auditoire.
- (2) Elle s'exprime en langue naturelle.
- (3) Ses prémisses ne sont que vraisemblables.
- (4) Sa progression est sans nécessité logique *stricto sensu*.
- (5) Ses conclusions ne sont pas contraignantes.

Dans ce qui va suivre, nous allons ajouter à ces traits d'autres, tout en intégrant analytiquement les postulats ci-dessus.

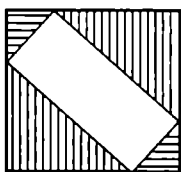
2. ARGUMENTATION, RAISONNEMENT NON-CONTRAIGNANT, SUBJECTIVITÉ ET INTERACTION

2. Une démonstration fonctionne à l'intérieur d'un système formel et, à ce sujet, elle est correcte ou incorrecte, il n'y a pas de milieu. Et si elle est correcte, elle se suffit à elle-même, il n'y a rien à y ajouter. Au contraire, l'argumentation n'a jamais cette rigueur contraignante. Sa validité est affaire de degré: elle est plus ou moins forte. « Contrairement à ce qui se passe dans une démonstration, où les procédés démonstratifs jouent à l'intérieur d'un système isolé, l'argumentation se caractérise par une interaction constante entre tous ses éléments » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS- TYTECA, 1958: 255).

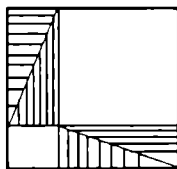
L'argumentation n'est pas close: on peut toujours viser à la renforcer en accumulant des arguments convergents.

Que l'on compare, à cet égard, les deux textes suivants: la démonstration du théorème de Pythagore et un texte argumentatif *Planète verte ou désert stérile ?*, à haute valeur persuasive, basé sur un acte directif d'adhésion à l'Organisation Internationale de Conservation des Ressources Naturelles Mondiales.

2.1. Le théorème célèbre attribué à Pythagore s'énonce ainsi: *le carré construit sur l'hypothénuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les autres côtés*. C'est le théorème du carré de l'hypothénuse.



(Fig. 1)

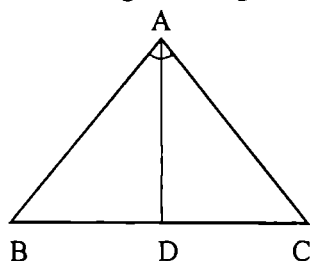


(Fig. 2)

Réciproquement, lorsque dans un triangle le carré d'un côté est égal à la somme des carrés des deux autres, ce triangle est rectangle. (*La Grande Encyclopédie*, Paris, H. Lamirault et C^e, éditeurs, Tome 9, 532).

La démonstration du théorème est la suivante:

Soit ABC un triangle rectangle avec l'angle A droit.



(Fig. 3)

Soit D l'intersection de la perpendiculaire menée de A avec l'hypothénuse BC. Alors on a les relations suivantes:

$$(1) AB^2 = BD \cdot BC$$

$$(2) AC^2 = CD \cdot CB$$

(où BC ou CB désigne la longueur du segment BC, etc.)

Démonstration

Démontrons, par exemple, la relation (1). On voit facilement que les triangles rectangles ABD et ABC sont semblables, ayant l'angle B commun. Alors, la proportionnalité des côtés donne:

$$\frac{AB}{BC} = \frac{BD}{AB}$$

d'où la relation (1), *q.e.d.*

La relation (2) se démontre d'une manière analogue.

Maintenant nous avons tous les éléments nécessaires pour démontrer le **théorème de Pythagore**.

Théorème de Pythagore: Dans le triangle rectangle ABC, avec A droit, on a la relation:

$$(3) BC^2 = AB^2 + AC^2$$

Démonstration: En additionnant les relations (1) et (2), on obtient:
 $AC^2 + AB^2 = BC(BD + DC) = BC^2$. C'est exactement la relation (3), *q.e.d.*

2.2.

Planète verte ou désert stérile ?

Il est peut-être encore temps de choisir

Depuis des millions d'années, les forêts tropicales de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique latine et de l'Afrique sont les laboratoires chimiques, les jardins botaniques et les zoos naturels de la Terre.

Aujourd'hui nous les détruisons à une telle cadence que dans 25 ans il ne restera plus que des lambeaux des forêts immenses de Malaisie et de l'Indonésie.

Parce qu'elles poussent surtout sur des sols tropicaux pauvres et sont tributaires, pour leurs éléments nutritifs et leur reconstitution, du cycle naturel établi entre les arbres et les animaux, ces forêts sont irremplaçables.

Dès que les arbres sont abattus, l'érosion du sol entre en action et, en quelques années, ce qui était forêt devient désert.

Nous avons perdu pour toujours la plus grande richesse en plantes et en animaux de la Terre, notre ressource naturelle d'avenir la plus inestimable sans doute. Le pire est que cela frappe des régions où la misère est déjà synonyme de famine.

C'est là, probablement, le problème de conservation le plus grave de notre temps. La destruction résulte de l'ignorance, de l'étroitesse d'esprit et de la demande croissante des consommateurs. Mais nous pouvons y mettre fin si nous sommes assez nombreux à manifester notre volonté.

Comment aider

En 1980, le WWF et d'autres organisations internationales de conservation ont publié la Stratégie mondiale de la conservation, programme visant à développer les ressources naturelles mondiales sans les détruire.

Vous pouvez participer au mouvement international qui s'efforce de faire appliquer la Stratégie.

Devenez membre du WWF, dès aujourd'hui. Nous avons besoin de vous et de votre soutien financier. Contactez le bureau local du WWF pour tout renseignement sur les adhésions ou envoyez

directement votre contribution au World Wildlife Fund, à l'adresse mentionnée ci-dessous. Cette lettre est peut-être la plus importante que vous aurez jamais écrite.

WWF INTERNATIONAL

Secrétariat des Admissions

Centre Mondial de la Conservation

1196 GLAND, Suisse

POUR LA CONSERVATION MONDIALE

(L'Express, 1730, 7 septembre 1984)

2.3. Il est évident que l'argumentation de sous 2.2. s'adresse à un auditoire précis, les groupes sociaux concernés par la sauvegarde de l'environnement.

Par contre, la démonstration du théorème de Pythagore est conçue pour n'importe qui.

Le sujet argumenté ou l'auditoire est un facteur essentiel dans la structuration de toute argumentation. « Quand il s'agit de démontrer une proposition, il suffit d'indiquer à l'aide de quels procédés elle peut être obtenue comme dernière expression d'une suite déductive dont les premiers éléments sont fournis par celui qui a construit le système axiomatique à l'intérieur duquel on effectue la démonstration... Mais quand il s'agit d'argumenter, d'influer au moyen du discours sur l'intensité d'adhésion d'un auditoire à certaines thèses, il n'est plus possible de négliger complètement [...] les conditions psychiques ou sociales à défaut desquelles l'argumentation serait sans objets ou sans effet. Car toute argumentation vise à l'adhésion des esprits et, par le fait même, suppose l'existence d'un contact intellectuel » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 18).

« Pour qu'il y ait argumentation, il faut que, à un moment donné, une communauté des esprits effective se réalise. Il faut que l'on soit d'accord, tout d'abord et en principe, sur la formation de cette communauté intellectuelle et, ensuite, sur le fait de débattre ensemble une question

déterminée: or, cela ne va nullement de soi » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 18).

Toute argumentation s'organise donc autour d'un certain type d'auditoire ou sujet argumenté. L'auditoire présumé est toujours, pour celui qui argumente, une construction plus ou moins systématisée, un élément théorique, abstrait, non la réunion d'individus à considérer dans leur présence physique. On peut tenter d'en déterminer les origines psychologiques et / ou sociologiques, les motivations sociales ou professionnelles, les centres d'intérêt, le niveau de culture, les contraintes situationnelles, etc.¹

Le statut du sujet argumentant ou instance émettrice marque de son sceau l'argumentation. Le discours recèlera toujours les traces sociales, psychologiques, culturelles, situationnelles, langagières de son producteur.

2.4. Il en découle que si la démonstration est objective, l'argumentation, par contre, est subjectivement orientée, elle est un fait langagier de nature énonciative et sociale.

La démonstration est non subjective, elle est exprimée dans un langage symbolique dont chaque terme ou énoncé est parfaitement univoque et qui interdit en principe tout « investissement énonciatif » (M. CHAROLLES, 1979: 64). La démonstration nous invite à comprendre l'évidence.

De par sa nature subjective et sociale, l'argumentation suppose une **dyade**, c'est-à-dire un **sujet argumentant** (énonciateur ou producteur de l'argumentation) et un **sujet argumenté** (auditoire ou destinataire de l'argumentation). Dans les argumentations des types propagandiste et publicitaire, conception et diffusion sont l'œuvre de groupes. « Les instances dirigeantes de partis ou d'entreprises activent des équipes spécialisées, chargées de découvrir et d'organiser les arguments pertinents. Quant aux personnes visées, il s'agit d'un public

¹ « La nature d'un auditoire peut bien être inférée à partir de l'observation psychologique et sociologique mais elle peut l'être aussi à partir du discours et cela me semble plus conforme à une approche des stratégies construites de celui-ci » – écrit G. VIGNAUX (1976: 33).

aussi large que possible: la mobilisation de moyens importants n'a de sens que si elle permet de convertir le plus grand nombre à l'adhésion au programme ou à l'achat du produit » (P. OLÉRON, 1983: 15).

3. ARGUMENTATION, THÈSE ET SITUATION

3. L'argumentation, comme la démonstration, démontre une thèse. Mais, par rapport à la démonstration, l'argumentation part d'une situation originellement conflictuelle. Ce conflit, implicite pour la plupart des cas, est résolu dans la configuration conclusive de l'argumentation, dans son implicite communicationnel.

Qu'on se rapporte, à ce sujet, aux exemples suivants:

- (3) *Pierre gagne beaucoup d'argent, mais c'est un panier percé et*
 (4) *Quand le dernier arbre sera coupé, la dernière rivière empoisonnée et le dernier poisson mort, alors l'homme découvrira que l'on ne se nourrit pas d'argent* (GREENPEACE).

Dans (3), *mais* « anti-implicatif » rattache l'énonciation de P à l'énonciation de Q, tout en inversant leurs conclusions argumentatives. Ainsi, de *gagner beaucoup d'argent* la conclusion qui s'imposerait serait favorable, la personne qui gagne beaucoup devrait en profiter, avoir les moyens financiers, mettre de l'argent de côté, mener une vie aisée; or, l'enchaînement à *panier percé* amène une orientation argumentative inverse; celui qui est un panier percé, un dépensier incorrigible, ne met pas de l'argent de côté, n'a pas la vie aisée, ne jouit pas de son travail.

Quant à l'énoncé (4), il tire la clochette d'alarme au sujet du désastre écologique qui menace la planète. La disparition des ressources nourricières de la Terre (*arbre, rivière, poisson*) dévoilera à l'homme que ces biens s'opposent à l'argent (*On ne se nourrit pas d'argent*). On y retrouve l'opposition lévi-straussienne « nature » / vs / « culture » promue à l'état de conflit écologique.

Il en résulte qu'à l'opposé de la démonstration, l'argumentation est toujours relative à une situation, inscrite dans une situation et portant sur une situation.

Tautologique comme tout système logico-formel, la démonstration ne fait qu'expliciter, alors que « l'argumentation déconstruit, construit, reconstruit, en d'autres termes transforme. Cela veut dire que l'argumentation nous est donnée comme produit en même temps qu'elle construit un produit » (G. VIGNAUX, 1976: 32). La composante SITUATION entre dans le tissu même de toute argumentation.

4. ARGUMENTATION, VRAISEMBLANCE ET OPINIONS

4. Si la démonstration relève du VRAI ou du FAUX, le domaine de l'argumentation est celui du **vraisemblable** et du **probable**, dans la mesure où ceux-ci échappent aux certitudes du calcul.

La démonstration s'attache à démontrer l'existence d'une vérité: le VRAI ou le FAUX ; l'argumentation vise plus simplement à produire un effet de vraisemblable, de vérité admise dans un certain monde (dans un monde possible). L'argumentation revêt ainsi un caractère **doxastique**, elle relève des opinions admises.

ARISTOTE avait bien remarqué que l'argumentation n'existe qu'à propos de l'opinion. Et l'opinion est génératrice de désaccord, de conflit. Dans cette 'logique sociale' deux volets sont à distinguer: celui qui relève des opinions et celui qui est marqué par le désaccord des esprits.

« Toute argumentation présuppose un *problème*, c'est-à-dire un dissensus, réel ou imaginaire, sur une question précise; vu qu'il ne peut y avoir d'argumentation sans langage, toute question doit être formulée en forme de thèse. D'un point de vue pragmatique, tout argumentant vise à faire accepter sa thèse par un interlocuteur. Généralement parlant, toute argumentation vise à transformer un dissensus en consensus » – écrit E. EGGS (1994: 19).

Des logiciens tel J.-Bl. GRIZE conviennent d'appeler argumentation l'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A (instance émettrice) qui s'adresse à un auditeur (argumenté) B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur la situation S.

4.1. Soit, par exemple, ce spot publicitaire:

(5) *Avec LUFTHANSA on oublie même qu'on est dans l'air*
(Propos authentique d'un passager) (PARIS-MATCH, mai 1985).

Il y a dans cette argumentation persuasive² un discours efficace qui vise le vraisemblable³, le plausible ou le probable; les passagers de la Compagnie LUFTHANSA sont amenés à raisonner que – vu le confort dont on les entoure – ils se croient sur terre, non dans l'air. La logique des mondes possibles pourrait bien expliquer pourquoi l'énoncé de sous (5)

(5)(a) *on est dans l'air*,

enchâssé dans le verbe factif *oublier* n'est – dans ce cas – ni VRAI, ni FAUX, mais bien VRAI dans un certain monde M', le monde de l'instance productrice du discours. Le verbe *oublier* y perd sa valeur factive.

Vu le sens pragmatique du *même* 'enchérissant', mot incident au verbe *oublier*, l'énoncé (5) aurait pour signification:

« Avec le confort que la Compagnie LUFTHANSA offre aux passagers, on oublie tout, même le fait qu'on est dans l'air ».

4.2. Une question telle: « *Les animaux ont-ils une âme ?* » suscita un intéressant débat historique entre philosophes et scientifiques.

Ce débat sur l'âme des bêtes n'a cessé de hanter l'histoire de l'humanisme depuis le XVII^e siècle. C'est avec le cartésianisme et sa fameuse théorie des « animaux-machines » que cette question se pose sous sa forme moderne. DESCARTES postula le principe de l'anthropomorphisme qui accorde tous les droits à l'homme et aucun à la nature, y compris sous sa forme animale. « Je sais bien, écrit DESCARTES, que les bêtes font beaucoup de choses mieux que nous, mais je ne m'étonne pas, car cela même sert à prouver qu'elles agissent naturellement et par ressorts, ainsi qu'une horloge qui montre mieux l'heure qu'il est que notre jugement. Et c'est sans doute lorsque les hirondelles viennent au printemps qu'elles agissent en cela comme des horloges. »

² Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA appellent *persuasive* une argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier et *convaincante* celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison (1958: 36).

³ Le Dictionnaire Petit Robert donne pour *vraisemblable* la paraphrase sémantique suivante: « qui est à bon droit considéré comme vrai; qui semble vrai ». La modalité épistémique y est fort évidente.

BUFFON reprendra cette idée dans ses *Histoires naturelles*.

MAUPERTUIS ouvre la série des anticartésianistes qui défendent la thèse que les animaux ont une âme, une sensibilité et une intelligence. RÉAUMUR, CONDILLAC, ROUSSEAU, LAROUSSE, MICHELET, SCHOELCHER, HUGO et bien d'autres encore ont plaidé pour l'âme des animaux.

Dans son « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », ROUSSEAU élabore une réflexion décisive sur la différence entre animalité et humanité: l'animal est un être de nature, alors que l'homme est un être de culture. Voici ce passage où l'on retrouve un classique raisonnement argumentatif:

(6) *Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter elle-même, et pour se garantir jusqu'à un certain point de tout ce qui tend à la détruire ou à la déranger. J'aperçois précisément les mêmes choses dans la machine humaine; avec cette différence que la nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes en qualité d'agent libre. L'une choisit ou rejette par instinct, et l'autre par un acte de liberté: ce qui fait que la bête ne peut s'écarter de la règle qui lui est prescrite, même quand il lui serait avantageux de le faire, et que l'homme s'en écarte souvent à son préjudice. C'est ainsi qu'un pigeon mourrait de faim près d'un bassin rempli des meilleurs viandes, et un chat sur des tas de fruits ou de grains, quoique l'un et l'autre pût très bien se nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'était avisé d'en essayer. C'est ainsi que les hommes dissolus se livrent à des excès qui leur causent la fièvre et la mort parce que l'esprit deprave les sens, et que la volonté parle encore quand la nature se tait.*

Voici aussi quelques extraits de l'interview accordée à l'hebdomadaire LE POINT par le neurobiologiste Jean-Didier VINCENT sur le même thème:

(7) LE POINT: *Les animaux pensent-ils ?*

J.-D. VINCENT: *Dès qu'il y a de la vie, dès qu'il y a des relations entre un être et un milieu, il y a des échanges que j'appelle pensée.*

LE POINT: *Entre une huître et la mer...*

J.-D. VINCENT: ... oui, il y a de la pensée. Vous connaissez la démonstration faite par Uexküll, un biologiste allemand du début du siècle, à propos du bernard-l'hermite, ce crustacé qui habite des coquilles abandonnées. Que fait-il face à une anémone de mer ? S'il a faim, il la considère comme une proie et la mange. S'il n'a pas de maison, il la considère non comme une proie, mais comme un logis. S'il est logé et n'a pas faim, il va s'en servir comme d'une arme antiagression en l'accrochant à sa coquille. Autrement dit, le sens du monde sera changé par l'état interne de cet animal.

.....

LE POINT: *Un chien qui, par désespoir amoureux, se laisse mourir sur la tombe de son maître, est-il vrai ou faux ?*

J.-D. VINCENT: *Vrai. Mais attention à ne pas projeter sur lui notre propre subjectivité. L'anthropomorphisme est l'ennemi numéro un de toute approche éthologique ⁴. Un chien a une intelligence de chien, c'est un animal de meute qui est détourné de son fonctionnement normal. Il va spontanément se poser en dominé. Quand ce rapport est inversé ou faussé, un chien peut devenir névrotique. Il peut perdre toute autonomie, former avec son maître un couple symbiotique, et alors, oui, il peut vouloir mourir quand son maître est mort » (LE POINT, 1282, avril 1997).*

4.3. Cet exemple, un peu long, est destiné à montrer comment, en défendant une thèse ou un point de vue, une argumentation construit son raisonnement.

Domaine du vraisemblable, du probable, illustrant une logique des mondes possibles, l'argumentation est la **démonstration d'une opinion, d'un point de vue**. À ce sujet, elle apparaît **comme une certaine manière de voir le monde**.

La construction du monde argumentatif est le fait du sujet argumentant, énonciateur discursif qui bâtit une argumentation à partir de certaines prémisses. Ce sujet raisonne, enchaîne prémisses et justifications,

⁴ L'éthologie signifie, dans ce contexte, la science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel. En tant que telle, elle est une branche de l'écologie.

construit des chaînes argumentatives, démonte des schèmes discursifs; et tout ce travail infère à certaines conclusions. Ce raisonnement argumentatif est fait au moyen de la langue et de la logique naturelles. Dans les exemples de sous (6) et (7) on voit comment une thèse est argumentée, c'est-à-dire étayée par des arguments et par de bons arguments.

En même temps, toute argumentation schématise, met en œuvre ce que Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA nomment des 'techniques dissociatives'.

5. ARGUMENTATION ET CONTRADICTION

5. À la différence de la démonstration, l'argumentation est – le plus souvent – le domaine du **désaccord**, du **conflit**, de la **contradiction**.

5.1. En logique classique, la contradiction est un péché mortel. Dans cette logique, il est exclu d'avoir à la fois p et $\text{non } p$ (ou $\bar{p}$), ce qu'on symbolisera par le schéma valide ' $\sim (p \cdot \bar{p})$ ', où ' $\sim$ ' signifie 'non' et ' $\cdot$ ' signifie la conjonction logique. De là la **loi du tiers exclu**, postulant que toute proposition est ou VRAIE ou FAUSSE, *tertium non datur*. Soit en formule:

$p \vee \bar{p}$, où ' $\vee$ ' signifie la disjonction logique (= ou).

La non contradiction est un postulat fondamental de la logique classique. Dans cette logique, les propositions – qui sont des instances de schémas fonctionnels valides ou inconsistants – sont respectivement dites vraies ou fausses au sens des fonctions de vérité. Des symboles spéciaux tels ' $\vee$ ': ' $p \vee q$ ' pour ' p ou q '; ' $\sim$ ': ' $\sim p$ ' pour ' $\text{non } p$ '; $\supset$ ou $\rightarrow$: ' $p \supset q$ ' et ' $p \rightarrow q$ ' pour ' $\text{si } p \text{ alors } q$ '; ' $\equiv$ ': ' $p \equiv q$ ', ' $p \leftrightarrow q$ ' et ' $p \sim q$ ' y agissent dans le mécanisme de la composition des propositions.

Comme on le verra par la suite, deux principes fondamentaux régissent les relations entre arguments: le **principe de force argumentative** (illustré par l'emploi de *même*) et le **principe de contradiction argumentative** (illustré par l'emploi de *mais*).

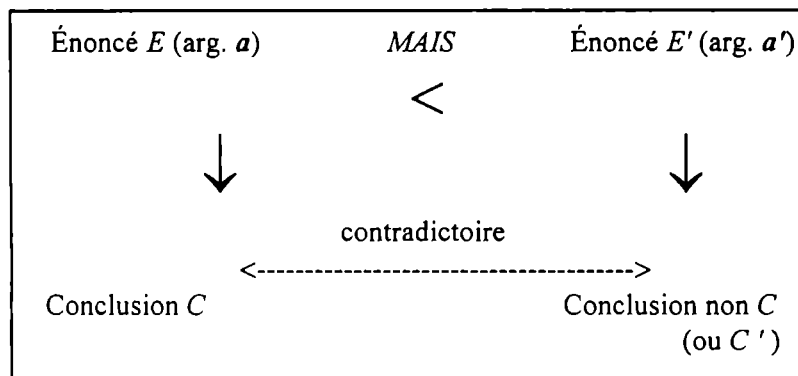
Le principe de contradiction argumentative agit de la manière suivante (voir J. MOESCHLER, 1989: 34):

Un argument a est contradictoire à un argument a' si et seulement si:

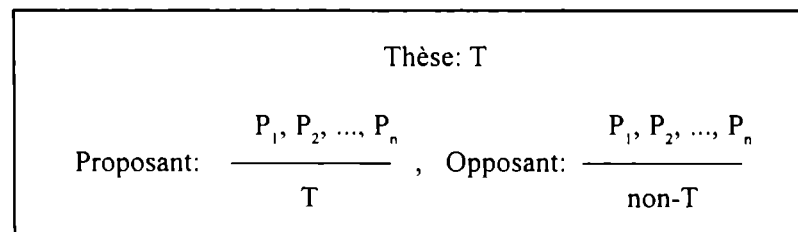
(i) a et a' appartiennent à deux ensembles d'arguments complémentaires A et A' ;

(ii) tous les énoncés E de a servent l'ensemble de conclusions C et tous les énoncés E' de a' servent l'ensemble de conclusions C' inverse.

Il en résulte le carré de l'argumentation, symbolisé par le schéma ci-dessous:



Transposés au niveau textuel, les principes ci-dessus reviennent à dire qu'il y a deux orientations argumentatives possibles: le *pour* et le *contre*. Si on appelle l'argumentant qui veut proposer une thèse (T) *proposant* et celui qui veut montrer le contraire (non-T) *opposant*, on pourra représenter la situation argumentative de base ainsi:



(E. EGGS, 1994: 20)

5.2. La contradiction agit à tous les niveaux: phrastique, énonciatif, textuel. Elle témoigne de la polyphonie discursive.

5.2.1. Soit pour le niveau phrastique le cas du connecteur argumentatif *mais*.

(8) *Je suis roi MAIS je suis pauvre* (M. Tournier).

(9) *Il pleut MAIS je sors prendre de l'air.*

(10) *Je suis noir MAIS je suis roi* (M. Tournier).

(11) *Un village de poupée, ne trouvez-vous pas ? Le pittoresque ne lui a pas été épargné ! MAIS je ne vous ai pas conduit dans cette île pour le pittoresque, cher ami. Tout le monde peut vous faire admirer des coiffes, des sabots et des maisons décorées où des pêcheurs fument du tabac dans l'odeur d'encaustique. Je suis un des rares, AU CONTRAIRE, à pouvoir vous montrer ce qu'il y a d'important ici* (A. Camus).

Dans (8), l'argument *être roi* conduit vers une conclusion favorable: richesse, bonheur, etc; l'argument *être pauvre*, introduit par le connecteur *mais*, amène une conclusion défavorable, contraire à celle du premier énoncé. Il y a donc là une relation de contradiction entre deux conclusions amenées par deux arguments apparaissant dans la même structure phrastique.

Le connecteur *mais* a une valeur unique d'opposition, qui se manifeste à travers la diversité de ses emplois discursifs. De l'énoncé *Il pleut* (P) on aurait tendance à conclure C (« *Je ne sors pas* »); il ne le faut pas, car l'énoncé Q (*Je sors prendre de l'air*) est un argument fort pour la conclusion non-C.

Dans (8) comme dans (9) *mais* est 'anti-implicatif'.

Rattachant deux énoncés P et Q, *mais* n'indique pas à proprement parler que P et Q sont deux informations opposées en elles-mêmes: « elles ne s'opposent que par rapport à un mouvement argumentatif mis en évidence par la conclusion r » (O. DUCROT *et alii*, 1980: 97).

Le *mais* de (10) est 'compensatoire', il a une valeur appréciative, normative.

Dans (11) *mais* 'de réfutation' introduit une polémique dont la dimension polyphonique est évidente. (11) construit une **contre-argumentation**.

La **contre-argumentation**, qu'ARISTOTE appelait *anti-syllogismos*, mais aussi *élenchos*, est définie dans les *Réfutations sophistiques* comme « une argumentation qui contredit la conclusion de l'adversaire ».

La contre-argumentation de (11) aurait la forme :

(11)(a) *C'est un village de poupée, très pittoresque MAIS ce n'est pas pour son pittoresque que je vous y ai conduit, c'est pour des choses plus importantes.*

5.2.2. Le débat, la contradiction argumentative se font voir d'une manière pertinente dans l'**acte de réfutation**, la **négation polémique**, le **discours polémique**.

La **réfutation** est un acte illocutoire réactif, performé par un énonciateur B renvoyant à une énonciation assertive d'un énonciateur A. Soit ces exemples:

(12) A – *Ce film est génial.*

B – *C'est un vrai navet.*

(13) A – *Marie est intelligente.*

B – *Non, elle n'est pas intelligente, mais elle n'est pas bête non plus.*

(14) *Johnny Holliday ne chatouille pas sa guitare, il la massacre.*

(15) *Ce n'est pas du café; c'est du jus de chaussette.*

Une réfutation présuppose toujours un acte d'assertion préalable auquel elle s'oppose. En tant que telle, la réfutation est soumise à un certain nombre de conditions (contextuelles) liées à cette énonciation initiative: **condition de contenu propositionnel**, **condition d'argumentativité**, **condition de sincérité réflexive** et **condition interactionnelle** (J. MOESCHLER, 1982: 70–74). Conçue comme acte représentatif (son objet étant une proposition dont l'énonciateur statue la fausseté), la réfutation réagit toujours à un acte représentatif.

Si la relation existant entre le contenu d'une réfutation et celui de l'assertion préalable est une relation de contradiction, cela signifie qu'il existe entre les interlocuteurs un désaccord.

La **condition d'argumentativité** met l'énonciateur de la réfutation dans l'obligation (virtuelle, donc actualisable) de justifier, c'est-à-dire donner des arguments en faveur de la réfutation. On observera

cette condition dans l'exemple de sous (11), (12), (13) et (14). L'obligation d'argumenter vise la fausseté d'un contenu.

À noter que l'énonciation assertive n'est pas nécessairement présente en discours, elle peut très bien être inférée du contexte d'énonciation. Soit cet exemple emprunté à J. MOESCHLER (1982: 71):

(16) SITUATION: regard accusateur d'un père à l'arrivée tardive de son fils (A).

A: – *Je ne suis pas allé à la manif.*

À signaler aussi que l'assertion peut très bien appartenir à la même intervention que la réfutation. Dans ce cas, l'assertion est réalisée sur le mode du rapport d'assertion.

(17) *On prétend que les films de violence sont responsables de la délinquance des jeunes.*

Or il se trouve qu'il y a eu délinquance des jeunes même dans les pays où les films de violence étaient interdits.

On y remarque que la conjonction *or* introduit une objection à une thèse, comme elle peut par ailleurs introduire la mineure d'un syllogisme.

Il en ressort que du point de vue discursif, la réfutation est un facteur de polémique.

La négation polémique, des connecteurs tels *mais*, *or*, *cependant*, *au contraire* sont des réalisateurs de l'acte de réfutation.

5.3. La contradiction argumentative est résorbée par le discours.

Les stratégies discursives employées par les énonciateurs recèlent une certaine tolérance à / de la contradiction. C'est que le langage naturel est, par sa nature même, une **joute langagière**.

Comme C. KERBRAT-ORECCHIONI (1984) le démontre, le discours met en œuvre certaines stratégies interprétatives qui permettent de résorber l'apparente contradiction qu'il comporte.

L'argumentation suppose qu'un débat soit préalablement ouvert. La logique qui la sous-tend, empruntant ses données à la logique du contradictoire, à la logique du flou et de la gradualité, n'est rien d'autre que la logique discursive propre au langage naturel. C'est ce qui a amené G.VIGNAUX (1976: 36) à définir l'argumentation comme « échange

discursif sur des opinions diverses ou opposées » et dont « la logique est fondée sur des stratégies discursives construites par un sujet ».

Normalement, « quand quelqu'un soutient simultanément une proposition et sa négation, nous pensons qu'il ne désire pas dire quelque chose d'absurde, et nous nous demandons comment il faut interpréter ce qu'il dit pour éviter l'incohérence » – écrivent Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1958: 262). Ces stratégies discursives qui effacent la contradiction sont fournies par les maximes de la coopération: la quantité, la qualité, la pertinence et la manière. La **pertinence**, surtout, permet de dire ce qui est essentiel pour la modification de l'univers de croyances de l'auditeur.

Dans la théorie de D. WILSON et D. SPERBER, la pertinence d'un énoncé est en proportion directe du nombre de conséquences pragmatiques qu'il entraîne pour l'auditeur et en proportion inverse de la richesse d'information qu'il contient. Selon ces auteurs, « un énoncé est d'autant plus pertinent qu'avec moins d'information, il amène l'auditeur à enrichir ou à modifier le plus ses connaissances ou ses conceptions » (1979: 88).

L'auditeur tient pour axiomatique le principe que « le locuteur a fait de son mieux pour produire l'énoncé le plus pertinent possible ». Dans ces conditions, « être pertinent, c'est amener l'auditeur à enrichir ou à modifier ses connaissances et ses conceptions. Cet enrichissement ou cette modification se fait au moyen d'un calcul dont les prémisses sont fournies par le savoir partagé, l'énoncé, et, le cas échéant, l'énonciation. Dans ce calcul, seules entrent, bien sûr, des prémisses que l'auditeur considère comme vraies » (D. WILSON et D. SPERBER, 1979: 90). Selon D. SPERBER et D. WILSON (1989), la pertinence comme notion comparative est le résultat de deux principes:

- (a) plus l'**effet cognitif** produit par le traitement d'un énoncé est grand, plus grande sera la pertinence de cet énoncé pour l'individu qui l'a traité;
- (b) plus l'**effort requis** pour le traitement d'un énoncé donné est important, moins grande sera la pertinence de cet énoncé pour l'individu qui l'a traité.

Il en résulte, d'une part, (a) qu'une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que ses effets contextuels y sont plus importants et (b) qu'une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que l'effort nécessaire pour l'y traiter est moindre, de l'autre (D. SPERBER et D. WILSON, 1989: 191).

5.4. La contradiction argumentative est génératrice de pertinence argumentative.

La **pertinence argumentative** rattache la notion de pertinence au propre de l'argumentation, ensemble des techniques discursives destinées à induire certaines conclusions, certaines orientations issues d'un lieu commun ou d'un principe général sous-jacent qu'Oswald DUCROT appelle *topos*.

Dans leur taxinomie des arguments, Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1976) concevaient l'*argumentation par les contraires* comme une sous-classe des arguments de réciprocité, type appartenant à la classe des arguments quasi-logiques.

5.4.1. La contradiction argumentative explique le fonctionnement des tropes rhétoriques de la classe des métalogismes, tels l'antiphrase, l'ironie et le paradoxe.

Dire (18) *Quel temps superbe!* sous une pluie glaciale, c'est produire un énoncé ironique.

L'antiphrase (19) *C'est un illustre inconnu*, l'hyperbole (20) *Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit et quand je me suis réveillé...* et le paradoxe (21) *On peut diviser les animaux en personnes d'esprit et en personnes à talent. Le chien, l'éléphant, par exemple, sont des gens d'esprit; le rossignol et le ver à soie sont des gens à talent* (Rivarol) sont des stratégies argumentatives basées sur une contradiction résolue pertinemment par le discours.

Ces tropes sont précisément des contradictions de valeur argumentative.

Dans tous ces cas, la contradiction est l'indice d'un fonctionnement figuré, indirect. « Un trope n'est que le calcul de résolution d'une antinomie » (A. BERRENDONNER, 1981: 182).

5.5. Il existe un type de logique moderne qui pourrait entretenir des rapports intéressants avec la contradiction argumentative. C'est la **logique dynamique du contradictoire**, conçue par Stéphane LUPASCO; celui-ci pose les fondements d'une logique non aristotélécienne qui supprime la toute puissance du principe de la non contradiction en l'affaiblissant.

Le système logique de St. LUPASCO emploie trois prédicats de base: '*l'actualisation*' (A), '*la potentialité*' (P) et '*l'état ni actuel, ni potentiel d'un terme par rapport au terme antithétique*' (T).

St. LUPASCO (1958, tr. roum. 1982) remplace le postulat fondamental de l'identité et de la non contradiction absolue de la logique classique rendu par la formule $p \supset q$ (p implique q) par le postulat fondamental de la logique dynamique du contradictoire, symbolisé par la formule:

$$(3) \quad e_A \supset \bar{e}_P, \bar{e}_A \supset e_P, e_T \supset \bar{e}_T, e_P \supset \bar{e}_A, \bar{e}_P \supset e_A, \bar{e}_T \supset e_T,$$

où les indices A , P et T des symboles e et $\bar{e}$ signifient, respectivement, '*l'actualisation*', '*la potentialité*' et '*l'état ni actuel, ni potentiel*' d'un terme par rapport au terme antithétique (semiactuel ou semipotentiel). En effet, en passant de l'état A à l'état P ou de l'état P à l'état A , e ou $\bar{e}$ se trouve être nécessairement dans un état où il n'est ni actuel, ni potentiel par rapport à e ou $\bar{e}$, mais bien à mi-chemin, pour ainsi dire, entre A et P .

Cette logique est, sans doute, une variante de la logique du flou, des systèmes qui engendrent les grammaires floues (angl. *fuzzy grammars*), caractérisées par une graduation de la vérité, par une multiplicité des valeurs de vérité.

Le postulat fondamental de la logique dynamique du contradictoire remplace la formule classique $A \cdot A$ (signifiant que la conjonction de A et A se nie d'elle-même) par les formules:

$$e_A \cdot \bar{e}_P; \bar{e}_A \cdot e_P; e_T \cdot \bar{e}_T$$

qui sont les conjonctions contradictoires de base.

Les conjonctions ci-dessus sont nommées par St. LUPASCO **dualités élémentaires contradictoires, quanta logiques** ou **dichotomies contradictoires fondamentales**, fonctions des deux variables de l'actualisation et de la potentialité, dépendantes de manière réciproque et contradictoire.

La table de vérité ci-dessous symbolise, elle aussi, le postulat fondamental de la logique dynamique du contradictoire:

(ii)

e	$\bar{e}$
A	P
T	T
P	A

Cette table remplace la table de vérité classique:

e	$\bar{e}$
V	F
F	V

Dans cette logique dynamique il n'y a pas d'actualisation sans potentialité contradictoire ou inversement. « Lorsqu'on se trouvera devant deux phénomènes contradictoires qui sont au même niveau d'actualisation ou de potentialité, non seulement on ne les réduira pas à 0, comme il arrive en logique classique (celle qui se trouve dans le "pouvoir" métaphysique d'Aristote), mais bien on les réduira à l'état T, c'est-à-dire on ne les considérera ni comme actuels, ni comme potentiels, mais plutôt comme étant les deux, en même temps, semi-actuels et semi-potentiels et chacun d'eux par rapport à son pendant contradictoire » (St. LUPASCO, 1982: 87, la traduction nous appartient). Et le philosophe de continuer: « ces phénomènes ont aussi, *obligatoirement*, derrière eux, une potentialité et devant eux une actualité, puisque, conformément au postulat fondamental de cette logique dynamique du contradictoire, aucun de ces deux phénomènes ne saurait être indépendant et absolu, c'est-à-dire rigoureusement actualisé ou régulièrement soumis à la potentialité » (St. LUPASCO, 1982: 87).

Dans cette '*logique de l'énergie*' – telle que son auteur même la définit – le principe sous-jacent de base est le **principe d'antagonisme**. Conformément à celui-ci, tout phénomène, élément ou événement est –

de par sa nature même – dualiste et contradictoire, marqué par un dynamisme contradictoire; c'est que toute actualisation dynamique implique une potentialité dynamique contradictoire et toute non actualisation – non potentialité implique une non actualisation – non potentialité contradictoire. Ce qu'on pourra écrire:

(iii)

$$A(e) \supset P(e); \quad A(\bar{e}) \supset P(e); \quad T(e) \supset T(\bar{e})$$

$$P(e) \supset A(\bar{e}); \quad P(\bar{e}) \supset A(e); \quad T(\bar{e}) \supset T(e)$$

Cela signifie que toute énergie, tout dynamisme étant, par sa nature, passage d'un état potentiel à un état actuel, et inversement, – phénomène au-delà duquel il ne saurait y avoir d'énergie –, implique une seconde énergie, un second dynamisme antagoniste, qu'il (elle) maintient dans un état potentiel de par son actualisation et lui permet de s'actualiser, à son tour, par sa potentialité.

Tout phénomène suppose donc le phénomène opposé.

En symbolisant par la flèche « $\rightarrow$ » le passage d'un état potentiel à un état actuel et inversement, les formules suivantes expriment le postulat de base de cette logique: le **principe d'antagonisme**:

(iv)

$$(e_p \rightarrow e_A) \supset (\bar{e}_A \rightarrow \bar{e}_p)$$

$$(\bar{e}_p \rightarrow e_A) \supset (e_A \rightarrow e_p)$$

Mais le passage de e_p à e_A est médiatisé par e_T . On pourra donc écrire:

(v)

$$(e_p \rightarrow e_T) \supset (\bar{e}_A \rightarrow \bar{e}_T); \quad (e_T \rightarrow e_A) \supset (\bar{e}_T \rightarrow \bar{e}_p)$$

$$(e_p \rightarrow e_T) \supset (e_A \rightarrow e_T); \quad (\bar{e}_T \rightarrow e_A) \supset (e_T \rightarrow e_p)$$

(St. LUPASCO, 1982: 89)

6. ARGUMENTATION, IMPLICITE ET IMPLICATIONS

6.1. Une argumentation naturelle est la plupart du temps logiquement incomplète, les prémisses n'en sont que rarement explicitées.

Les argumentations naturelles sont généralement du genre **enthymème**, elles comportent des propositions implicites.

Soit, à ce sujet, l'énoncé:

(22) *L'alcool tue.*

Dans le discours où on l'emploie, il manque une prémisse: « Vous ne souhaitez pas vous tuer » et, également, la conclusion: « Donc, ne buvez pas (plus) d'alcool ».

L'**implicite** du discours est une caractéristique foncière de l'argumentation. C'est aux destinataires (argumentés) d'expliciter le discours, d'en découvrir les chaînons manquants essentiels pour sa signification. Cet implicite est dû à des raisons d'économie. Des chaînes d'inférences, de présuppositions, d'implications seront déduites par le sujet argumenté. À propos de l'exemple (22), inutile de le surcharger en invoquant la raison *vous ne souhaitez pas mourir*, qui est partagée par tous ses destinataires, qui va de soi, qui est un postulat de signification.

Partant de là, inutile aussi de conclure *ne buvez pas*, qui découle forcément.

Ces 'raccourcis' propres à l'argumentation naturelle ont pour rôle de mobiliser l'argumenté, de l'amener à une conclusion, à une ou plusieurs inférences. Or, comme M. CHAROLLES le remarque: « laisser à l'argumenté le soin de conclure, c'est l'intégrer, donc le faire déjà adhérer, c'est aussi l'amener à penser que le raisonnement est très fort puisque sa conclusion ne mérite pas d'être énoncée tant elle va de soi » (M. CHAROLLES, 1979).

6.2. Les lois de l'argumentation ne sont pas celles de la démonstration logique. Ainsi, par exemple, l'**implication logique** et l'**implication en langue naturelle** n'ont pas la même essence.

6.2.1. En logique, l'opérateur d'implication $\supset$ (*si... (alors)*) est un connecteur qui permet la composition des propositions compte tenu de

leurs fonctions de vérité. C'est que la valeur de vérité du composé ne dépend à chaque fois que des valeurs de vérité de ses composants. Le remplacement d'un composant par une autre proposition douée de la même valeur de vérité n'affecte pas la valeur de vérité du composé. Au contraire, une conditionnelle irréaliste ou contrefactuelle n'est pas une fonction de vérité; les valeurs de vérité de ses composants laissent non décidée la valeur de vérité du composé. Il en est de même de tous les autres énoncés de supposition centrés sur différents types de *si*: implicatif, concessif, inversif, habituel, adversatif, restrictif, explicatif, présuppositionnel (voir M.TUȚESCU, 1978: 160–168).

La table des valeurs de vérité de l'implication logique, dans le calcul classique des propositions, est:

P	Q	$P \supset Q$
V	V	V
F	V	V
F	F	V
V	F	F

Soit, transposée en langue naturelle, la composition des deux propositions suivantes: *Il pleut, il fait froid*; leur composition donnera: *S'il pleut, alors il fait froid*.

Pour que la proposition complexe soit démentie, il suffit qu'on puisse invoquer un cas où il pleuve sans qu'il fasse froid, c'est-à-dire où joue la combinaison V F. Ainsi, à la base de l'implication il y a une relation causale ou une loi générale basée sur le rapport entre les valeurs de vérité des deux propositions P et Q qui se combinent pour aboutir à $P \supset Q$.

6.2.2. Dans le calcul des propositions, il est faux de dire que: $P \supset Q$ équivaut à $\sim P \supset \sim Q$. Par contre, dans la logique naturelle, par l'effet de la **loi de la contraposition** on aura:

$P \supset Q \equiv \sim P \supset \sim Q$

Pour un logicien, l'énoncé:

(23) *Si tu fais tes devoirs, tu iras au cinéma*
n'équivaut pas à:

(24) *Si tu ne fais pas tes devoirs, tu n'iras pas au cinéma.*

Mais, en langue naturelle, cela est possible et on interprètera la plupart du temps les conditionnelles comme énonçant une condition nécessaire et suffisante. L'explication est fournie par le principe de '**perfection conditionnelle**', postulé par M. GEIS et A. ZWICKY (1971) et conformément auquel l'énoncé conditionnel tend à devenir biconditionnel, $P \supset Q$ invitant l'allocutaire à faire l'inférence $\sim P \supset \sim Q$.

Voilà pourquoi (23) sera compris comme (24). Le principe de '**perfection conditionnelle**' ou '**inférence invitée**' joue surtout dans le cas des prédictions:

(25) *Si ce gosse se penche trop par la fenêtre, il va tomber dehors,*
dans celui des promesses (voir l'exemple (23) ci-dessus), dans celui des menaces:

(26) *Si tu cries trop fort, tu auras affaire à moi,*
comme dans celui des conditionnelles contrefactuelles ou irréelles:

(27) *Si Marc avait obtenu son doctorat d'Etat, sa mère eût été contente.*

Dans toutes ces situations, les énoncés *si P, (alors) Q* s'interprètent *si non P, (alors) non Q*, les usagers de la langue concevant P non seulement comme une condition suffisante de Q, mais aussi nécessaire, ou, au moins, très favorable.

6.3. Les lois de l'argumentation sont fonction des lois propres au discours. Pour nous rapporter à l'exemple ci-dessous, la '**loi d'exhaustivité**' – postulée par O. DUCROT – pourrait bien expliquer pourquoi une conditionnelle est généralement conçue comme biconditionnelle, c'est-à-dire comme une condition nécessaire et suffisante. En vertu de cette loi, l'énonciateur donnera, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire. On affirme pour informer, et dès qu'on entreprend d'informer, on doit dire tout ce que l'on sait.

La loi d'exhaustivité postule que « lorsqu'on parle d'un certain sujet, on est tenu de dire, dans la mesure où cela est censé intéresser l'auditeur, et où d'autre part, on a le droit de le faire, tout ce que l'on sait sur ce sujet » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 52).

Cette loi permet d'interpréter *certain*s comme *certain*s *seulement* (« pas tous »). Ainsi l'énoncé:

(28) *Certains chapitres sont intéressants dans ce livre*
présuppose que:

(29) *Certains chapitres ne le sont pas*

et signifie – grâce à son posé – :

(30) *Certains seulement sont intéressants.*

Au même titre, le préfixe *seulement* *si* qui, en logique est l'inverse de *si*, arrive – par l'effet de la loi d'exhaustivité – à être employé avec *si*... Ainsi, la connexion complexe *si et seulement si* combine des propositions de manière à former un composé qui est vrai précisément dans le cas où ses composants s'accordent en valeur de vérité.

C'est toujours par l'effet de la loi d'exhaustivité qu'un énoncé dont un des constituants est *un peu* aura les mêmes conditions de vérité que l'énoncé avec *au moins un peu*. Ainsi:

(31) *J'ai un peu d'argent dans ma poche*
arrive à signifier:

(32) *J'ai au moins un peu d'argent dans ma poche.*

Il n'y a donc pas de rupture entre le 'raisonnement inférentiel' ou démonstratif et le 'raisonnement argumentatif'. Et puisque la contrainte logique n'est pas le privilège de la déduction, il semble plus naturel que la distinction démonstration / *vs* / argumentation cède la place à la distinction suggérée par G. KALINOWSKI entre '**arguments contraignants**' et '**arguments persuasifs**'.

Il ne serait pas sans intérêt de cerner de plus près l'exigence de distinguer entre l'**organisation interne** d'un raisonnement et son **usage** normal, tout en reconnaissant avec R. BLANCHÉ (1973) que la nature de l'inférence démonstrative est plus adaptée aux recherches théoriques, alors que la nature de l'argumentation est propre surtout aux exigences de la pratique.

Ainsi, le **paradoxe de l'inférence**, présenté par KEYNES au sujet du syllogisme, nous apparaît dans toute son étendue: il est malaisé de

mettre d'accord les deux vertus essentielles du raisonnement – la **rigueur** et l'**efficacité**, raison pour laquelle « dans les analyses logico-rhétoriques nous sommes tenus de faire pencher la balance, selon les circonstances, soit en faveur du trajet formel de l'argumentation, soit en faveur de la compréhension de celle-ci selon le point de vue psycho-sociologique » (Petru IOAN, 1983: 153).

7. ARGUMENTATION ET LANGUE NATURELLE

7.1. L'argumentation est le raisonnement accompli en langue naturelle, la logique communicative de la langue naturelle.

Ensemble de techniques ou stratégies discursives, l'argumentation est une démarche par laquelle l'énonciateur vise à exercer une **influence** sur son destinataire, vise à le faire adhérer à son propos. L'argumentation cherche à produire une modification sur les dispositions intérieures de l'argumenté. Elle a une portée **doxatique** dans la mesure où les techniques discursives qui la sous-tendent visent un **changement** dans les convictions, croyances, actions, représentations du sujet auquel elles s'adressent.

Le discours propre à l'argumentation est un discours efficace.

Tournée vers l'avenir, l'argumentation se propose de provoquer une action ou d'y préparer, en agissant par les moyens discursifs sur l'esprit des auditeurs. À lire Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, s'avère être d'un intérêt particulier le genre oratoire que les Anciens ont qualifié d'épidictique. Nous croyons pourtant que ce sont les trois genres oratoires classiques qui se voient récupérer dans cette nouvelle rhétorique qu'est l'argumentation: le **délibératif** (où, selon ARISTOTE, l'orateur se propose de conseiller l'utile, le meilleur), le **judiciaire** (où, selon ARISTOTE, l'orateur plaide le juste) et l'**épidictique** (qui traite de l'éloge ou du blâme, du beau ou du laid).

L'argumentation comporte des éléments **rationnels**; justifications, éléments de preuve en faveur de la thèse défendue, explications, définitions et différents autres mécanismes langagiers qui témoignent de cette « logique sociale » ou « logique communicative » des langages naturels.

L'argumentation comporte aussi des éléments **encyclopédiques**.

7.2. Exprimée en langue naturelle, l'argumentation épouse tous les mécanismes – vices et vertus – de celle-ci: **l'ambiguïté, l'implicite, la logique naturelle, l'indirection, la figurativité** – somme toute tous ces traits destinés à induire une pertinence communicative.

Nous nous permettons de donner ci-dessous le texte d'un éditorial de Claude IMBERT, intitulé *Le sanglot de l'Afrique*, paru dans LE POINT, no. 1137 de juillet 1994. Ce texte est basé sur des **métaphores filées** et des **anaphores lexicales** dont l'essentiel est fourni par l'expression « *L'Afrique, baleine semi-échouée aux rivages de l'Histoire* ».

Nous demanderions au lecteur de bien vouloir comprendre ce texte dans la perspective d'une pertinence argumentative, d'une démonstration figurative de la thèse de la tragédie actuelle de l'Afrique, faite par le passage obligé des ressources tropologiques (symboliques) et encyclopédiques de la langue française. Les constituants en gras sont les ancreurs du texte, éléments qui déclenchent l'implicite sémantico-discursif, la valeur tropologique et qui assurent, en même temps, sa cohérence et sa pertinence argumentative.

LE SANGLOT DE L'AFRIQUE

L'Afrique est le dernier rêve de l'ancienne grande nation française.

Par l'aventure coloniale, la III^e République perpétuait dans un Empire de sables, de savanes et de jungles une grandeur compromise, de Waterloo à Sedan, sur les champs de bataille européens. La France y mit son ardeur idéologique: derrière soldats et marchands, une République d'instituteurs et d'administrateurs apporterait, pensait-on, à des millions de Vendredi émerveillés la civilisation de Robinson, ses techniques, ses vaccins, ses utopies universalistes. On connaît la suite: Vendredi s'émancipe, le rêve colonial est brisé, l'Empire en miettes.

Et sur ses ruines se lève cet autre rêve: celui d'une Afrique indépendante où des nations, dessinées au cordeau dans l'abstraction diplomatique et blanche de la conférence de Berlin, siègeraient, un jour, avec nous, à la table francophone, au grand banquet des pays libres et développés.

Hélas, hélas ! Presque partout, des peuples déboussolés cherchent dans le clan ou la tribu des racines nationales et des paysans, loin de leur pitance vivrière, migrant vers les ghettos urbains, leur misère et leur sida. L'Afrique, mal partie, déboule vers l'enfer. C'est qu'au grand calendrier de l'Histoire tous les continents ne vivent pas au même siècle. L'utopie blanche n'a accouché ni d'une classe moyenne ni de la démocratie [...].

Au fil du temps, la politique africaine de la France s'est dégradée en clientélismes variés pour protéger des bastions pétroliers, des établissements militaires jadis stratégiques, une influence politique, au prix d'une collaboration corruptrice avec des satrapies claniques. À côté de missionnaires et de médecins au dévouement impavide, tout un fretin de margoulins et de barbouzes vibronne autour de l'Afrique, balaine semi-échouée aux rivages de l'Histoire.

Le génocide du Rwanda, un des plus terribles du siècle, n'est que le monstrueux abcès d'un corps gangrené. Il y en a d'autres: au Libéria, en Somalie, au Soudan, en Angola, et qu'aucune caméra n'explore. Le Samu français au Rwanda honore la France. Mais ce soin d'urgence n'est pas, ne peut être à la mesure du Mal. C'est la moitié de l'Afrique qu'il faudrait hospitaliser. Toute la communauté internationale devrait se sentir sommée d'intervenir par une solidarité humaine élémentaire. Mais ce sentiment-là n'est pas né. Nos États sont des monstres froids, et nos peuples, des monstres tièdes.

*

*

*

L'Afrique n'est, pour l'heure, inscrite qu'au dispensaire du FMI.

Hospitalisée: cela voudrait dire qu'en Afrique des pays sans État et des peuples sans nations devraient être placés sous une tutelle qui aurait, sans l'être, tous les airs de la tutelle coloniale. Impensable!

Depuis l'indépendance, les prothèses blanches ont échoué. Le sort politique et économique des Africains est, presque partout, pire qu'aux temps de la colonisation. Et les génocides de masse comme celui du Rwanda n'ont aucun précédent dans l'Afrique précoloniale: ils relèvent plus de la folie suicidaire que des guerres tribales à

l'ancienne. Les dieux d'Afrique, investis par le Christ et Mahomet, sont tombés sur la tête. Et tout un continent gémit, abandonné de tout et de tous.

Faute d'entreprendre l'impossible, l'Occident a les moyens d'accoucher au forceps une force interafricaine d'intervention. La France est encore, par héritage et vocation, la seule à pouvoir en inspirer l'embryon. Remuons, pour cela, ciel et terre. Aussi cyniques et blasés que nous soyons devenus, on ne peut entendre, sans frémir, le sanglot de l'Afrique.

Dans le révélateur de la « chambre noire », le cliché qui nous brûle les yeux, c'est l'atrocité des meurtres d'enfants. L'Afrique – osons la regarder ! – nous exhibe la face tragique de la condition humaine (Claude Imbert, « Le sanglot de l'Afrique », in LE POINT 1137, du 2 juillet 1994).

Ce texte témoigne d'un principe de base postulé par E. EGGS selon lequel « tout discours unit le topique, le générique et le figuré » (1994: 12).

Chapitre V

ARGUMENT / NON ARGUMENT / CONTRE-ARGUMENT La relation argumentative

0. Pivots de l'argumentation, éléments qui assurent son ancrage, les arguments sont des topoï, c'est-à-dire des trajets que l'on doit obligatoirement emprunter pour atteindre une conclusion déterminée.

Constructions de l'énonciateur, les arguments ne sont pas sans rapport aux lieux aristotéliens.

Cadres que respecte l'argumentation, les arguments sont des **raisons** que l'on présente pour ou contre une thèse. À ce sujet, les arguments sont à distinguer des inférences. Celles-ci représentent l'application d'une règle. Une raison n'est pas une inférence. La justesse d'une inférence, la correction d'un raisonnement se fondent sur la forme et non sur le contenu. L'argument, par contre, tient du contenu sémantique, plutôt sémantico-logique. L'argument peut être fort ou faible, alors que l'inférence est correcte ou incorrecte.

C'est grâce aux arguments que les opérations discursives fonctionnent.

H. PORTINE conçoit les arguments comme « microcosmes socioculturels étiquetables » (1983: 22).

La production d'un argument est régie par le discours; c'est pourquoi la découverte des arguments se fait par des procédures sémantico-interprétatives et pragmatico-actionnelles de construction et de déconstruction du discours. Ce sont la cohérence du discours, les règles de sa grammaticalité qui nous permettent de déceler les arguments.

1. Soit un discours approprié et légitime pour la conclusion (P):

(P) *Ne fumez plus*

et les propositions **p** suivantes:

- (1) *Le tabac provoque des cancers du poumon.*
- (2) *Le tabac fait jaunir l'ongle qui porte la cigarette.*

(3) *Cela ruine un pays comme la France, étant donné que nous importons toute notre consommation, se dit Pierre Dupont.*

(4) *Vous êtes allergique et vous continuez à fumer.*

Les propositions (1) – (4) sont des **arguments** pour **P**. À remarquer que dans cette classe argumentative faite d'arguments *pour*, (1) est plus fort que (2), (3) ou (4). C'est une **preuve**.

Les propositions:

(5) *Le tabac permet d'endurer les misères de la vie.*

(6) *Le tabac met de l'ambiance dans les soirées*

sont des arguments *contre P*, c'est-à-dire des **contre-arguments**.

Les propositions:

(7) *Le tabac est une plante de la famille des solanacées, originaire d'Amérique, haute et à larges feuilles, introduite en France sous François II par Jean Nicot.*

(8) *Les cerisiers fleurissent en mai.*

n'ont rien à voir avec (**P**); ce sont des **non-arguments**.

2. La proposition (1) est un argument pour **P** parce qu'on peut reconstituer un discours explicitant le rapport sémantique de (1) à **P**. Des implications conventionnelles sont mobilisées dans l'explication de la signification de (**P**), telle la séquence suivante, qui rend la structure discursive rattachant un argument à la conclusion:

(9) *Vous craignez d'avoir une maladie très grave; le cancer du poumon en est une. Le tabac provoque des cancers du poumon. Donc ne fumez plus (=P).*

Il sera impossible de reconstituer, de la même manière, un texte qui rattache (7) et (8) à **P** ou (5) et (6) à **P**.

On dira donc qu'une proposition **p** est un argument dans un discours concluant **P** si et seulement si le texte reconstitué **p** **P** forme un discours cohérent. C'est la règle de relation, aspect des opérations discursives de cohérence qui se trouve mobilisée dans ce processus de reconstitution du rapport existant entre argument(s) et conclusion ou inférence.

3. Une proposition **p** est un contre-argument pour **P** si le texte reconstitué **p**.....**non P** est cohérent. En termes plus précis, **p** est un contre-

argument pour **P** si le texte reconstitué **p** **P** comporte une contradiction. Soit **p** l'exemple suivant:

(10) *Vous souhaitez mieux endurer les misères de la vie.*

Si l'on procède à l'enchaînement de (10) avec (5):

(5) *Le tabac permet d'endurer les misères de la vie,*

la conclusion accréditée sera **non P**:

Donc fumez!

Pour distinguer l'**argument** du **non argument** et l'**argument** du **contre-argument**, il faut donc reconstruire un discours sous-jacent et discuter en termes de cohérence discursivo-textuelle (M. CHAROLLES, 1979: 68).

4. Le sens d'un énoncé comporte, comme partie intégrante, constitutive, ce que J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983) appellent la '**force argumentative**', c'est-à-dire une forme d'influence sur le destinataire, une **orientation argumentative**.

Signifier, pour un énoncé, c'est orienter, c'est accréditer une certaine conclusion. Argumenter pour la conclusion **C** au moyen de l'énoncé **A**, c'est « *présenter A* comme devant amener le destinataire à conclure **C** », « *donner A* comme une raison de croire **C** » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1976: 13). Ainsi, en disant à quelqu'un:

(11) *Tu es presque à l'heure,*

l'énonciateur ne présente pas son énonciation comme destinée à lui signaler son retard, bien que son désir fût peut-être de lui faire tirer cette conséquence. Aussi est-il impossible, si le retard est tenu pour fautif, d'enchaîner l'énoncé en question avec une formule de reproche:

(11)(a) **Tu te fiches du monde, tu es presque à l'heure.*

C'est que l'opérateur *presque* introduit un argument fort pour une conclusion favorable, positive. L'emploi de *presque* dans un énoncé introduit un présupposé pragmatique d'appréciation favorable, méliorative. Ce trait argumentatif le distingue de l'opérateur parasynonyme *à peine*, lequel conduit vers une conclusion minimisante, négative. La direction argumentative de *à peine* amène un effet dévalorisant.

4.1. Dans cette perspective, il faut distinguer **argument** et **preuve**.

On peut tenir **p** pour un argument sans le tenir cependant pour un argument décisif. Il peut accréditer une conclusion sans l'imposer. Cette distinction nous permet d'envisager un **ordre** parmi les arguments, en parlant d'arguments plus forts, décisifs ou **preuves** et d'arguments plus faibles ou **arguments**.

Disons, pour l'instant, que des connecteurs tels *puisque* et *car* introduisent des preuves. Ainsi dans:

(12) *Jean est arrivé **puisque** j'ai vu sa voiture devant la maison*, l'énonciateur accomplit par la première proposition un acte d'ASSERTION, il annonce l'arrivée de Jean, dont la preuve, la raison ou la justification est renfermée dans le contenu sémantique de la seconde proposition:

(12)(a) *J'ai vu sa voiture devant la maison*.

À ce sujet, *Jean est arrivé*, la première proposition, est une sorte de conclusion. Par conséquent, on ne pourra pas dire:

(13) * *J'ai vu sa voiture devant la maison, **puisque** Jean est arrivé*.

L'ordre argumentatif en est contraignant: CONCLUSION (ASSERTION) + RAISON (PREUVE).

On remarquera aussi, dans le texte ci-dessous, la présence d'une preuve introduite par *car*:

(14) *Écoutant, en effet, les cris d'allégresse qui montaient de ville, Rieux se souvenait que cette allégresse était toujours menacée. **Car** il savait ce que cette foule en joie ignorait, et qu'on peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse* (A. Camus, *La Peste*).

L'argument décisif formé par la croyance du personnage Rieux que *le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais* fournit la raison ou la justification de l'assertion antérieure: *cette allégresse était toujours menacée*. On peut observer dans cet exemple l'existence d'une classe argumentative, paradigme d'arguments qui conduisent vers la même conclusion de prédiction pessimiste:

(E₁) *le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais;*

(E₂) *le bacille de la peste peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge;*

(E₃) *il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles;*

(E₄) *le jour viendra où la peste réveillera ses rats et*

(E₅) *elle /la peste/ les /rats/ enverra mourir dans une cité heureuse.*

Cette classe argumentative est structurée par un ordre croissant, plus précisément par l'ordre 'nestorien'¹. Les arguments du début et de la fin de l'argumentation, c'est-à-dire (E₁) et (E₄) – (E₅), sont les plus solides. (E₂) et (E₃), arguments du milieu, sont sémantiquement inclus dans (E₁).

5. Les arguments peuvent être **explicites** et **implicites**, comme ils peuvent être **possibles** (ou virtuels) et **décisifs**.

La structure grammaticale de la langue distingue **argument possible** et **argument décisif**. J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1976) parlent, à ce sujet, d'argumentation virtuelle¹. C'est le cas, par exemple, des tournures concessives. En disant:

(15) *Bien que Jean vienne, Pierre restera,*

on reconnaît l'énoncé *Jean viendra* apte à appuyer la conclusion *Pierre ne restera pas*. Mais on refuse de l'utiliser, parce qu'on a des raisons d'admettre la conclusion inverse.

Une autre raison de ne pas utiliser un énoncé, tout en le considérant comme un argument possible, est qu'on le croit contestable ou faux. Une concessive potentielle ou irréaliste:

(16) *Même si Jean vient (était venu), Pierre partira (serait parti)* montre à la fois qu'on accorde à la proposition subordonnée une certaine potentialité argumentative (la venue de Jean est un argument possible contre le départ de Pierre), et qu'on refuse de l'accepter pour vraie.

¹ L'ordre 'nestorien' veut que le discours soit encadré, au début et à la fin, par les arguments les plus solides. Son désignation vient d'un fait historique: le général Nestor, celui dont parle Homer dans l'*Illiad*e (ch. IV, v. 297) avait placé au milieu de ses troupes celles dont il était moins sûr (voir, à ce sujet, G. VIGNAUX, 1976: 159).

Il faut donc, pour décrire les concessives, recourir au concept d'«estimer *A* argumentativement utilisable en faveur de la conclusion *C*», en entendant par là: « admettre que quelqu'un puisse argumenter pour *C* au moyen de *A* si, en plus, il croit *A* vrai et n'a pas, par ailleurs, de raison de refuser *C* » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1976: 15). Cette notion permet aussi de mieux formuler la description sémantico-pragmatique de *mais*, conjonction qui marque une opposition entre les **conclusions** qu'on pourrait tirer des propositions conjointes. On dira, à cet égard, que *P* *mais* *Q* donne à entendre que *P* est utilisable en faveur d'une certaine conclusion *C*, et que *Q* est utilisable en faveur de la conclusion inverse, sans que le locuteur lui-même prenne forcément parti soit pour *C* soit pour *non-C*.

Il en résulte qu'un argument, « même s'il donne l'impression d'être particulièrement solide, ne peut se déduire *more geometrico* qu'à la suite de multiples *coups de pouce* » (J.-Bl. GRIZE, *cit. ap.* G. VIGNAUX, 1976: 31).

6. Une relation argumentative s'établit entre deux énoncés, *A* et *C*, lorsque *A* est présenté comme destiné à faire admettre, à justifier l'énoncé *C*. *A* sera l'argument et *C* la conclusion. En d'autres termes, l'argument (*A*) est présenté comme donnant une raison (jugée suffisante) pour faire admettre la conclusion (*C*). Soit cet exemple:

(17) *Il fait chaud. Je vais à la piscine.*

A

C

L'énoncé *A* (*Il fait chaud*) constitue une raison suffisante pour accréditer la conclusion *C* (*Je vais à la piscine*).

L'énoncé:

(18) *Il est là, **puisque** il y a de la lumière chez lui*

témoigne d'une relation argumentative réduite au schéma: *C* *puisque* *A*, *puisque* signalant une preuve. Le fait qu'il y ait de la lumière chez lui est la justification qui me conduit à la conclusion qu'il est là. Soit aussi ces exemples:

(19) *Tu vas me dire, **puisque** tu sais tout.*

(20) *Réponds, **puisque** tu sais tout !*

(21) *Il me le dira, puisqu'il sait tout*, dans lesquels l'énonciation principale (*Tu vas me le dire. Réponds!*, *Il me le dira*) est un acte subordonné, rendu possible par l'existence de l'argument fort ou de la preuve (*puisque tu sais tout, puisqu'il sait tout*), qui fonctionne comme acte directeur.

Argumenter revient donc à donner des raisons pour telle ou telle conclusion. Les relations constituent autant d'arguments. Réduite à son essence, une argumentation consiste donc en une relation entre un ou plusieurs arguments et une conclusion. Dans une acception *stricto sensu*, J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983) conçoivent l'argumentation comme un discours comportant au moins deux énoncés, dont l'un est donné pour autoriser, justifier ou imposer l'autre. Le premier est l'argument, le second la conclusion.

7. L'ensemble des arguments forme un **schème argumentatif**. Celui-ci est formé d'arguments explicites et implicites, d'arguments actuels et virtuels, d'arguments possibles et décisifs.

Le schème argumentatif est dégagé au moyen des procédures de réduction auxquelles le discours est soumis; ces réductions concernent « tantôt les termes du discours, que l'on traite comme des entités homogènes, tantôt les structures que l'on assimile à des relations logiques ou mathématiques, ces deux aspects de la réduction étant d'ailleurs liés » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 261).

Le discours peut enchaîner plusieurs arguments constituant des schèmes argumentatifs.

(22) *Le baromètre a baissé, il est même sur « tempête ». Il va donc pleuvoir. D'ailleurs, j'ai mal au genou et je vois venir ma crise de sciatique.*

(23) *Le rempart d'ozone se lézarde, et les ultraviolets nous menacent. Le gaz carbonique, responsable d'un réchauffement des températures, met en péril les régions côtières. Les forêts, détruites systématiquement, provoquent une désertification irréversible. Des maux anciens qui, aujourd'hui, s'accroissent* (LE POINT 24, janvier, 1988).

« Pour dégager un schème argumentatif, – écrivent Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA – nous sommes obligés d'interpréter les paroles de l'orateur, de suppléer les chaînons manquants, ce qui ne va pas sans risque. En effet, affirmer que la pensée réelle de l'orateur et de ses auditeurs est conforme au schème que nous venons de dégager, n'est qu'une hypothèse plus ou moins vraisemblable. Le plus souvent d'ailleurs nous percevons simultanément plus d'une façon de concevoir la structure d'un argument » (1958: 251).

Les arguments et les schèmes argumentatifs assurent la cohérence du discours; ils constituent le siège des opérations de justification et favorisent la schématisation discursive.

Les schèmes argumentatifs sont basés sur des inférences, des rapports logico-syntaxiques et sémantiques, ainsi que sur les topoï graduels et les mouvements argumentatifs.

Dans ces réseaux argumentatifs, la conclusion est bien souvent implicite. Les arguments y sont soit **co-orientés**, s'il conduisent vers une même conclusion, soit **anti-orientés** s'il conduisent vers des conclusions opposées.

Ainsi, dans les schèmes de sous (22) et (23), les arguments sont co-orientés. Par contre, dans des cas tels que:

(24) *Il pleut mais je sors quand même.*

(25) (A) – *Allons à la gare à pied!*

(B) – *C'est loin.*

les arguments sont anti-orientés. Ainsi, à propos de (24) on dira que l'énoncé *Il pleut* conduit vers la conclusion « Je ne sors pas », alors que l'énoncé *Je sors quand même*, rattaché au premier par *mais*, infère à la conclusion inverse, appuyée d'ailleurs par le connecteur concessif de 'rattrapage' *quand même*.

Dans le dialogue de sous (25), l'intervention réactive de (B) véhicule un contenu argumentatif caractérisant la distance entre les lieux dont il est question comme permettant de tirer la conclusion « Il vaut mieux ne pas y aller à pied ».

À lire O. DUCROT, si cette conclusion s'impose, c'est parce que l'usage du mot *loin* dans ce contexte, convoque un topos selon lequel, plus une marche est longue, plus elle fatigue, la fatigue étant vue elle-même comme une chose à éviter.

Pour induire la réciproque de ce topos (*Moins la marche est longue, moins elle fatigue*) et la conclusion inverse, la réplique de (B) aurait dû être:

(B') – *Ce n'est pas loin.*

Dans ce cas, les arguments auraient été co-orientés.

On voit de cette manière que la situation dont on parle (la distance) est ainsi caractérisée à partir du topos que l'on choisit pour justifier, à partir d'elle, une certaine conclusion.

Chapitre VI

FORCE ET ORIENTATION ARGUMENTATIVES

L'acte d'argumenter.

Classe argumentative, gradualité et échelle argumentative.

Principes discursifs

0. Le modèle de l'argumentativité radicale, élaboré d'abord par O. DUCROT seul, par O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE ensuite, pose les fondements d'une théorie sémantique de l'énoncé basée sur la structure linguistique de la phrase que cet énoncé réalise.

Le contexte d'énonciation de cette phrase détermine la conclusion que le destinataire devra en tirer. Ce même contexte, qui engendre l'énoncé, convoque des topoï qui permettront son interprétation sémantique.

Dès 1976, O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE ont avancé l'hypothèse d'une rhétorique intégrée à la pragmatique, celle-ci étant elle-même intégrée à une description sémantique des énoncés.

C'est que le contenu sémantique de tout énoncé est constitué de deux volets: une **informativité** et une **argumentativité**.

Ainsi, par exemple, dire:

(1) *C'est un bon hôtel*,
c'est décrire un certain état de fait, c'est faire une assertion sur l'objet *hôtel*, présenté comme ayant les qualités d'être « bien chauffé », « situé au centre ville », « calme », par exemple. Plus encore: dire (1) à son destinataire, c'est lui RECOMMANDER cet hôtel, c'est accomplir un acte d'ARGUMENTER, basé sur une vision favorable de l'objet en question, argumentation effective dont la conclusion sera:

(1)(a) *Je te RECOMMANDE de descendre dans cet hôtel.*

Il paraît que pour toute une classe d'énoncés, les évaluatifs ou les appréciatifs, l'argumentativité est plus importante que l'informativité¹.

¹ Le principe de l'effacement de la valeur informative au profit de la valeur argumentative et interactionnelle déclenche chez certains philosophes du langage la position

1. La **force** ou l'**orientation argumentative** de l'énoncé est « la classe de conclusions suggérées au destinataire: celle que l'énoncé présente comme une des visées de l'énonciation » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O.DUCROT, 1983: 149).

Ainsi, par exemple:

(2) *Il est minuit*

aura pour force argumentative: « Il est tard »; « Il faut aller se coucher ».

(3) *Il va pleuvoir*

oriente l'énonciation vers des conclusions du type « Prends ton parapluie » ou « Ne sors plus ».

(4) *Il fait froid*

induit des conclusions du type: « Mets le chauffage », « Ferme la fenêtre », « Prends un lainage », etc.

L'énoncé:

(5) *Marie est peu intelligente*

induera chez le destinataire une signification proche de:

(5') *Marie n'est pas intelligente,*

et cela par l'effet de la loi de la litote.

Lorsqu'un énonciateur dira:

(6) *La place ne coûte pas 20 euros,*

cette phrase négative sera comprise comme signifiant:

(6') *La place coûte moins que 20 euros.*

De même:

(7) *Le verre est à moitié vide,*

conduira vers la conclusion argumentative:

(7') *Il faut le remplir.*

Cette force argumentative a des marques dans la structure même de l'énoncé: c'est que l'énoncé peut comporter divers constituants morphématiques et / ou lexicaux qui, en plus de leur contenu informatif, servent à lui donner une orientation argumentative, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction.

nommée 'ascriptivisme'. J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983) nuancent cette hypothèse par le principe que l'informatif est un dérivé délocutif de l'argumentatif.

2. Ainsi donc nous dirons avec J. MOESCHLER (1989) que la **visée argumentative** d'un énoncé est la propriété qu'il a de faire admettre telle ou telle conclusion.

L'**orientation argumentative** d'un énoncé, c'est la direction générale qui permet – à partir des faits représentés par cet énoncé – la reconnaissance de sa visée argumentative, atteignant de cette manière telle ou telle conclusion.

À partir d'un énoncé comme:

(8) *Il est huit heures,*

deux classes de conclusions peuvent être visées, respectivement:

(8)(a) *Dépêche-toi!* et

(8)(b) *Inutile de te dépêcher.*

Dans chaque cas il y a argumentativité, donc – selon nous – argumentème, puisque l'ensemble (a) est associé à la conclusion C: *Dépêche-toi! Il est tard*, tandis que l'ensemble (b) est associé à la conclusion *non-C* (ou *C'*): *Ne te dépêche pas! Il est tôt.*

Il y a donc dans cette relation argumentative d'un argument *A* à la conclusion *C* un topos qui explicite justement le concept d'orientation argumentative.

Dans un énoncé tel que:

(9) *Il n'est que huit heures,*

l'opérateur argumentatif *ne...que* oriente vers le « *tôt* », fait qui autorise l'enchaînement de (9) à:

(9)(a) *Inutile de te dépêcher,*

et non pas à (9)(b):

(9)(b) ? *Dépêche-toi!*

Par contre, dans:

(10) *Il est PRESQUE huit heures,*

l'opérateur *presque* oriente vers le « *tard* », fait qui autorise l'enchaînement

(a) et non pas (b):

(10)(a) *Dépêche-toi!*

(10)(b) ? *Inutile de te dépêcher.*

3. Ainsi donc, comme l'a brillamment démontré O. DUCROT, **pour un énoncé, signifier, c'est orienter.**

Les notions de **visée argumentative**, de **force** ou **orientation argumentative** sont étroitement liées à la **pertinence discursive**, donc

à la fonction de l'énoncé de servir une conclusion, de présenter un argument en vue d'une conclusion à tirer par le destinataire.

Pour O. DUCROT, « dire qu'un point de vue est argumentatif, c'est dire qu'il caractérise la situation dont il est question dans l'énoncé comme permettant une certaine conclusion en vertu d'un lieu commun appelé *topos* » (1990: 3).

Soit l'échange conversationnel suivant:

(11) A: – *Allons à la gare à pied.*

B: – *C'est loin.*

L'intervention de B véhicule un point de vue ou un contenu argumentatif caractérisant la distance dont il est question comme inférant à la conclusion C: « Il vaut mieux ne pas y aller à pied ». Cette conclusion s'impose parce que l'usage du mot *loin* dans ce contexte énonciatif convoque un *topos* selon lequel, plus une marche est longue, plus elle fatigue, la fatigue étant vue elle-même comme une chose à éviter.

Ce dialogue est basé sur un implicite, la distance n'est qualifiée que par rapport à la légitimité de la conclusion « Il vaut mieux ne pas y aller à pied ». La légitimité de la conclusion, c'est-à-dire sa justification moyennant tel argument, constitue en fait la représentation même que l'énonciateur B donne du référent.

La force argumentative de *C'est loin* donne lieu à un acte d'ARGUMENTATION qui exprime un REFUS.

À supposer que B ait répondu:

(12) B': – *C'est loin, mais j'adore la marche à pied,*

l'énoncé *C'est loin* gardera toujours la même argumentativité, il restera toujours orienté vers un refus de la promenade; il fera toujours voir la distance à travers ce même *topos* qui justifie le refus d'aller à pied. Cette argumentation en sens inverse nous fait voir que le locuteur B ne s'identifie plus à l'énonciateur dont le point de vue est exprimé par cette séquence. Dans B' agit la polyphonie.

3.1. L'argumentativité est déterminée linguistiquement. Des morphèmes, des constituants lexicaux agissent donc comme des **aiguilleurs du discours**. Ceux-ci déterminent le caractère argumentatif des points de vue véhiculés, dans un contexte d'énonciation donné, par l'énoncé qui les renferme.

L'argumentation apparaît ainsi comme une activité langagière à la foi **intentionnelle, conventionnelle et institutionnelle**.

Celui qui dira:

(13) *Je suis UN PEU fatigué*

du fait même d'avoir employé le quantitatif *un peu*, confèrera à son énoncé la même orientation argumentative qu'aurait eu:

(14) *Je suis fatigué*,

même si la force argumentative en est moindre.

Dans cette perspective d'une rhétorique argumentative, intégrée à la structure de la phrase, après l'expression *Excusez-le de...*, on ne peut ajouter que l'indication de la faute, et non celle de la raison qui excuse (voir O. DUCROT, 1990: 9).

On aura donc:

(15) *Excusez-le* | *d'avoir menti*
 | *de vous avoir bousculé*, etc.

et non pas:

(16) * *Excusez-le d'habiter loin*.

Dans une situation discursive où l'on insérera l'indication de la raison qui excuse, on dira, par exemple:

(17) *Pardonnez-lui car il habite loin*.

Des opérateurs argumentatifs tels *ne... que*, *peu / un peu*, *presque / à peine*, *loin*, *même*, des connecteurs argumentatifs tels *mais*, *au moins*, etc., des adjectifs évaluatifs, des verbes et des adverbiaux (*seulement*), etc. confèrent aux énoncés qui les renferment une orientation argumentative. Ainsi, « parler des choses, c'est souvent les caractériser par rapport à des discours argumentatifs possibles » (O. DUCROT, 1990: 12); en d'autres termes, « la langue impose une sorte d'« appréhension argumentative » de la réalité: représenter linguistiquement la réalité, la parler, c'est convoquer, à propos d'elle, des lieux communs justifiant certains types de conclusion, ou, dans une autre terminologie, c'est la construire comme thème d'un discours stéréotypé » – écrit toujours O. DUCROT (1990: 12).

3.2. Les énoncés de sous (1) – (17) représentent aussi des actes illocutoires d'ARGUMENTATION.

L'orientation argumentative serait une condition nécessaire à l'acte d'ARGUMENTATION ou, de façon identique, l'acte d'ORIENTATION ARGUMENTATIVE serait l'acte fondamental de l'activité argumentative.

« L'**orientation argumentative** est le produit d'un acte spécifique qui est l'acte d'orienter argumentativement un énoncé, acte qui impose à l'interlocuteur une procédure interprétative précise, à savoir satisfaire les instructions argumentatives; tel opérateur argumentatif ou tel connecteur argumentatif donne tel type d'indication sur l'orientation des énoncés qu'il modifie ou articule » (J. MOESCHLER, 1985: 66).

L'acte d'ARGUMENTATION est beaucoup plus abstrait et général que la force argumentative. Il est – comme tout acte illocutoire – intentionnel, conventionnel et institutionnalisé.

La **conclusion argumentative** n'est qu'un des éléments définissant l'acte d'ARGUMENTER, c'est-à-dire l'acte réalisé par la présentation d'un énoncé destiné à servir une certaine conclusion.

L'élément décisif pour la distinction entre **orientation** et **conclusion argumentatives** réside dans l'hypothèse selon laquelle « l'interprétation des énoncés à fonction argumentative est déterminée par la saisie de l'orientation et, *a fortiori*, de la conclusion qu'ils sont censés servir » (J. MOESCHLER, 1985: 67).

F. H. van EEMEREN et R. GROOTENDORST (1984) donnent comme 'condition essentielle' de l'acte d'ARGUMENTER le fait que cet acte compte comme un effort pour convaincre l'auditeur qu'une certaine opinion *O* est acceptable. Et O. DUCROT (1990) de connecter cette définition dans le sens que l'argumenteur présente son énonciation comme destinée à convaincre, c'est-à-dire à donner des raisons ou des justifications.

Convaincre, c'est utiliser une argumentation pour amener le destinataire à accepter *O*. L'acte d'ARGUMENTER a réussi si ce destinataire a compris l'intention qu'a le locuteur (énonciateur) de rendre l'opinion *O* acceptable.

² Pour O. DUCROT (1990), la **persuasion**, c'est l'effort accompli, en se servant de la parole, pour faire admettre une opinion ou pour faire accomplir une action par un auditeur (qui peut ne pas être l'allocutaire: on parle quelquefois à X pour agir sur Y). Il donne pour objectif à la persuasion aussi bien l'**action** que la **croyance**.

En ce sens, l'**argumentation** se distingue de la **persuasion**. La **persuasion** a réussi si le destinataire a effectivement admis l'opinion *O*.

Nous empruntons à O. DUCROT une belle illustration de cette distinction. Soit l'énoncé:

(18) *Excusez-moi, je suis UN PEU en retard,*
performé dans une situation où il s'agit d'excuser quelqu'un de son retard.
La séquence enchâssée dans *Excusez-moi* y accomplit deux fonctions: signaler la faute et, en même temps, motiver le pardon en minimisant cette faute.

On sait qu'argumentativement *un peu en retard* est coorienté avec *en retard*; donc, dans la situation énonciative en question, *un peu en retard* a la même fonction argumentative qu'aurait *en retard*; il s'y agit d'indiquer en quoi consiste la faute. « S'il se trouve que l'emploi de *un peu* donne aussi, dans cet exemple, une raison de pardonner, cela doit se passer à un autre niveau, celui de la persuasion. Ainsi donc le locuteur fait deux choses à la fois. Au niveau **argumentatif**, il signale la faute, mais en même temps, au niveau de la **persuasion**, il cherche à la rendre pardonnaible – et cela, par le fait même que *un peu* a affaibli la force de son argumentation accusatrice » (O. DUCROT, 1990: 10).

4. L'orientation argumentative et l'acte d'ARGUMENTER permettent de définir les notions de **classe argumentative** et d'**échelle argumentative**.

La notion de **classe argumentative** se définit en termes suivants: un locuteur place deux énoncés E_1 et E_2 , ou mieux, leurs contenus sémantiques, dans la classe argumentative déterminée par la conclusion *C*, s'il considère E_1 et E_2 comme des arguments en faveur de *C*.

C'est un paradigme de topoï ou d'arguments qui ont la même orientation argumentative.

Ainsi, par exemple, un locuteur placera les énoncés:

- (19) *Je suis enrhumée*
- (20) *J'ai un examen difficile à préparer*
- (21) *Ma mère est malade*
- (22) *Il pleut*

dans la même classe argumentative marquée par la conclusion *C*: « Je ne vais pas ce soir au cinéma ».

Soit aussi cet exemple dont la structure argumentative est:

conclusion $C \supset \text{argument}_1 (=E_1) + \text{argument}_2 (=E_2)$:

(23) *Voilà un bel exemple de sagesse latine (=C): ils répudièrent d'abord l'acier, matière lourde, dure et tranchante (=E₁); puis la poudre, qui ne supporte pas la cigarette (=E₂) ...*

(M. Pagnol, *La gloire de mon père*),

où le signe $\supset$ signifie « implique ».

Dans le texte informatif ci-dessous, dont le titre constitue la conclusion, la classe argumentative est constituée par le paradigme des types de services téléphoniques: la *conversation à trois*, le *renvoi temporaire*, l'*indication d'appel à distance*, le *numéro vert*, des *cabines téléphoniques solaires*.

(24) *Les nouveaux services du téléphone*

Au moment où l'on compte, en France, 20 millions d'abonnés au téléphone, de nouvelles possibilités d'utilisation en font un outil de communication de plus en plus performant:

- la conversation à trois : elle permet à trois abonnés de se parler simultanément si l'un d'entre eux en a l'initiative;
- le renvoi temporaire : l'abonné peut faire transférer automatiquement les appels qui parviennent à son domicile vers celui d'un autre abonné chez qui il se trouve, à condition que les appels émanent de la même circonscription de taxe;
- l'indication d'appel à distance : elle permet à l'abonné en communication de savoir qu'un autre correspondant cherche à le joindre; il peut éventuellement mettre le premier correspondant en attente pour répondre au second;
- le numéro vert : c'est celui dont les entreprises peuvent disposer afin de prendre à leur charge les communications de clients de zones géographiques choisies; en composant le numéro de son correspondant précédé de «05», le client est assuré de ne pas être facturé de la communication;
- et bientôt: des cabines téléphoniques solaires ...

(Nouvelles de France, no. 124, 1983)

Par l'expression finale *et bientôt*, ce texte esquisse déjà une gradualité.

5. L'idée de **scalarité** ou **gradualité** est fondamentale pour la recherche actuelle en linguistique.

La logique naturelle permet d'exprimer des relations d'**ordre** entre les contenus sémantiques où les énoncés se partageant une même zone de signification.

C'est E. SAPIR qui, le premier, étudia le phénomène de la **gradation**³.

5.1. G. FAUCONNIER (1976) analysa les phénomènes scalaires d'un point de vue sémantique, en soutenant une conception **implicative** de la gradation, hypothèse qui détermina O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBE à caractériser sa théorie de **minimaliste**.

Selon la thèse implicative des phénomènes scalaires, la relation d'ordre constitutive de l'échelle se déduit à partir d'une relation d'implication entre les phrases. Si l'on a l'ordre: *frais – froid – glacial*, c'est que *Il fait glacial* implique *Il fait froid* lequel implique *Il fait frais*.

Il fait glacial $\supset$ *Il fait froid* $\supset$ *Il fait frais*.

³ Voir « La gradation: recherches sémantiques », in Edward SAPIR, 1978: *Linguistique*, Minuit: 207-249. L'étude originale, intitulée « Grading: A Study in Semantics » fut publiée pour la première fois dans *Philosophy of Science*, II, 1944: 122-149. E. SAPIR étudia la gradation de plusieurs points de vue: logique, psychologique, linguistique.

À remarquer le fait que E. SAPIR, le premier, esquissa avec finesse le sémantisme des mots tels que *jusqu'à* « quantitatif », *tout juste*, *encore*, *déjà*, *seulement*, *pas plus que*, *même*, *à peine* qui « aident de leur mieux à renforcer l'élément kinesthésique dans les concepts logiques « moins que », « égal à » et « plus que »; appliqués à l'expérience, mais au plus favorable, ils n'apportent qu'un soutien précaire » (234).

À lire E. SAPIR, *seulement* est à vrai dire un limitatif exclusif, *encore* contient des implications temporelles, du moins à l'origine; *jusqu'à* quantitatif glisse une note de satisfaction, *seulement* et *à peine* laissent percer une certaine déception (v. E. SAPIR, tr. fr. 1968: 234).

La phrase:

(25) *J'ai un peu d'argent dans ma poche*

a les mêmes conditions de vérité que:

(25') *J'ai au moins un peu d'argent dans ma poche*

par l'effet de la loi de discours nommée **loi d'exhaustivité**.

Pour que soient vraies, à propos de la même situation:

(26) *L'eau est froide* et

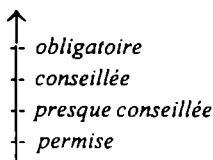
(27) *L'eau est glaciale*, il faut que la première de ces phrases soit à peu près équivalente à:

(26') *L'eau est au moins fraîche*, et n'exclue pas une température proche de zéro.

L'effet de minimalisation des phrases telles (26) et (27) tient ainsi à la présence du morphème sous-jacent *au moins*, marqueur de la stratégie discursive de consolation (voir J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 139 – 162), dans des contextes qui signifient une quantité posédée. « Le minimalisme » de G. FAUCONNIER doit être conçu comme « un minimalisme contextuel », dans le sens que l'on n'en verrait pas des traces dans un lexique du français. Ce minimalisme implique un recours décidé aux lois de discours, aux stratégies discursives, destinées à effacer la plupart de ces *au moins* postulés dans la structure sémantique profonde des phrases ⁴.

⁴ La scalarité de la modalité **déontique** en langue naturelle pourrait s'exprimer par l'échelle suivante:

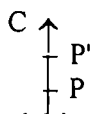
Cette action est ...



Dans la mesure où elle implique la phrase inférieure, la phrase supérieure « dit plus », en ce sens qu'elle donne plus d'informations. Les échelles implicatives postulées par G. FAUCONNIER (1976) permettent d'illustrer la maxime de la **quantité** énoncée par P. H. GRICE; la règle imposant de donner le maximum d'information pertinente exige donc de toujours recourir aux phrases scalaires supérieures.

5.2. La théorie des échelles argumentatives fut élaborée par O. DUCROT (1973) et incessamment raffinée depuis par O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE.

Une **échelle argumentative** est une classe argumentative basée sur la relation d'**ordre**. Sur une échelle argumentative l'un des énoncés sera l'argument supérieur ou la preuve, qui conduit à lui seul vers la conclusion énonciative. Ainsi on dira que « l'énoncé P' est plus fort que P, si toute classe argumentative contenant P contient aussi P', et si P' y est, chaque fois, supérieur à P » (O. DUCROT, 1973: 230–231). Si C est la conclusion vers laquelle l'échelle argumentative conduit, P' est la preuve ou l'argument fort puisqu'il conduit mieux que P vers cette conclusion. Soit schématiquement:



L'adverbe *même* 'enchérissant' est un opérateur fondamentalement argumentatif, qui vérifie l'orientation d'une échelle argumentative; son apparition au cours d'une énonciation présente une proposition P' comme un argument en faveur d'une conclusion C, et un argument plus fort que des propositions P antérieures.

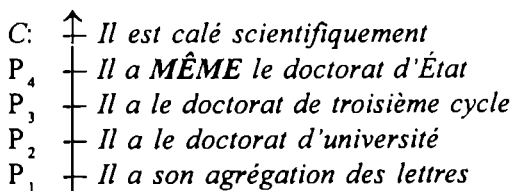
Ainsi, dire de quelqu'un:

(28) *Il a le doctorat de 3^e cycle, et même le doctorat d'État*,
c'est présupposer une conclusion C telle que:

Il est calé scientifiquement.

Derrière l'énoncé scalaire:

(28)(a) *Il a même le doctorat d'État*,
renfermant le *même* 'enchérissant', il y a des énoncés implicites tels que: *Il a son agrégation des lettres, il a le doctorat de troisième cycle.*
L'échelle argumentative en sera donc:



Pour G. FAUCONNIER, il y a un phénomène d'implication de l'énoncé scalaire inférieur dans l'énoncé scalaire supérieur. Dans un énoncé du type *P et même P'*, l'ordre établi repose sur une échelle implicative (implication de P dans P'), liée à la valeur informative des propositions constitutives. Ce qui rendrait – selon lui – P' plus fort que P, c'est que P' implique P, et non l'inverse.

O. DUCROT (1973) signalait la différence entre l'**ordre argumentatif**, attesté par *même*, et l'**ordre logique**, attesté par *à plus forte raison*, *a fortiori*⁵.

5.3. La notion d'«échelle argumentative» de O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE serait – dans la conception d'E. EGGS (1994: 29–32) – un '**topos graduel**', qui se trouve déjà esquissé par ARISTOTE. Il est question, au fond, d'un type de syllogisme qui convoque des inférences.

Pour DUCROT et ANSCOMBRE, le **topos** est le **garant** du passage de l'**argument P**, (ou 'topos spécifique') à la **conclusion C** (E. EGGS, 1994: 30).

Comme *Pierre a travaillé* / *Pierre a UN PEU travaillé* / *Pierre a VRAIMENT travaillé* mènent à une conclusion identique, tous ces arguments sont coorientés.

⁵ Soit l'énoncé *P' et a fortiori P*: *Il a le doctorat d'État, a fortiori le 3^e cycle*. « L'emploi d'un tel énoncé ne suppose pas que les deux diplômes aient une orientation argumentative commune. Peut-être, même, le locuteur s'intéresse-t-il seulement au fait que la personne dont on parle a le troisième cycle. Tout ce qui est dit, c'est que le premier titre implique le second, la réciproque n'étant pas sûre (l'énoncé en question est donc hors de propos seulement si le doctorat d'État est indépendant du troisième cycle). Ainsi les conditions d'emploi de *a fortiori* peuvent se décrire en termes de conditions de vérité: il faut que P' ne puisse pas être vrai sans P » (O. DUCROT, 1973: 229).

L'emploi de *même* dans une échelle argumentative impose tout à fait d'autres conditions. Pour pouvoir dire *P et même P'*, il faut que P et P' soient orientés vers une conclusion identique, et que P' y conduise mieux que P. La relation purement factuelle existant entre P et P' rattachés par l'ordre logique passe nécessairement, dans le cas de l'ordre argumentatif, par les intentions argumentatives de l'énonciateur.

Néanmoins les deux types d'ordre ne sont pas sans rapport entre eux, et bien souvent, dans le contexte discursif, ils s'impliquent l'un l'autre.

De même, l'énoncé:

(29) *Pierre n'a pas beaucoup travaillé, il ne sera donc pas reçu à l'examen,*

analysable comme:

(29)(a) P_g : *Moins on travaille, moins on est reçu à l'examen*

P_s : *Pierre n'a pas beaucoup travaillé*

C: *Il ne sera donc pas reçu à l'examen*

est coorienté avec *Pierre n'a pas travaillé / Pierre a PEU travaillé / Pierre N'a VRAIMENT PAS travaillé*, tous ces arguments étant anti-orienté à:

(30) P_g : *Plus on travaille, plus on est reçu à l'examen*

P_s : *Pierre a beaucoup travaillé*

C: *Il sera donc reçu à l'examen*.

Les exemples de sous (29), (29a) et (30) illustrent un principe important de la théorie argumentative; **l'encyclopédique prime l'argumentatif** (E. EGGS, 1994: 28–29).

Ce principe, à l'œuvre dans l'échelle argumentative, est sous-jacent dans le topos graduel, qui est une proposition générique du type:

PLUS / MOINS on a la propriété P,
PLUS / MOINS on a la propriété Q,

la relation entre P et Q étant une inférence.

Dans cette théorie, le PROBABLE est interprété comme une partie intégrante de l'argumentation.

Nous demanderions au lecteur de bien vouloir analyser l'échelle argumentative ou le topos graduel propre aux énoncés suivants:

(31) *Elle lit MÊME des policiers.*

(32) *Il se couche tard; c'est pourquoi il est fatigué.*

(33) *Il est fatigué; il a travaillé toute la nuit.*

(34) *Il y a de la lumière chez Marc. Il doit être chez lui.*

(35) *Il a beaucoup maigri les derniers temps. Il pourrait avoir un cancer du poumon.*

5.4. L'élaboration du concept d'échelle argumentative a permis une distinction sémantico-pragmatique de la valeur des certaines structures lexicales, apparemment parasyonymes.

5.4.1. Il en est ainsi du couple des adverbes *presque* / *à peine*.

Si on convient d'appeler *presque P'* l'énoncé obtenu en modifiant à l'aide de *presque* le prédicat de *P'*, on posera comme une loi argumentative que *P'* est plus fort que *presque P'*, « c'est-à-dire que tout locuteur qui utilise *presque P'* comme un argument en faveur d'une certaine conclusion, considérerait *P'* comme un argument encore plus fort pour cette même conclusion » (O. DUCROT, 1973: 231).

« Si, pour montrer l'inanité d'un discours, je le déclare *presque digne d'un académicien*, je considérerai certainement comme un argument encore meilleur qu'il en est digne: un indice linguistique en serait que je peux dire: *Il est presque digne d'un académicien, il en est même tout à fait digne*. Et un ordre identique se retrouverait – là est le point important – si je considérais les discours d'académie comme un modèle de valeur littéraire » (O. DUCROT, 1973: 231).

On ne saurait comprendre le sens et la force argumentative des adverbes *presque* / *à peine* sans le recours au processus de leur énonciation et aux composantes ENCyclopédique et ARGumentative du discours. Soient les exemples suivants:

(36) *Jacques lit presque 100 pages par semaine* et

(37) *Jacques lit à peine 100 pages par semaine*.

Leurs significations sont, sans nul doute, différentes. La preuve: la possibilité de les enchaîner de sorte à avoir:

(36)(a) *Jacques lit presque 100 pages par semaine, il lit au moins 100 pages par semaine, même un peu plus de 100 pages, par exemple 120 pages et tout cela avec sa forte myopie et son travail à l'usine; c'est un être brave !*

(37)(a) *Jacques, qui est étudiant, lit à peine 100 pages par semaine, souvent il ne lit même pas 100 pages, il lui arrive de lire moins de 100 pages, 75 pages par exemple; et dire qu'il n'a rien d'autre à faire; c'est un paresseux !*

Les orientations argumentatives des énoncés formés avec *presque* et, respectivement, à *peine* sont différentes, voire même inverses: l'adverbe *presque* est le marqueur d'une argumentation basée sur une conclusion favorable, positive, méliorative, alors que l'insertion de l'adverbe à *peine* dans un énoncé amène un effet dévalorisant. C'est que *presque* appartient à l'échelle argumentative des unités suivantes: *au moins, pas moins de, guère moins de, un peu plus de, plus de*, série qui exige *mais*. Par contre, à *peine* appartient à l'échelle argumentative renfermant les unités: *seulement, pas tout à fait, pas plus de, un peu moins de, moins de, guère plus de, au plus*, série qui n'exige pas *mais* ou même interdit.

Le verificateur de l'échelle argumentative est le morphème *même* 'enchérissant', morphème qui permet un enchaînement argumentatif.

L'hypothèse du 'minimalisme contextuel', jointe à l'idée d'échelle implicative et au gommage superficiel de certains morphèmes aiguilleurs de la force argumentative, tels *au moins* et *seulement*, permet de comprendre un énoncé tel:

(36) *Jacques lit presque 100 pages par semaine*
comme signifiant:

(36') *Jacques lit au moins 100 pages par semaine* .

L'énoncé basé sur à *peine*:

(37) *Jacques lit à peine 100 pages par semaine*
sera compris comme quasi-équivalent à:

(37') *Jacques lit seulement 100 pages par semaine* .

L'intention argumentative de l'énonciateur et le caractère conventionnel des morphèmes *presque* et à *peine* déclenchent de pareilles lectures paraphrastiques.

La quantité de 100 pages est présentée comme une proportion faible par l'expression à *peine* et comme une proportion forte par *presque*. Ainsi, les notions de quantité faible et forte sortent du domaine informatif – même si celui-ci est hypocritement étendu aux appréciations subjectives – et entrent dans ce qu'on appelle l'**argumentativité** (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1976).

Si on utilise *presque A* pour soutenir une conclusion *C*, on reconnaît par là même que *A* serait encore plus efficace en faveur de *C*.

5.4.2. Le couple des adverbiaux *peu* / *un peu* témoigne également de deux échelles argumentatives différentes. Qu'on envisage, à cet égard, les exemples suivants:

(38) *Mon cousin est peu fatigué* et

(39) *Mon cousin est un peu fatigué* .

La force argumentative du premier énoncé recèle, à peu de choses près, une négation; celle du second énoncé est basée sur une affirmation. Le LITTRÉ avait déjà proposé de considérer *un peu* comme positif et *peu* comme « censément négatif ».

Par l'effet de la **loi discursive de la litote**, *peu* sert à marquer une négation atténuée. Aussi l'énoncé (38) se situera-t-il sur une échelle argumentative qui conduit vers une orientation négative.

Peu – soutient O. DUCROT (1972: 200) – appartient à la catégorie de la 'limitation', de même que les différents types de négation.

L'énoncé (38) se placera donc sur l'échelle minimisante de la limitation.

CATÉGORIE DE LA LIMITATION

E ₃	↑	<i>Mon cousin n'est pas du tout fatigué.</i>
E ₂	—	<i>Mon cousin n'est pas fatigué.</i>
E ₁	—	<i>Mon cousin est peu fatigué.</i>

Si *peu* affirme une restriction, *un peu*, par contre, témoigne d'une stratégie discursive qui restreint une affirmation. *Un peu* appartient à la catégorie de la position, au même titre que l'affirmation et ses différents renforcements. L'échelle où se situera l'énoncé (39) sera symbolisée comme il suit:

CATÉGORIE DE LA POSITION

E ₃	↑	<i>Mon cousin est très fatigué</i>
E ₂	—	<i>Mon cousin est fatigué</i>
E ₁	—	<i>Mon cousin est un peu fatigué</i> .

Ainsi pourra-t-on dire:

(39)(a) *Mon cousin est un peu fatigué, il est même très fatigué, comme on aura, toujours par enchaînement au moyen du même 'enchérissant':*

(38)(a) *Mon cousin est peu fatigué de ce voyage, il n'en est même pas du tout fatigué.*

5.4.3. Il existe des unités lexicales qui ont la vertu d'inverser la visée argumentative des énoncés où elles sont insérées.

Il en est ainsi du morphème *seulement* 'argumentatif'. Un énoncé tel que:

(40) *Le verre est à moitié plein*

a pour force argumentative *Il faut le vider.*

Modifié par l'insertion de *seulement*, il deviendra:

(40)(a) *Le verre est seulement à moitié plein,*

et il aura la même visée argumentative que *à moitié vide*, c'est-à-dire *il faut le remplir* (voir O. DUCROT, 1973: 272–273).

Intérieur à un acte de supposition, *seulement* 'inverseur argumentatif' est un opérateur propositionnel qui construit une proposition à partir d'une autre, tout en inversant la visée argumentative de celle de départ. Le sémantisme de l'énoncé où ce morphème apparaît renferme une **négation implicite**.

Soient ces exemples:

(41) *Oui, la peste, comme l'abstraction, était monotone. Une seule chose peut-être changeait et c'était Rieux lui-même. Il le sentait ce soir-là, au pied du monument de la République, conscient seulement de la difficile indifférence qui commençait à l'emplir [...] (A. Camus, La Peste).*

(42) *Toutes les machines à laver se ressemblent... D'aspect seulement* (publicité pour la machine à laver Miele, in PARIS-MATCH, 1978).

(41) présuppose – pour ce qui est de sa dernière partie – (41'):

(41') *Sauf la difficile indifférence qui commençait à l'emplir, Rieux n'était conscient de rien d'autre.*

(42) a pour présupposé également un énoncé à négation implicite:

(42') *Toutes les machines à laver ne se ressemblent pas,* qui conduit vers la conclusion argumentative emportant d'adhésion des auditeurs:

(42'') *Achetez le type Miele!*

6. Les échelles argumentatives permettent de saisir le fonctionnement des **lois de discours**.

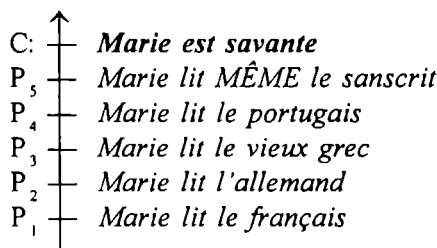
6.1. Soit, tout d'abord, la **loi de l'inversion** qui est relative à la **loi de la négation**.

La **loi de l'inversion** postule que la négation inverse l'échelle argumentative. L'échelle où se trouvent les énoncés négatifs est inverse de l'échelle des énoncés affirmatifs correspondants.

Si un énoncé P' est plus fort que l'énoncé P par rapport à la conclusion C , alors $\sim P$ sera plus fort que $\sim P'$ par rapport à la conclusion $\sim C$.

Soit l'énoncé preuve:

(43) *Marie lit même le sanscrit*,
supérieurement placé sur une échelle dont les arguments seraient par ordre argumentativo-encyclopédique croissant:



Ainsi si l'énoncé P_5 : *Marie lit même le sanscrit* est la preuve pour la conclusion argumentative: *Elle est savante*, l'énoncé P_1 nié, c'est-à-dire: *Marie ne lit même pas le français* accrédiitera la conclusion argumentative inverse: *C'est honteux de ne pas savoir, dans notre siècle, au moins une langue étrangère. Marie est donc ignorante.*

Inverseur argumentatif, l'opérateur *seulement* agira sur une phrase comme *Marie lit même le sanscrit* pour la transformer en son inverse: *Marie lit seulement le français.*

6.2. Les échelles implicatives contribuent à expliquer le fonctionnement des autres lois de discours, comme la **loi de l'abaissement**, celle de **faiblesse**, de la **litote** et d'**exhaustivité**.

6.2.1. La loi de faiblesse, par exemple, exige que si une phrase *P* est fondamentalement un argument pour *C*, et si par ailleurs – lorsque certaines conditions contextuelles sont rassemblées – elle apparaît comme un argument faible pour cette même conclusion *C*, elle deviendra alors un argument pour $\sim C$. Si, par exemple, on tient *La place du cinéma coûte 10 €* pour un faible argument de cherté, cette phrase peut devenir un argument de bon marché et l'on pourra dire:

(44) *La place du cinéma est bon marché: elle coûte 10 €.*

Ceci permet à J.-Cl. ANSCOMBRE et à O. DUCROT (1983) de soutenir l'hypothèse qu'il n'y a ni au niveau de la phrase, ni à celui de l'énonciation, de quantités faibles ou fortes. Il n'y a que des arguments faibles ou forts, et des arguments pour une conclusion donnée. L'appréciation des quantités ne se fait qu'au travers de ces intentions argumentatives.

La loi de faiblesse, englobant une orientation argumentative au sujet de la faiblesse de la quantité, permettra de conclure d'un énoncé à une conclusion contraire.

Si on enchaîne (44), on pourra mieux observer ses effets sémantico-discursifs:

(45) *La place du cinéma est bon marché: elle coûte dans les 10 €, elle coûte même moins de 10 €.*

Logiquement, *10 €* et *moins de 10 €* sont incompatibles; cette contradiction est néanmoins résorbée par le discours si on interprète *10 €* comme *au plus 10 €*, au vu de la conclusion visée: *c'est bon marché*.

6.2.2. La conception implicative, donc minimaliste, des phénomènes scalaires rend compte des effets de la loi de l'**abaissement**, due à la négation (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 72).

On sait que dans la plupart des contextes, les phrases négatives telles:

(46) *La place ne coûte pas 10 €*

se comprennent comme:

(46') *La place coûte moins de 10 €.*

Plus généralement, la négation d'une phrase *P* exclut à la fois *P* et les phrases supérieures à *P*. Ainsi, (46) n'exclut pas seulement son correspondant positif:

(47) *La place coûte 10 €*,
elle exclut aussi les phrases supérieures comme:

(48) *La place coûte 10 €*.

L'échelle implicative fonctionne clairement: la phrase supérieure implique par définition l'inférieure, ce qu'on pourra noter:

(48) $\supset$ (47)

Or, en vertu de la loi de **contraposition**, on ne saurait tenir une phrase pour fausse sans tenir également pour fausses celles qui l'impliquent. Dans la mesure où la négation d'une phrase exige l'affirmation de sa fausseté, on aura donc nécessairement:

[(47) est FAUX] $\supset$ [(48) est FAUX].

6.2.3. La loi d'**exhaustivité** postule que « lorsqu'on parle d'un certain sujet, on est tenu de dire, dans la mesure où cela est censé intéresser l'auditeur, et où on a le droit de le faire, tout ce que l'on sait sur ce sujet » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 52). En vertu de cette loi, en affirmant:

(49) *J'ai un peu d'argent dans ma poche*,
on donne souvent à entendre:

(49') *J'ai au moins / seulement un peu d'argent dans ma poche*.
La gradualité discursive s'y fait voir.

L'énonciateur donnera à son interlocuteur les informations les plus fortes dont il dispose et qui sont censées intéresser celui-là. Ainsi,

(50) *Il a la grippe*
pourra être compris, d'une manière scalaire et implicative, comme:

(50') *J'ai en tout cas / au moins / notamment la fièvre*.

6.2.4. Conformément à la loi de la **litote**, tout énoncé peut être compris – dans certaines situations – de façon litotique, de sorte qu'il n'exclut jamais un énoncé « plus fort » que lui. C'est ce qui explique que:

(51) *Il est peu intelligent* arrive à signifier:

(51') *Il n'est pas / pas du tout intelligent*.

La force argumentative de l'énoncé (51), renfermant *peu*, est vérifiée par l'enchaînement suivant:

(52) *Il est peu intelligent, il est même bête*.

Il y a dans la **loi de la litote** certaines conditions de politesse et de raisonnabilité discursives. Selon C. KERBRAT-ORECCHIONI (1986: 101), la litote est une « hypo-assertion » (angl. *hypo-statement*). Le sens dérivé en est plus fort que le sens littéral. Ainsi, par exemple:

(53) *Je ne te hais point*

veut dire:

(54) *Je t'aime.*

Trope implicatif, révélateur de la pertinence argumentative qui s'explique par certaines conventions de politesse discursive, la litote atténue le sens réel, le sens référentiel. Associée à l'ironie, la litote contribue à dégager le POSÉ et le PRÉSUPPOSÉ de l'énoncé où elle apparaît.

Pour reprendre l'exemple de C. KERBRAT-ORECCHIONI (1996), dans:

(55) *Une femme de petite vertu*,

il y a litote + ironie, ou « litote antiphrastique » puisque l'expression faible, orientée négativement, renvoie non seulement à un état plus faible encore, mais même à un état zéro. Ainsi l'énoncé (55) signifie-t-il:

(55') *Une femme de vertu nulle.*

« Il y a litote dans la mesure où sur l'échelle argumentative négative, le sens littéral est atténué par rapport au sens réel; mais aussi antiphrase, puisque l'expression présuppose, mensongèrement, "Il y a vertu" (tout en posant que cette vertu est petite). Un tel énoncé est donc litotique quant à son posé, mais ironique au niveaux de son présupposé » (C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1986: 155).

Nous demanderions au lecteur de bien vouloir analyser, du point de vue de leur force argumentative et du contexte discursif, les énoncés litotiques suivants:

(56) *Ceci n'arrive pas tous les jours.*

(57) *Il n'y a pas tellement de monde.*

(58) *Il y a un petit problème: on m'a volé tout l'argent.*

7. Le phénomène de **gradualité argumentative** est envisagé dans le modèle argumentatif élaboré ces dernières années par O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE d'une manière encore plus radicale, c'est-à-dire comme trait inhérent des éléments de la langue.

Conformément à leur théorie des 'topoï intrinsèques', ces deux linguistes postulent que les mots à contenu lexical, par exemple les noms et les verbes, peuvent être décrits comme des « paquets de topoï »; appliquer ces mots à des objets ou à des situations, c'est indiquer certains types de discours possibles à propos de ces objets ou situations. Qualifier de *travail* l'activité de quelqu'un, c'est ainsi évoquer des discours du genre:

- (a) *Il va donc être fatigué* ou
- (b) *Pourtant il ne sera pas fatigué.*

Les topoï pouvant être appliqués avec plus ou moins de force, certains enchaînements discursifs peuvent être donnés comme plus ou moins nécessaires que d'autres. Et l'hypothèse défendue par O. DUCROT dans sa théorie sur les « Modificateurs déréalisants » (1995) porte sur cette **gradualité intrinsèque des prédicats de la langue**. À cette fin, O. DUCROT analyse certains adjectifs ou adverbes qu'il appelle **modificateurs** qui peuvent porter sur les noms et les verbes (nommés **prédicats**). Ces modificateurs diminuent ou augmentent la force avec laquelle on applique, à propos d'un objet ou d'une situation, les topoï constituant la signification du prédicat.

O. DUCROT appelle '**modificateurs réalisants**' (MR) les modificateurs qui accroissent la force d'applicabilité sur un prédicat.

Par contre, les '**modificateurs déréalisants**' (MD) sont ceux qui abaissent cette force.

Un mot lexical Y est dit '**modificateur déréalisant**' (MD) par rapport à un prédicat X si et seulement si le syntagme XY:

- (a) n'est pas senti comme contradictoire;
- (b) a une orientation argumentative inverse ou une force argumentative inférieure à celle de X. (O. DUCROT, 1995: 147)

Si XY a une force argumentative supérieure à celle de X, et de même orientation, Y sera un **modificateur réalisant** (MR).

7.1. Le critère de *mais* vérifie la réalisation du MD; celui de *même* vérifie la réalisation du MR. Ainsi dire:

(59) *Pierre est un parent, mais (un parent) éloigné,*
c'est conférer à *éloigné* le statut de modificateur déréalisant (MD) par rapport au mot *parent*.

Par contre, dans:

(60) *Pierre est un parent, et même (un parent) proche*, *proche* est un modificateur réalisant (MR) par rapport à *parent*, et ceci – comme dans le cas du modificateur déréalisant – sans aucune intention argumentative de la part de l'énonciateur.

Dans les cas ci-dessous:

(61) # *Pierre est un parent, mais (un parent) proche*,
 (62) # *Pierre est un parent, et même (un parent) éloigné*,
 il ne s'agit pas d'une agrammaticalité; le signe # symbolise qu'il est nécessaire d'imaginer une argumentation en faveur d'une troisième conclusion.

À lire O. DUCROT (1995), l'énonciation de (61) implique autre chose que de savoir que Pierre est un parent proche. Il faut, par exemple, que l'on désire, afin de se renseigner sur quelqu'un, en rencontrer un parent éloigné, et l'on montrera au moyen de (61), que Pierre ne peut pas convenir.

Tout en satisfaisant la condition d'être un parent de cette personne, il est trop proche pour donner sans méfiance les renseignements qu'on voudrait lui extorquer.

(62) non plus n'est pas agrammaticale, mais autorise une argumentation du type suivant: son énonciateur exige une raison particulière de s'intéresser à la fois à un parent en général et à un parent éloigné et encore plus au second qu'au premier.

L'application de ces critères argumentatifs scalaires amène à décrire *facile* comme MD par rapport à *problème* et comme MR par rapport à *solution*; et ce sera l'inverse pour *difficile* (O. DUCROT, 1995: 149):

- (63) (i) *Il y a une solution mais difficile* / vs / # *facile*.
 (ii) *Il y a un problème, mais # difficile* / vs / *facile*.
 (iii) *Il y a une solution, et même facile* / vs / # *difficile*.
 (iv) *Il y a un problème, et même # facile* / vs / *difficile*.

7.2. Dans la datation des événements, il y a des expressions morphématiques qui sont des modificateurs soit déréalisants (MD) **atténuateurs**, soit des réalisants (MR) **renforceurs**.

Par rapport à un prédicat donné, un modificateur quantitatif peut être MD ou MR selon la situation de discours. Ce serait, par exemple, le cas de *20 euros* par rapport à *coûter*.

D'autres modificateurs ont toujours, d'une manière inhérente, soit l'une soit l'autre de ces deux valeurs. Ainsi *coûter* a pour MR *cher* et pour MD **bon marché**.

Pour les prédicats d'événements, *tôt* est toujours modificateur réalisant (MR) et *tard*, modificateur déréalisant (MD).

Soient ces exemples empruntés à O. DUCROT (1995: 159):

- (64) (i) *Le samedi, la poste ferme, mais tard.*
 (ii) *Le samedi, la poste ferme, mais # tôt.*
 (iii) *Le samedi, la poste ferme, et même # tard.*
 (iv) *Le samedi, la poste ferme, et même tôt.*

Pour interpréter (64)(ii), énoncé marqué du symbole #, il faut imaginer une situation argumentative complexe, qui ne relève pas de la signification des mots constitutifs. Peut-être l'énonciateur est-il désireux d'assister à la fermeture de la poste un samedi, mais ne peut, ce jour-là, se libérer que tard dans la journée: l'énoncé lui donne, dans ce qui précède **mais**, des indications favorables à son projet, et, après **mais**, une raison qui risque de le faire capoter. Cette « gymnastique imaginative » est exclue dans l'interprétation de l'énoncé avec *tard*. Si, pour répondre à la question:

Est-ce que la poste ferme le samedi ?

on veut indiquer que ce jour-là: 1. *Elle ferme*; 2. *Elle ferme tard*, le **mais** s'impose presque dans la réponse ((64) (i)).

Si l'on remplace dans ces exemples *fermer* par *ouvrir*, on arrive aux mêmes résultats: l'événement désigné par le prédicat perd de sa force argumentative lorsqu'il est dit se produire *tard*, et en gagne lorsqu'il est dit se produire *tôt*.

Le statut des adverbes *tôt* et *tard* comme MR et MD événementiels (pour se qui est de la datation) est enrichi en significations si l'on prend en compte la combinaison avec *ne....que*. Pour O. DUCROT, *ne....que* peut et doit porter sur un modificateur déréalisant (MD):

- (65) *Pierre N'est arrivé QUE tard.*
 (66) *Pierre N'est arrivé QUE tôt.*

Pour combiner *ne....que tôt* avec un prédicat événementiel, il faut envisager une interprétation métalinguistique où *tôt* sert à corriger un *très tôt*: *Il N'est PAS arrivé très tôt, il N'est arrivé QUE tôt*. Opposé à *très tôt*, le MR *tôt* devient un MD (O. DUCROT, 1995: 60).

Un énoncé comme:

(67) *Jacques N'est parti QU'à dix heures*

insiste sur le caractère tardif de l'événement. (67) aura pour glose: « Jacques n'est pas parti avant dix heures », « Jacques est parti au plus tôt à dix heures, pas à neuf heures trente ». L'enchaînement sur (67) fera recours à un *mais* si l'on veut signaler que dix heures, après tout, c'est tôt: (67)(a)*mais, tout compte fait, cela me semble tôt.*

Dans (68), par contre, *ne.....que* a un effet inverse:

(68) *Il N'est QUE dix heures.*

Cet énoncé est orienté vers le « tôt ».

Ces exemples témoignent du fait que le morphème *ne...que* a des effets opposés selon qu'il concerne la datation d'un événement (le départ de Jacques dans (67)) ou l'indication du temps qu'il est à un moment donné ((68), où il s'agit du moment présent ou un exemple comme (69) *Quand Jacques est parti, il n'était que dix heures*, orienté vers le « tôt », où il s'agit d'un moment passé, caractérisé comme étant celui du départ de Jacques).

L'hypothèse avancée par O. DUCROT, déclenchée par l'idée que (68) a une orientation vers le « tôt », porte sur le fait que le prédicat « Il est... » est intrinsèquement orienté vers le « tard » : « le tard, qui déréalise, du point de vue temporel, l'événement, réalise au contraire, de ce même point de vue, le moment » (1995: 163).

7.3. La théorie des déréalisants défendue par O. DUCROT plaide pour différents degrés entre lesquels on peut choisir lorsqu'on applique un prédicat à un objet ou à une situation. Il y a une gradualité intrinsèque aux prédicats de la langue; mais il y a aussi une gradualité qu'on peut reconstruire argumentativement, par la construction, lisez la **schématisation**, d'un discours occasionné par l'orientation argumentative des éléments de la langue.

8. La force argumentative, la scalarité argumentative, l'acte d'ARGUMENTER reflètent une **hiérarchie** entre trois niveaux qui intéressent la théorie du discours et l'argumentation, son noyau dur: **l'encyclopédique, l'argumentatif et le linguistique.**

Ainsi, comme E. EGGS (1994: 28) l'a démontré, **l'encyclopédique prime l'argumentatif et celui-ci domine le linguistique.**

L'encyclopédique renferme les connaissances sur le monde, le dispositif référentiel, culturel et civilisationnel, les données factuelles qui président à la structuration discursivo-argumentative.

L'argumentatif, « troisième opération de l'esprit » (Ch. PLANTIN, 1996: 9)⁶, basé sur le raisonnement langagier, enchaîne discursivement un groupe de propositions, explicites ou implicites, en une **inférence**.

Le **linguistique** traduit en expressions morphémiques, phrastiques, lexicales les composantes encyclopédique et argumentative, donc les actes de référence, de prédication et d'argumentation.

⁶ Selon Ch. PLANTIN, les trois opérations cognitives, correspondant à trois opérations linguistiques sont: la **référence**, la **prédication** et l'**argumentation**. Leur lien s'établit comme suit:

- l'*appréhension*: l'esprit appréhende un *concept*. Au plan linguistique, l'acte de référence lie ce concept à un *terme*;
- le *jugement*: l'esprit assemble deux concepts en une *proposition*. Au plan linguistique, l'acte de prédication lie le terme sujet au terme prédicat, constituant ainsi un *énoncé*;
- la *raisonnement*: l'esprit enchaîne un groupe de propositions en une *inférence*.

(Ch. PLANTIN, 1996: 9).

Chapitre VII

Les deux principes argumentatifs fondamentaux:
le principe de *force argumentative* (réalisé par MÊME)
et le principe de *contradiction argumentative* (réalisé par MAIS)

L'argumentation est caractérisée par deux principes fondateurs: le *principe de force argumentative* (marqué par *même*) et le *principe de contradiction argumentative* (illustré par *mais*).

Ce sont là les deux orientations argumentatives qui traversent l'argumentation.

1. Le *principe de force argumentative* est illustré par l'emploi scalaire de l'opérateur *même*.

Soient ces exemples:

(1) *Paul lit des livres d'histoire, des études d'écologie, de la littérature française, des ouvrages de philosophie, de la science-fiction; il lit MÊME des policiers.*

(2) *Puis, on se mit à table, où l'on but, mangea, chanta MÊME, et le tout fort longuement (P. Mérimée, La Vénus d'Ille).*

(3) *Je me suis toujours estimé plus intelligent que tout le monde, je vous l'ai dit, mais aussi plus sensible et plus adroit, tireur d'élite, conducteur incomparable, meilleur amant. MÊME dans les domaines où il m'était facile de vérifier mon infériorité, comme le tennis par exemple, où je n'étais qu'un honnête partenaire, il m'était difficile de ne pas croire que, si j'avais le temps de m'entraîner, je surclasserais les premières séries. Je ne me reconnaissais que des supériorités, ce qui expliquait ma bienveillance et ma sérénité (A. Camus, La Chute).*

Le principe de force argumentative agit dans un discours formé d'énoncés (E) dont les arguments (a) sont orientés graduellement.

Soit en formule:

$E_1(a_1) \dots E_2(a_2) \dots E_3(a_3) \dots MÊME E_4(a_4) \dots Conclusion$

Ce principe est sous-tendu par l'orientation argumentative et la scalarité. Il postule que, dans un discours, l'enchaînement des arguments explicites et / ou implicites est structuré de sorte que les

énoncés (E) qui renferment ces arguments (a) appartiennent à la même échelle argumentative et que l'argument fort ou preuve a une force argumentative plus grande que les arguments faibles; celui-ci, marqué par l'opérateur MÊME, conduit mieux que les autres, et même à lui-seul, vers la conclusion C.

Un argument a_2 est argumentativement plus fort qu'un argument a_1 si et seulement si:

(i) a_1 et a_2 appartiennent au même ensemble d'arguments A;

(ii) les énoncés E_2 de a_2 servent mieux que les énoncés E_1 de a_1 l'ensemble de conclusions C.

Dans la classe et l'échelle argumentative de sous (1), formée de l'enchaînement de six énoncés, chacun avec un argument a (de la classe « type de littérature »), l'énoncé E_6 – *Il lit MÊME des policiers* (avec l'argument *policiers*) induit mieux que les autres la conclusion *Paul a une boulimie de lectures*.

Dans l'énoncé de sous (2), l'argument fort *On chanta MÊME* conduit vers la conclusion *On s'est bien amusé*.

Dans le discours de sous (3), l'enchaînement des arguments et l'insertion de l'opérateur *même* amènent une conclusion du type *J'ai une bonne opinion de moi-même*, appuyée par l'argument fort de l'expérience des domaines périphériques, où l'infériorité se vérifie aisément, tel le tennis.

Le principe de force argumentative, illustré par l'opérateur *même* 'enchérissant', instaure l'argumentation POUR ou PRO. Les concepts d'orientation argumentative, d'échelle argumentative, de visée argumentative sont ainsi appelés à fournir l'alternative argumentative POUR. Cette alternative traverse la langue dès le niveau lexical, en passant par le niveau de l'énoncé pour s'étaler dans le discours. Il est aisé de déceler dans le discours argumentatif la force argumentative ou la thèse PRO à partir de l'enchaînement des *topoi* ou arguments.

2. La seconde alternative argumentative est l'alternative CONTRE. Elle s'explique par le *principe de contradiction argumentative*, illustré par l'emploi de *mais*.

Soient ces exemples:

(4) *Il pleut, MAIS j'ai envie de prendre l'air.*

(5) *Cet ordinateur est cher, MAIS il est très performant.*

(6) *Pierre est malade, MAIS il travaille.*

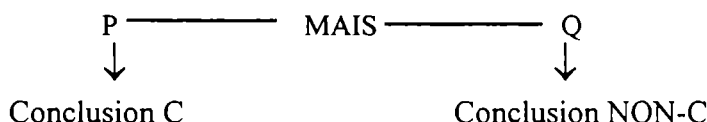
(7) *Je suis noir, MAIS je suis roi*

(M. Tournier, *Gaspard, roi de Méroé*).

(8) *Je suis roi, MAIS je suis pauvre [...]. Un roi ne se déplace pas sans digne équipage. Moi, je suis seul, à l'exception d'un vieillard qui ne me quitte pas* (M. Tournier, *Melchior, prince de Palmyrène*).

Il est à remarquer que dans tous les cas de sous (4) – (8), le connecteur *mais* rattache deux énoncés ou plutôt deux énonciations (P) et (Q) dont il inverse les conclusions argumentatives.

Soit, à titre d'exemple, l'énoncé (4). *Il pleut* (P) induit la conclusion « C'est un empêchement pour sortir. Je ne sortirai donc pas » (C). Introduit par *mais*, l'énoncé Q (*J'ai envie de prendre l'air*) conduit vers la conclusion contraire, donc NON-C: « Je sortirai ». Ce raisonnement amènerait le carré de la contradiction suivant:



Le principe de contradiction argumentative se formulera ainsi: Un argument a est contradictoire à un argument a' si et seulement si:

(i) a et a' appartiennent à deux ensembles d'arguments complémentaires A et A';

(ii) si tous les énoncés E de a servent l'ensemble de conclusions C, tous les énoncés E' de a' servent l'ensemble de conclusions C' inverse (voir J. MOESCHLER, 1989: 34).

2.1. Il existe deux types de *mais*: le *mais* 'anti-implicatif' et le *mais* 'compensatoire' (O. DUCROT, 1972; BRUXELLES, 1980; ANSCOMBRE et DUCROT, 1983). Dans les énoncés (4), (6), (8), *mais* est anti-implicatif; dans (5), (7), *mais* est compensatoire.

L'énoncé (5) a une valeur déontique. Cela explique qu'on peut l'utiliser comme une argumentation POUR l'achat de l'ordinateur. Si l'on renverse l'ordre des deux propositions coordonnées dans (5), on aura une argumentation CONTRE l'achat de cet ordinateur:

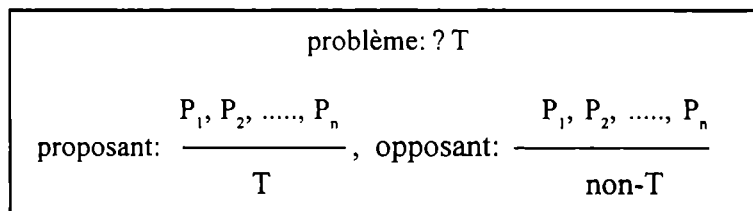
(5') *Cet ordinateur est performant, MAIS il est cher.*

On dira donc avec E. EGGS (1994: 18) que, dans une structure compensatoire comme (5) ou (7), c'est toujours la dernière instance qui prime.

Les énoncés (4), (6) et (8) représentent des structures anti-implicatives parce que le connecteur *mais* récuse des implications factuelles, telles que: $\langle \text{Si il pleut, je n'ai pas envie de sortir (Q)} \rangle$ (pour (4)), $\langle \text{Si l'on est malade (P), alors on ne travaille pas (Q)} \rangle$ (pour (6)). $\langle \text{Si l'on est roi (P), on n'est pas pauvre (Q)} \rangle$ (pour (8)). Ces implications relèvent de la composante encyclopédique du discours, ce sont des inférences culturelles propres au monde de ce qui est (M_0).

2.2. Une contre-argumentation signifie soit une thèse contraire, soit une rectification de la thèse de l'adversaire.

Si l'on appelle l'argumentant qui veut prouver une thèse (T) *proposant* et celui qui veut montrer le contraire (non-T) *opposant*, on pourra représenter la situation argumentative de base de la manière suivante:



(E. EGGS, 1994: 20)

Depuis ARISTOTE, on distingue deux manières de réfuter la thèse de l'opposant: la *contre-argumentation* et l'*objection*. La première, anti-syllogistique selon ARISTOTE, est une argumentation qui contredit la conclusion de l'adversaire. L'objection ne constitue pas une argumentation

indépendante, mais l'énonciation d'une opinion d'où il résultera clairement qu'il n'y a pas eu d'argument ou qu'une prémisse fausse a été choisie.

Soit l'exemple (8), où il s'agit d'une rectification ou objection à une thèse, soit, en l'occurrence *Être roi, c'est être riche*. Cette thèse devrait connaître, dans l'énonciation du locuteur Melchior, prince de Palmyrène, la structure syllogistique suivante:

P_g: Si l'on est roi, on n'est pas pauvre (= on est riche)

P_i: Moi, Melchior, je suis roi

C: Donc je ne suis pas pauvre (thèseT)

Or, le discours de Melchior représente une rectification ou objection au sujet de la prémisse singulière P_i, fait qui engendre l'énoncé (s). Cette même rectification se poursuit dans la seconde partie du texte (g), où il y a donc contradiction sans que le connecteur *mais* y apparaisse. La proposition générique *Un roi ne se déplace pas sans digne équipage* est contredite par celle qui la suit immédiatement: *Moi, je suis seul, à l'exception d'un vieillard qui ne me quitte pas*.

3. C'est le discours qui construit les arguments POUR et les arguments CONTRE. Au-delà des inférences démonstratives et des inférences naturelles (lisez factuelles ou civilisationnelles), le discours engendre des argumentations POUR ou CONTRE une thèse. La sémantique et la syntaxe du discours enchaînent des arguments vers telle conclusion, vers l'alternative C ou sa contraire NON-C. Les principes discursifs argumentatifs décideront seuls de la direction pragmatique des énoncés. Nous rejoignons ainsi la conception de DUCROT au sujet d'une sémantique pragmatique non-véritative ou indépendante de la notion de vérité. La vérité langagière étant floue, seule la structuration du discours établira la direction, c'est-à-dire la signification des arguments. Les *topoi* sont par excellence des unités discursives, c'est-à-dire argumentatives. À lire O. DUCROT, l'énonciateur est la source d'un point de vue, point de vue qui consiste à évoquer, à propos d'un état de choses, un principe argumentatif nommé *topos*. « C'est ce *topos*, censé être commun à la collectivité où le

discours est tenu, qui permet de tirer l'argument de l'état de choses pour justifier telle ou telle conclusion » (O. DUCROT, 1996: 349).

Nous proposons au lecteur l'analyse du texte suivant, basé sur l'argumentation POUR et CONTRE l'esclavage, sur la dialectique significative du concept d'esclave et les rectifications impliquées:

(9) *Délicieuse maison, n'est-ce pas ? Les deux têtes que vous voyez là sont celles d'esclaves nègres. Une enseigne. La maison appartenait à un vendeur d'esclaves. Ah ! on ne cachait pas son jeu, en ce temps-là ! On avait du coffre, on disait: « Voilà, j'ai pignon sur rue, je trafique des esclaves, je vends de la chair noire ». Vous imaginez quelqu'un, aujourd'hui, faisant connaître publiquement que tel est son métier ? Quel scandale ! J'entends d'ici mes confrères parisiens. C'est qu'ils sont irréductibles sur la question, ils n'hésiteraient pas à lancer deux ou trois manifestes, peut-être même plus ! Réflexion faite, j'ajouterais ma signature à la leur. L'esclavage, ah ! mais non, nous sommes contre !*

Qu'on soit contraint de s'installer chez soi, ou dans les usines, bon, c'est dans l'ordre des choses, mais s'en vanter, c'est le comble.

Je sais bien qu'on ne peut se passer de dominer ou d'être servi. Chaque homme a besoin d'esclaves comme d'air pur. Commander, c'est respirer, vous êtes bien de cet avis ? Et même les plus déshérités arrivent à respirer. Le dernier dans l'échelle sociale a encore son conjoint, ou son enfant. S'il est célibataire, un chien. L'essentiel, en somme, est de pouvoir se fâcher sans que l'autre ait le droit de répondre. « On ne répond pas à son père », vous connaissez la formule ? Dans un sens, elle est singulière. À qui répondrait-on en ce monde sinon à ce qu'on aime ? Dans un autre sens, elle est convaincante. Il faut bien que quelqu'un ait le dernier mot. Sinon, à toute raison peut s'opposer une autre: on n'en finirait plus. La puissance, au contraire, tranche tout.

Nous y avons mis le temps, mais nous avons compris cela. Par exemple, vous avez dû le remarquer, notre vieille Europe philosophe enfin de la bonne façon. Nous ne disons plus, comme aux temps naïfs: « Je pense ainsi. Quelles sont vos objections ? ».

Nous sommes devenus lucides. Nous avons remplacé le dialogue par le communiqué. « Telle est la vérité, disons-nous. Vous pouvez toujours la discuter, ça ne nous intéresse pas. Mais dans quelques années, il y aura la police, qui vous montrera que j'ai raison » (A. Camus, La Chute).

Vous observerez dans ce texte le fonctionnement des principes de force argumentative (et, implicitement, le rôle de l'opérateur *même*) et de contradiction argumentative (marqué par le connecteur *mais*).

Chapitre VIII

Les trois composants du dispositif argumentatif: le TOPIQUE, le LOGIQUE, l'ENCYCLOPÉDIQUE

L'argumentation repose sur la synthèse de trois composants: le *topique*, le *logique* et l'*encyclopédique*. Ces composants ne sont pas toujours aisément isolables, car des décroissements non négligeables caractérisent leur fonctionnement.

1. Le *topique* est l'ensemble des topoï ou arguments qui structurent le discours.

Chez ARISTOTE, le *topos* est un principe général d'argumentation.

Pour O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE, le *topos* est « le garant qui autorise le passage de l'argument A à la conclusion C » (1995: 85). C'est un principe général sous-jacent à un enchaînement argumentatif présenté dans un discours.

Ainsi, par exemple, dire:

(1) *Pierre a travaillé toute la journée,*

c'est produire le topos: « Il est fatigué. »

Le sens du verbe *travailler* est constitué par un « paquet ou un bouquet de topoï » (le mot appartient à O. DUCROT).

Ce trajet argumentatif nommé *topos* caractérise aussi les textes suivants:

(2) *Il pleut. Je prends mon parapluie.*

(3) *Pierre a beaucoup travaillé. Il a été donc reçu à l'examen.*

(4) *Mets un couvert de plus: Pierre viendra peut-être dîner ce soir.*

(5) – *Veux-tu venir avec moi ce soir au cinéma ?*

– *Tu sais, ma mère est malade.*

La cohérence des textes de (2) à (5) repose sur l'existence des topoï. La mise en évidence des topoï permet de donner une forme plus précise à la théorie de l'argumentation dans la langue. « Cette théorie pose que les mots et les structures phrastiques (en d'autres termes, la

langue) contraignent les enchaînements argumentatifs indépendamment des contenus informatifs véhiculés par les énoncés » (O. DUCROT, 1995: 86).

Or les topoï constituent justement l'endroit précis où s'exerce la contrainte, c'est-à-dire « le point d'articulation entre la langue et le discours argumentatif » (O. DUCROT, 1995: 86).

1.1. Les topoï se caractérisent par trois traits principaux (voir, à ce sujet, O. DUCROT, 1990: 86-87):

(i) Ce sont des croyances présentées comme *communes* à une certaine collectivité dont font partie au moins le locuteur et son allocutaire; ceux-ci sont supposés partager cette croyance avant même leur mise en discours. À ce sujet, les topoï ne sont pas sans rapport aux prérequis ou aux postulats de signification.

(ii) Le topos est donné comme *général*, en ce sens qu'il vaut pour une multitude de situations différentes de la situation particulière dans laquelle le discours l'utilise. En disant:

(2) *Il pleut. Je prends mon parapluie,*
on prérequiert le fait général que la pluie étant un discomfort physique, prendre le parapluie contribuera à le diminuer.

(iii) Le topos est graduel. Il met en relation deux prédicats graduels, deux échelles discursives. Ce trait n'est pourtant pas obligatoire.

L'énoncé de sous (3) est sous-tendu par un topos graduel du type:

(3)(a) P_g : *Plus on travaille, plus on est reçu à l'examen.*
 P_s : *Pierre a beaucoup travaillé.*

C: *Pierre a été donc reçu à l'examen.*

Il en résulte donc que le topos graduable de DUCROT correspond au topos spécifique (T_s), soit en schéma:

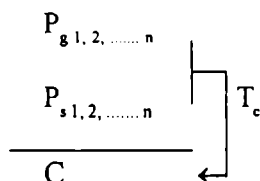
(3)(b) $T_s \rightarrow$ *Plus on travaille, plus on est reçu à l'examen.*
Pierre a beaucoup travaillé.

Il a été donc reçu à l'examen.



Or, E. EGGS commente en ces termes le raisonnement topique:

« Le topos commun est, dans ce type d'argumentation (3)(b), la règle d'inférence du *modus ponens* (la vérité de l'antécédent d'une proposition générique entraîne celle de la conséquence [...]). Si nous écartons pour l'instant les argumentations inductives, il faut donc, dans toute argumentation déductive, bien distinguer le topos générique, qui forme la prémisse générique, du topos commun, qui garantit et légitime la conclusion à partir des prémisses. D'une façon plus abstraite, toute argumentation déductive a donc la forme suivante:



Il nous faut insister, ici, sur ce schéma qui recouvre trois réalités ontologiques fondamentalement différentes: (i) les prémisses génériques qui constituent, en dernière instance, des *modèles* ou des *hypothèses sur la réalité*; (ii) les prémisses singulières qui expriment la 'réalité' (au sens de données singulières acceptées comme faits); (iii) les règles ou les principes d'inférences exprimés par les topoï communs qui permettent, à partir d'un ou de plusieurs faits singuliers et d'une hypothèse générique sur la réalité, de conclure à l'existence d'un autre fait singulier. Il est clair que la plausibilité d'une argumentation ainsi que la probabilité de la conclusion dépendent du degré de nécessité de la prémisse générale » (E. EGGS, 1994: 32–33).

1.2. De la nature graduelle des topoï O. DUCROT en est venu à l'élaboration du concept de **forme topique**.

Chaque topos peut apparaître sous deux formes, nommées **formes topiques**.

« Ainsi un topos, dit *concordant*, fixant pour deux échelles P et Q le même sens de parcours, peut apparaître sous des formes que j'appellerai *converses*, « +P, + Q » et « -P, -Q » – formes qui signifient, respectivement, qu'un parcours ascendant de P est associé à un parcours ascendant de Q, et qu'un parcours descendant de P est associé à un parcours descendant de Q » (O. DUCROT, 1995: 87).

(6) *Il fait chaud. Nous irons à la piscine.*

(7) *Plus on marchait, plus on était fatigué.*

Un topos *discordant*, attribuant à P et à Q des directions de parcours opposées, peut se présenter sous les deux formes topiques converses: « + P, – Q » et « – P, + Q ». Nous rencontrons dans ce type de forme topique le principe de contradiction, réalisé par *mais*, comme en témoignent les exemples suivants:

(8) *Pierre a beaucoup travaillé, mais il n'a pas été reçu à l'examen.*

(9) *Il pleut. Cependant je ne prends pas mon parapluie.*

(10) *Il fait beau, mais nous n'irons pas à la piscine.*

(11) *Il fait chaud, mais je suis fatigué.*

Les formes topiques fondent ainsi les schémas argumentatifs.

2. Le composant **logique** du dispositif argumentatif agit au moyen des *inférences* et du *raisonnement syllogistique*.

Pour O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE, l'inférence est liée à des croyances relatives à la vérité, c'est-à-dire à la façon dont les faits entrent en rapport, se déterminent.

Pour ces deux auteurs, le locuteur L d'un énoncé accomplit un acte d'INFÉRER si en même temps qu'il énonce E il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E.

Ainsi, par exemple, dire:

(2) *Il pleut* (P). *Je prends mon parapluie* (Q),

c'est faire l'inférence pragmatique suivante:

- a. Prémisse contextuelle: $\langle \text{si } P, \text{ alors } Q \rangle$
 $(\langle \text{S'il pleut, je prends mon parapluie} \rangle)$
- b. Prémisse donnée: $\langle P \rangle$
 $(= \langle \text{Il pleut} \rangle)$
- c. Conclusion par MODUS PONENS $\langle Q \rangle$
 $(= \langle \text{Je prends mon parapluie} \rangle)$

Dans les termes de O. DUCROT et J.-Cl. ANSCOMBRE, le raisonnement inférentiel se réduit à la forme:

- a. Prémisse contextuelle: < si X alors E >
- b. Prémisse donnée: < X >
- c. Conclusion: < E >

Il s'agit donc d'*inférences pragmatiques* ou d'*inférences non démonstratives*.

2.1. Une inférence non démonstrative « est une inférence fondée sur la formation d'hypothèses et la confirmation d'hypothèses. À ce titre, elle s'oppose à l'*inférence déductive*: une inférence déductive produira toutes les conclusions logiquement impliquées par un ensemble de prémisses; une inférence non démonstrative ne produira que certaines conclusions, étant donné l'ensemble des hypothèses formées à l'origine du processus inférentiel » (J. MOESCHLER, 1989: 122).

La nature des inférences pragmatiques ou non démonstratives est cognitive, logique et pragmatico-contextuelle.

Soit, par exemple, l'énoncé (4):

(4) *Mets un couvert de plus: Pierre viendra peut-être dîner ce soir.*

L'inférence non démonstrative qui l'explique est basée sur le raisonnement suivant:

- a. Prémisse contextuelle:
 < (L'éventuelle venue d'un invité supplémentaire
 (P)) suppose (l'addition d'un couvert (Q)) >
- b. Prémisse donnée:
 < (Pierre viendra peut-être ce soir) >
- c. Conclusion:
 < (Tu devra mettre un couvert de plus) >

Le principe de *pertinence* (postulé par D. SPERBER et D. WILSON) joue un rôle important dans la calculabilité de ces inférences. La pertinence d'un énoncé dépend de la vérité des implicatures qui leur sont associées.

Les implicatures conversationnelles et le principe gricéen de la coopération sont pleinement convoqués dans l'établissement de ces inférences pragmatiques.

J. MOESCHLER (1992) démontre qu'en tant que type particulier d'inférence, l'argumentation est sous-tendue par des assumptions contextuelles d'un type particulier, apparentées aux *prémisses impliquées* de la théorie de D. SPERBER et D. WILSON (1989).

Ainsi, un énoncé tel que (12):

(12) *Pierre est intelligent, mais brouillon*

est basé sur le raisonnement inférentiel suivant, fonctionnant comme un ensemble pertinent de prémisses contextuelles:

(13) a. < Plus on est intelligent, plus Q >

b. < Plus on est brouillon, plus Q' >

(14) a. < Plus on est intelligent, plus on est apprécié par son travail >

b. < Plus on est brouillon, moins on est apprécié par son travail >

Le principe de pertinence va simplement permettre d'accéder au contexte optimalisant la pertinence de l'énoncé.

Le réseau inférentiel qui agit dans le fonctionnement des énoncés (10) et (11) est le suivant:

Suit pour (10):

(10) a. *S'il fait beau, nous irons à la piscine* (**prémisse impliquée**).

b. *Il fait beau* (**prémisse donnée**).

c. *Nous irons à la piscine* (**implication contextuelle**).

d. *Nous n'irons pas à la piscine* (**prémisse donnée**).

et pour (11) on aura:

- (11) a. *S'il fait chaud, je sors* (**prémisse impliquée**).
 b. *Il fait chaud* (**prémisse donnée**).
 c. *Je sors* (**implication contextuelle**).
 d. *Je suis fatigué* (**prémisse donnée**).
 e. *Je ne sortirai pas* (**conclusion**).

Dans (11) la conclusion est implicite; elle est autorisée par la justification d (*Je suis fatigué*).

Pour (5), le schéma inférentiel sera le suivant:

- (5) a. *Aller au cinéma implique une disponibilité* (**prémisse impliquée**).
 b. *Or, la personne invitée au cinéma n'est pas disponible: l'explication en est que sa mère est malade* (**prémisse donnée + justification**).
 c. *Donc, la personne invitée a refusé la proposition d'aller au cinéma* (**conclusion implicite**).

La communication inférentielle implique donc une relation entre un ensemble de prémisses et un ensemble de conclusions; « les conclusions sont dérivées des prémisses au moyen des règles d'élimination synthétique et les implications sont dites contextuelles si elles sont le produit de l'union de deux ensembles d'assomptions, des assomptions anciennes et des assomptions nouvelles » (J. MOESCHLER, 1989: 134):

À l'opposé de la communication codique, un acte de communication ostensivo-référentielle communique automatiquement une présomption de pertinence. Et D. SPERBER et D. WILSON ont défini la *présomption de pertinence optimale* comme formée des deux assertions suivantes:

(a) L'ensemble des assomptions que le communicant a l'intention de rendre manifeste à son destinataire est suffisamment pertinent pour qu'il vaille la peine pour le destinataire de traiter le stimulus ostensif.

(b) Le stimulus ostensif est le plus pertinent que le communicant pouvait utiliser pour communiquer.

De cette définition de la présomption de pertinence optimale découle le principe de pertinence:

Chaque acte de communication ostensive communique la présomption de sa pertinence optimale.

2.2. Il résulte de nos commentaires que, dans le dispositif argumentatif, les implications contextuelles prennent ainsi essentiellement deux statuts: celui de *conclusion impliquée* ((5), (11)) ou celui d'*hypothèse anticipatoire* ((4), (10)).

Il y aura donc deux plans d'inférence: le plan *conclusif* et le plan *constructif*.

Une **argumentation conclusive** part d'une prémisse ou d'une connaissance d'un état de choses et conclut à l'existence ou à la non-existence d'un fait singulier.

Soit un cas classique:

(15) *Je pense donc je suis*

et tous les cas des types: (2), (3), (9), (10).

Une **argumentation constructive** reconstruit cet état de choses. Soient les exemples de sous (4), (5), (8), (11).

Une situation comme celle énoncée dans l'exemple:

(16) *Pierre a eu 8 au concours d'admission en fac. Il sera donc étudiant*

est basée sur l'inférence conclusive suivante:

(i) < La note 8 suffit pour être admis au concours d'admission en fac >.

Par contre, la négation de la deuxième phrase dans (16) produira automatiquement l'inférence inverse, c'est-à-dire une inférence constructive:

(17) *Pierre a eu 8 au concours d'admission en fac. Il NE sera donc PAS étudiant,*

ayant la forme:

(ii) < La note 8 ne suffit pas pour être admis au concours d'admission en fac >.

E. EGGS appelle ce dernier type d'inférence inférence encyclopédique.

3. Le composant *encyclopédique* est donc indissociable du topique et du logique.

L'encyclopédique signifie la connaissance du monde, le savoir référentiel, culturel, partagé par le locuteur et son allocutaire.

Ainsi, la forme topique de (2) repose-t-elle sur le rapport encyclopédique rattachant *Il pleut à prendre le parapluie* ou *l'imperméable*.

Le savoir commun partagé, propre à l'encyclopédie, a rendu possible l'expression linguistique de tous les énoncés que nous avons analysés.

Qu'on se rapporte aussi à l'échange conversationnel suivant:

(18) – *Je n'ai plus de cigarettes.*

– *Tu sais, il y a un bureau de tabac au coin de la rue.*

Sa cohérence est due à l'implication contextuelle:

< « On vend des cigarettes dans le bureau de tabac » >, laquelle met en évidence un fait encyclopédique.

Il suffit de modifier (18), de sorte à avoir:

(19) *– *Je n'ai plus de cigarettes.*

– *Tu sais, il y a un fromager au coin de la rue,*

suite agrammaticale, puisqu'il n'y a aucun rapport encyclopédique entre *cigarettes* et *fromager*.

Le texte qui suit, formé de trois propositions en rapport de parataxe, dévoile une inférence non-démonstrative fondée par la donnée encyclopédique:

< « celui qui roule à une vitesse excessive aura à payer une contravention à la police routière » >.

(20) *Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il roulait à tombeau ouvert.*

Qu'on observe le fonctionnement de la donnée encyclopédique dans cet énoncé:

(21) *Il trouva une contravention sur son pare-brise.*

Que le lecteur veuille analyser l'inférence constructive déclenchée par la composante encyclopédique dans le texte suivant:

(22) [...] *La jeune comédienne en question s'appelait Simone Simon, encore inconnue et affamée de réussite. Surtout, elle rêvait de bijoux. Alors, le soir, elle entraînait Marc rue de la Paix et léchait*

avec lui les vitrines illuminées où étincelaient les pierreries. Plus tard, elle fut comblée. Des protecteurs judicieusement choisis furent chargés de satisfaire ses appétits (Françoise Giroud, *Arthur ou le bonheur de vivre*).

4. Nous allons distinguer avec E. EGGS trois niveaux discursifs hiérarchiques: le *linguistique*, l'*argumentatif* et l'*encyclopédique*.

En l'absence d'aucune connaissance du monde, donc en l'échec de la donnée encyclopédique, on dira que *l'argumentatif prime le linguistique*. Mais si notre connaissance du monde intervient, *l'encyclopédique primera l'argumentatif*.

E. EGGS (1994: 28) postule ainsi cette hiérarchisation des niveaux discursifs:

L'encyclopédique domine l'argumentatif et celui-ci domine le linguistique.

Chapitre IX

POUR UNE TAXINOMIE DES ARGUMENTS

Une taxinomie des arguments relève presque d'une gageure. Les critères en sont fuyants et hétérogènes.

Une longue tradition philosophique, logique, religieuse, morale, juridique, politique, rhétorique a mis en évidence certains types d'arguments dont les configurations discursives sont fort éclatées.

I. Types d'arguments compte tenu des paralogismes ou sophismes traditionnels (Approche pragma-dialectique)

1. Dans une approche pragma-dialectique qui tient compte des paralogismes ou des sophismes traditionnels, considérés comme des violations des règles de la discussion critique, on peut inventorier les arguments suivants:

1.1. *Argumentum ad hominem* (ou argumentation sur la personne) tend à invalider une autre argumentation en discréditant la personne qui la soutient, à la limite en déniait à cette personne le droit à la parole sur le sujet en question. Trois stratégies discursives se cachent dans cet argument:

- a) la mise en doute des connaissances, de l'intelligence ou de la bonne foi de l'autre partie;
- b) l'attaque personnelle indirecte, liée aux circonstances, qui jette le soupçon sur les motifs de l'autre partie;
- c) la découverte d'une contradiction entre les idées de l'autre partie et ses actions passées ou présentes.

L'argumentation sur la personne a une nature *réfutative*.

Cette réfutation sur la personne sera valable dans deux cas au moins, qui relèvent de deux formes différentes du principe de contradiction: (a) il est légitime d'exiger de son adversaire que ses actes soient en accord

avec ses paroles, que ses paroles soient non contradictoires et (b) que les croyances qu'il défend soient cohérentes.

Il faudra distinguer la réfutation *ad hominem* de 'l'argument *ad personam*' ou 'l'attaque personnelle'.

« La différence *ad hominem* / *ad personam* est argumentative. Pour réfuter une argumentation *ad hominem* éventuellement pertinente, on pourra la "disqualifier" et la "requalifier" comme une attaque *ad personam*, "hors de propos" » (Ch. PLANTIN, 1990: 209).

À noter que certains arguments sur la personne sont apparentés à l'argument d'autorité:

(i) X affirme que A.

(ii) Argument sur la personne: le fait que X soutienne A motive le rejet de A.

(iii) Argument d'autorité: le fait que X soutienne A est utilisé pour imposer A.

1.2. *Argumentum ad baculum* (argument du gros bâton ou argumentation par la force) met la pression sur l'opposant en le menaçant de sanctions. Il consiste, par exemple, à pointer un revolver sur la tempe de l'interlocuteur en lui enjoignant:

(1) *Le fric ou je te tue !*

(2) *Donne-moi tes billets ou je te brûle la cervelle !*

Cherchant à agir non sur les croyances, mais sur les actes de l'opposant, cette argumentation par la force consiste à instaurer un choix qui porte sur les termes également désagréables d'une alternative, l'un de ces termes restant malgré tout plus acceptable que l'autre: perdre son argent est désagréable, mais perdre sa vie l'est encore plus.

L'argument du gros bâton s'instaure dans le schéma discursif suivant:

(a) X n'a pas intérêt ou envie de faire A; il préfère s'en abstenir.

Spontanément, X ne fera pas A.

(b) Y a intérêt à ce que X fasse A.

(c) Y sait que (a).

(d) Y présente à X l'alternative: ou bien faire A « à son corps défendant », ce qui lui sera certainement désagréable; ou bien ne pas faire A et subir un dommage encore plus grand.

« Ce court-circuitage de l'interlocuteur comme être raisonnable est caractéristique de l'appel à la force. Il faut cependant remarquer que cette mise entre parenthèses de la raison est encore une forme d'hommage à la raison: on n'a pas recours à l'argument par la force vis-à-vis d'une pierre qu'on fracasse ou d'un animal qu'on traîne à l'abattoir. On les élimine ou on les utilise » – note Ch. PLANTIN (1990: 206).

1.3. L'argument d'autorité appuie la vérité de la conclusion sur la personne de l'énonciateur. Dans certaines conditions, certains locuteurs voient leurs dires crédités d'un poids supplémentaire du simple fait que ce soit eux qui les soutiennent.

1.3.1. Cet argument apparaît dans les énoncés du type suivant:

X dit / soutient / affirme / pense que P, et il s'y connaît, où le verbe de la prémisse factuelle fait référence à un acte de parole de l'individu investi de l'autorité; ce verbe ne présuppose pas la vérité ou la fausseté de sa complétive.

L'argument d'autorité fonctionne impeccablement dans le cas des énoncés performatifs tels:

(3) *Le président a dit: « La séance est ouverte ! », donc La séance est ouverte.*

(4) *Pierre a dit: « Je m'excuse », donc Pierre s'est excusé.*

L'acte s'assimilant au dire, rapporter le dire suffit pour attester l'acte. La condition d'autorité est une règle conventionnelle pour les actes de langage. Le juge prononçant la sentence ou le pape émettant le dogme témoignent de leur autorité.

Le locuteur qui s'attribuera l'autorité de ses dires pourra employer *puisque* Q pour appuyer P:

(5) *X: – P, puisque je te le dis !*

À côté des cas où il est en jeu une convention linguistique ou extralinguistique, il y a des cas où le discours doit tenir compte d'un réel qui lui préexiste. Interviennent alors les rapports de l'autorité à l'expertise, du pouvoir ou du savoir. L'argumentation se construira alors comme une déduction, à partir d'une universelle affirmant l'expertise:

- (6) *Tout ce que dit X est vrai.*
X dit que P.
Donc P est vrai.

Tout le problème de l'argument d'autorité tourne, dès lors, autour de la crédibilité de l'expert cité et de la pertinence de son savoir pour le thème de la discussion.

Cette « interaction autoritaire » (selon le mot de Ch. PLANTIN, 1990: 212) renvoie aux mécanismes de citation et de polyphonie, à une structure de communication particulière où le discours donneur d'autorité est transposé, vulgarisé, traduit. L'argumentateur par autorité s'adresse directement ou indirectement à une oreille profane; il se fonde dans bien des cas sur une extériorité, un éloignement de l'expertise, il se réclame d'un autre discours qu'il tient à distance. « Ce discours est allégué au nom d'une autorité d'autant plus efficace qu'elle est plus lointaine: prestige des grands noms. Ce dispositif argumentatif tire sans doute une grande partie de son "autorité" de cet éloignement du discours primaire, produisant le hiatus entre les systèmes de croyances autant qu'il est produit par lui. Sous la multiplication des contraintes, le discours de savoir donné comme fondateur s'irréalise; reste un discours de pouvoir, dont le fonctionnement relève des tactiques rhétoriques d'intimidation » (Ch. PLANTIN, 1990: 212–213).

L'argumentation par autorité a un caractère polyphonique évident.

1.3.2. Selon O. DUCROT, on utilise, à propos d'une proposition P, un argument d'autorité, lorsqu'à la fois:

(a) on indique que P a déjà été, est actuellement ou pourrait être l'objet d'une assertion;

(b) on présente ce fait comme donnant de la valeur à la proposition P, comme la renforçant, comme lui ajoutant un poids particulier (1984: 150).

Il y a, selon O. DUCROT, deux formes d'argumentation par autorité: (i) **l'autorité polyphonique** et (ii) **le raisonnement par autorité**.

1.3.2.1. L'autorité polyphonique repose sur l'idée que l'énoncé comporte deux dire: un *dire*, équivalent de *asserter*, et un *dire*, équivalent de *montrer*. Ce second *dire*, sert à montrer la parole comme contrainte, il témoigne de la modalité énonciative. Cette caractérisation de la parole en termes du *dire*, n'est pas justiciable d'une appréciation en termes de vérité ou de fausseté.

Inscrite dans la langue, l'autorité polyphonique comporte – selon O. DUCROT (1984: 154) deux étapes:

(a) Le locuteur L introduit dans son discours un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant une proposition P. Il « montre » donc une voix, qui n'est pas forcément la sienne. Cette assertion « montrée » est analogue aux actes de promesse, d'ordre, de question dans les énoncés promissifs, impératifs ou interrogatifs.

(b) Il appuie sur cette première assertion une seconde assertion, relative à une autre proposition Q. Ce faisant, le locuteur s'identifie avec le sujet qui asserte Q. Et il le fait en se fondant sur une relation logique entre les propositions P et Q, sur le fait que l'admission de P rend nécessaire, ou en tout cas légitime, d'admettre Q. Ayant donc pris pour établi que P entraîne Q, « le locuteur se donne, à partir d'une assertion de P, le droit d'asserter Q: l'existence montrée (*dire*₂) d'une assertion de P fonde ainsi une assertion de Q, ce rapport étant garanti par une relation entre les propositions P et Q » (O. DUCROT, 1984: 154).

Ce mécanisme apparaît dans le discours suivant:

(7) *Il paraît qu'il va faire beau beau: nous devrions sortir.*

L'emploi de *il paraît* dans le premier énoncé « montre » des énonciateurs assertant la proposition P exprimée par la complétive *Il va faire beau*; l'énonciateur est différent du locuteur. *Il paraît* représente une assertion montrée et non pas assertée, fait confirmé par l'impossibilité d'enchaîner sur cette assertion:

(8) * *Il y a toujours de optimistes: ainsi il paraît qu'il va faire beau.*

Bien que l'assertion introduite par *Il paraît* ne soit pas prise en charge par le locuteur L, mais montrée comme celle d'un énonciateur étranger, elle constitue, dans le discours de sous (7), le point de départ d'un raisonnement et sert à justifier une autre assertion, celle de la

proposition Q, exprimée par le deuxième énoncé. Cette dernière sera, par contre, prise en charge par L. Dans les propres termes de DUCROT, L s'identifie au seul énonciateur du second énoncé.

C'est là le cas d'une argumentation par autorité: « l'énonciateur de P joue le rôle d'une autorité en ce sens que son dire suffit à justifier L de devenir à son tour énonciateur de Q, en se fondant sur le fait que la vérité de P implique ou rend probable celle de Q » (O. DUCROT, 1984: 155).

1.3.2.2. Pour ce qui est du **raisonnement par autorité**, cette deuxième forme d'argumentation par autorité correspond au mode de démonstration que les philosophes cartésiens et PASCAL attribuent aux scolastiques et qu'ils condamnent comme incompatible avec l'existence, chez l'individu, d'une faculté lui permettant de pouvoir séparer par lui-même le vrai et le faux.

La thèse que DUCROT défend à ce sujet est la suivante:

« On ne peut conclure, dans un discours, de la proposition *X* *asserte* que *P* à la proposition *P*, ces deux propositions étant présentées séparément, que si la première proposition (*X* *asserte* que *P*) est l'objet d'une assertion (dire₁); la conclusion est impossible si *X* *asserte* que *P* est seulement montré (dire₂). Autrement dit, la prémisse d'un raisonnement par autorité, dans un discours suivi, doit être l'assertion d'une assertion, et non pas la simple monstration d'une assertion » (O. DUCROT, 1984: 159).

Cette thèse explique la bonne formation de l'enchaînement (9) et l'agrammaticalité de l'enchînement (10):

(9) *On m'a dit que Pierre viendrait. Je pense donc qu'il va venir.*

(10) * *Il paraît que Pierre viendra. Je pense donc qu'il va venir.*

Ce long commentaire de l'argument d'autorité met en lumière les différentes interprétations d'un même paralogisme ou sophisme.

Des théories complémentaires arrivent ainsi à éclairer un même objet du discours.

1.4. Argumentum a fortiori repose sur l'idée d'autant plus' et de 'plus sûr'. À sa base se trouve le syllogisme: si tous les hommes sont mortels, alors *a fortiori* tous les Roumains, une sous-classe des humains, doivent être mortels.

Cet argument n'est pas sans rapport au 'topos graduel' de O. DUCROT et à tous les phénomènes discursifs de nature scalaire.

1.5. *Argumentum ad verecundiam* (ou argumentation qui fait appel au respect). Introduit par J. LOCKE pour signifier l'appel au respect et à la soumission dus à une autorité, mais à une autorité nullement pertinente pour le domaine de la discussion, ce type d'argument utilise un schéma argumentatif inadéquat, en présentant un point de vue comme juste parce qu'une autorité soutient qu'il est juste.

Les paralogismes étant conçus comme des violations des règles de la discussion critique, Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST (1996: 236) estiment qu'il y aurait deux variantes de l'*argumentum ad verecundiam*: (i) esquiver la charge de la preuve en se portant personnellement garant de la justesse du point de vue et (ii) défendre un point de vue par des moyens de persuasion non argumentatifs, en exhibant ses qualités personnelles.

L'*argumentum ad verecundiam* viole la règle de la discussion critique suivante: Une partie ne doit pas considérer qu'un point de vue a été défendu de façon concluante si cette défense n'a pas été menée selon un schéma argumentatif adéquat et correctement appliqué (C'est la règle VII de Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1996: 230). La variante (i) de cet argument viole la règle II de la discussion critique: La partie qui a avancé un point de vue est obligée de le défendre si l'autre partie le lui demande, et la variante (ii), en tant que paralogisme éthique, viole la règle IV: Une partie ne peut défendre son point de vue qu'en avançant une argumentation relative à ce point de vue.

1.6. *Argumentum ad ignorantiam* (ou argumentation sur l'ignorance) est, selon J. LOCKE, la stratégie employée par ceux qui demandent à l'adversaire d'admettre ce qu'on leur présente comme preuve, ou bien d'en fournir une meilleure.

Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST donnent à cet argument les deux formes suivantes:

(i) Transférer la charge de la preuve dans une dispute non mixte en exigeant de l'opposant qu'il montre que le point de vue du proposant est faux.

(ii) Radicaliser l'échec de la défense en concluant qu'un point de vue est vrai simplement parce que l'opposé n'a pas été défendu de façon concluante.

1.7. *Argumentum ad misericordiam* consiste à mettre la pression sur l'adversaire en jouant sur ses sentiments ou ses intérêts. Ce type d'argument est constamment mobilisé dans certains types de discours persuasifs: les discours politiques et électoraux, la publicité, etc.

La règle de la discussion critique violée est la suivante: les partenaires d'une argumentation ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue. Et cette violation s'y fait par rapport à l'opposant, car on y joue sur ses sentiments de compassion ou en le menaçant de sanctions (C'est la règle I du paradigme des dix règles de la discussion critique de Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST (1996).

Comme paralogisme éthique, l'*argumentum ad misericordiam* vise à gagner les faveurs de l'auditoire en se présentant comme un homme ordinaire.

1.8. *Argumentum ad populum* (ou sophisme démagogique), variante de l'argumentation *ad verecundiam*, repose sur l'utilisation d'un schéma argumentatif inadéquat, en présentant un point de vue comme juste parce que tout le monde pense qu'il est juste. Par ailleurs, cet argument consiste à défendre un point de vue en utilisant des moyens de persuasion non argumentatifs et en jouant sur les sentiments de l'auditoire. À ce sujet, il est apparenté à l'argument précédent.

1.9. *Argumentum ad iudicium* se fonde sur le jugement et sur la nature des choses. Seule forme valide d'argumentation selon J. LOCKE, à l'opposé des trois arguments: *ad hominem*, *ad ignorantiam* et *ad verecundiam* que le philosophe anglais rejette, cet argument repose sur les preuves issues des fondements de la connaissance ou de la probabilité. Selon J. LOCKE, seule cette argumentation peut produire du savoir.

1.10. Le *paralogisme de composition* repose sur la confusion des propriétés des parties et du tout, en attribuant au tout une propriété d'une partie relative ou liée à la structure. La règle de la discussion critique violée est la règle VIII: Une partie ne doit utiliser que des arguments logiquement valides, ou susceptibles d'être validés moyennant l'explicitation d'une ou plusieurs prémisses.

1.11. Le *paralogisme de division* est basé sur la confusion des propriétés des parties et du tout, en attribuant à une partie une propriété du tout relative ou liée à la structure. Complémentaire au paralogisme précédent, cet invariant viole également la règle VIII.

1.12. La *fausse analogie* consiste en l'emploi incorrect du schéma argumentatif de l'analogie, alors que les conditions d'une comparaison correcte ne sont pas remplies.

1.13. *Ignoratio elenchi* (argumentation non pertinente) consiste à avancer des argumentations sans rapport avec le thème de la discussion.

1.14. *Petitio principii* (Pétition de principe, raisonnement circulaire) consiste à présenter à tort quelque chose comme une prémisse partagée en avançant une argumentation équivalente à la prémisse.

La règle de la discussion critique violée par ce principe est la suivante: Une partie ne doit pas présenter une prémisse comme un point de départ accepté alors que tel n'est pas le cas. Elle ne doit pas non plus refuser une prémisse si elle constitue un point de départ accepté. C'est la règle VI de la taxinomie de Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST (1996: 230).

1.15. *Post hoc ergo propter hoc*. Ce sophisme consiste à utiliser incorrectement un schéma argumentatif causal adéquat, en déduisant une relation de cause à effet de la simple observation que deux événements ont lieu l'un après l'autre.

1.16. *Secundum quid* (ou généralisation hâtive) repose sur l'emploi incorrect du schéma argumentatif de la concomitance, en procédant à des généralisations fondées sur des observations non représentatives ou insuffisantes.

1.17. *Argumentum ad consequentiam* consiste à utiliser un schéma argumentatif (causal) inadéquat conduisant à rejeter un point de vue descriptif en raison de ses conséquences indésirables.

1.18. *Affirmation du conséquent*. Ce paralogisme est basé sur la confusion des conditions nécessaires et suffisantes, en considérant qu'une condition nécessaire est suffisante.

1.19. Le *paralogisme d'ambiguïté*, joint à celui de l'*obscurité structurelle*, de l'*implicite*, de l'*étrangeté* et du *vague*, exploite l'ambiguïté référentielle, syntaxique, sémantique ou pragmatique. La règle de la discussion critique violée est la règle X. Celle-ci postule que les parties ne doivent pas utiliser des formulations insuffisamment claires ou d'une obscurité susceptible d'engendrer la confusion; chacune d'elles doit interpréter les expressions de l'autre partie de la façon la plus soignée et la plus pertinente possible (Voir Fr. VAN EEMEREN et R. GROOTENDORST, 1996).

Cette règle de la discussion critique reflète le fonctionnement de l'*axiome de la manière*, propre au principe gricéien de la coopération.

1.20. Le *sophisme de l'épouvantail* consiste à attribuer un point de vue fictif à l'autre partie ou à déformer son point de vue. C'est une violation de la règle III établie dans la théorie de la *Nouvelle Dialectique*: L'attaque doit porter sur le point de vue tel qu'il a été avancé par l'autre partie.

*

*

*

Il est à remarquer que cette taxinomie des arguments conçus comme des sophismes et paralogismes met en œuvre une large gamme fonctionnelle de normes, qui n'est pas restreinte à la seule validité formelle.

Le modèle pragma-dialectique définit les règles du discours argumentatif raisonnable comme les règles de production des macro-actes de langage dans une discussion critique destinée à résoudre un différend. Les sophismes sont conçus comme des manœuvres incorrectes qui violent les règles de la discussion critique.

II. La taxinomie de Ch. PERELMAN et de L. OLBRECHTS-TYTECA

Cette taxinomie est de nature paradigmatique et elle s'intègre à une **rhétorique** de nature aristotélicienne, visant l'adhésion des auditeurs aux thèses qu'on présente à leur intention.

Nous passerons rapidement en revue cette classification, en nous contentant bien souvent de mentionner seulement certains types d'arguments.

1. Les auteurs du classique *Traité de l'Argumentation* divisent les arguments en deux classes: 1) les arguments **quasi-logiques** et 2) les arguments **basés sur la structure du réel**. Alors que les premiers prétendent à une certaine validité avec les schémas logiques grâce à leur aspect rationnel, « qui dérive de leur rapport plus ou moins étroit avec certaines formules logiques ou mathématiques, les arguments fondés sur la structure du réel se servent de celle-ci pour établir une solidarité entre les jugements admis et d'autres que l'on cherche à promouvoir » (1958: 351).

2. Dans les **arguments quasi-logiques**, Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA englobent:

- 1) - les arguments de réciprocité,
- 2) - les arguments de transitivité,
- 3) - les arguments basés sur l'inclusion de la partie dans le tout,
- 4) - les arguments basés sur la division du tout en ses parties,
- 5) - les arguments de comparaison,
- 6) - l'argumentation par le sacrifice.

2.1. Les arguments de réciprocité visent à appliquer le même traitement à deux situations qui sont le pendant l'une de l'autre. Ils s'appuient sur la notion de **symétrie**¹: celle-ci « facilite l'identification entre les actes, entre les événements, entre les êtres, parce qu'elle met l'accent sur un certain aspect qui paraît s'imposer en raison même de la symétrie mise en évidence » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 298). Ces arguments de réciprocité, basés sur les rapports entre l'antécédent et le conséquent d'une même relation paraissent, plus que n'importe quels autres arguments quasi-logiques, être à la fois formels et fondés dans la nature des choses.

Soit cet exemple:

(1) *Un beau-père aime son gendre, aime sa bru. Une belle-mère aime son gendre, n'aime point sa bru. Tout est réciproque* (La Bruyère, *Les Caractères*).

Les arguments de réciprocité peuvent aussi résulter de la transposition de points de vue, transposition qui permet de reconnaître, à travers leur symétrie, l'identité de certaines situations. À envisager cet exemple:

(2) *Nos pères restauraient les statues; nous leur enlevons leur faux nez et leurs appareils de prothèse; nos descendants, à leur tour, feront sans doute autrement. Notre point de vue présent représente à la fois un gain et une perte* (M. Yourcenar, *Le Temps, ce grand sculpteur*).

À partir d'un cas tel (2) on peut conclure que bien souvent les techniques discursives utilisent une symétrie qui résulte de ce que deux ou plusieurs actions, phénomènes, événements sont présentés comme **inverses**. On en conclut que ce qui s'applique à l'un de ces phénomènes s'applique aussi à l'autre (ou aux autres).

C'est aussi le cas de la pensée classique de PASCAL:

(3) *Peu de choses nous console, parce que peu de choses nous afflige* (Pascal, *Pensées*).

¹ Une relation est symétrique, en logique formelle, quand sa converse lui est identique, c'est-à-dire quand la même relation peut être affirmée entre *b* et *a* et entre *a* et *b*.

L'argumentation **par les contraires** aboutit à une généralisation en partant d'une situation particulière et en exigeant que l'on applique le même traitement à la situation contraire.

(4) *Volcans et tremblements de terre ont pas mal de choses en commun, dont le fait d'être, la plupart du temps, engendrés par les jeux des plaques tectoniques, ce qui les localise, pour la plupart, aux marges de ces dernières. Ils ont aussi en commun d'être les seules manifestations violentes de la nature qui soient exclusivement telluriques, au contraire des cyclones tropicaux, des inondations, des sécheresses, des glaciations ou des désertifications, lesquels dépendent pour l'essentiel des relations que notre planète entretient avec le soleil [...].*

*Mais si chacun de ces phénomènes [séismes et volcans], à l'occasion catastrophique, s'engendre donc à une certaine profondeur, ils diffèrent de façon fondamentale sur un point: les séismes se produisent en profondeur, alors que les éruptions sont, par définition, superficielles. Ceci rend les séismes pratiquement imprévisibles, alors que tout volcanologue compétent, ou plutôt toute équipe de volcanologues compétente [...] ne peuvent manquer de prévoir l'éclatement d'une éruption (H. Tazieff, « Les illusions de la prévision », in *Science et vie. Les grandes catastrophes*, septembre 1983).*

On remarquera dans (4), l'argumentation par les contraires, aspect de l'argument de transitivité, mais aussi les **arguments de comparaison**.

2.2. Les arguments de transitivité² apparaissent dans la structure discursive lorsqu'on exprime les relations d'égalité, de supériorité, d'inclusion, d'ascendance. Ainsi, dans la maxime:

(5) *Les amis de nos amis sont nos amis,*
l'acte d'assertion pose que l'amitié est une relation transitive.

² Formellement, la transitivité permet de passer de l'affirmation qu'une relation existe entre *a* et *b* et entre *b* et *c*, à la conclusion qu'elle existe entre *a* et *c*.

Grâce aux arguments de transitivité on peut ordonner les événements, les structures grammaticales comparatives (*plus grand que...*) renferment le concept de transitivité.

Mais l'aspect le plus important de la transitivité est fourni par la relation d'**implication**. La pratique argumentative emploie largement le raisonnement syllogistique. Celui-ci peut mettre en œuvre des relations d'égalité, de rapport de la partie au tout, la conséquence logique.

2.3. L'argumentation par le sacrifice n'est pas sans rapport à la comparaison; c'est qu'elle fait état du sacrifice que l'on est disposé à subir pour obtenir un certain résultat.

À lire Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1958: 334), cette argumentation est à la base de tout système d'échanges, qu'il s'agisse du troc de vente, de louage de services, etc. Pourtant elle n'est pas réservée au domaine économique. L'alpiniste qui se demande s'il est prêt à faire l'effort nécessaire pour gravir une montagne recourt à la même forme d'évaluation.

3. Les arguments basés sur la structure du réel sont groupés selon qu'ils s'appliquent à ces liaisons de succession – qui unissent un phénomène à ses conséquences ou à ses causes – et selon qu'ils s'appliquent à des liaisons de coexistence – unissant une personne à ses actes, un groupe aux individus qui en font partie, et, en général, une essence à ses manifestations.

3.1. Dans la première catégorie, Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA rangent:

- le lien causal ou la cause,
- l'argument pragmatique,
- l'argument basé sur les fins et les moyens,
- l'argument du gaspillage,
- l'argument de la direction,
- l'argument du dépassement.

Dans la seconde catégorie, il est à signaler des cas tels que:

- l'argument d'autorité,

- l'argument de double hiérarchie, appliqué aux liaisons de succession et de coexistence,
- les arguments concernant les différences de degré et d'ordre.

Les liaisons qui fondent la structure du réel peuvent être classifiées dans:

- l'argumentation par exemple,
- l'argumentation par l'illustration,
- l'argumentation par le modèle.

À côté de ces trois situations, Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA envisagent le raisonnement par analogie; celui-ci engendre des arguments basés sur l'analogie dont la métaphore est un cas particulier.

3.1.1. L'argument pragmatique est celui qui permet d'apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables. Cet argument joue un rôle tellement important dans l'argumentation, que certains ont voulu y voir le schème unique de la logique des jugements de valeur; c'est que pour apprécier un événement il faut se rapporter à ses effets.

3.1.2. L'argument de gaspillage consiste à dire que, puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction.

On emploie cet argument, par exemple, pour inciter quelqu'un, doué d'un talent, d'une compétence, d'un don exceptionnel, à l'utiliser dans la plus large mesure possible. À cet argument peut être rattachée la préférence accordée à ce qui est **décisif**.

À l'opposé de l'argument du gaspillage on trouvera l'argument **superfétatoire**. Alors que l'argument du gaspillage incite à continuer l'action commencée jusqu'à la réussite finale, celui de superfétatoire incite à s'abstenir, un surcroît d'action étant de nul effet.

3.1.3. L'argument de la direction envisage le caractère dynamique d'une situation. Il agit en plusieurs étapes.

Chaque fois qu'un but peut être présenté comme jalon, une étape dans une certaine direction, l'argument de la direction peut être utilisé. Cet argument répond à la question: où veut-on en venir? C'est que souvent on raisonne en étapes; pour faire admettre une certaine solution, qui semble, au premier abord, désagréable, l'on divise le parcours du problème. À chaque phase de l'argumentation est sollicitée une décision et celle-ci est susceptible de modifier la manière d'envisager une décision ultérieure. Chacune des étapes étant franchie, les interlocuteurs se trouvent dans une nouvelle configuration de la situation, qui modifie leur attitude devant l'issue finale.

3.1.4. L'argument du dépassement (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 381 – 394).

À l'encontre de l'argument de direction, qui fait craindre qu'une action ne nous engage dans un engrenage dont on redoute l'aboutissement, les arguments du dépassement insistent sur la possibilité d'aller toujours plus loin dans un certain sens, sans que l'on entrevoie une limite dans cette direction, et cela avec un accroissement continu de valeur.

3.1.5. L'argumentation par l'exemple est l'une des plus fréquemment rencontrées dans le discours.

(6) *Il est cependant des domaines où les progrès ont été aussi lents qu'ils ont été, en d'autres, foudroyants de rapidité. Et parmi ces domaines où les progrès sont lents, voire nuls, se trouve la prévision des événements qui se produisent dans la planète, à sa surface, dans l'atmosphère qui l'entoure, dans la biosphère.*

Ainsi la météo: malgré les efforts colossaux, malgré les observatoires, malgré les ballons-sonde, malgré les avions spécialement équipés, malgré les satellites artificiels, malgré les superordinateurs, malgré les personnels innombrables [...], la prévision météorologique demeure aléatoire (H. Tazieff, « Les illusions de la prévision », in *Science et vie*, septembre 1983).

Employé comme pivot de l'argumentation, l'**exemple** devra jouir du statut de fait, au moins provisoirement; le grand avantage de son utilisation est de faire porter l'attention sur ce statut. Le choix de l'exemple,

en tant qu'élément de **preuve**, engage l'énonciateur comme une espèce d'aveu. « On a le droit de supposer que la solidité de la thèse est solidaire de l'argumentation qui prétend l'établir » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 475).

Un des aspects de ce type d'argumentation est l'*exemplum in contrarium*, le **cas invalidant** ou l'**infirmation de la règle**.

Dans l'argumentation par exemple, le rôle du langage est essentiel. Ce type d'argumentation fournit un cas éminent où le sens et l'extension des notions sont influencés par les aspects dynamiques de leur emploi.

3.1.6. L'illustration diffère de l'**exemple** en raison du statut de la règle qu'elle sert à appuyer.

« Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications possibles, augmentent sa présence dans la conscience [...]. Alors que l'exemple doit être incontestable, l'illustration, dont ne dépend pas l'adhésion à la règle, peut être plus douteuse, mais elle doit frapper vivement l'imagination pour s'imposer à l'attention » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 481).

Soient ces cas d'illustration:

(7) *De moindres œuvres qu'on n'a pas pris la peine de mettre à l'abri dans des galeries ou des pavillons faits pour elles, doucement abandonnées au pied d'un platane, au bord d'une fontaine acquièrent à la longue la majesté ou la langueur d'un arbre ou d'une plante; ce faune velu est un tronc couvert de mousse; cette nymphe ployée ressemble au chèvrefeuille qui la baise* (M. Yourcenar, *Le Temps, ce grand sculpteur*).

(8) *De tous les changements causés par le temps, aucun n'affecte davantage les statues que les sautes de goût de leurs admirateurs* (M. Yourcenar, *ibid.*).

4. Ce serait une gageure que d'essayer de mettre à la place de la classification des arguments faite par Ch. PERELMAN et L.

OLBRECHTS-TYTECA une autre typologie. Notons seulement qu'on pourrait diviser les arguments compte tenu des relations sémantico-pragmatiques qui sous-tendent le discours. Il y aurait ainsi des arguments basés sur un présupposé du discours, des arguments qui font appel aux motivations – positives ou négatives – de l'auditeur, etc.

III. Vers d'autres classifications ?

Depuis ARISTOTE, la rhétorique traditionnelle a distingué trois genres rhétoriques: *délibératif*, *judiciaire* et *épidictif* ou *démonstratif*.

Cette classification reflète les pratiques rhétoriques de la cité grecque au temps d'ARISTOTE, mais, en même temps – soutient E. EGGS (1994: 13 – 14) –, elle se fonde sur une distinction beaucoup plus profonde, à savoir la division du champ rhétorico- argumentatif en trois types de discours et d'arguments: (i) le discours *déontique*, (ii) le discours *épistémique* et (iii) le discours *éthico-esthétique*. Ce dernier étale devant le public le beau et le laid et englobe tous les discours depuis l'éloge jusqu'à l'oraison funèbre.

À lire E. EGGS (1994: 14), ces trois types d'argumentation – déontique, épistémique, éthico-esthétique – sont présents dans chaque discours: dans la délibération politique d'une assemblée, il y aura aussi des arguments épistémiques et éthico-esthétiques, bien que le raisonnement déontique domine. De même dans un éloge ou dans une oraison funèbre, où les jugements de valeur sur le bon et le beau comme sur leurs contraires constituent le noyau du discours, on trouvera aussi des constituants épistémiques et surtout déontiques.

1. Les trois types d'arguments – *épistémiques*, *déontiques* et *éthico-esthétiques* – reposent surtout sur une perspective modale dans l'étude du discours.

Si l'on s'en tient à l'approche logique de la modalisation, on pourra donc dire qu'il existe des arguments *épistémiques*, *déontiques* (ou *normatifs*) et *éthico-esthétiques*.

Soient ces couple d'énoncés:

(1) *Pierre est dans le salon.*

(1)(a) *Mais il vient de me téléphoner de Rome !*

et

(1) *Pierre est dans le salon.*

(1)(b) *Mais il devrait terminer ses devoirs !*

(1)(c) *Mais tu m'avais promis de lui en interdire l'accès !*

Il est évident que (1)(a) est une réfutation *épistémique* qui met en doute la vérité de l'assertion (1).

L'énonciateur de (1)(b), par contre, reconnaît la vérité de (1) puisqu'il déprécie, dans une argumentation *déontique*, le fait que Pierre soit dans le salon.

Cet aspect dépréciatif est renfermé aussi par l'argument de sous (1)(c). Le statut *déontique* (ou *normatif*) de celui-ci est plus contraignant puisqu'il est destiné à amener l'interlocuteur à accomplir l'acte concret d'expulser Pierre du salon.

Cette différence entre l'*épistémique* et le *normatif* se retrouve dans la distinction de deux *mais*, le *mais* 'compensatoire' et le *mais* 'anti-implicatif'. Nous analyserons ces connecteurs dans un chapitre spécial. Disons pour l'instant que les énoncés:

(2) *Marie est riche MAIS elle est malade*

et

(3) *Pierre gagne beaucoup d'argent, MAIS il n'est pas content*

sont épistémiques. Le connecteur *mais* y est anti-implicatif.

Par contre, les énoncés:

(4) *Pierre n'est pas intelligent, mais il est travailleur*

et

(5) *Cette voiture est chère, MAIS elle est très confortable*

sont normatifs. Le connecteur *mais* y est compensatoire.

Le caractère déontique de (5) explique son utilisation comme une argumentation *pour* l'achat de la voiture. Si on renverse l'ordre des deux phrases coordonnées dans (5), on aboutit à une argumentation *contre* l'achat de cette voiture:

(6) *Cette voiture est confortable MAIS elle est chère.*

Ces deux derniers exemples témoignent du **principe du dernier intervenant** (introduit par E. EGGS, 1994: 21). Celui-ci postule que c'est

la conclusion du dernier intervenant, c'est-à-dire l'argument déontique, qui compte dans une chaîne argumentative basée sur la structure compensatoire du type *P mais Q*. Les arguments *la voiture est confortable* (dans (5)) et *la voiture est chère* (dans (6)) comptent en dernier lieu. Le déontique est ainsi impliqué par l'énonciation de ces topoï.

Soient aussi ces énoncés à conclusions contraires, structurés sur le *mais* 'compensatoire' et dévoilant, par conséquent, des arguments déontiques ou normatifs:

(7) *Le restaurant est loin (- P), MAIS il est bon marché (+ Q). Donc, allons-y !*

(8) *Le restaurant est bon marché (+ Q), MAIS il est très loin (- P). Donc, nous ne devrions pas y aller.*

Les conclusions contraires s'y expliquent par le principe du dernier intervenant: dans une structure compensatoire du type *P mais Q*, c'est le dernier argument (Q) qui prime.

Ce type d'argument est nommé par E. EGGS déontique « parce qu'il infère, en partant d'une comparaison de deux valeurs contraires, à une action concrète. Une argumentation qui ne remplit pas ces conditions est en conséquence **éthico-esthétique** comme (9) ou **épistémique** comme (10):

(9) *Le restaurant A est loin et cher, par contre, le restaurant B est bon marché et très sympathique. Donc B est un meilleur restaurant que A.*

(10) *Le restaurant est loin. Donc, n'y allons pas.*

La conclusion d'un argument éthico-esthétique est donc toujours un jugement de valeur, la conclusion d'un argument épistémique est une action concrète comme dans (10). Ce type d'argument, qui aboutit à une action, nous l'appellerons argument **épistémique pratique** pour le distinguer des arguments épistémiques normaux qui infèrent à une donnée concrète naturelle comme:

(11) *C'est la canicule depuis un mois. La mer devrait donc être chaude* » (E. EGGS, 1994: 65).

Il est à noter qu'un argument épistémique tel (10) repose uniquement sur le topos spécifique implicatif:

< Si c'est loin (P), on n'y va pas (non Q) >, tandis qu'un argument normatif ((7) et (8)) compare d'abord deux valeurs (*être loin* / vs / *être bon marché* et *être bon marché* / vs / *être loin*) pour appliquer ensuite le même raisonnement inférentiel ou topos spécifique implicatif.

Le topique, le logique et l'encyclopédique sous-tendent les arguments épistémiques, déontiques et éthico-esthétiques.

2. La structure syntactico-sémantique de la phrase contribue pleinement à définir le type d'argument.

Il en est ainsi des auxiliaires modaux *devoir* et *pouvoir*, des temps et des modes verbaux, et des statuts 'génériques' et 'spécifique' des articles *le*, *un*.

2.1. Soient ces exemples:

- (12) *Marie n'est pas venue aujourd'hui au travail. Elle DOIT être malade.*
- (13) – *Regarde les yeux rouges du concierge !*
 – *Il a pleuré ! (a)*
 – *Non, il a DÛ boire (b) (exemple de Z. GUENTSCHEVA, in E. EGGS, 1994: 83).*
- (14) *Il DOIT être chez lui, puisqu'il y a de la lumière à ses fenêtres.*
- (15) *Il POUVAIT être cinq heures quand Jean fut de retour.*
- (16) *Le train PEUT se trouver entre Colmar et Strasbourg.*
- (17) *On a sonné. Ce SERA le facteur.*

Ces situations discursives attestent l'existence de l'**argument conjectural**, aspect particulier de l'argument épistémique.

Dans (12) on tâche d'expliquer l'absence de Marie au travail par le fait conjectural, l'hypothèse ou la supposition de sa maladie.

Dans (14), la lumière aux fenêtres introduit la supposition conjecturale de la présence du locataire chez lui.

Dans (13), (a) infère par *abduction*³ et (b) constitue une *supposition* introduite par la valeur épistémique PROBABLE du verbe modal *devoir*.

Dans (15) et (16), l'auxiliaire modal *pouvoir* dont la valeur est celle de PROBABILITÉ engendra aussi un argument conjectural.

Dans (17), on a affaire au futur « conjectural », temps de *dicto* « qui repousse dans le futur la vérification du dire » (R. MARTIN, 1992: 141) et qui achemine le monde possible vers le monde de ce qui est (m_0).

2.2. Dans le champ de la négation et combiné avec le morphème de FUTUR, *pouvoir* ayant le sens de 'capacité interne' engendre un argument **normatif (déontique)**:

(18) – *Sais-tu l'heure qu'il est ? Plus de minuit... Demain matin, tu ne POURRAS pas te lever* (Fr. Mauriac, *Le mystère Frontenac*).

L'inférence qui sous-tend ce discours est la suivante:

< *Si tu ne te couches pas avant minuit, tu ne pourras pas te lever de bonne heure le matin* >.

Cette inférence entraîne la conclusion implicite de statut normatif:
Donc, couche-toi avant minuit.

2.3. L'emploi de l'article *le* 'générique' dans des phrases du type:

(19) *LE chrétien est charitable*

(20) *LES enfants ne mettent pas leurs coudes sur la table*
impose une lecture **épistémique**.

Ainsi (19) se laisse-t-il gloser par: « un chrétien défaillant n'en reste pas moins un chrétien ».

L'emploi de l'article indéfini *un* à valeur générique déclenche une lecture **déontique** (voir, à ce sujet, M. WILMET, 1990: 365):

³ Le terme *abduction* est à prendre au sens de PEIRCE, donc comme une inférence qui, légitimée par une implication, conclut de la présence du conséquent (Q) à l'existence de l'antécédent (P). En l'occurrence: < *Si l'on pleure* (P), *les yeux deviennent rouges* (Q) >.

Depuis ARISTOTE, la rhétorique a conçu ce type d'inférence comme un **argument par le signe probable ou par l'indice**.

- (21) *UN chrétien est charitable* (= « non charitable, un chrétien perd droit à son étiquette »).
- (22) *UNE société repose sur des valeurs* (= *Une société DOIT reposer sur des valeurs*).
- (23) *UN enfant ne met pas ses coudes sur la table.*

*

*

*

Une analyse approfondie du rôle argumentatif des modes (subjonctif, conditionnel, infinitif) et des temps verbaux livrerait un raffinement des arguments conçus sur une base de modalisation.

Chapitre X

STRATÉGIES ARGUMENTATIVES

0. Une stratégie argumentative est un ensemble d'actes de langage basé sur une logique discursive et sous-tendu par une force et un but argumentatifs.

Les trois dispositifs argumentatifs – le topique, le logique et l'encyclopédique – sont inhérents à toute stratégie argumentative.

Les stratégies prennent l'apparence du logique, « en vue d'induire et de réguler le jugement collectif sur une situation ou sur un objet » (G. VIGNAUX, 1979: 69). À ce sujet, G. VIGNAUX estime que dans tout discours, et *a fortiori* dans le discours argumentatif, il y a une *idéologie*, qui évoque « une sorte d'*opérateur* social » qui catégorise les relations intra- et extra-discursives, articule les contraintes de sa formation et régularise la construction d'une « représentation » du monde par ce discours.

La stratégie argumentative est le lieu privilégié du fonctionnement des trois fonctions du discours: la *schématisation*, la *justification* et la *cohérence*.

L'énonciateur agence son discours qui schématise le monde, justifie son propos par l'enchaînement des constituants de ce discours et confère à sa production langagière les qualités de cohérence.

Les stratégies argumentatives sont traversées par leur caractère polyphonique.

Les types de stratégies discursives sont, pour nous, les suivants:

- **stratégies de coopération;**
- **stratégies conflictuelles et réfutatives;**
- **stratégies d'appui et de justification;**
- **stratégies de défense;**
- **stratégies rhétoriques ou de figurativité.**

I. LA COOPÉRATION

1. La communication langagière obéit à un principe de base, à une loi fondamentale du discours que le philosophe du langage H. Paul GRICE postula sous le nom de **principe de la coopération** entre locuteur et destinataire, les deux participants essentiels de l'échange communicationnel.

Cette logique de la communication coopérative, basée sur des implications conventionnelles et surtout sur des *implications conversationnelles*, sur des réseaux d'inférences non-démonstratives, est clairement résumée par H. Paul GRICE lui-même, lorsqu'il écrit que « nos échanges de paroles sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération; chaque participant reconnaît dans ces échanges (toujours jusqu'à un certain point) un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée par tous. Ce but ou cette direction peuvent être fixés dès le départ (par exemple par la proposition initiale de soumettre une question à la discussion), ou bien peuvent apparaître au cours de l'échange; ils peuvent être relativement bien définis, ou assez vagues pour laisser une latitude considérable aux participants (comme c'est le cas dans les conversations ordinaires et fortuites). Mais à chaque stade *certaines* manœuvres conversationnelles possibles seraient en fait rejetées comme inappropriées du point de vue conversationnel. Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général qu'on s'attendra à voir respecté par tous les participants: que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé » (H. P. GRICE, 1979: 60–61).

Si le but de la communication conversationnelle est le désir d'influencer le niveau de connaissance, l'univers épistémique de l'interlocuteur / destinataire, en vue de l'amener à une certaine conclusion ou activité, alors la coopération est le principe fondateur de tout échange verbal.

1.1. Le principe de la coopération est structuré en quatre règles ou maximes, nommées, en écho à KANT, la *quantité*, la *qualité*, la *relation* ou la *pertinence* et la *manière*.

La maxime de la *quantité* exige que toute contribution verbale contienne autant d'information qu'il est requis, ni plus ni moins d'information.

La maxime de la *qualité* exige que chaque intervenant n'affirme que ce qu'il croit être vrai ou ce pour quoi il a des preuves. Les règles spécifiques de cet axiome sont donc: « N'affirmez pas ce que vous croyez être faux » et « N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves ».

À la *relation* ou *pertinence*, GRICE rattache la règle primordiale: « Parlez à propos ». Il s'agit de la maxime fondamentale de la coopération, qui exige que toute contribution verbale soit telle qu'elle puisse contribuer à la pertinence du discours.

La règle de la *manière* concerne la modalité ou la manière dont on doit dire ce que l'on dit, la forme du message. Celui-ci doit être clair, non ambigu, synthétique, méthodique.

Ces quatre maximes concernent l'efficacité du but de l'échange d'information, la capacité des protagonistes de la communication d'engendrer un discours efficace, persuasif, orienté vers une certaine conclusion, donc argumentatif.

1.2. Certes la communication discursive obéit aussi à d'autres règles – esthétiques, sociales ou morales. Parmi les règles visant l'ensemble des comportements sociaux et relevant d'une sorte de code des convenances, il faut citer la *loi de politesse*, dont un aspect fondamental serait fourni par la *loi de la litote*. Les règles concernant le comportement du Locuteur par rapport à son Auditeur se ramènent pour la plupart au principe: *Ménagez autant que possible les faces négatives et positives de l'Auditeur*.

- *Face négative*: « Évitez de donner à l'auditeur des ordres brutaux, de formuler des exigences inconsidérées, de marcher sur ses plates-bandes ».

- *Face positive*: « Évitez de donner à l'auditeur des choses désobligeantes, ou de se moquer de lui ».

Les règles concernant le comportement du Locuteur vis-à-vis de lui-même reposent sur le principe: Arrangez-vous pour ne pas perdre trop manifestement la face, qu'il s'agisse de votre face négative (« Sauvegardez, dans la mesure du possible, votre territoire, et protégez-vous des incursions par trop envahissantes ») ou *positive* (« Ne laissez pas impunément dégrader votre "image", répondez aux critiques, attaques et insultes et ne contribuez pas vous-même à cette dégradation ») (voir, à ce sujet, C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1986: 235-236).

Relèveraient, par exemple, de ce principe:

- la *loi de prudence*, stipulant qu'on ne posera pas de question dont on n'aime pas la réponse, et qu'on n'affirme pas des choses désobligeantes qui léseraient les supérieurs;
- la *loi de décence*, qui exige qu'on évite les manifestations discursives trop débridées ou susceptibles d'être jugées choquantes, par leur teneur ou leurs formulations;
- la *loi de dignité*, conformément à laquelle le locuteur ne s'avilira pas, lorsqu'il sera par exemple contraint de faire marche arrière, sous la pression des événements;
- la *loi de modestie* ou *règle des fleurs*, selon laquelle il ne convient pas de se glorifier soi-même. Cette règle interdit que l'on se jette ostensiblement des fleurs à soi-même (C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1986: 236).

Il est à rappeler que les règles du discours et de la coopération entre les partenaires de la communication s'appuient également sur les conditions de succès des actes de langage (établies par J. AUSTIN et J. SEARLE), qui sont autant de présupposés pragmatiques des énoncés.

2. Le principe de la coopération repose sur le respect des *implications* ou *implicatures conversationnelles*.

Si un locuteur A, debout à côté d'une voiture manifestement immobilisée, voit s'approcher de lui un personnage B, l'échange suivant s'instaure:

(1) A – *Je suis en panne d'essence.*

B – *Il y a un pompiste au coin de la rue.*

B enfreindrait la règle de pertinence s'il ne pensait pas ou ne considérerait pas comme possible que la pompe de la station-service fonctionne, qu'elle y distribue de l'essence.

Dans l'exemple suivant, donné par H.P. GRICE, la maxime de la *quantité* est violée, mais cette transgression s'explique parce que cette règle entre en contradiction avec une autre règle, celle de la *qualité*, par exemple:

(2) A – *Où habite Paul ?*

B – *Quelque part dans le Midi.*

La réponse de B empiète sur la loi de la *quantité*, car elle ne contient pas assez d'information pour satisfaire A. Pourtant cette transgression est justifiée, puisque B, en vertu de la règle de la *qualité* ou *sincérité*, ne peut pas dire ce pour quoi il n'a pas assez de preuves.

Lorsque, lors d'une réception, un personnage A dit à un ami B:

(3) – *Quel laidron, la femme de ton supérieur! Et agaçante, avec ça !,*

B lui répliquera:

– *Il fait beau, dehors. Veux-tu sortir prendre l'air ?*

Cet échange conversationnel respecte le principe de la coopération et fait resotir les implicatures conversationnelles propres au postulat qu'on ne doit pas dire du mal des supérieures (loi de prudence).

Ainsi, à lire GRICE, un locuteur en émettant la proposition P a implicité la proposition Q si et seulement si les conditions suivantes sont remplies:

(a) Il faut qu'il n'y ait pas lieu de supposer qu'il n'observe pas les règles de la conversation, ou au moins le principe de coopération.

(b) Il faut ensuite supposer que ce locuteur sait ou pense que Q est nécessaire pour que le fait qu'il dise (ou fasse semblant de dire) P ne soit pas contradictoire avec la supposition (a).

(c) Le locuteur pense (et s'attend que l'interlocuteur pense que lui pense) que l'interlocuteur est capable de déduire ou de saisir intuitivement qu'il est absolument nécessaire de faire la supposition évoquée en (b) (voir H. P. GRICE, 1979: 64).

Le schéma de déclenchement d'une implicature conversationnelle est donc le suivant:

1. Le locuteur L a dit P.

2. Il n'y a pas lieu de supposer pour l'interlocuteur I que L n'observe pas les maximes conversationnelles ou du moins le principe de coopération (CP).

3. Pour cela, il fallait que L pense Q.

4. L sait (et sait que I sait que L sait) que I comprend qu'il est nécessaire de supposer que L pense Q.

5. L n'a rien fait pour empêcher I de penser Q.

6. L veut donc que I pense Q.

7. Donc L a implicite Q.

3. D. WILSON et S. SPERBER ont réduit le principe de la coopération à la seule règle de la *pertinence*. « Être pertinent, c'est amener l'auditeur à enrichir ou à modifier ses connaissances et ses conceptions. Cet enrichissement ou cette modification se fait au moyen d'un calcul dont les prémisses sont fournies par le savoir partagé, l'énoncé, et, le cas échéant, l'énonciation. Dans ce calcul, seules entrent, bien sûr, des prémisses que l'auditeur considère comme vraies » (D. WILSON et D. SPERBER, 1979: 90).

La pertinence d'un énoncé ou d'un discours est en proportion directe du nombre de conséquences pragmatiques qu'il entraîne pour l'auditeur et en proportion inverse de la richesse d'information qu'il contient.

L'auditeur tient pour axiomatique que *le locuteur a fait de son mieux pour produire l'énoncé le plus pertinent possible*.

La contribution du locuteur sera dite pertinente si, d'une part, il existe une relation entre l'énoncé et la situation de discours ou le contexte et si, d'autre part, l'implicature qui lui est associée est vraie: « elle sera par contre non pertinente si d'une part aucune relation avec la situation de discours ou le contexte n'existe et si, d'autre part, elle est fausse » (J. MOESCHLER, 1989: 115).

Définie par D. SPERBER et D. WILSON (1989) comme notion comparative, la pertinence repose sur deux principes de base, le premier visant les *effets contextuels* et le second l'*effort de traitement*. Plus

l'effet cognitif produit par le traitement d'un énoncé donné est grand, plus grande sera la pertinence de cet énoncé pour l'individu qui l'a traité. Le second principe postule que plus l'effort requis pour le traitement d'un énoncé donné est important, moins grande sera la pertinence de cet énoncé pour l'individu qui l'a traité.

Dans le fonctionnement du principe de la coopération et des implicatures conversationnelles agissent les trois dispositifs de l'argumentation: le *topique*, le *logique* et l'*encyclopédique*.

4. L'argumentation est basée sur bon nombre de stratégies de coopération.

4.1. Il y a, tout d'abord, des *réactions coopératives aux assertions*. Le but poursuivi par l'énonciateur d'une assertion est de faire croire au destinataire que la proposition communiquée est vraie. « Admettre un énoncé assertif, c'est faire ce qui est demandé par l'acte d'assertion, à savoir croire » – avaient soutenu J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 88).

Une réaction verbale sera coopérative « si elle s'accorde parfaitement avec la présupposition de la nouveauté de l'information fournie » (S. STATI, 1990: 99) et si elle respecte les axiomes du principe de coopération.

- (4) – *On passe à table.*
– *Voilà une bonne nouvelle !*

Il est aisé de refaire l'inférence non-démonstrative ou l'implicature conversationnelle ainsi que la donnée encyclopédique qui sous-tendent la cohérence de cet échange.

Le plus souvent une réaction coopérative à une assertion justifie le bien-fondé de celle-ci.

Soit ce texte:

- (5) *Tranquillement, l'enfant arriva du fond du square et se planta devant la jeune fille.*

« J'ai faim », dit l'enfant.

Ce fut pour l'homme l'occasion d'engager la conversation.

« C'est vrai que c'est l'heure du goûter », dit l'homme.

La jeune fille ne se formalisa pas. Au contraire, elle lui adressa un sourire de sympathie.

« Je crois, en effet, qu'il ne doit pas être loin de quatre heures et demie, l'heure de son goûter. »

*Dans un panier à côté d'elle, sur le banc, elle prit deux tartines recouvertes de confiture et elle les donna à l'enfant (M. Duras, *Le square*).*

L'intervention de l'enfant: *J'ai faim* est confirmée, justifiée et appuyée par celle de l'homme: *C'est vrai que c'est l'heure du goûter*, justification structurée par le modalisateur épistémique < CERTAIN >: *C'est vrai*.

Une stratégie argumentative fréquente repose sur les réactions évaluatives (favorables ou défavorables) de l'interlocuteur, déclenchées par l'assertion de l'énonciateur:

(6) – *Pierre a été reçu premier au concours.*

– *Bravo!*

(7) – *Le flic m'a flanqué une contravention.*

– *Le salaud!*

Au même titre, l'assertion d'un événement rapporté pourra déclencher chez l'interlocuteur une réaction de compassion, de surprise, de satisfaction ou d'insatisfaction.

(8) – *Marie s'est cassé la jambe.*

– *Oh, la pauvre! Il ne manquait plus que ça!*

(9) « *La crise ministérielle continue* », *titrent les journaux.*

– *Tant pis! se dit Jacques.*

À l'assertion d'une opinion de l'énonciateur, l'interlocuteur pourra fournir une adhésion congruente, exprimée par un adverbe de phrase modalisateur:

(10) – *Il a remporté le grand prix.*

– *Évidemment / Sans doute / Certainement / Heureusement.*

Les stratégies argumentatives de coopération fournissent souvent des éléments informatifs de rectification, à même de contribuer à la progression rhématique du texte. Soit cet exemple:

(11) – *Il est venu des médecins de l'extérieur et du personnel sanitaire.*

– *Oui, dit Rieux. Dix médecins et une centaine d'hommes. C'est beaucoup, apparemment. C'est à peine assez pour l'état présent de la maladie. Ce sera insuffisant si l'épidémie s'étend* (A. Camus, *La Peste*).

4.2. Les réactions coopératives aux questions sont déclenchées surtout par l'appel d'information exigé par la question elle-même. La pertinence de toute question réside dans la capacité de son énonciateur à soutirer une réponse de la part de son interlocuteur / allocutaire.

4.2.1. Les réactions coopératives les plus banales se retrouvent donc dans les couples QUESTION - RÉPONSE.

(12) – *Quelle heure est-il ?*

– *Il est midi.*

Soit ce texte de DIDEROT, dont la cohérence argumentative repose tout entière sur le mariage dialogique des QUESTIONS et des RÉPONSES qu'on leur fournit:

(13) *Comment s'étaient-ils rencontrés ? Par hasard, comme tout le monde. Comment s'appelaient-ils ? Que vous importe ? D'où venaient-ils ? Du lieu le plus prochain. Où allaient-ils ? Est-ce que l'on sait où l'on va ? Que disaient-ils ? Le maître ne disait rien; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut* (Jacques le fataliste et son maître).

Un énoncé de forme interrogative véhicule souvent une réponse coopérative d'acquiescement:

(14) – *Voulez-vous participer à ce colloque ?*

– *Pourquoi pas ?*

La question-écho exprime une quasi-approbation:

(15) – *Êtes-vous contente ?*

– *Si je suis contente ?*

4.2.2. La réponse à un acte de question peut être indirecte; les interlocuteurs mobilisent alors les implications (implicatures) conversationnelles. Le fonctionnement du principe de la coopération, sous-tendu par une inférence pragmatique pertinente, apparaît clairement dans de tels échanges discursifs:

(16) – *Ce pauvre Léon! disait Charles, comment va-t-il vivre à Paris ?... S'y accoutumera-t-il ? Madame Bovary soupira.*

– *Allons donc! dit le pharmacien en claquant de la langue, les parties fines chez le traiteur! les bals masqués ! le champagne ! tout cela va rouler, je vous assure* (G. Flaubert, *Madame Bovary*).

(17) – *Est-ce que tu as peur, mère ?*

– *À mon âge, on ne craint plus grand-chose*

(A. Camus, *La Peste*).

Les **stratégies d'indirectivité**, analysées par J. SEARLE, reposent sur le fait que « le locuteur communique à l'auditeur davantage qu'il ne dit effectivement, en prenant appui sur l'information d'arrière-plan, à la fois linguistique et non linguistique, qu'ils ont en commun, ainsi que sur les capacités générales de rationalité et d'inférence de l'auditeur » (1979: 73).

La théorie explicative des actes de langage indirects comprendra donc: une théorie des actes de langage, certains principes généraux de conversation coopérative, un arrière-plan ou prérequis d'informations encyclopédiques fondamentales que le locuteur ou l'auditeur ont en commun ainsi que la capacité de l'auditeur à faire des inférences. La convention joue un rôle particulier dans la cristallisation de l'indirectivité.

Dans l'acte de langage indirect un acte illocutoire *primaire* est accompli indirectement, par l'expression d'un *acte secondaire littéral*.

Ainsi dans (16), la réplique du pharmacien témoigne d'un acte indirect dont l'illocution primaire « Il vivra bien à Paris, il s'y accoutumera bien » est exprimée par un acte illocutoire littéral, secondaire, fait des exclamations: *les parties fines chez le traiteur!*, *les bals masqués!*, *le champagne!* et de la conclusion anaphorique: *tout cela va rouler, je vous assure*.

Dans (17), l'acte primaire de la réponse est *Non, je n'ai pas peur*; l'acte illocutoire secondaire, littéral est constitué par l'assertion *À mon âge, on ne craint plus grand-chose*.

J. SEARLE a reconstruit les dix étapes nécessaires à la dérivation de l'illocution primaire à partir de l'illocution littérale (voir J. SEARLE, 1979: 75 – 77). Le fait essentiel à démontrer est que la stratégie inférentielle devra établir d'abord que *le but illocutoire primaire diverge du but littéral*; ensuite on précisera quel est ce but illocutoire primaire.

G. FAUCONNIER (1981) a résumé le propre des actes de langage indirects en précisant que ceux-ci mettent en jeu trois principes essentiels de nature différente:

(a) *le principe d'interruption*, relatif aux actes symboliques en général;

(b) *l'inférence invitée*, propriété gricienne de la logique naturelle;

(c) *l'anticipation sociale des actes*, de nature sociologique.

Une assertion littérale telle:

(18) *Je vais vous demander de déplacer votre voiture*
est un acte symbolique de demande (question-requête) qui 'court-circuite' les conditions de succès des actes illocutoires directs. On s'étonnerait d'entendre (18) suivie par la demande qu'elle annonce littéralement; au contraire, (18) équivaut précisément à cette demande en vertu du « principe d'interruption ». L'expression de (18), en créant la situation S (annonce d'une demande prochaine) qui implique la situation S' (cette demande), rend du même coup la réalisation effective de S' superflue, et même carrément normale. « *Le principe d'interruption* n'offre pas seulement la possibilité d'un raccourci: parfois il l'impose, vraisemblablement en vertu d'une maxime gricienne plus générale de « brièveté » qui s'appliquerait à l'action sous toutes ses formes » (G. FAUCONNIER, 1981: 48).

4.3. Les réactions coopératives aux actes directifs (actes d'ordonner, de commander, de demander, de plaider, de supplier, de prier, de solliciter, de donner des instructions, d'interdire) représentent autant de stratégies argumentatives basées sur des actes de langage directs et indirects.

(19) – *Tu as refusé cette offre avantageuse. Explique-toi!*
– *D'accord. D'abord je n'avais pas tout l'argent; ensuite je n'avais pas l'envie de faire cet achat.*

(20) – « *On ne parle pas de rats à table, Philippe. Je vous interdis à l'avenir de prononcer ces mots.* »

– « *Votre père a raison* », a dit la souris noire (A. Camus, *La Peste*).

Deux semblent être les traits déterminants de l'indirectivité: d'abord, la stratégie discursive qui permet d'établir l'existence d'un but illocutoire latent distinct du but illocutoire contenu dans le sens sémantique de la phrase; ensuite, la procédure inférentielle qui permet de trouver en quoi consiste le but illocutoire latent. On voit ainsi comment s'établit la synthèse d'une *théorie des actes de langage* avec l'*analyse conversationnelle* (sous-tendue par le principe gricéen de la coopération) et l'*argumentation*, structurée par ses trois dispositifs indissociables: le *topique*, le *logique* et l'*encyclopédique*.

II. L'INTERROGATION

1. L'interrogation suspend la valeur de vérité de la proposition qu'elle exprime. « Elle apparaît comme un au-delà par rapport au vrai et au faux, comme une fonction suspensive de la valeur de vérité, comme la mise en débat d'une proposition préalablement envisagée dans quelque image d'univers comme vraie ou comme fausse » (R. MARTIN, 1987: 21).

1.1. Ce phénomène trouve un solide fondement dans l'**anaphore**. Celle-ci peut s'établir à la question elle-même:

- (1) – *Viendra-t-il demain ?*
 – *Je me LE demande aussi (= Je me demande aussi: Viendra-t-il demain ?).*

Mais on peut aussi renvoyer anaphoriquement à l'assertion sous-jacente:

- (2) – *Ira-t-il à ce congrès ?*
 – *Je LE souhaite vivement (= Qu'il aille).*

Pour que le renvoi anaphorique opère, il y faut « quelque élément virtualisant » (R. MARTIN, 1987: 21). *Ira-t-il à ce congrès ?* et *Viendra-t-il demain ?* n'ont ni la valeur VRAI ni la valeur FAUX; une forme comme le conditionnel devra situer ces énoncés dans le POSSIBLE.

1.2. Enchaînés à des énoncés interrogatifs, les anaphoriques *alors* et *sinon* deviennent des antonymes discursifs:

- (3) *Est-ce qu'il viendra demain ? Parce qu'ALORS je dois aller le chercher à l'aéroport (= Est-ce que P ? Parce que s'il en est ainsi...).*
 (4) *Est-ce qu'il viendra demain ? Parce que SINON je me reposerai tout l'après-midi (= Est-ce que P ? Parce que s'il n'en est pas le cas...).*

Dans (3), l'élément virtualisant dans l'enchaînement est positif, équivalent de OUI; dans (4), cet élément virtualisant est négatif, équivalent de NON.

Par rapport à l'assertion, la question apparaît donc comme une opération seconde, suspensive de la valeur de vérité.

« Si le sens d'une phrase assertive est l'ensemble des conditions qui doivent être vérifiées pour que P puisse être dit vrai, alors le sens d'une question sera donné par l'ensemble des conditions qui doivent être vérifiées pour que " ? P " ait une réponse vraie » – écrit R. MARTIN (1987: 23). Ces conditions sont de nature pragmatique, discursive et situationnelle. Une question comme:

(5) *Quel jour de la semaine tombe Noël cette année ?*

recevra la réponse *Un dimanche* si et seulement s'il est vrai que le 25 décembre sera un dimanche.

2. L'indétermination de la question quant à sa valeur de vérité tient aussi au fait que la différence entre question positive et question négative semble être effacée.

L'interrogation positive oriente vers une réponse négative; l'interrogation négative vers une réponse positive.

R. MARTIN (1987: 24) interprète la question directe totale de la manière suivante:

a) Le locuteur ignore si P si et seulement si, à ses yeux, P est faux dans au moins un monde possible.

b) Le locuteur tend vers un état (U_{je}) de son univers où P aurait, dans le monde m_0 (monde de ce qui est), ou la valeur « vrai » ou la valeur « faux ».

Cette hypothèse explicative permet de prendre en compte l'orientation rhétorique des questions: la condition « faux dans au moins un monde » est remplie si P est faux dans tous les mondes. La question positive se trouve ainsi cinétiquement orientée vers le négatif. L'inverse est vrai de la question négative: « P est alors vrai dans au moins un monde possible, condition satisfaite si P est vrai dans tous les mondes relatifs à l'intervalle de temps considéré – ce qui revient à dire que, relativement à cet intervalle, P est vrai dans m_0 » (R. MARTIN, 1987: 25).

2.1. Il existe une évidente parenté entre la négation et l'interrogation, les deux représentant un second pas du jugement par rapport à l'assertion.

La question est argumentativement orientée dans le même sens que la négation.

(6) *Il fait beau aujourd'hui mais fera-t-il beau demain aussi ?*

Cet énoncé a pour orientation argumentative « Il ne fera pas beau demain ».

Il paraît que ce phénomène existe dans bien des langues. En anglais cela est évident par le rôle de *do* ou le passage de *some* à *any*. Que l'on compare:

(7) *She wants some coffee.*

(8) *Does she want any coffee ?*

(9) *She does not want any coffee.*

Toutes ces considérations amènent R. MARTIN à conclure que l'interrogation « présuppose la vérité de P dans quelque monde possible, et c'est à cette assertion sous-jacente que renvoie l'anaphore. Mais elle pose la fausseté dans au moins un monde possible, et c'est ce qui explique son cinétisme rhétoriquement orienté vers la négation. L'hypothèse que la proposition interrogative est fausse dans au moins un monde possible la fait en tout cas échapper à l'indécidable, défini comme la non-appartenance à l'univers de croyance » (1987: 25).

3.0. J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981) ont avancé l'hypothèse que dans une **coordination argumentative** un énoncé interrogatif *Est-ce que P ?* est orienté vers le type de conclusion que pourrait servir $\sim P$ (non P).

3.1. La notion de '**coordination argumentative**' s'explique ainsi: deux énoncés E_1 et E_2 sont argumentativement coordonnés si le discours présente E_1 comme pouvant appuyer ou infirmer E_2 ou une conclusion favorisée par E_2 .

Ainsi dans:

(10) *Il fait beau (= E_1): on pourra aller à la piscine (E_2),*

E_1 est donné comme une raison d'admettre E_2 , « admettre signifiant à la fois croire le locuteur de E_2 justifié dans son énonciation, et accepter les obligations – de dire, croire ou faire – qu'il prétend imposer à son allocutaire » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981: 6).

Entre E_1 et E_2 il s'établit des rapports de justification, d'opposition, d'inférence, de présupposition, etc.

Soient pour les rapports du type **justification** les exemples (empruntés à J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981: 6):

(11) *C'est un peu idiot d'abandonner ton poste (= E₁). Est-ce que tu pourras trouver mieux à Lyon ? (= E₂)*

(12) *Tu ne devrais pas quitter ton appartement (= E₁). Est-ce que le quartier te déplaît vraiment ? (= E₂)*

Dans ces exemples, *est-ce que P ?* pourra être remplacé par $\sim P$ (*Tu ne pourras trouver mieux à Lyon / Le quartier ne te déplaît pas vraiment*). Par contre, la substitution de l'énoncé assertif P à la question rend les enchaînements incohérents, sauf à imaginer des situations d'argumentations inverses de celles qui sous-tendent les discours ci-dessus.

(11)(a) * *C'est un peu idiot d'abandonner ton poste. Tu pourras trouver mieux à Lyon.*

(12)(a) * *Tu ne devrais pas quitter ton appartement. Le quartier te déplaît vraiment.*

Un second test permet également de vérifier les justifications discursives à interrogation: c'est l'emploi du prédicat inverse dans la proposition interrogative. Ainsi, il est impossible – si l'on veut conserver la même question – de remplacer dans les questions précédentes (11)-(12) le prédicat par son contraire, et de dire par exemple:

(12)(b) * *Tu ne devrais pas quitter ton appartement. Est-ce que le quartier te plaît vraiment ?*

(11)(a), (12)(a) et (12)(b) sont des anomalies ou agrammaticalités discursives dues à des violations argumentatives.

Il arrive même que des interrogations partielles recèlent – dans la coordination argumentative – une orientation négative.

Soit cet exemple:

(13) *La cité elle-même, on doit l'avouer, est laide (= E₁) [...] Comment faire imaginer, par exemple, une ville sans pigeons, sans arbres et sans jardins, où l'on ne rencontre ni battements d'ailes, ni froissements de feuilles, un lieu neutre pour tout dire ? (= E₂) (A. Camus, La Peste).*

Le constituant E_2 qui justifie le constituant E_1 pourrait se paraphraser comme:

On ne peut pas imaginer / on a du mal à imaginer une ville sans pigeons, sans arbres et sans jardins, etc.

La signification négative en est hors de doute.

3.2. Les interrogations rhétoriques ont une haute vertu argumentative. J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981) avancent l'hypothèse que toute question rhétorique possède un aspect argumentatif négatif, l'inverse est en revanche faux. Et il arrive même que des interrogations rhétoriques partielles soient des réponses, subjectives, certes, mais qui confèrent aux énoncés une orientation argumentative positive. Soit, à cet égard, l'exemple suivant:

(14) *Si je range l'impossible Salut aux magasin des accessoires, que reste-t-il ? Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui* (J.-P. Sartre, *Les Mots*).

Dans l'interrogation rhétorique, le locuteur fait comme si la réponse à la question allait de soi, aussi bien pour lui que pour l'allocutaire. La question n'est là que pour rappeler cette réponse; elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise.

Les rhétoriciens ont souligné à plusieurs reprises le fait que ce type de question a toujours une valeur négative par rapport au contenu constituant le thème de la question. Ainsi, s'il s'agit d'une interrogation **partielle** telle que:

(15) *Comment pourrais-je faire autrement ?*,
la lecture rhétorique, proche de *Je ne pourrais pas faire autrement*, constitue une sorte de négation du présupposé de la question.

S'il s'agit d'une interrogation **totale**, du genre de:

(16) *Est-ce que je pourrais faire autrement ?*,
la lecture rhétorique fournit un sens analogue au précédent, c'est-à-dire la négation de la question.

Dans le cas des interrogations rhétoriques, la valeur argumentative intrinsèque de la question est exploitée pour l'accomplissement d'un acte d'ARGUMENTER.

Soit cet exemple, puisé à MONTESQUIEU, qui présente le discours polyphonique des ambassadeurs envoyés par les Troglodytes pour affronter une peuplade voisine désireuse de les envahir:

(17) *Que vous ont fait les Troglodytes ? Ont-ils enlevé vos femmes, dérobé vos bestiaux, ravagé vos campagnes ? Non: nous sommes justes, et nous craignons les dieux. Que demandez-vous donc de*

nous ? Voulez-vous de la laine pour vous faire des habits ? Voulez-vous du lait de nos troupeaux, ou des fruits de notre terre ? Mettez bas les armes: venez au milieu de nous et nous vous donnerons de tout cela (Montesquieu, *Lettres Persanes*, ch. *La cité idéale: les Troglodytes*).

4. Les énoncés de forme E_1 mais E_2 établissent, dans la coordination argumentative, une **opposition** entre E_1 et E_2 .

Qu'on envisage ces exemples:

(6) *Il fait beau aujourd'hui (= E_1), **mais** fera-t-il beau demain aussi ? (= E_2)*

(18) *Au fond [...], l'avenir du français s'écartera à la croisée de deux chemins. Celui qui entend le conduire vers une évolution rapide. Et l'autre, qui suit la ligne d'une défense ferme (= E_1). **Mais** le choix est-il encore possible, tant cette langue, au cours des siècles, s'est transformée par d'innombrables emprunts ? (= E_2)* (L'EXPRESS, Août, 1984: *Sait-on encore parler le français ?*)

Les exemples (6) et (18) argumentent dans le même sens que l'assertion négative $\sim P$: *Il ne fera pas beau demain* et, respectivement, *Ce choix n'est plus encore possible*. Si l'on explicitait, une conclusion déductible de (6) serait: *Peut-être faudrait-il remettre l'excursion* et jamais du type: *Partons demain comme prévu*. Un doute se glisse dans l'image d'univers. Le test du bien fondé de cette interprétation est la conservation du mouvement argumentatif de (6) et (18) si l'on substitue à la question l'assertion négative correspondante: *Il ne fera pas beau demain* et *Ce choix est impossible*. De même, le test de l'emploi du prédicat inverse dans E_2 engendre une agrammaticalité discursive (lisez argumentative):

(6)(a) * *Il fait beau aujourd'hui, mais fera-t-il **mauvais** demain ?*

(18)(a) * *Au fond, l'avenir du français s'écartera à la croisée de deux chemins. Celui qui entend le conduire vers une évolution rapide. Et l'autre, qui suit la ligne d'une défense ferme. **Mais** le choix est-il toujours **impossible** tant cette langue, au cours des siècles, s'est transformée par d'innombrables emprunts ?*

La vérification par la substitution de l'assertion positive à la question rend (6)(b) impossible:

(6)(b) * *Il fait beau aujourd'hui, mais il fera beau demain*, mais rend ses correspondants avec prédicats contraires dans E_2 tout à fait intelligibles:

(6)(c) *Il fait beau aujourd'hui, mais demain il fera mauvais.*

L'opérateur argumentatif *mais* marque une opposition entre les conclusions qui se dégagent de deux énonciations E_1 et E_2 en rapport syntactico-sémantique.

5. Dans les énoncés qui renferment une question introduite par *d'ailleurs* (*d'ailleurs est-ce que P ?*), P doit être de sens opposé à l'énoncé E_1 sur lequel enchaîne *d'ailleurs*. C'est le critère de *d'ailleurs* qui amène J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981) à avancer l'hypothèse que *est-ce que P* est non seulement argument, mais nécessairement argument opposé à P . Soient ces exemples:

(19) *Je retournerais bien à cet hôtel: j'en ai été content (= E_1), et d'ailleurs, est-ce que Pierre en a gardé un mauvais souvenir ? (= E_2).*

(20) *Je n'ai pas envie de retourner dans cet hôtel: j'en ai été mécontent (= E_1), et d'ailleurs, est-ce que Pierre en a gardé un bon souvenir ? (= E_2).*

Certainement, une lecture rhétorique de E_1 – comme une sorte d'assertion négative – est toujours possible dans ces enchaînements. Mais elle n'est nullement nécessaire, et d'autant moins que l'on considère E_1 comme étant déjà par lui-même un argument décisif, une preuve, E_2 ne servant alors qu'à « faire bonne mesure ».

Ces exemples démontrent le rôle d'inverseur argumentatif joué par l'interrogation: dans ceux-ci il ne serait pas possible de substituer à E_2 l'énoncé affirmatif correspondant:

(19)(a) * *Je retournerais bien à cet hôtel: j'en ai été content, et d'ailleurs, Pierre en a gardé un mauvais souvenir.*

En revanche, il est loisible de remplacer E_2 par son correspondant assertif à prédicat inverse:

(19)(b) *Je retournerais bien à cet hôtel: j'en ai été content, et d'ailleurs, Pierre en a gardé un bon souvenir.*

(20)(b) *Je n'ai pas envie de retourner à cet hôtel: j'en ai été mécontent, et d'ailleurs Pierre en a gardé un mauvais souvenir.*

En tant qu'**inverseur argumentatif**, l'opérateur de QUESTION est moins efficace que l'opérateur de NÉGATION.

Soit ainsi cet exemple:

(21) *Je n'ai jamais eu la curiosité de vérifier l'exactitude historique du récit de Nestor. Et d'ailleurs qu'importe ? Il y a une vérité humaine – j'allais écrire nestorienne – qui dépasse infiniment celle des faits* (M. Tournier, *Le Roi des Aulnes*).

Le prédicat argument *qu'importe ?* est une forme de négation argumentative beaucoup plus faible que l'argument carrément négatif. C'est que la valeur argumentative intrinsèque de la question est liée à l'expression de l'incertitude. Cela explique aussi pourquoi on ne peut pas toujours coordonner au moyen de *d'ailleurs* une assertion de P et une question portant sur Q, même si P et Q sont d'orientations argumentatives inverses (et donc que Q et *est-ce que P ?* sont coorientés). À ce sujet, on imagine mal – selon J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981: 10) – l'enchaînement suivant:

(22) *? J'ai envie d'aller à cet hôtel: j'en ai été content (= E₁) et d'ailleurs, est-il hors de prix ? (= E₂).*

Pour appuyer une décision il faut des arguments beaucoup plus forts que pour la mettre en question. Dans le cas de (22), il faudrait que E₂ apparaisse comme un argument plus fort. Le caractère douteux de (22) provient de ce que E₂ a tendance à être vu comme un argument faible. C'est que, factuellement, Q = *l'hôtel est hors de prix* est souvent perçu comme un argument fort, une preuve, contre l'hôtel. D'où il résulte que son inversion argumentative dans *est-ce que Q ?* produira un argument faible en faveur de l'hôtel. C'est une conséquence de la **loi d'inversion**. À ceci s'ajoute ce qu'on a déjà dit: comme inverseur argumentatif, l'opérateur d'INTERROGATION est moins efficace que l'opérateur de NÉGATION. Ces deux raisons empêchent l'énoncé interrogatif *est-ce qu'il est hors de prix ?* de servir facilement d'argument second pour la conclusion: *J'ai envie d'aller à cet hôtel*.

6. La question apparaît aussi dans une suite d'énoncés E₁ + E₂ pour créer des **enchaînements argumentatifs** ainsi que des **enchaînements explicatifs** (c'est-à-dire non argumentatifs).

6.1. Soient comme exemples d'enchaînements argumentatifs:

(23) *Je ne voudrais pas être indiscret, mais est-ce que Marc t'a écrit ?*

(24) – *Vous connaissez M. Rigaud, l'architecte ? Il est de mes amis*
(A. Camus, *La Peste*).

(25) *Est-ce qu'il fera beau demain, puisque tu sais tout ?*

(26) – *Puisque je connais le truc, pourquoi je ne m'en servirais pas ?* (A. France, *Crainquebille*).

Ces énoncés sont fondés sur l'énonciation et au travers de la demande de choix « P ou ~ P ? ». C'est sur l'énonciation de la question que porte l'enchaînement et, en l'occurrence, sur le fait d'avoir prétendu créer une obligation de réponse. **L'existence même de l'énonciation devient argument.**

Soit aussi cet exemple:

(27) *Est-ce difficile de rédiger un livre de rhétorique moderne, et même est-ce possible ?,*

où la supériorité argumentative de la seconde énonciation sur la première tient à ce que l'alternative qu'elle présente à l'allocutaire est plus vaste, et donc témoigne chez le locuteur d'une ignorance plus grande.

Le plus souvent, les enchaînements argumentatifs prennent en considération l'aspect factuel ~ P. Ainsi, si la pluie est une objection à la promenade, on ne pourra pas dire:

(28) * *Je n'ai pas envie de sortir, et d'ailleurs est-ce qu'il va pleuvoir ?*

Par contre, l'enchaînement devient possible en substituant *faire beau* à *pleuvoir*.

6.2. Certains enchaînements argumentatifs semblent exclus en vertu des composants LOGIQUE et ENCYCLOPÉDIQUE de toute argumentation.

Il en est ainsi des exemples suivants:

(29) * *Est-ce que ton appartement est calme ? (= E₁) Parce qu'ALORS il faut le quitter (= E₂).*

(30) * *Est-ce que ton appartement est calme ? (= E₁) Parce que SINON, il faut le garder (= E₂).*

Ces exemples sont aberrants. Ils redeviennent intelligibles si l'on y substitue *bruyant* à *calme*. De cette manière, l'inférence logique peut agir et témoigner, par là-même, de l'encyclopédique:

(31) *Est-ce que ton appartement est bruyant ? (= E₁) Parce qu'ALORS il faut le quitter (= E₂).*

(32) *Est-ce que ton appartement est bruyant ? (= E₁) Parce que SINON, il faut le garder (= E₂).*

L'inférence logique jointe à l'encyclopédique explique la séquence

(31) par le raisonnement argumentatif suivant:

(i) *Si un appartement est bruyant, (alors) il faut le quitter.*

Par contre, (32) est sous-tendu par l'inférence argumentative:

(ii) *Si un appartement n'est pas bruyant, il faut le garder.*

J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981) envisagent ces cas par le recours à la distinction entre **anaphore** et **enchaînement argumentatif**. Au fond, il ne s'agit pas là d'un véritable enchaînement argumentatif, mais plutôt d'un enchaînement non argumentatif. Le couple antonymique de *alors* / *sinon* n'est pas anaphorique de la question E₁ prise dans sa totalité; il ne reprend de cette question que la proposition virtualisante de base *Ton appartement est bruyant* (reprise accompagnée d'une négation dans le cas de *sinon*); cette proposition virtualisante, basique, préalable, est présentée comme argument pour *Il faut le quitter* / vs / *Il faut le garder*. Ni (31) ni (32) ne présentent donc la question E₁ en tant que telle comme favorisant la conclusion E₂. Il n'y aura pas dans (31)–(32) de coordination argumentative.

Ces exemples montrent, par contre, que ce type de renvoi anaphorique à un énoncé interrogatif, renvoi générateur de l'antonymie discursive *alors* / vs / *sinon*, ne reprend pas l'orientation argumentative de la question, mais simplement la proposition basique sous-jacente à celle-ci.

Ces cas témoignent aussi de la dissymétrie entre l'aspect négatif ~ P et l'aspect positif P de l'interrogation *Est-ce que P ?* Seul le second peut être anaphorisé.

Nous avons vu un bel exemple de fonctionnement polyphonique du discours. La proposition basique assertive, sous-jacente à la question, représenterait une première voix énonciative qui se fait entendre dans ce type de stratégie discursive.

6.3. La même polyphonie discursive apparaît dans l'**enchaînement explicatif**, fondé lui-aussi, sur une assertion préalable de E_1 . Ainsi dans:

(33) *Si je ne suis pas indiscret, qu'est-ce qui te fait quitter cette ville ? (= E_2) Est-elle bruyante ? (= E_1)*

C'est l'assertion préalable de E_1 (*Cette ville est bruyante*) qui fonde l'enchaînement explicatif ci-dessus. Le caractère polyphonique de ce discours est évident: en posant sa question, le locuteur de: *est-elle bruyante ?* présente l'assertion préalable et éventuelle: *cette ville est bruyante* – assertion qu'il ne prend pas à son compte – comme une explication possible de départ de son interlocuteur. Une preuve du caractère non argumentatif de E_1 est qu'on ne peut le faire suivre, dans (33), d'une question E_3 introduite par *d'ailleurs* sans qu'il en résulte une certaine étrangeté:

(34) ** Si je ne suis pas indiscret, qu'est-ce qui te fait quitter cette ville ? (= E_2) Est-elle bruyante ? (= E_1) Et d'ailleurs, est-elle si polluée que ça ? (= E_3)*

Or, *d'ailleurs* obligerait à lire E_1 et E_2 comme des arguments pour une même conclusion, et non comme des explications. C'est donc que (33) a une structure explicative et non argumentative. La séquence *Qu'est-ce qui te fait quitter cette ville ?* doit être interprétée comme une demande d'explication. À remarquer que (34) redevient possible si on remplace *Si je ne suis pas indiscret*, marqueur de la demande d'explication, par *Tu es fou* qui fait de E_3 un reproche:

(35) *Tu es fou ! Qu'est-ce qui te fait quitter cette ville ? (= E_2) Est-elle bruyante ? (= E_1) Et d'ailleurs, est-elle si polluée que ça ? (= E_3)*

E_1 et E_3 peuvent alors être conçus comme des arguments justifiant ce reproche. Il est alors à noter que ces arguments sont tirés de l'aspect négatif de E_1 et E_3 – *la ville n'est pas bruyante / elle n'est pas si polluée que ça* –, c'est-à-dire de ce qu'on considère comme la valeur argumentative inhérente; à l'inverse de (33), où l'explication de l'abandon était tirée de l'aspect positif de E_1 .

7. Pour synthétiser les éléments d'une théorie argumentative de l'interrogation (totale), J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981:

16–21) proposent de définir les questions *est-ce que P ?* par les trois aspects suivants:

- (a) l'assertion préalable de P;
- (b) l'expression d'une incertitude concernant P;
- (c) la demande faite à l'interlocuteur de choisir entre donner une réponse du type P, une réponse du type $\sim P$ ou bien – ajoutons-nous – une réponse modalisée du type *Peut-être, Probablement, En effet, Certainement*.

7.1. Pour ce qui est de l'**assertion positive préalable de P**, l'introduction de cette notion ne peut se faire que dans le cadre de la **polyphonie**. En posant la question *est-ce que P ?*, un locuteur L fait entendre un énonciateur L' qui affirme / a affirmé / pourrait affirmer que P. Cette présence de l'assertion positive préalable rend compte surtout de certains enchaînements dont nous avons parlé précédemment. Il en est ainsi de l'enchaînement explicatif.

La présence de l'assertion préalable s'explique aussi dans des énoncés où il y a des **anaphoriques démonstratifs**. Ceux-ci, qui renvoient à un énoncé interrogatif dans sa totalité, ne considèrent cet énoncé qu'à travers son assertion préalable. C'est le cas de l'anaphorique *ça* dans des situations comme:

(36) *Est-ce que tu seras des nôtres ce soir ? Ça me ferait plaisir, où ça* est le substitut de: *que tu sois des nôtres ce soir*.

Une conclusion plus générale s'en dégage: seul l'aspect positif est anaphorisé. L'interprétation rhétorique d'une question partielle équivaut *grosso modo* à une négation de son présupposé. Dans une interrogation totale, ce qui est nié est une assertion préalable. Or, comme O. DUCROT (1980: 39) l'avait suggéré, ces deux faits peuvent être liés si on conçoit la présupposition comme un type particulier d'assertion préalable.

7.2. Le deuxième élément sémantico-pragmatique propre à l'énoncé interrogatif est l'**expression d'une incertitude** quant à la vérité de P. C'est cette expression de l'incertitude qui confère à l'énoncé interrogatif sa valeur argumentative intrinsèque, et par suite sa coordination

avec ~ P. Le locuteur qui emploie *est-ce que P ?* le fait pour exprimer ses doutes quant à la vérité de P. « La question fonctionne de ce point de vue comme une sorte d'aveu d'incertitude » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981: 18).

Qu'on considère, à cet égard, les exemples suivants:

(37) « *Ai-je vécu comme une femme qu'on protège ?...* » *De quel droit exerçait-il sa pitoyable protection sur la femme qui avait accepté même qu'il partît ? Au nom de quoi la quittait-il ? Était-il sûr qu'il n'y eût pas là de vengeance ?* (A. Malraux, *La Condition humaine*)

(38) – *Que je bois du vin en votre compagnie, termina-t-elle – elle rit subitement dans un éclat – mais pourquoi ai-je tant envie de rire aujourd'hui ?* (M. Duras, *Moderato Cantabile*)

Le locuteur de ces questions n'affirme pas son incertitude, il la joue, il la montre. Dans *est-ce que P ?* la proposition P est l'objet d'un DIRE, d'une affirmation et l'incertitude de P est l'objet d'un MONTRER. À lire J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981: 18), l'opposition entre DIRE et MONTRER permettrait de rapprocher le statut illocutoire de l'élément négatif de la question de celui des interjections. En énonçant *Hélas !* ou *Bah !* on ne dit pas qu'on se plaint, qu'on regrette quelque chose ou qu'on est insouciant, indifférent; on joue la plainte ou l'insouciance. « Et de même, en posant une question, on ne dit pas que l'on est incertain, on se comporte en homme incertain » (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981: 18).

Les questions de sous (37) et (38) sont des actes d'ARGUMENTER.

Le numéro 1728 du 24 août 1984 de l'hebdomadaire EXPRESS s'appelle – vu le dossier qu'il renferme – *Sait-on encore parler le français ?* L'article de fond (signé André Pautard) débute par l'intertexte suivant:

(39) *Victor Hugo ne reconnaîtrait pas sa langue, noyée sous les emprunts, malmenée par l'argot, l'informatique, et même la littérature. Évolution ou déclin ? La question vaut d'être posée. Sereinement.*

Et à l'intérieur de l'article, les questions foisonnent:

(40) *Faut-il pleurer ou bien en rire ? [...]*

(41) *Pourtant, on peut se demander quel génie reflète, aujourd'hui, le parler ordinaire, celui de tous les jours. Celui qui consiste, pour les jeunes, à jouer, dès la maternelle, du « verlan » naguère réservé à la pègre ? À laisser s'accumuler les « cuirs », les impropriétés, au mieux les à-peu-près, dans une facilité générale et complice ? [...]*

(42) *Pour combattre ce phénomène [l'étiollement du français dans des pays où il régnait naguère], que faut-il ? Des crédits ? Sans doute. Mais les temps étant durs, les concours financiers deviennent de plus en plus maigres. Alors, quelque ressort d'une fierté un peu trop pudiquement éteinte ? Surtout retrouver la saveur du parler national, fût-il tenu à se montrer flexible.*

À remarquer, dans ces exemples puisés à la presse, le rôle d'arguments joué par les questions, qui s'enchaînent à titre d'alternatives. Ces questions rhétoriques sous-tendent des actes d'ARGUMENTER.

7.3. Le troisième trait sémantico-pragmatique de l'énoncé *est-ce que P ?* est la demande faite par un énonciateur à un destinataire de se prononcer pour une réponse de type P ou de type $\sim P$, l'**obligation de choisir entre P et $\sim P$** . Nous ajouterons à ceci la solution modalisée, c'est-à-dire une réponse de type *Peut-être, Sais-je moi ?, Certainement, Probablement*, etc. Il s'agit là d'une sorte d'obligation créée dans le discours et par le discours. Si l'**interrogation** est une **action interpersonnelle**, visant à modifier l'univers épistémique du destinataire et de l'énonciateur, c'est justement dans la mesure où elle crée pour le premier une **obligation d'y répondre**.

L'élément '**demande de réponse**', inhérent à l'énoncé interrogatif, se manifeste dans l'organisation du discours. À ce sujet, les réactions de l'allocutaire doivent y être envisagées. Celui-ci peut se plier aux exigences du locuteur et fournir une réponse, entrant alors dans le jeu de ce qu'on a appelé « discours idéal ».

(43) – *Alors, on ne dîne pas, ce soir ? demanda-t-il* [M. de Coëtquidan] *soudain, d'une voix rogue.*

– *J'attends M. de Coantré. Il a été chez le notaire. Il fait seulement que de revenir: il est en train de se déshabiller* (Montherlant, *Les Célibataires*).

(La réplique de la servante Mélanie argumente pour le fait d'avoir retardé de quelques instants le dîner. Elle justifie ce retard par un acte indirect, de nature argumentative.)

La réponse de l'allocutaire peut revêtir la forme d'une interrogation est l'on assistera ainsi à l'apparition d'un enchaînement argumentatif complexe de forme – *est-ce que P ? – Q ?*, emboîtement d'une interrogative dans une matrice de question:

(44) – *Dites-moi, docteur, si tombais malade, est-ce que vous me prendriez dans votre service à l'hôpital ?*

– *Pourquoi pas ?* (A. Camus, *La Peste*)

La réplique de l'interlocuteur – *Pourquoi pas ?* équivaut à une affirmation du type: *Oui, certainement.*

Ces enchaînements argumentatifs qui portent sur l'acte de DEMANDE ne se fondent pas sur la valeur argumentative intrinsèque de la question, qui est liée à l'expression de l'incertitude, mais sur l'énonciation de la question, c'est-à-dire sur le fait d'avoir prétendu créer une obligation de réponse.

« L'existence même de l'énonciation devient argument » – écrivent J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1981: 21).

Si l'allocutaire ne veut pas entrer dans ce jeu langagier et factuel, il peut soit répliquer par le **silence**¹, soit contester le fait même d'être visé par une telle demande de réponse. Dans ce dernier cas, il s'en prend à l'énonciation du locuteur en tant que celle-ci accomplit l'acte de DEMANDE.

7.3.1. L'obligation de choisir entre une réponse de type P ou de type ~ P existe même dans les interrogations rhétoriques. C'est que dans l'**interrogation rhétorique** l'allocutaire est énonciateur et aussi destinataire. Le locuteur présente, dans sa propre énonciation,

¹ À ce sujet, on consultera avec profit l'article de Rodica MIHĂILĂ, « Le silence en tant qu'acte de langage », in *Revue Roumaine de Linguistique*, Tome XXII, oct. – déc. 1977: 417–422. L'auteur y conçoit le silence comme acte linguistique de comportement, plus précisément comme acte de comportement d'abstention. En tant que tel, le silence représente le pendant négatif d'un acte d'engagement.

l'allocutaire comme se demandant à lui-même si c'est P ou ~ P qui est vrai.

Autrement dit, cet allocutaire est assimilé à l'énonciateur de la demande de choix entre P et ~ P. Mais il est, du même coup, assimilé à l'énonciateur exprimant son incertitude relativement à P.

La rhétorique polyphonique peut être aussi bien positive que négative; souvent la réponse *oui / non* est explicitée dans le discours. Soit ce témoignage de Gérard d'Aboville, vainqueur de l'Atlantique à la rame, qui – parlant de la disparition des sept équipiers de l'expédition « Africa Raft » engloutis dans les rapides démentiels du Zaïre, fleuve de l'Afrique – tâche de répondre à la question: *fallait-il franchir ou non les rapides ?*, qu'il se pose lui-même.

(45) • *D'abord, l'infrastructure de l'expédition était-elle suffisante ? Oui, je crois [...].*

• *Étaient-ils conscients du danger extrême de ce passage ? Certainement. La preuve en est que deux d'entre eux décident de ne pas embarquer [...].*

• *Avaient-ils une chance de réussir ? Sincèrement, je crois que oui. À leur arrivée à terre, les deux rafts étaient en bon état, aucun des boudins n'était crevé [...].*

• *Certains disparus peuvent-ils être encore vivants ? Aujourd'hui, à terre et libres de leurs mouvements, c'est totalement exclu (PARIS-MATCH, 30 août 1985).*

Toutes les réponses y sont modalisées.

Soient aussi des micro-discours extraits de *Sciences et Vie: Les grandes catastrophes*, sept. 1983.

(46) *Faut-il redouter les risques sismiques en France ? Pour Haroun Tazieff, sans aucun doute. Car partout où des tremblements de terre se sont produits dans le passé, il s'en produira de nouveaux dans l'avenir.*

Il est à remarquer, à propos de l'exemple (46), la justification par le troisième énoncé, introduit par *car* (marqueur d'une preuve) de la réponse affirmative *sans aucun doute*. À remarquer aussi l'argument d'autorité livré par le recours à l'opinion du grand volcanologue Haroun Tazieff.

La même argumentation, de la réponse positive, cette fois-ci, apparaît dans:

(47) *La sécheresse peut-elle être aujourd'hui en France considérée comme une catastrophe naturelle ? (= E₁) Si l'on considère, sous ce vocable, un nombre de morts important et un coût économique insupportable, le réponse est non (= E₂). Ce qui ne fut pas toujours le cas dans le passé (= E₃). Elle constitue cependant un grave aléa dont la prévention doit être améliorée (= E₄) (Science et Vie: Les grandes catastrophes, Sept. 1983).*

La structure argumentative de ce texte est évidente. E₂, qui renferme la réponse négative, appuie celle-ci sur l'hypothèse du nombre de morts. E₃ fournit un démenti de E₂. La conclusion E₄, qui invite à l'action, est marquée par le 'connecteur de rattrapage' *cependant*². Les arguments s'enchaînent pour former un schème argumentatif. Les enchaînements argumentatifs et explicatifs donnent toute sa vigueur au texte précité.

8. Toute cette démonstration pour les vertus argumentatives de la question ne fait que confirmer le bien-fondé de la théorie pragma-systématique. Comme G. MOIGNET l'a brillamment soutenu, l'interrogation « n'existe que dans le plan du discours, elle ne constitue pas une catégorie linguistique » (1974: 100).

Si la phrase assertive, thétique, visant à poser un procès, est sous-tendue par un mouvement de pensée *ouvrant*, allant du moins au plus, la phrase interrogative ou **dialectique** (souligné par nous), visant à mettre un procès en discussion, est sous-tendue par un mouvement de pensée *fermant*, allant du plus au moins.

De nature dialectique, processuelle et polémique, l'interrogation est apparentée à la négation. Mais l'interrogation a aussi une valeur actionnelle, interactive, clairement révélée par la logique érotétique.

² À lire M. CHAROLLES (1978: 26), *cependant* et *quand même* sont des **connecteurs de rattrapage**, ayant pour fonction de récupérer un énoncé qui sans eux pourrait être éventuellement perçu comme contradictoire.

Ces connecteurs ne permettent pas toutefois d'effectuer n'importe quelle récupération.

« La diversité des attitudes psychiques qui se traduisent par des phrases interrogatives: appel d'information, délibération, demande de confirmation, mise en doute, refus, hypothèse, appel à l'approbation, se ramène à un facteur commun, qui est de constituer des attitudes non thétiques, c'est-à-dire, ne visant pas à poser le procès, mais au contraire, à le mettre en débat » (G. MOIGNET, 1974: 100).

III. LA NÉGATION POLÉMIQUE

1. Comme l'interrogation, la négation représente un second mouvement de la pensée, le premier étant constitué par l'assertion.

L'énonciation négative se présente comme s'opposant à une assertion préalable – que celle-ci ait été effectivement émise par son énonciateur, qu'on la lui prête ou qu'on le soupçonne d'y souscrire.

Ainsi, il semble difficile d'annoncer à quelqu'un:

(1) *Pierre n'est pas le cousin de Colette,*
si personne n'a auparavant prétendu qu'il l'était.

Stratégie argumentative, la négation joue un rôle **contrastif** dans la polyphonie discursive. Manœuvre discursive, la négation s'exerce dans le champ ouvert par l'assertion.

Les points de vue des philosophes du langage et des logiciens sur la négation ont profondément marqué les théories linguistiques modernes concernant ce phénomène complexe ¹.

¹ Deux thèses s'opposent à ce sujet. La première, due à Gottlob FREGE, consiste à refuser que la négation soit une forme de jugement. Conformément à cette thèse, tout jugement est affirmation. Affirmer, c'est toujours poser un certain contenu de pensée. Dans un énoncé négatif, la négation est donc toujours intérieure au contenu: elle fait partie de ce qui est affirmé.

La thèse antithétique est celle que soutiennent les philosophes du langage de l'école analytique ou « école d'Oxford », thèse qui a été exploitée en pragmatique linguistique. Selon cette approche, la négation est un acte, une énonciation qui s'oppose à une affirmation préalable.

Il s'agit donc d'une modalité de jugement, d'un acte de langage illocutoire, caractérisé(e) par un effet contrastif, par rapport à l'énoncé assertif correspondant.

Voir, à ce sujet, O. DUCROT, 1973: « Le rôle de la négation dans le langage ordinaire », in *La Preuve et le Dire*, Repère, Mame, 117-133.

Pour les différentes approches de la négation et les différents types et aspects de celle-ci, on consultera avec profit la revue *Langue Française*, numéros 62, mai 1984: *La négation* et 94, mai 1992: *Les négations*.

Voir aussi *La négation. Actes du Colloque* de Neuchâtel, octobre 1987, in *Travaux du Centre de Recherche Sémiologiques*, 56, 1988. Pour une approche de la négation en termes d'univers de croyance, voir dans la revue mentionnée ci-dessus l'étude de R. MARTIN: « La négation dans un modèle sémantique multivalué » (1988: 1-15).

2. Dans les recherches des dernières années, on distingue couramment la **négation descriptive** de la **négation polémique**.

2.1. Soient ces trois couples d'énoncés:

- (2) *Marc n'est pas aussi intelligent que Pierre.*
- (3) *Marc n'est pas aussi intelligent que Pierre, mais il est bien plus intelligent que lui.*
- (4) *Il ne me le dit plus.*
- (5) *Il ne me le dit plus, il ne cesse de me le répéter.*
- (6) *Paul n'est pas riche.*
- (7) *Paul n'est pas riche; il est cousu d'or.*

Les énoncés de sous (2), (4), (6) recèlent des **négations descriptives**, alors que (3), (5) et (7) renferment des **négations polémiques**. Cette distinction, classique depuis O. DUCROT (1973: 123 – 131), nous permet de dire que si la **négation descriptive**, propre à la phrase, est l'affirmation d'un contenu négatif, la **négation polémique**, par contre, est un acte de négation, la réfutation d'un contenu positif exprimé antérieurement par un énonciateur différent du locuteur ou l'instance énonciative qui produit cet acte.

Ainsi, (2) peut-il induire la conclusion:

- (2') *Marc est moins intelligent que Pierre,*
- tandis que son pendant polémique (3) accrédite une orientation argumentative inverse.

La structure phrastique (4) peut être paraphrasée par:

- (4') *Il se tait; Il garde le silence,*
- alors que (5) représente par excellence une stratégie discursive, une utilisation répliquative de la négation. L'énoncé (6) pourra être glosé par:
- (6') *Paul est pauvre.*

Ce posé sera rejeté dans l'énoncé (7), dont la direction argumentative, inverse de celle induite par (6), va vers des degrés supérieurs de la richesse.

La **négation polémique** est une stratégie argumentative, basée sur la contestation d'un énoncé antérieur. Sa valeur polyphonique est incontestable; elle fait intervenir deux instances énonciatives: l'énonciateur de l'affirmation antérieure et le locuteur de l'énoncé qui rejette celle-ci. La négation polémique a ainsi un caractère dialogique, réfutatif, réplcatif, polyphonique.

Soient ces autres exemples d'énonciations négatives:

(8) *Johnny Halliday ne chatouille pas sa guitare, il la massacre* (PARIS MATCH, août 1983).

(9) *J'ai les épaules larges, mais je ne suis pas une femme forte.
– J'ai les épaules larges ? On s'imagine que je suis forte.
Je suis Suisse ? On me croit équilibrée. Ce n'est pas toujours vrai* (interview avec l'actrice suisse Marthe Keller, in PARIS MATCH, avril 1984).

(10) *Elle n'est pas intelligente, elle est brillante.*

(11) *Marie n'est pas belle, elle est charmante.*

(12) *Il n'est pas bête; il est maladroit.*

(13) *Dans le gouffre de l'assistance, Jospin ne change pas de route, mais il ralentit sur la sienne* (éditorial de Claude Imbert dans LE POINT, 1323, janvier 1998).

À remarquer la structure généralement binaire de la négation polémique: la première partie de l'énoncé, de forme négative, refus de l'affirmation antérieure, est suivie d'une correction, précédée ou non du *mais* réfutatif; c'est ce correctif qui transforme la négation phrastique, non réplcative, en négation argumentative, de nature polémico-réplcative.

2.2. Une série d'études modernes distinguent trois types de négation:

(i) La **négation métalinguistique**, qui contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose (DUCROT, 1984: 217). La cible de l'énoncé négatif est le locuteur de l'énoncé positif et cette négation peut soit annuler les présupposés, comme dans:

(15) *Pierre n'a pas cessé de fumer; en fait il n'a jamais fumé de sa vie,*

ou dans (9), soit avoir un effet majorant, de surenchérissment: ce serait, alors, le cas des énoncés (7), (10), (11).

Pour HORN (1985), la négation métalinguistique concerne les cas de mention et de négation d'implication conversationnelle. Cette négation touche les aspects non vériconditionnels de la phrase.

(ii) La **négation polémique**, elle, est de nature polyphonique. L'opposition qu'elle instaure n'est pas entre locuteurs, mais entre points de vue, entre le locuteur de l'énoncé négatif et l'énonciateur qu'il met en scène. Contrairement à la négation métalinguistique, majorante et annulant présupposés, la négation polémique est abaissante et conserve les présupposés.

(iii) La **négation descriptive** est de nature phrastique. Définie, comme on le verra par la suite, comme un dérivé délocutif de la négation polémique, la négation descriptive touche les aspects vériconditionnels de la phrase.

Pour notre part, nous n'allons pas tenir compte de la différence négation **métalinguistique** / négation **polémique**. Les deux sont des stratégies discursives de **rejet**. Dans la pensée de DUCROT, la distinction entre négation polémique et négation métalinguistique est basée sur sa théorie de l'énonciation: les deux négations reposent sur le rejet d'un point de vue, mais les responsables de ces points de vue divergent dans les deux cas: locuteur pour la négation métalinguistique, énonciateur pour la négation polémique.

À ce sujet, nous estimerons que tout le plaidoyer devra se faire pour les deux types de négation: polémique et descriptive.

Au-delà de ses types, la négation semble donc bien impliquer la confrontation de l'énoncé avec le référent, donc être la réalisation d'un jugement de rejet, d'une modalité énonciative et d'une stratégie argumentative.

2.3. O. DUCROT (1980) propose de décrire tout énoncé de forme *non-P* comme accomplissement de deux actes illocutionnaires: l'un est l'affirmation de P par un énonciateur E_1 s'adressant à un destinataire D_1 ; l'autre est le *rejet* de cette assertion, rejet attribué à un énonciateur E_2 s'adressant à un destinataire D_2 . Dans cette polyphonie, il s'établit entre les voix énonciatives les rappor

(a) E_1 et E_2 ne peuvent pas être identifiés avec la même personne;

(b) E_2 , celui qui rejette l'assertion préalable, est, en règle générale, identifié avec le locuteur;

(c) D_2 , le destinataire du refus, est, en règle générale, identifié avec l'allocutaire;

(d) E_1 , l'auteur de l'assertion rejetée, peut être identifié à l'allocutaire, ce qui donne alors à la négation un caractère agressif.

Si l'on admet cette interprétation, il faut voir dans tout énoncé négatif une sorte de dialogue cristallisé. « L'événement énonciatif est, dans le sens d'un énoncé négatif, représenté comme l'affrontement de deux énonciateurs » (O. DUCROT, 1980: 50). L'énoncé négatif permet ainsi l'expression simultanée de deux voix énonciatives antagonistes. De là le caractère polémique de la négation.

3. Simple rejet de la valeur VRAI, la négation est, malgré ses différents emplois sémantico-pragmatiques, un phénomène unique. Par la création d'un effet contrastif, l'énoncé négatif est plus pertinent qu'un énoncé positif. C'est que ses effets contextuels (implications contextuelles, rejet, renforcement ou éradication d'une assomption) sont plus grands que ceux de l'énoncé positif.

Pour ce qui est du rapport entre les différents types ou emplois de la négation, trois thèses discursives importantes semblent s'affronter.

3.1. P. ATTAL (1984) soutient l'hypothèse que **la négation est une forme très nette de contre-argumentation**. À ce sujet, il s'appuie sur le concept de négation polémique, qu'il envisage comme négation de niveau II, alors que la négation descriptive serait une négation de niveau I.

Acte de langage, stratégie discursive, la négation ressortit au comportement de la résistance, du refus, de l'opposition. C'est un acte de rejet, d'opposition pure et simple. À lire P. ATTAL (1984: 6) « Non P » se décompose en *non* (sous diverses formes: *ne pas*, *non*, *il n'est pas vrai que*, *loin de*) et *P* (« proposition ») qui reprend un énoncé réel ou virtuel que le négateur refuse de faire sien.

La négation se laisse analyser en une lecture **contre-argumentative** (la négation descriptive ou négation de niveau I) et en

une lecture **argumentative** (la négation polémique ou négation de niveau II).

Pour P. ATTAL (1984), la négation descriptive est donc **contre-argumentative**.

C'est cette fonction qui rendra compte du fait que l'énoncé:

(16) *Il ne pleut pas*

sera spontanément interprété comme *Il fait sec* ou même *Il fait beau* et n'ouvre pas sur le néant.

Manœuvre discursive, acte de langage, la négation s'exerce dans la champ ouvert par l'assertion.

Contre-argumentative, la négation (descriptive) s'oppose à l'orientation argumentative de l'énoncé assertif correspondant.

Si nous admettons qu'on affirme *Il pleut*, non seulement pour renseigner, mais pour imposer des conclusions explicites ou non, comme: *La sortie est fichue* ou *Tu feras mieux de rester à la maison*, une réponse comme (16) *Il ne pleut pas* ne conteste pas seulement la réalité de la pluie, elle peut – surtout si elle est déplacée – n'avoir pour raison d'être que le rejet de ces conclusions.

La LOI D'ABAISSMENT, étudiée par O. DUCROT, peut être considérée comme une conséquence de la contre-argumentation. Si quelqu'un déclare: *J'ai un château* ou *J'ai une voiture*, ces énoncés seront des arguments en faveur de « Je suis riche ». La négation – *Je n'ai pas de château*, *Je n'ai pas de voiture* argumentera en sens inverse: « Mes revenus sont modestes ».

Comme *avoir un château* est argumentativement plus fort que *avoir une résidence secondaire*, et ce dernier plus fort que *avoir une voiture*, on pourra ordonner ces différents arguments le long d'une échelle argumentative. La négation, par l'effet de la contre-argumentation, paraît renvoyer aux arguments plus faibles. C'est là l'effet de l'ABAISSMENT.

Le mot 'paraît' doit être compris dans le sens situationnel de l'interaction langagière, car comme P. ATTAL écrit: « La négation ne renvoie à rien. C'est nous qui remplissons, si on peut dire, le vide laissé par la négation, en nous fondant sur les rapports de force argumentative des différents types d'énoncé possibles » (1984: 8). Il est donc évident que la négation a une vocation essentiellement pragmatique.

3.2. La négation polémique est argumentative. Dans ce cas, le locuteur ne remet pas en cause l'orientation argumentative, il la conserve, et alors il va plus loin **dans le sens indiqué par la proposition positive rejetée**, ou bien il **déplace l'argumentation**, en substituant à l'argument en cause un autre **parallèle** et du même genre. C'est ce qui se passe dans les situations d'énonciation révélées par nos exemples.

À ce sujet, toute négation de premier niveau devient polémique si on lui ajoute un correctif de nature argumentative.

(16) n'est pas contre-argumentatif si on ajoute *C'est un déluge*. On aura également, avec un glissement d'un type d'argument à un autre type, non contraire, des cas comme ceux de sous (3), (5), (7), (8)-(15).

L'enchaînement assure le bon fonctionnement de la négation polémique ou négation de niveau II. Ainsi, on aura:

(17) *Il ne fait pas 2°, il fait même plus de 3°*, où *même* 'enchérissant' confirme l'orientation argumentative ascendante.

Dans cette perspective, les valeurs numériques perdent de leur importance, pour être substituées par des valeurs argumentatives. Souvent les frontières entre négation de niveau I et négation de niveau II sont factices.

Un locuteur qui a plus de quarante ans pourra répliquer à son interlocuteur dans une situation qu'il estime indigne de son âge:

(18) *Vous savez, je n'ai pas vingt ans*.

Un Français, mécontent de ce qu'il gagne, pourra dire comme réplique à son interlocuteur:

(19) *Je ne gagne pas personnellement le SMIC, et pourtant j'ai du mal à joindre les deux bouts* (exemple emprunté à P. ATTAL, 1984: 11).

La contre-argumentation suffit à rendre compte de cet énoncé: *gagner le SMIC* dans la société française argumente dans le sens de *gagner insuffisamment*. « Donc contre-argumenter par la négation peut orienter vers *gagner davantage*, et donner l'impression d'indiquer un nombre supérieur » (P. ATTAL, 1984: 11). L'enchaînement *et pourtant j'ai du mal à joindre les deux bouts* enlève à la partie négative de la phrase son ambiguïté, confirmant son sens de *gagner plus que le SMIC*.

Dans cette perspective, la thèse de P. ATTAL est que la contre-argumentation absorberait toutes les fonctions de négation, négation de niveau I (descriptive) et négation de niveau II (polémique) n'étant que deux usages différents de l'acte complexe de rejet, d'opposition qu'est la négation.

3.3. H. NØLKE (1993) défend la thèse que *la négation polémique est primaire*. Il n'y a en français qu'une seule négation *ne...pas* et celle-ci est polémique. Tout autre emploi de *ne...pas*, donc la négation descriptive y compris, est le résultat d'une dérivation illocutoire qui peut être marquée au niveau syntaxique.

Ainsi, l'énoncé:

(20) *Ce mur n'est pas blanc*

représente-t-il un emploi polémique de la négation, qui s'oppose à une assertion antérieure comme:

(A) *Ce mur est blanc.*

L'existence des deux points de vue énonciatifs est marquée linguistiquement par la présence du morphème discontinu *ne...pas*. Cette polyphonie se dévoile dans la nature des enchaînements possibles qui agissent sur (20). Soit, par exemple:

(20) *Ce mur n'est pas blanc.*

(21) (a) – *Je le sais.*

(b) – (...), *ce que regrette mon voisin.*

(22) (a) – *Pourquoi le serait-il ?*

(b) – (...), *ce qui croit mon voisin.*

(c) – (...). *Au contraire, il est tout noir.*

Les réactions de sous (21)(a) - (b) renvoient au point de vue négatif du locuteur. Les réactions de sous (22)(a) - (c) enchaînent sur le point de vue positif sous-jacent, véhiculé à travers (20).

Un énoncé tel que:

(23) *Il n'y a pas un nuage au ciel*

est monophonique, il représente une négation descriptive. Si on applique l'analyse polyphonique à cet énoncé on aura:

(23) E_1 : *Il y a des nuages au ciel.*

E_2 : *E_1 est faux.*

Le point de vue de E_1 ne semble pas être véhiculé par (23). La preuve en est fournie par le fait que les enchaînements sur E_1 , naturels après la négation polémique, apparaissent ici comme déviants, presque agrammaticaux:

(23) *Il n'y a pas un nuage au ciel.*

(24) (a)* – *Pourquoi y en aurait-il ?*

(b)? (...), *ce que croit mon voisin.*

(c) ? (...). *Au contraire, il est tout bleu.*

Tout se passe en effet – écrit H. NØLKE (1993: 222) – comme s'il s'agissait d'une simple affirmation d'un contenu propositionnel, sous une forme négative, sans aucune allusion à quelque autre contenu possible. Il n'y a pas là trace (formelle) de polyphonie, l'énoncé (23) constitue une négation descriptive. La négation descriptive est ainsi pour H. NØLKE une valeur dérivée de la négation polémique, qui consiste en effacement du point de vue E_1 de l'énonciateur de l'assertion préalable. Seul restera le point de vue du locuteur qui s'appuie directement sur le contenu négatif dont on aura ainsi une affirmation simple.

La forme d'un énoncé peut rendre la lecture descriptive la plus plausible, mais elle ne peut jamais exclure totalement une lecture polémique. « La dérivation descriptive semble toujours être obstruée (ou bloquée) si, pour une certaine raison, le point de vue positif sous-jacent, E_1 , est pertinent pour l'interprétation de l'énoncé négatif. Tel est évidemment le cas, lorsqu'il s'agit de la négation métalinguistique, où E_1 est présenté directement comme dépendant d'un autre locuteur » (H. NØLKE, 1993: 223).

De par sa nature même, la lecture descriptive semble impliquer une intégration sémantique plus ou moins forte de la négation. Cette intégration devient souvent une sorte de lexicalisation, imputable à un développement diachronique. H. NØLKE établit certains **contextes déclencheurs** (CD) de lecture descriptive (les proverbes, les maximes, les slogans, les prédicats scalaires, etc.). Ainsi, par exemple:

(25) *Il n'en reste pas moins vrai que le principe demeure...*

(26) *Celui qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner* (Louis XIII).

(27) *Ce vin n'est pas mauvais*

constituent des négations descriptives.

L'exemple (27), emprunté à Ch. MULLER (1991), témoigne d'une dérivation descriptive accidentelle, due au prédicat scalaire « être mauvais », de nature qualitative. Dans un emploi typique de (27), la négation sert à former un prédicat (*pas mauvais*) marquant un degré particulier sur une échelle qualitative. À noter que (27) s'emploie comme litote; or, la litote fonctionne comme une stratégie discursive de politesse.

Les **contextes bloqueurs de dérivation descriptive** (CB) agissent toutes les fois que le point de vue positif sous-jacent (E_1) est pertinent pour l'interprétation de l'énoncé négatif. La notion de *contraste* joue un rôle important dans le blocage de la dérivation descriptive. Il en est ainsi du clivage, du mode conditionnel, du *si* hypothétique.

3.4. J. MOESCHLER (1992) proposa un traitement inférentiel unifié aux différents types d'énoncés négatifs, traitement basé sur la théorie de la pertinence et les schémas inférentiels. Cette analyse peut se résumer de la manière suivante:

(i) Le traitement de tout énoncé négatif *non-P* impose un contexte d'interprétation formé d'une hypothèse contextuelle de forme (*si P, alors Q*).

(ii) Selon l'inférence invitée, la conjonction de *non-P* et de (*si P, alors Q*) permet de tirer l'implication contextuelle *non-Q*, comme le montre (A):

(A)	ENTRÉE	(i) <i>non-P</i> (ii) <i>si P, alors Q</i>
	SORTIE	<i>non-Q</i>

(J. MOESCHLER, 1992: 17)

Ce schéma d'inférence s'applique sans difficulté à tous les emplois de la négation:

- Négation descriptive:

(28) (A ouvre les volets un matin de vacances et dit à B):
Il ne fait pas beau.

-Négation polémique:

(29) A: – *Pierre est un garçon intelligent.*

B: – *Mais il n'est pas travailleur pour autant.*

(30) *Jacques n'est pas grand: il est petit.*

-Négation métalinguistique:

(31) *Pierre n'est pas grand: il est immense.*

(7) *Paul n'est pas riche; il est cousu d'or.*

-Négation illocutionnaire:

(32) *Je ne te promets pas de venir te rendre visite.*

-Rejet du présupposé:

(33) *Je ne regrette pas que Paul soit décédé, puisqu'il se porte comme un charme.*

-Rejet d'une implicite conversationnelle:

(34) *Jean n'a pas trois enfants, il en a quatre.*

3.4.1. Soit la négation descriptive, exemplifiée par l'énoncé (28), neutre du point de vue de la création du contexte. Mais si le contexte (C) est cognitivement accessible pour l'interlocuteur B:

(C) *S'il fait beau, A et B iront à la plage,*

alors l'implicature contextuelle:

(D) *A et B n'iront pas à la plage*

sera facilement inférable à partir de (28) *Il ne fait pas beau.*

Si on ajoute à (28) un élément expressif, signal d'une attitude propositionnelle, de sorte à avoir:

(28') *Zut ! Il ne fait pas beau,*

quel que soit le contexte accessible, il ne saurait y avoir de compatibilité entre (28') et une prémisses implicite positive.

3.4.2. L'exemple de sous (29) témoigne d'une négation polémique basée sur l'alliance d'une réfutation et d'une concession, alors que la négation polémique de sous (30) est sous-tendue par une rectification.

Soit (29) A: – *Pierre est un garçon intelligent.*

B: – *Mais il n'est pas travailleur pour autant.*

Le contexte nécessaire à son interprétation implicite sera:

(E) *Si Pierre est intelligent, alors il est travailleur.*

Or l'emploi de (29) suppose une contradiction entre l'énoncé négatif *non-P* et l'implicature contextuelle déclenchée par la conjonction de (29) (A) et (E), comme le montre le raisonnement inférentiel suivant:

(F)	ENTRÉE	(i) <i>Pierre est intelligent.</i>
		(ii) <i>Si Pierre est intelligent, alors il est travailleur.</i>
	SORTIE	<i>Pierre est travailleur.</i>

Ce détour implicatif est absent ou au moins apparent; le morphème pour autant signale une lecture concessive. Celle-ci est pourtant battue en brèche par la lecture réfutative, qui prime. L'énoncé de B incite à inférer la négation de l'énoncé de A.

3.4.3. Pour ce qui est de la rectification polémique de sous (30), J. MOESCHLER (1992: 19) postule d'abord une règle lexicale du type (a) pour rendre compte de son fonctionnement sémantico-pragmatique:

(a) *grand* (X pour Y) → *non-petit* (X pour Y).

L'inférence invitée permet d'obtenir comme sortie de la règle (b) le prédicat rectifiant:

(b) *non-grand* (X pour Y) → *petit* (X pour Y).

4. La négation constitue donc une stratégie discursive. L'hypothèse de J. MOESCHLER (1992) selon laquelle « l'énoncé négatif doit être considéré comme le plus pertinent dans les circonstances, à savoir celui qui a produit un effet suffisant, compensant l'effort cognitif supplémentaire imposé par le traitement de la négation » (1992: 23) sera confirmée par de nombreuses situations textuelles. À une demande on pourra répondre soit positivement, soit négativement, cette dernière option discursive étant à même d'engendrer une représentation argumentative de la situation, une schématisation discursivo-argumentative.

Reprenons un exemple de J. MOESCHLER (1992: 23). A demande à B, qui vient au matin d'ouvrir les volets, le temps qu'il fait. B, devant un temps maussade, peut répondre soit à l'aide d'un énoncé positif, soit à l'aide d'un énoncé négatif:

(35) A: – *Quel temps fait-il ?*

B: a. – *Il fait gris.*

B: b. – *Il ne fait pas beau.*

L'énoncé le plus pertinent devrait être B a.: il nécessite moins d'effort de traitement et son effet cognitif est *a priori* aussi important que celui de B b. Mais il faut tenir compte d'un point crucial: le contexte d'interprétation de l'énoncé de B, à savoir les assomptions accessibles pour le décodage de l'énoncé, la schématisation discursivo-argumentative que cet énoncé engendre, ses inférences pragmatico-sémantiques. Soient ces deux contextes d'interprétation donnés respectivement par (36) et (37):

(36) *S'il fait gris, A et B travailleront chez eux.*

(37) *S'il fait beau, A et B iront à la plage.*

Nous dirons avec J. MOESCHLER que dans le contexte (36), B a. est plus pertinent que B b., et que dans le contexte (37), c'est B b. qui est plus pertinent que B a.

5. La seule négation prototypique du français est la négation polémique. Ses nombreux emplois pragmatiques recèlent une vertu sous-jacente argumentative.

La négation descriptive est un dérivé délocutif de la négation polémique.

Tout énoncé négatif a une vocation argumentative. Expression d'un acte de rejet, rejet d'une assertion, d'un dire ou d'une croyance, la négation convoque un dialogue polémique. Polyphonique et dialogique, la négation est une stratégie de réfutation et de débat marqué par la loi de l'ABAISSEMENT et la conservation des présupposés de l'énoncé nié.

5.1. À l'opposé de la négation descriptive, la négation polémique à un effet étrange sur les couples d'adjectifs antonymes. Cette négation répliquative transforme l'antonymie en un **phénomène scalaire**, remplace la logique bivalente VRAI / FAUX par la logique floue. Si *bon* s'oppose à *méchant* dans une négation descriptive, cette opposition sera annulée dans la stratégie discursive de négation polémique.

Soit ce dialogue:

(38) – *Marie est bonne.*

– *Non, elle n'est pas bonne, mais elle n'est pas non plus méchante.*

Ainsi que cet énoncé polyphonique:

(39) *Elle n'est pas belle, elle est ravissante.*

« Lorsque la négation est descriptive, elle ne s'applique pas de la même façon aux deux termes du couple: la négation du terme "favorable" (*bon, intéressant, beau*) est quasi équivalente à l'affirmation du terme "défavorable", l'inverse n'étant pas vrai. Mais il n'en est plus de même dans le cas d'une négation polémique: à ce moment la négation du terme favorable peut conduire simplement dans une zone intermédiaire, comme celle du terme défavorable » (O. DUCROT, 1973: 126-127).

5.2. Grâce au fonctionnement de la négation polémique on peut dresser en français deux classes paradigmatiques de mots, structurées selon le corrélation sémique: « objet X » ~ « objet X de mauvaise qualité ». C'est la cas de *voiture* ~ *tacot, guimbarde*; *café, boisson* ~ *lavage*; *toile* ~ *croûte*; *piano, violon* ~ *casserole*; *film, œuvre d'art* ~ *navet*; *avocat* ~ *avocaillon*; *écrivain* ~ *plumitif, pisseur de copies*, etc.

(40) *Ce n'est pas une voiture, c'est une guimbarde.*

5.3. Frappée par l'ambiguïté, la négation polémique peut affaiblir la modalité, la rendre vague, la transformer de contraire en contradictoire.

L'incidence de la négation *ne ... pas* sur l'auxiliaire modal *devoir* crée une ambiguïté.

L'énoncé de la négation descriptive:

(41) *Pierre ne doit pas fumer*

sera glosé comme signifiant: « Il est interdit à Pierre de fumer ». On y apporte une information qui se trouve être de type négatif; *ne pas devoir* prend une signification non pas contradictoire, mais contraire à celle du verbe *devoir*.

Mais il arrive que *ne pas devoir* ait une signification beaucoup moins forte et soit synonyme de *ne pas être obligé de*. C'est le cas de la négation polémique:

- (42) – *Est-ce que je dois te rendre l'argent ?*
 – *Non, tu ne le dois pas, mais ce serait gentil de ta part.*

Ici, la phrase *tu ne le dois pas* s'oppose directement à l'hypothèse *je dois te rendre l'argent*. Il s'y agit de la réfutation d'un contenu positif; incidente au verbe modal *devoir*, la négation polémique donne une information contradictoire à celle de l'énoncé positif, sans permettre nécessairement de conclure à l'information contraire.

5.4. Souvent, la négation polémique est génératrice de figurativité. Soit ce texte puisé à SAINT-EXUPÉRY, dont le dernier énoncé constitue une métaphore fondé par la négation polémique:

- (43) – *Je connais une planète où il y a un Monsieur cramoisi. Il n'a jamais respiré une fleur. Il n'a jamais regardé une étoile. Il n'a jamais aimé personne. Il n'a jamais rien fait d'autre que des additions. Et toute la journée il répète comme toi: « Je suis un homme sérieux ! je suis un homme sérieux ! » et ça le fait gonfler d'orgueil. Mais ce n'est pas un homme, c'est un champignon !* (Antoine de Saint-Exupéry, *Le petit Prince*)

À remarquer que la conclusion, polémique ou métalinguistique, clôt une série de propositions négatives catégoriques, formées sur le modèle syntaxique réitéré: *Il ne ... jamais X, Y*.

5.5. La négation métalinguistique a la même structure que la négation polémique. « Ce qui la distingue de celle-ci, c'est qu'elle demande la présence explicite d'un individu discursif, autre que le locuteur, auquel E_1 sera associé. » (H. NØLKE, 1993, 221) La négation métalinguistique est une instance d'un type particulier de polyphonie que H. NØLKE avait proposé d'appeler CITATION. La CITATION s'instaure au cas où un point de vue e_n est associé à un être discursif complètement différent du locuteur.

5.6. Facteur de cohésion et cohérence discursives, la négation polémique, dont la nature est essentiellement argumentative, peut faire progresser un texte, en assurer les enchaînements justificatifs et en établir la conclusivité. Soit ce texte de presse que nous soumettrions à la réflexion des lecteurs:

(44) L'éditorial de Claude IMBERT:

Le vertige de Jospin

Entendons-nous bien: Lionel Jospin n'a pas quitté l'engrenage d'une mécanique funeste. Mais, à Matignon, face aux chiffres et aux faits, il ressent un vertige: il voit une partie du peuple peu à peu installée, enfoncée dans la dépendance de la dépendance, dans le mode de vie du non-travail. Devant ce gouffre, Jospin ne change pas de route, mais il ralentit sur la sienne.

En vérité, on n'attendait pas qu'il rompît d'un coup avec l'archaïsme socialiste. D'abord, son parti reste colonisé par une mystique égalitaire où l'État se soucie plus de répartir que d'accroître. Ensuite, sa gauche communiste et écolo fanfaronne dans les défilés et exploite au mieux la propension médiatique à focaliser la détresse sociale. Et d'ailleurs, pour se tirer de son mauvais pas, on voit déjà que Jospin fera mousser la mauvaise eau des 35 heures. Ce qui d'aventure, et si l'échec probable vient au bout, lui permettra de battre sa coulpe sur celle des méchants patrons. Il n'y a pas qu'au cinéma qu'on connaît la chanson (LE POINT, 1323, janvier 1998).

5.7. Dans un brillant article sur la monovalence de la négation, Robert MARTIN (1997) saisit le propre de la négation grâce à un appareil conceptuel qui s'appuie sur les éléments d'une sémantique logique plurivalente, sur le NON-DIT, sur le principe de complétude et la vérité floue du $\pm$ VRAI. Il conclut que l'« opérateur de négation, comme universel du langage, signifie le rejet du vrai, c'est-à-dire le passage au non-vrai. Ce qui fait, dans les langues, l'extraordinaire complexité du mécanisme négatif, c'est, outre la variété des faits morphologiques, la très grande diversité des phénomènes auxquels la négation est liée: phénomènes de thématisation et de présupposition, phénomènes de modalisation, phénomènes d'aspect et bien d'autres encore. Mais en soi l'opération de négation est une opération d'une extrême simplicité. Soumise au principe de complétude, la négation dit le non-vrai; le reste est de l'ordre du non-dit » (R. MARTIN, 1997: 20).

IV. LA RÉFUTATION

1. Le principe de contradiction, propre à l'argumentation, se reflète dans les stratégies discursives de réfutation.

Une approche sémio-pragmatique du discours devrait articuler les stratégies de réfutation aux schématisations discursives, donc à toute une théorie de l'implicite, de la schématisation du monde et de son évaluation interactionnelle par les énonciateurs et énonciataires.

L'opérateur de NÉGATION, plus précisément la négation polémique joue un rôle fondamentale dans l'acte de réfutation. Précisons d'emblée que nous concevons la négation comme opérateur qui renvoie soit à la forme de l'énoncé, soit à son sens. Il s'agit dans le premier cas d'une *négation formelle* ou *explicite* et dans le second d'une *négation sémantique* ou *implicite*.

Depuis ARISTOTE, on distingue deux manières de réfuter la thèse de l'opposant: la contre-argumentation et l'objection.

La contre-argumentation est une argumentation qui contredit la conclusion de l'adversaire.

L'objection est l'énonciation d'un point de vue, d'une opinion, conduisant à l'absence de l'argument ou au choix d'une prémisse fausse.

2. Une description déjà classique de l'acte illocutoire de réfutation est due à J. MOESCHLER (1982).

L'approche de J. MOESCHLER relève des trois courants essentiels de la pragmatique actuelle: (a) l'étude des différents types d'actes de langage et de leurs conditions d'emploi; (b) l'étude des différents modes de réalisation des actes de langage directs, indirects et allusifs; (c) enfin l'étude des séquences d'actes de langage dans le discours et dans la conversation. Il s'y agit donc d'une morphologie, d'une sémantique et d'une syntaxe de l'acte de réfutation, acte fondateur des stratégies de réfutation.

2.1. La réfutation est un acte réactif¹ qui présuppose toujours un acte d'assertion préalable auquel elle s'oppose. La réfutation réagit toujours

¹ L'acte réactif s'oppose à l'acte directif.

à un acte représentatif². Si la relation existant entre le contenu d'une réfutation et celui de l'assertion précédente est une relation de contradiction, cela signifie qu'il existe entre les interlocuteurs un désaccord. Mais la réfutation peut s'instaurer aussi polyphoniquement comme relation contradictoire entre deux points de vue énonciatifs.

Deux cas pertinents sont à signaler:

(a) L'énonciation assertive n'est pas nécessairement présente en discours; elle peut très bien être inférée du contexte d'énonciation. Soit cette situation de discours:

(i) [Regards inquiets de la famille – enfants et petits-enfants – lorsque des passants ramènent chez lui un vieux (A) qui avait fait une chute dans la rue]:

(1) A: – *Je ne me suis pas cassé la jambe.*

(b) L'assertion peut très bien appartenir à la même intervention que la réfutation, donc avoir pour source le même énonciateur:

(2) *Pierre gagne beaucoup d'argent, MAIS il n'est pas content.*

(3) *Ce n'est jamais agréable d'être malade, MAIS il y a des villes et des pays qui vous soutiennent dans la maladie, où l'on peut, en quelque sorte, se laisser aller (A. Camus, La Peste).*

(4) *MAIS il est des villes et des pays où les gens ont, de temps en temps, le soupçon d'autre chose. En général, cela ne change pas leur vie. Seulement il y a eu le soupçon et c'est toujours cela de gagné. Oran, AU CONTRAIRE, est apparemment une ville sans soupçons, c'est-à-dire une ville tout à fait moderne (A. Camus, La Peste).*

Le connecteur *mais* de l'exemple (2) est anti-implicatif; celui de sous (3) est compensatoire. Compensatoire aussi le *mais* de (4).

Le connecteur *au contraire* établit une antonymie discursive.

Ces trois derniers exemples témoignent du **principe du dernier intervenant** (E. EGGS, 1994: 21), conformément auquel dans une chaîne argumentative c'est la conclusion du dernier intervenant qui prime, qui a

² L'acte représentatif s'oppose, par exemple, à l'acte directif ou à l'acte commissif.

une forte pertinence. En même temps, ces trois derniers exemples illustrent le fait que chaque locuteur a la possibilité de mettre en scène, dans un même acte de communication, les deux rôles du proposant et de l'opposant.

2.2. J. MOESCHLER (1982) établit quatre conditions pour le fonctionnement de l'acte illocutoire de réfutation: *la condition de contenu propositionnel, la condition d'argumentativité, la condition de sincérité réflexive et la condition interactionnelle.*

2.2.1. La condition de contenu propositionnel spécifie que le contenu de l'acte de réfutation est une proposition P et que cette proposition est dans une relation de contradiction avec une proposition Q d'un acte d'assertion préalable.

Si la contradiction est explicite, alors $P \equiv \sim Q$; c'est le cas de (5):

(5) A: – *Ce tableau est superbe.*

B: – *Non, il n'est pas superbe.*

Si la contradiction est implicite, c'est-à-dire si l'acte auquel s'oppose la réfutation est inférable de la situation d'énonciation, alors on aura: $P \supset \sim Q$. C'est le cas de (6):

(6) A: – *Ce tableau est superbe.*

B: – *C'est une vraie croûte.*

Discursivement, cela signifie que la réfutation est un foncteur de polémique.

« Dire que P est dans une relation de contradiction avec Q n'implique pas nécessairement que P soit de forme négative. La polarité de la réfutation dépend de celle de l'assertion précédente » (J. MOESCHLER, 1982: 72).

Ainsi, dans les deux énoncés suivants, P est bien la contradictoire de Q, bien qu'elle ne soit formellement négative que dans (7):

(7) A: – *Cet hôtel est très confortable.*

B: – *Je trouve, AU CONTRAIRE, qu'il ne l'est pas du tout.*

(8) A: – *Cet hôtel N'est PAS confortable.*

B: – *Si, je trouve, AU CONTRAIRE, qu'il l'est tout à fait.* Dans le texte suivant, on observera que la réplique réfutative du personnage

Rieux recèle une négation sémantique ou implicite, exprimée par une assertion de forme positive, non négative:

(9) *Deux heures après, dans l'ambulance, le docteur et la femme se penchaient sur le malade. De sa bouche tapissée de fongosités, des bribes de mots sortaient: « Les rats ! », disait-il. Verdâtre, les lèvres cireuses, les paupières plombées, le souffle saccadé et court, écartelé par les ganglions, tassé au fond de sa couchette comme s'il eût voulu la refermer sur lui ou comme si quelque chose, venu du fond de la terre, l'appelait sans répis, le concierge étouffait sous une pesée invisible. La femme pleurait.*

« – N'y a-t-il donc plus d'espoir, docteur ?

– *Il est mort* », dit Rieux (A. Camus, *La Peste*).

La contradiction peut être ou marquée ou non marquée dans l'énoncé réfutatif.

2.2.2. La condition d'argumentativité met l'énonciateur de la réfutation dans l'obligation, virtuelle, de justifier son dire, c'est-à-dire de donner des arguments en faveur de la réfutation.

Soit cet exemple d'un acte indirect de réfutation:

(10) A: – *Viens avec moi ce soir voir un film !*

B: – *Tu sais, ma mère est malade.*

L'intervention de B non seulement refuse l'invitation de A, mais en même temps elle fournit la justification de ce refus. Le refus de B, indirect, est un refus pertinent, car argumenté. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer ce refus indirect au refus direct, non argumenté:

(11) A: – *Viens avec moi ce soir voir un film !*

B: – *Non, je ne peux pas.*

L'obligation d'argumenter, imposée par la condition d'argumentativité, ne vise pas dans ces cas la vérité d'un contenu, mais sa fausseté.

2.2.3. La condition de sincérité réflexive impose à l'énonciataire de croire que l'énonciateur croit en la fausseté de la proposition (niée), objet de la réfutation:

RÉFUTER (L, P) $\supset$ CROIRE (I, NÉG (CROIRE (L, P))).

2.2.4. La condition interactionnelle impose à l'énonciataire d'évaluer l'acte illocutoire de réfutation. L'acceptation par l'énonciataire de la valeur réfutative de l'acte correspond à son « acceptation d'argumenter négativement le fond commun, sa non-acceptation à son refus d'augmenter négativement le fond commun de la conversation » (J. MOESCHLER, 1982: 74). L'augmentation du fond commun par l'acte complet de réfutation correspond en fait à une annulation de la proposition de l'interlocuteur d'augmenter le fond commun à l'aide d'un acte d'assertion, puisque « la réfutation a justement comme effet conversationnel de refuser toute augmentation proposée par un acte d'assertion. Ce court-circuitage de la dynamique conversationnelle est en fait la propriété essentielle de la réfutation » (J. MOESCHLER, 1982: 74). Néanmoins, il y a dans la réfutation une pertinence argumentative, une tension communicative qui en fait un espace négociable.

3. La rectification est un sous-type réfutatif correspondant aux énoncés négatifs dont le foyer est spécifié par l'enchaînement (voir J. MOESCHLER, 1982: 92).

Dans l'exemple (12) ci-dessous, la rectification porte sur le circonstant directionnel (locatif):

- (12) – *Paul va à Londres.*
 – *Non, il ne va pas à Londres, il va à Birmingham.*

Dans (13), la rectification porte sur l'attribut:

- (13) – *N'êtes-vous pas la fille de Marie de Sacy ?*
 – *Non, Madame, je suis sa nièce*

(M. Yourcenar, *Quoi ? L'Éternité*).

J. MOESCHLER (1982: 93) distingue les **rectifications par défaut d'extension** (portant sur les foyers arguments) des **rectifications par défaut d'intension** (portant sur les prédicats foyers). Ce second type de rectifications peut porter aussi sur des auxiliaires modaux, comme en témoignent ces énoncés:

- (14) *Pierre ne DOIT pas travailler, mais il PEUT travailler.*
 (15) *La démission du Premier Ministre n'est pas PROBABLE, mais CERTAINE.*

4. La réfutation a donc une force argumentative incontestable. En termes de J. MOESCHLER, la réfutation implique la présence d'une relation d'ordre argumentatif.

Soit ces trois énoncés:

- (16) *Cet hôtel est confortable.*
 (17) *Cet hôtel n'est pas confortable puisque'il n'a pas d'ascenseur et qu'il est bruyant.*
 (18) *Cet hôtel n'est pas confortable.*

(16) représente un acte initialif d'assertion. (17) représente un acte réactif de réfutation et (18) est l'information.

4.1. L'objet d'une fonction illocutoire réactive de réfutation est constitué par la relation d'un moins deux actes d'énonciation: un acte directeur consistant en l'assertion d'un contenu sémantique négatif et un acte subordonné de justification de cette assertion.

Du point de vue argumentatif, la séquence réfutative est composée d'un argument de contenu *Q* et d'une conclusion de contenu *non-P*. Si *Q* est un argument pour *non-P*, c'est que son statut vérificationnel ne se prête pas à discussion.

« Fonctionnellement, cela signifie qu'une réfutation est constituée d'un acte de contenu négatif *non-P* à fonction illocutoire d'assertion et d'un acte de contenu *Q* à fonction interactive de justification » (J. MOESCHLER, 1982: 132).

Ainsi, la structure d'une réfutation de type (17) pourra être représentée de la façon suivante:

(17)
 ASSERTION (non-P, JUSTIFICATION (Q, ASSERTION (non-P))).

L'acte directeur d'une réfutation est l'acte à fonction illocutoire d'assertion du contenu *non-P*, l'acte subordonné est l'acte à fonction interactive de justification. L'acte ou les actes de justification ont la même orientation argumentative que l'acte directeur.

Ainsi, la réfutation peut porter:

- (a) sur l'acte directeur (B_1);
- (b) sur l'acte subordonné de justification (B_2);
- (c) sur la relation entre ces deux actes (B_3).

Nous empruntons à J. MOESCHLER (1982: 133 – 134) l'exemple de la séquence réfutative suivante où B_1 , B_2 et B_3 représentent trois modes de réalisation différents de la réfutation:

(19) A: *Antoine est à la maison. Il y a de la lumière à ses fenêtres.*

B_1 : *Ce n'est pas possible, car il est en vacances.*

Ça doit être sa copine qui est là.

B_2 : *Ce ne sont pas ses fenêtres qui ont de la lumière, mais celles de son voisin Jacques.*

B_3 : *Tu sais qu'Antoine est très distrait. Il a pu oublier d'éteindre la lumière avant de sortir.*

4.2. Ainsi a-t-on pu généraliser le fonctionnement d'une réfutation, en précisant que pour réfuter une assertion initiative satisfaisant la condition d'argumentativité, il suffit:

(a) soit d'infirmer l'assertion initiative à l'aide d'une justification dont le contenu a une force argumentative plus grande que celui de la justification de l'assertion;

(b) soit d'infirmer le contenu de la justification en donnant un argument en faveur d'une telle infirmation;

(c) soit d'invalider la relation argumentative entre l'assertion et la justification de l'assertion.

Nous allons vérifier le fonctionnement de ces solutions dans l'exemple complexe de la réfutation de la cause.

La falsification de l'acte d'assertion initiative par les principes (a), (b), (c) ci-dessus entraîne la falsification de l'ensemble de l'intervention initiative.

5. Les stratégies de réfutation sont assez éclatées.

V. ALLOUCHE (1992) en distingue trois types:

(i) les **stratégies de refus**, stratégies qui sont conséquentes d'une attente du destinataire ou d'une demande de dire ou de faire;

(ii) les **stratégies de rejet**, stratégies qui sont conséquentes d'une interprétation du propos;

(iii) les **stratégies d'affrontement** ou **d'opposition**, stratégies qui mettent en jeu des rapports de force entre les protagonistes.

5.1. Le refus est une opposition à la demande de l'interlocuteur. C'est le cas de nos exemples de sous (10) (refus indirect) et (11) (refus direct).

Le *non* des réponses à un ordre représente un refus. Le refus d'admettre une croyance est un fait subjectif.

Le refus peut être expliqué par un état psychologique tel le mécontentement, la déception. Il tient également au degré d'engagement du destinataire à exécuter une action, au moment choisi par celle-ci, à la transgression d'un code, à une évaluation du destinataire différente de celle de l'énonciateur, etc.

Les actes de refus peuvent se comprendre soit comme un refus de s'engager à faire, soit comme un refus de dire quelque chose qui est attendu.

Ainsi (20) *Je ne promets pas de venir demain* sera une réaction à une question comme:

(21) *Viendras-tu demain ?*

(22) *Non, je ne m'excuse pas* sera un refus en réaction à:

(23) *Tu pourras t'excuser après tout ce que tu m'as dit.*

5.2. Le rejet est un refus de l'énoncé; la négation formelle, linguistique, est, préférentiellement, l'expression du rejet plutôt que du refus. C'est l'hypothèse de Claude MULLER (1992 b: 29): la négation linguistique est rejet de l'énoncé, plutôt que refus de croire, car la négation semble bien impliquer la confrontation de l'énoncé avec le référent, donc être la réalisation d'un jugement de rejet.

« Le rejet se joue sur le domaine de la véracité, de l'adéquation de l'énoncé vis-à-vis du référent » (Cl. MULLER, 1992 b: 29).

Dans la question totale, *non* est rejet, et non refus:

(24) – *Est-ce que Paul est malade ?*

– *Non.*

En témoigne la difficulté de nier un énoncé invraisemblable, tel l'exemple cité par Cl. MULLER (1992 b : 29):

(25) *Il paraît que l'an prochain, les autoroutes seront gratuites !*
Non sera une réaction peu plausible, *pas du tout* sera exclu. Par contre, on pourra répliquer par:

(26) *Je ne te crois pas, même si c'est vrai*
 et nullement par:

(27) * *Non, même si c'est vrai.*

Le rejet peut aussi être marqué négativement; le discours mobilisera alors des implicatures conversationnelles:

(28) – *Pierre a-t-il obtenu sa licence ?*
 – *Il prépare la session de février.*

Le rejet peut s'exprimer aussi par des expressions exclamatives, dont la signification première consiste à mettre en doute les capacités logiques et linguistiques du locuteur; il s'y agit d'une négation sémantique, implicite: *tu parles ! penses-tu ! quelle idée !*

Dans les énoncés à valeur de rejet, le locuteur n'assume que l'assertion du rejet. La polyphonie est à l'œuvre: que l'énoncé positif rejeté soit réel ou présupposé, il est présenté comme relevant de la responsabilité d'un autre énonciateur, réel ou potentiel.

La négation polémique reste la terre élue des stratégies de rejet. Qu'on envisage, à cet égard, le texte suivant, retraçant la simulation d'une scène de chasse, dont la dernière intervention représente une négation polémique fort inspirée:

(29) *Mon père visa.*

Je tremblais qu'il ne manquât la porte: c'eût été l'humiliation définitive, et l'obligation, à mon avis, de renoncer à la chasse.

Il tira. La détonation fut effrayante, et son épaule tressaillit violemment. Il ne parut ni ému ni surpris, et s'avança vers la cible d'un pas tranquille – je le devançai.

Le coup avait frappé le milieu de la porte, car les plombs entouraient le journal sur les quatre côtés. Je ressentis une fierté triomphale, et j'attendais que l'oncle Jules exprimât son admiration.

Il s'avança, examina la cible, se retourna et dit simplement:

– *Ce n'est pas un fusil, c'est un arrosoir !* (M.Pagnol, *La Gloire de mon père*).

6. Nous aimerions clore ce chapitre par l'analyse du fonctionnement de la stratégie de réfutation de la cause.

6.1. Topos ou argument quasi-logique, la relation CAUSE - EFFET est liée à certains postulats définitionnels.

O. DUCROT (1973: 103–109) la réduit à quatre grandes tendances définitionnelles:

(a) **B a été rendu nécessaire par A.**

Si A est la cause et B l'effet, A peut être conçu soit comme cause suffisante de B, soit comme condition favorable pour B.

(b) **B était impossible sans A.**

Une fois B connu, on peut deviner l'existence préalable de A. Un rapport de **nécessité** rattache B à A.

(c) **La relation entre A et B est générale.**

(d) **A a produit B.**

C'est là l'aspect le plus spécifique de la cause. L'événement A est conçu comme agissant, comme cause efficiente. La causalité apparaît ainsi comme une sorte d'action, puisque A est doté d'un pouvoir à même d'entraîner la production de l'événement B. Il s'ensuit qu'il y a un décalage temporel entre A et B, l'effet est toujours postérieur à la cause et celle-ci doit avoir autant de « poids » que l'effet.

6.2. La réfutation d'une cause peut se faire, selon O. DUCROT (1973), par le rejet de chacun de ces quatre traits dégagés ci-dessus. Stratégie argumentative, la réfutation de la cause se ramènerait aux points suivants:

6.2.1. On aurait pu avoir A et non B.

Ceci revient à attribuer au monde réel des caractères irréels. L'exemple pris par O. DUCROT est le suivant: pour montrer que l'annexion de l'Alsace-Lorraine n'est pas la cause de la guerre de 1914, on pourrait, par exemple, essayer de faire voir que cette annexion « aurait pu » n'être pas suivie d'une guerre de revanche: on insistera alors sur tous les facteurs qui pouvaient amener la France à se résigner et, éventuellement même, à s'allier à l'Allemagne. « Mais s'il suffit ainsi, pour montrer que A n'est pas cause de B, de montrer que B aurait pu ne pas suivre A, c'est bien que l'affirmation de causalité impliquait la nécessité de B après A.

On notera, à ce sujet, la fonction du monde irréel » (O. DUCROT, 1973: 110).

6.2.2. On aurait pu avoir B sans A.

Autrement dit, même si A n'avait pas eu lieu, B aurait encore eu lieu. Si je veux montrer – note O. DUCROT – que l'attentat de Sarajevo n'est pas la cause de la guerre de 1914, il est possible, par exemple, de donner comme argument que la situation politico-économique rendait de toute façon la guerre inévitable.

La formulation de ce type d'arguments est facilitée par l'utilisation du conditionnel irréel ou contre-factuel, apparaissant dans un énoncé tel:

Si A n'avait pas eu lieu, B aurait eu lieu quand même.

6.2.3. Il n'y a pas de relation générale entre A et B.

Dans ce cas, on s'attaque à la possibilité de présenter la succession des événements A et B comme un cas particulier d'une règle générale unissant les prédicats P et Q. C'est un changement de prédicats impliqué par les énoncés A et B qui y intervient.

6.2.4. Ce n'est pas A qui a produit B.

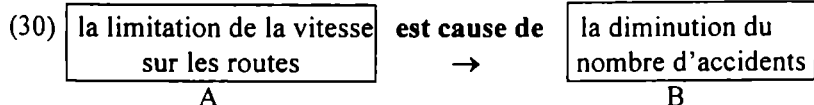
Il s'agit ici de montrer qu'il n'y a pas eu d'action conduisant de A à B. Le mode de réfutation le plus simple consiste à montrer que A est, en fait, postérieur à B.

Dans ce cas, il faut faire intervenir un autre facteur causal A₁ (A₂), de nature à entraîner la production de B.

Les considérations de DUCROT ne sont guère des axiomes; elles ont plutôt le statut d'interprétations possibles de la manière dont une cause est rejetée.

6.3. Nous leur préférons la solution de Gérard VIGNER (1974), qui réduit la réfutation de la cause à deux solutions ou démarches possibles.

Soit la relation *A est cause de B*, illustrée par l'exemple suivant:



6.3.1. Une première manière de refuser cette cause est de recourir au schéma argumentatif suivant:



Le raisonnement argumentatif qui explicite ce schéma englobe la polyphonie, c'est-à-dire rappelle la thèse de l'adversaire, celle d'une autre instance énonciative qui voudrait nous faire croire que B (*la diminution du nombre d'accidents observée pendant une certaine période de l'année*) est dû(e) à A (c'est-à-dire aux *mesures de limitation de la vitesse*).

Dans une deuxième étape du raisonnement argumentatif, le locuteur repousse cette explication et donne la sienne / les siennes, c'est-à-dire il invoque d'autres arguments: *la diminution du nombre d'accidents est due au fait que les gens mettent leur ceinture de sécurité*.

Dans une troisième étape de cette stratégie argumentative, le locuteur conclut, en mettant l'accent sur le rejet de la cause:

L'explication selon laquelle la limitation de la vitesse sur les routes serait à l'origine de la diminution du nombre d'accidents ne peut donc être retenue.

6.3.2. Une deuxième manière de rejeter la cause consiste en le schéma suivant:



Celui-ci s'exprimera toujours dans trois étapes:

(a) Tout d'abord, le rappel de la thèse de l'adversaire: *On voudrait nous faire croire que la diminution du nombre d'accidents observée pendant les trois premiers mois de l'année est due aux mesures de limitation de la vitesse*.

(b) Ensuite, la réfutation de la cause: *Or, on a déjà observé de telles diminutions d'accidents à d'autres époques où la limitation de la vitesse n'était pas imposée*. Ou bien:

Or, dans d'autres pays ayant observé cette limitation, le nombre d'accidents n'est pas diminué.

(c) Enfin la conclusion accompagnée d'une explication: *On ne peut donc considérer cette mesure comme étant à l'origine de la diminution du nombre d'accidents. Il faudrait plutôt insister sur le ralentissement de la circulation durant cette même période et sur le fait que les gens commencent à mettre leur ceinture de sécurité.*

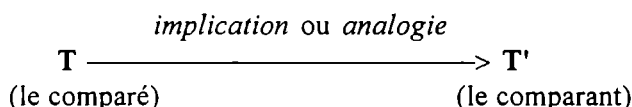
Au-delà du caractère pédagogique de ce raisonnement argumentatif, il faut voir dans ces exercices de réfutation de la cause le fonctionnement de chacune des trois possibilités d'annulation: annulation de l'acte directeur (B_1), annulation de l'acte subordonné de justification (B_2), annulation de la relation entre ces deux actes (B_3).

V. LA MÉTAPHORE

1. Stratégie argumentative, dévoilant la dimension connotative du langage, la métaphore est un acte de langage indirect basé sur une analogie ou une implication commune entre le **comparé** (ou le terme propre) et le **comparant** (ou le terme métaphorique).

Trope par ressemblance dans la rhétorique classique, la métaphore consiste – au dire de P. FONTANIER – « à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue, qui, d'ailleurs ne tient à la première par aucun lien que celui d'une certaine conformité ou analogie » (*Les figures du discours*, Flammarion, 1968, Paris: 99).

Comme la comparaison, dont elle n'est qu'une forme abrégée et autrement élaborée, la métaphore n'existe qu'en vertu de l'implication commune, du *tertium comparationis*, qui régit la relation entre le **comparé** (T) et le **comparant** (T'). Soit en formule:



Stratégie discursive fondée par un acte de langage indirect, la métaphorisation substitue à l'acte littéral un acte figuratif, c'est-à-dire un acte connotatif, analogique, dérivé grâce à un savoir encyclopédique, culturel et épistémique institutionnalisé dans une certaine communauté langagière.

2. J. SEARLE (1979, tr. fr. 1982) pose la première distinction entre **énonciation littérale** et **énonciation métaphorique**. Si dans la première on a affaire au sens littéral, déterminé par l'ensemble des conditions de vérité et par ce qu'un mot, une phrase ou une expression signifient, dans la seconde il s'agit du sens de l'énonciation du locuteur, sens déterminé par tout un réseau de présupposés idéologiques, intentionnelles, pragmatiques. Dans l'énonciation métaphorique l'énonciateur dit quelque chose **d'autre** que ce que signifient les mots et les phrases qu'il emploie.

Soient, à ce sujet, les exemples suivants:

(1) *Le héros de ce film a le profil **buriné** par des **niagaras** de sueurs alternativement froides et brûlantes* (LE FIGARO MAGAZINE, du 21 au 27 janvier 1984).

(2) *Un pas **chaloupé**, une démarche **chaloupée**, un tango **chaloupé**.*

(3) *Il retournait au cours de Vincennes, et il errait, le **fer** dans l'âme, **buvant** du regard les avenues sèches [...].*

*Quatre mois il resta ainsi, dans un **puits** de mélancolie, toute sa vie sentimentale comme **bue** par ce souvenir* (Montherlant, *Les Célibataires*).

Le sens des énoncés (1) à (3) se forme lorsque l'énonciation littérale, le sens lexical ou dénotatif échouent pour être remplacés par un sens indirect, connotatif, basé sur une **analogie**. Ainsi, dans (1), *buriné* ne signifie pas littéralement 'gravé au burin', mais 'marqué par l'énergie'; le syntagme *niagaras de sueurs* ne se rapporte pas à la fameuse cascade, mais il évoque – par analogie avec la fameuse chute d'eau – une succession de ruissellements abondants de sueur.

Dans (3), *boire* n'a plus le sens littéral d'avalier un liquide quelconque, mais celui d'avoir de l'intérêt pour quelque chose, 'avoir de l'admiration pour quelque chose, pour quelqu'un'. Dans le même exemple, *puits* n'est plus 'la cavité circulaire, profonde et étroite, à parois maçonnées, pratiquées dans le sol pour atteindre une nappe d'eau souterraine', mais bien – par un processus analogique – et vue son enchaînement à *de mélancolie* 'gouffre insondable dû à une situation psychologique déplorable'.

Si l'acte direct, l'acte d'assertion littérale est non-avenu, l'acte indirect de métaphorisation doit obligatoirement se produire pour concilier l'énonciation et les principes conversationnelles. Le récepteur-énonciataire de la communication métaphorique possède une stratégie inférentielle lui permettant de découvrir dans quels cas et comment l'énoncé figuratif diffère de l'énoncé littéral.

3. Essayant de découvrir le rapport entre métaphore et argumentation, M. LE GUERN (1981) défend l'hypothèse que la métaphore présente un volet **sémantique** et un volet **rhétorique**. Il distingue, à ce sujet, la métaphore **poétique** de la métaphore

argumentative. C'est que toute métaphore n'est pas argumentative. À la visée **esthétique** de la métaphore poétique s'oppose la visée **persuasive** de la métaphore argumentative.

3.1. Ce sont les métaphores argumentatives qui nous apportent les informations les plus solides sur le sémantisme de la langue. La métaphore poétique nous renseigne beaucoup moins sur la langue que sur l'idiolecte du poète. « La métaphore poétique se doit d'afficher son caractère de métaphore; il lui faut attirer l'œil, plus courtisane que terroriste. Elle doit surprendre par sa rareté, sa nouveauté, son originalité » (M. LE GUERN, 1981: 72). La métaphore poétique, fruit des grands poètes (qu'on pense aux métaphores de V. HUGO, de LAMARTINE et de VIGNY), joue non sur un sème nucléaire, mais sur un sème de second rang, sur un virtuel.

Par contre, la métaphore argumentative joue sur les sèmes nucléaires, ceux-ci y ont infiniment d'importance que l'image associée.

Persuasive, la métaphore argumentative sera d'autant plus efficace qu'elle sera contraignante. Il faut que l'appartenance du sème sélectionné au lexème métaphorique soit admise par tous les destinataires virtuels du discours. « Alors que la métaphore poétique a besoin de la complicité du lecteur, la métaphore argumentative doit se donner les moyens de s'en passer » (M. LE GUERN, 1981: 72).

Soient ces exemples de métaphores argumentatives:

- (4) *C'est un robinet d'eau tiède* – se dit en français familier d'une personne qui est un bavard insipide.
- (5) *une toilette de chat* 'une toilette très sommaire'.
- (6) *la rubrique des chiens écrasés* et *journaliste qui fait les chiens écrasés*.

Stratégie argumentative à visée persuasive, la métaphore dévoile la force persuasive de certains lexèmes.

Se poser la question du rôle argumentatif de la métaphore, c'est tout d'abord, semble-t-il, chercher une explication à ce fait vérifiable par l'expérience de tous les jours: la force argumentative d'un lexème apparaît comme supérieure dans les emplois métaphoriques à celle que l'on remarque dans les emplois dénotatifs ou propres du même lexème. M. LE

GUERN (1981) évoque, à ce sujet, le mot *âne*, qui est moins péjoratif quand il sert à désigner l'animal à longues oreilles que lorsqu'il est employé en référence à une personne, un collègue, par exemple. De même, le mot *aigle* est moins laudatif quand il désigne l'oiseau que lorsqu'il sert à qualifier un collègue.

3.2. Les métaphores à rôle argumentatif ont un trait constant: les sèmes mobilisés dans le processus de sélection sémique sont des sèmes évaluatifs, des 'subjectivèmes' – pour reprendre l'expression de C. KERBRAT-ORECCHIONI (1980). À propos des emplois métaphoriques des noms d'animaux, il faut dire que la métaphorisation ne retient que très rarement les sèmes correspondant aux caractéristiques objectives de l'espèce; les sèmes maintenus sont ceux qui traduisent des jugements de valeur portés par telle culture particulière sur les animaux.

(7) (*fig. et fam.*) *Quelle bécasse !* – se dit d'une femme sotte.

La métaphore porteuse d'un jugement de valeur exerce sur le destinataire une pression plus forte que ne le ferait l'expression du même jugement de valeur par les termes propres.

3.3. La forme de la métaphore est contraignante: il n'y aura pas de comparatif, de superlatif ou d'enchaînement possible avec *presque* à l'intérieur des structures évaluativo-anthropologiques. Ainsi on ne peut pas dire:

(8) * *Elle est un peu bécasse*

ou

(9) * *Elle est presque bécasse.*

M. LE GUERN dévoile clairement le rôle contraignant de la métaphore, le caractère stable et permanent de l'analogie qui la sous-tend:

« Certes, la métaphore dissimule bien, trop bien au gré du linguiste, l'argumentation qu'elle véhicule. Et si elle évite le "presque", c'est qu'elle n'en a pas besoin: puisqu'elle est invulnérable à la réfutation, elle peut se passer systématiquement de certaines précautions; puisqu'elle court peu de risques, elle peut se permettre d'être terroriste » (1981: 71).

VI. LE PARADOXE

1. Stratégie argumentative de figurativisation, le paradoxe constitue un moyen privilégié pour dévoiler le propre de la vérité en langue naturelle, son caractère vague, ainsi que la manière dont la contradiction se résout dans la logique naturelle.

Figure du discours de la classe des paralogismes, le paradoxe est une contradiction résorbée discursivement.

Dans son classique traité *Les Figures du discours*, P. FONTANIER concevait le paradoxe comme « un artifice de langage par lequel des idées et des mots, ordinairement opposés et contradictoires entre eux, se trouvent rapprochés et combinés de manière que, tout en semblant se combattre et s'exclure réciproquement, ils frappent l'intelligence par le plus étonnant accord, et produisent le sens le plus vrai, comme le plus profond et le plus énergique » (1968: 137).

Le paradoxe – continue P. FONTANIER – ne saurait être pris à la lettre et, « quelque facile que puisse être l'interprétation pour quiconque a quelque usage de la langue, ce n'est pourtant pas sans un peu de réflexion que l'on peut bien saisir et fixer ce qu'il donne réellement à entendre » (1968: 137).

Soient les exemples suivants:

- (1) *On peut diviser les animaux en personnes d'esprit et en personnes à talent. Le chien, l'éléphant, par exemple, sont des gens d'esprit; le rossignol et le ver à soie sont de gens à talent* (Rivarol).
- (2) *On s'ennuie presque toujours avec les gens avec qui il n'est pas permis de s'ennuyer* (La Rochefoucault).
- (3) *MACBETH: Jamais, depuis Œdipe, le destin ne s'est autant et aussi bien moqué d'un homme. Oh ! monde insensé, où les meilleurs sont pires que mauvais* (Eugène Ionesco).
- (4) *Un homme seul est toujours en mauvaise compagnie* (Paul Valéry).
- (5) *Le chemin le plus long est parfois le plus court* (Umberto Eco).
- (6) *Le café, ce breuvage qui fait dormir quand on n'en prend pas* (Alphonse Allais).

(7) On appelle « langues mortes » les seules langues qui soient vraiment immortelles ! (Nouvelles littéraires, 1959, cit. ap. R. LANDHEER, 1992).

(8) L'avenir est au passé ! (Réplique de Talleyrand dans son toast porté à Fouché; cet exemple est puisé au film d'Édouard Molinaro, *Le souper*, 1992).

2. Le paradoxe est un énoncé **polyphonique**. En tant que tel, il fait entendre au moins deux énonciateurs, qui correspondent à deux 'voix énonciatives' ou 'points de vue': l'un, l'énonciateur (E_1) qui correspond à la **normalité sémantique** des énonciations, au sens conventionnel de ces énonciations, à la référence du monde M_0 (= monde de ce qui est); l'autre, l'énonciateur (E_2) qui s'oppose à lui, qui soutient une thèse contraire.

L'univers de croyance du premier énonciateur (E_1) engendre un monde *potentiel* (M_1), coextensif avec le monde de ce qui est (M_0). L'univers de croyance du second énonciateur (E_2) correspond à un monde *contrefactuel* (M_2), qui donne pour VRAIE une proposition qui, dans M_0 , est admise pour FAUSSE.

Le paradoxe **convoque** ainsi **deux univers de croyance**: l'un, U_1 , *potentiel, réel ou véridatif*; l'autre, U_2 , *contrefactuel, irréel*.

Comme l'ironie, le paradoxe repose tout entier sur la **tension** créée par la jonction de ces deux univers de croyance avec leurs deux énonciateurs.

Cette tension communicative assure au paradoxe sa pertinence argumentative. En même temps elle abolit ou affaiblit le principe classique du tiers exclu ou du *tertium non datur*. Il est aisé de découvrir dans chacun de nos exemples le mariage entre les deux univers de croyance contradictoires, la pertinence argumentative de chacun des énoncés paradoxaux.

Dans (1), l'image d'univers U_1 à laquelle renvoient les lexies *personnes* et *gens* implique des prédications telles: *esprit* et *talent* (qui sont des implications conventionnelles dégagées du sens sémantique de ces lexies); l'image d'univers U_2 à laquelle renvoie le sens des lexies *animaux*, *chien*, *éléphant*, *rossignol* et *ver à soie*, rejette dans un monde contrefactuel, irréel, les prédications *personnes*, *gens*, *esprit* et *talent*. Le paradoxe qui explique le texte de sous (1) convoque ces deux univers

de croyance dans une synthèse sémantico-logico-discursive, génératrice de l'équivalence logique:

animaux < = = > personnes

le chien, l'éléphant < = = > des gens d'esprit

le rossignol, le ver à soie < = = > des gens à talent.

2.1. L'énoncé paradoxal de sous (6) est basé sur la convocation de l'univers de croyance (M_1) fait de l'implication conventionnelle:

(a) le café est ce breuvage qui ne fait pas dormir donc

On ne dort pas quand on prend du café

et de l'univers de croyance contrefactuel (M_2):

(b) le café est ce breuvage qui fait dormir quand on ne l'absorbe pas.

L'énoncé paradoxal de sous (4) réunit les univers de croyance contraires qui sous-tendent, par convention sémantique, les prédicats *un homme seul* (M_1) et *un homme en compagnie* (M_2). L'adjectif *mauvaise* joue le rôle d'une enclosure modalisatrice auprès de *compagnie*.

Dans leur taxinomie des arguments, Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1976) concevaient l'*argumentation par les contraires* comme une sous-classe des arguments de réciprocité, type appartenant à la classe des arguments quasi-logiques.

3. Nous avons proposé pour l'explication du fonctionnement du paradoxe le principe suivant (voir M. TUTESCU, 1996):

Si un énoncé convoque deux univers de croyance contraires, propres à deux énonciateurs différents et contraires, alors il aura une force argumentative supérieure, douée d'une pertinence maximale par rapport à chacune des forces argumentatives propres à chacune des deux propositions (ou prédications) prises isolément et qui forment la structure de cet énoncé.

Cette force argumentative supérieure, propre à l'énoncé paradoxal, est génératrice de tension communicative, de polémique et, en même temps, de vague logico-sémantique. La tension communicative et la polémique.

pertinentes pour la structure du paradoxe, sont *résorbées* et *tolérées* par le discours. Il en résulte un trope de la classe des métalogismes. L'effet du paradoxe est- pour reprendre la réflexion de FONTANIER – de « frapper l'intelligence » (lisez, en termes modernes, d'amener des implicatures) « par le plus étonnant accord » et de produire « le sens le plus vrai, comme le plus profond et le plus énergique » (1968: 137).

Afin d'illustrer cette hypothèse, il suffirait de reprendre n'importe lequel de nos exemples.

La logique discursive du paradoxe est donc de *résorber* la contradiction, « péché discursif en principe mortel » (selon le mot de C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1984: 57) et d'abolir – si l'on peut le dire – le *principe du tiers exclu* par son apparition par la porte de secours. En fait, le paradoxe existe grâce à ce noyau illocutoire, sémantico-discursif qui est le terme T, dialectique, valorisant 'l'état ni actuel ni potentiel' – selon Stéphane LUPASCO, ce qui rend possible le mariage du monde potentiel (M_1) avec le monde contrefactuel (M_2).

4. Nous avons expliqué la résorption de la contradiction dans la structure sémantico-discursive du paradoxe par le **principe** que nous avons nommé **du tiers inclus** (voir M. TUȚESCU, 1996: 88).

Le *tiers inclus* est un *ensemble vague*, un continuum sémantico-pragmatique qui résulte de la convocation des deux univers de croyance. Prédicat vague, le *tiers inclus* est 'l'état ni actuel ni potentiel', une *condition de typicalité*, un *vague dynamique* relié à un processus de qualification floue et qui illustrerait la théorie sémantique du *prototype*¹. La structure vague, comme le prototype, est basée sur une multiplicité de critères, variable d'un locuteur à l'autre et d'une situation à l'autre. C'est ce critère

¹ Pour la sémantique du prototype et le vague voir surtout:

KLEIBER, Georges, 1990: *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, P.U.F., Linguistique Nouvelle, Paris;

KLEIBER, Georges, 1987: 'Quelques réflexions sur le vague dans les langues naturelles', in *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Société pour l'Information Grammaticale, Paris, 157-172.

du vague qui est actualisé dans l'énoncé paradoxal.

Ainsi, par exemple, la prototypicité qui rattache **contradictoirement** les prédicats contraires *langues mortes* et *langues immortelles* dans (7) est faite des éléments sémantiques: « qui ne sont plus parlées par une communauté linguistique, mais qui sont, en même temps, de portée atemporelle par leur structure logico-grammaticale, leur visée culturelle ».

Dans (8), notre principe du tiers inclus mobilise des traits sémiques différents des mots *avenir* et *passé*. Cette typicalité serait pour *avenir* 'chronologie future', donc 'temporalité', 'devenir' et pour *passé* 'qualité rétrospective', 'immobilité'. D'ailleurs notre raisonnement s'est vu confirmé dans une réplique ultérieure du toast des deux personnages:

(8') *À l'immobilité de l'Histoire !*

Or, dans le M_0 (le monde de ce qui est), l'Histoire ne saurait être immobile.

R. LANDHEER (1992) évoque, dans sa théorie sur le paradoxe, un « *rapprochement* associatif » et écrit à ce sujet: « L'*actualisation* nécessaire de *certain*s traits sémantiques pour faire du paradoxe un énoncé cohérent implique la *virtualisation* d'*autres* traits sémantiques qui rendent le paradoxe contradictoire » (R. LANDHEER, 1992: 479).

Certains modalisateurs favorisent l'engendrement du paradoxe: le verbe modal *pouvoir* (voir l'exemple (1)), *presque* et le prédicat (*non*) *permis* (dans (2)), l'adverbe *parfois* (dans (5)), etc.

5. La logique du vague, la logique dynamique du contradictoire transpercent dans le mécanisme du fonctionnement du paradoxe.

Porte-parole de la sémantique du prototype, G. KLEIBER (1987) distingue trois types de **vague**: (a) le vague *observationnel* (*grand*), le vague *subjectif* (*bon*) et (c) le vague *multi-dimensionnel* (*chaise*). C'est ce dernier type de vague, fondé sur une « multi-critérialité » – selon G. KLEIBER –, qui se trouve, croyons-nous, à la base du paradoxe.

Voir aussi LANDHEER, R. (1993), « Enclosures, isotopie et prototypie », *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Tome I, 'La Phrase', 369-379, Francke Verlag, Tübingen.

Le paradoxe témoigne mieux que tout autre phénomène de langue de la loi fondamentale à laquelle obéit le discours: *la loi de la non-contradiction argumentative*.

Structure rhétorique *de dicto* par excellence, basée sur la présomption du non-contradictoire, le paradoxe atteste le caractère essentiellement *dialogique* du langage naturel, sa vocation argumentative, sa propension à l'expression de l'indirection figurative.

Chapitre XI

OPÉRATEURS ET CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

0. En sémantique linguistique, on distingue, parmi les foncteurs relationnels, ceux qui relient deux entités sémantiques à l'intérieur d'un même acte de langage de ceux qui articulent deux actes de langage.

Soit, à cet égard, la conjonction de subordination *parce que*, employée dans l'exemple suivant:

(1) *Georges ne fume plus parce qu'il est malade.*

L'ambiguïté de cet énoncé est déclenchée par la locution conjonctive *parce que*. Dans une première lecture (I) – causale ou explicative – l'énonciateur nie l'existence d'une relation de causalité entre « être malade » et « fumer ». Dans une seconde lecture (II), l'énonciateur nie l'assertion *Georges fume*, en justifiant sa position par l'assertion *Il est malade*.

Ces deux gloses pourraient se ramener aux structures sémantiques suivantes:

(1) (I) NON (CAUSE [{FUMER (Georges)}, {ÊTRE MALADE, (Georges)}])

« Il n'est pas vrai que le fait que Georges soit malade est la cause du fait qu'il fume ».

(1) (II) NIER [Énonciateur, FUMER (Georges) & JUSTIFICATION {(ASSERTER [Énonciateur ÊTRE MALADE (Georges)]), (NIER [Énonciateur, ÊTRE MALADE (Georges)])}].

« L'énonciateur nie que Georges fume et justifie sa dénégation en assertant que Georges est malade ».

Dans la première interprétation (I), *parce que* est **opérateur sémantique**, alors qu'il est **connecteur pragmatique** dans la seconde (II).

1. Un **opérateur sémantique** est un relateur propositionnel, alors qu'un **connecteur pragmatique** est un relateur d'actes illocutoires (J. MOESCHLER, 1985: 61).

1.1. L'opérateur porte toujours sur des constituants à l'intérieur d'un acte.

Ceci peut être vérifié à l'aide des tests couramment utilisés pour découvrir les présupposés. Lorsque la séquence $p R q$ est soumise aux transformations négative, interrogative, d'enchâssement, etc., c'est l'ensemble $p R q$ qui est nié, interrogé ou enchâssé si R est **opérateur**, alors que si R est **connecteur**, le bloc $p R q$ éclate obligatoirement et c'est, par conséquent, le premier constituant p qui se voit nié, interrogé ou enchâssé.

L'**opérateur argumentatif** est « un morphème qui, appliqué à un contenu, transforme les potentialités argumentatives de ce contenu » (J. MOESCHLER, 1985: 62).

Soient ces exemples:

- (1) *Il est DÉJÀ huit heures.*
- (2) *Il N'est QUE huit heures.*
- (3) *Il gagne PRESQUE mille euros.*
- (4) *Il gagne À PEINE mille euros.*
- (5) *Marie mange PEU de sucre.*
- (6) *Marie mange UN PEU de sucre.*
- (7) *Elle lit MÊME le chinois.*

Le morphème X est un opérateur argumentatif si les conclusions argumentatives vers lesquelles conduit l'énoncé E' (dans lequel il est inséré) ne sont pas les mêmes que les conclusions dégagées à partir de l'énoncé E , et cela indépendamment des informations apportées par X . Un opérateur argumentatif confère à l'énoncé E' , dans lequel il est inséré, une **pertinence argumentative**.

Il suffit, à ce sujet, de comparer chacun des énoncés ci-dessus (E') à l'énoncé correspondant (E), sans opérateur argumentatif.

- (1)(a) *Il est huit heures* communique une information relative au temps, tandis que (1) induit le présupposé de surprise « Je ne m'attendais pas qu'il fût cette heure »; « On est en retard, il faut se dépêcher ».

La valeur argumentative de l'énoncé de sous (2) apparaît clairement si on fait recours à l'enchaînement. On peut avoir donc:

- (8) *Il est huit heures. Presse-toi !*, mais non pas

- (2)(a) * *Il N'est QUE huit heures. Presse-toi !*

Pour devenir grammaticale, la séquence (2) (a) demanderait un contexte particulier, et donc un trajet interprétatif différent.

1.2. Un opérateur argumentatif limite donc les possibilités d'utilisation à des fins argumentatives des énoncés qu'il modifie. La portée d'un opérateur étant interne au contenu de l'énoncé, cette classe de morphèmes représente un paradigme de nature sémantique.

L'enchaînement argumentatif confirme bien le rôle des opérateurs.

Ainsi, par exemple, (3) pourra être enchaîné de sorte à donner:

(3)(a) *Il gagne PRESQUE mille euros; ça lui suffit!*

Par contre (4) pourrait devenir par enchaînement:

(4)(a) *Il gagne À PEINE mille euros; c'est un scandale!*

Et on se rend bien compte que le même montant est vu différemment selon l'incidence dans l'énoncé d'un opérateur argumentatif.

(7) *Elle lit MÊME le chinois* conduit vers la conclusion « Elle est érudite », alors que l'énoncé E correspondant:

(9) *Elle lit le chinois* a pour orientation argumentative « Elle est sinologue ».

2. Le **connecteur argumentatif** est un morphème (de type conjonction, adverbe, locution adverbiale, groupe prépositionnel, interjection, etc.) qui articule deux ou plusieurs énoncés intervenant dans une stratégie argumentative unique. Contrairement à l'opérateur argumentatif, le connecteur argumentatif articule des actes de langage, c'est-à-dire des énoncés intervenant dans la réalisation d'actes d'argumentation.

Comme nous l'avons démontré ailleurs (M. TUȚESCU, 1997: 391), un connecteur est un modalisateur dégradé, une forme affaiblie du modalisateur. En tant que tel, il marque une plurivocité d'univers de croyance, c'est-à-dire un éclatement de l'un des univers de croyance.

2.1. Les connecteurs argumentatifs sont des particules pragmatiques, c'est-à-dire des mots qui relient énoncés et contextes, des mots dont la fonction est d'exprimer des valeurs pragmatiques à moindres frais ¹.

¹ Par 'valeurs pragmatiques' on comprend des faisceaux de suppositions, intentions, présuppositions, attitudes et croyances partagées par le locuteur et son / ses auditeur(s).

Ce sont des mots qui assurent la cohérence discursivo-argumentative du texte, sa pertinence dans la communication langagière.

Des mots tels que *et, mais, même, puisque, car, parce que, donc, d'ailleurs, au moins, alors, eh bien, seul, seulement, décidément, là, tiens, hélas!, tu sais, écoute!, tu vois, après tout*, etc. ne semblent pas affecter la valeur de vérité des énoncés où ils sont insérés. Ils contribuent à mettre en relation l'énoncé et le système de croyances que celui-ci exprime. Ces connecteurs ont essentiellement des propriétés pragmatiques, déterminées par le(s) contexte(s) de leur emploi.

Ces morphèmes définissent les contraintes pragmatiques qui régissent les enchaînements textuels. Ils contraignent le mode de pertinence des énoncés auxquels ils sont associés. Ces 'mots du discours' – en termes de O. DUCROT (1980) – imposent aux énoncés qu'ils introduisent un comportement **inférentiel**, leurs significations fonctionnant comme autant d'instructions concernant les stratégies à suivre.

Marqueurs de stratégies discursives, les connecteurs argumentatifs tirent toute leur valeur des processus énonciatifs qui les autorisent, des contextes dans lesquels les énoncés qui les renferment sont employés.

Par **contexte**, Diane BROCKWAY (1982) comprend un ensemble de croyances communes au locuteur et à l'allocutaire. Il est hors de doute que l'interprétation de tout énoncé dépend de la manière dont les croyances du locuteur sont appréhendées par l'auditeur. L'interprétation de l'énoncé est ainsi fonction du sous-ensemble de croyances communes au locuteur et à l'auditeur, fonction d'un savoir commun partagé.

Le principe en vertu duquel locuteurs et auditeurs font intervenir leurs croyances communes tant dans la production que dans l'interprétation des énoncés est le principe de la **pertinence**. À ce sujet, « un énoncé U est pertinent par rapport à un ensemble de croyances C si et seulement s'il y a au moins une proposition Q pragmatiquement impliquée par U relativement à C » (D. BROCKWAY, 1982: 18).

Définir la pertinence d'un énoncé se ramène à définir une classe de sous-ensembles de contextes, plus précisément, la classe des sous-ensembles de contextes qui contiennent les propositions utilisées lors du calcul des implications pragmatiques d'une énonciation.

Dans cette perspective, D. BROCKWAY (1982) définit la pertinence comme une relation entre énoncés et contextes: « un énoncé est pertinent si et seulement si les propositions exprimées, complétées par un sous-ensemble du contexte peuvent servir de base à une argumentation débouchant sur une conclusion non triviale » (1982: 21).

Marqueurs évidents de la pertinence des énoncés, de leurs orientations argumentatives, les connecteurs argumentatifs ont le rôle d'effectuer des transformations (lisez régulations) sur des situations discursives, caractérisées par un ensemble de relations entre les énonciateurs et le champ discursif qu'ils créent. Dans leur rôle de mise en relation des énoncés avec leurs contextes, ces morphèmes imposent des **contraintes sémantiques à l'interprétation pragmatique** des énoncés. Grâce à ces opérateurs discursifs on peut remarquer que les propriétés pragmatiques des énonciations se trouvent être sémantiquement marquées.

Les connecteurs argumentatifs ont fait l'objet des recherches nombreuses et approfondies, dues à O. DUCROT surtout, à son équipe de collaborateurs et à des linguistes comme J.-Cl. ANSCOMBRE, A. BERRENDONNER, A. ZENONE, R. MARTIN, S. FAIK, J.-M. ADAM, J. MOESCHLER, J.-P. DAVOINE pour ne plus citer que quelques noms.

L'ouvrage fondamental sur ces connecteurs est le volume publié sous la direction d'Oswald DUCROT – *Les mots du discours*, Seuil, 1980.

Il serait intéressant d'étudier la manière dont ces connecteurs articulent le discours pour former des schèmes argumentatifs, des unités textuelles argumentatives. À ce sujet, J.-M. ADAM (1984, b) esquissa la notion de '**carré de l'argumentation**'.

L'enchaînement syntactico-sémantique des connecteurs *si - certes- mais, car - mais, et - mais - alors, or - en effet - donc*, etc. illustre la manière dont ces articulateurs discursivo-textuels délimitent des unités argumentatives.

Il serait également intéressant d'analyser les relations de compatibilité et d'exclusion établies entre ces morphèmes, ainsi que leurs paradigmes typologiques. Ainsi, *car*, *d'ailleurs*, *en effet* pourraient former un paradigme; *alors*, *donc*, *eh bien*, *ainsi* auraient des affinités paradigmatisques de nature sémantico-pragmatique. C'est que le propre de *alors*, *donc*, *ainsi*, *eh bien* est de marquer une relation orientée ($P \rightarrow \text{alors} \rightarrow Q$); ces opérateurs indiquent qu'un acte est rendu possible, entraîné par l'information donnée antérieurement.

2.2. Une typologie des connecteurs argumentatifs serait très intéressante.

J. MOESCHLER (1995) en a proposé une, basée sur la distinction des prédicats à deux places et des prédicats à trois places. Les connecteurs *donc*, *alors*, *par conséquent*, *car*, *puisque*, *parce que*, *eh bien*, constituent des prédicats à deux places. « Un connecteur argumentatif est un prédicat à deux places, si les segments X et Y qu'il articule en surface peuvent remplir une fonction argumentative et s'il n'est pas besoin de faire intervenir un troisième constituant implicite (à fonction d'argument ou de conclusion) » (J. MOESCHLER, 1995: 62 - 63).

Par contre, un connecteur argumentatif est un prédicat à trois places s'il est nécessaire de faire intervenir, entre les deux variables argumentativement associées à X et à Y, une troisième variable implicite à fonction d'argument ou de conclusion. C'est le cas de *décidément*, *pourtant*, *quand même*, *finalement*, *mais*, *d'ailleurs*, *même*.

Si l'on prend pour critère classificatoire la fonction argumentative de l'énoncé introduit par le connecteur, on distinguera les connecteurs **introduceurs d'arguments** (*car*, *d'ailleurs*, *or*, *mais*, *même*) des connecteurs **introduceurs de conclusion** (*donc*, *décidément*, *eh bien*, *quand même*, *finalement*).

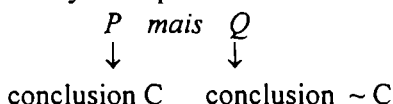
Lorsque le connecteur est un **prédicat à trois places**, il faudra distinguer les connecteurs dont les arguments sont **coorientés** (*décidément*, *d'ailleurs*, *même*) de ceux dont les arguments sont **anti-orientés** (*quand même*, *sinon*, *pourtant*, *finalement*, *mais*).

Dans ce qui suit, nous esquisserons les valeurs fondamentales de certains connecteurs argumentatifs.

1. Mais

1.1. Ce connecteur argumentatif, marqueur du principe de contradiction argumentative, relie deux énoncés: *P mais Q*. Il indique que le premier de ces énoncés comporte une visée argumentative (conclusion C) opposée à celle du second (conclusion non-C) et que le locuteur ne prend en charge personnellement que cette dernière conclusion.

Soit symboliquement:



Qu'on envisage ces exemples:

- (1) *Rodrigue n'est pas grand mais il est fort.*
- (2) *Nos concitoyens travaillent beaucoup, mais toujours pour s'enrichir* (A. Camus, *La Peste*).

Dans (1), l'énoncé *non P* (*pas grand*) laisse prévoir une implication du type: *Il n'est pas fort non plus* ($\text{non } P \rightarrow \text{non } Q$). Malgré cette implication, (1) renverse la présupposition *non grand* $\rightarrow$ *non fort* pour affirmer *non P mais Q*.

Dans (2), l'énoncé *P* (*Nos concitoyens travaillent beaucoup*) conduit vers la conclusion *C'est bien* (C), alors que l'énoncé *Q*, introduit par *mais* qui l'enchaîne accrédiatera la conclusion *C'est mauvais* ($\sim C$).

1.2. Comme O. DUCROT (1972, 1980) et E. EGGS (1994: 17) l'ont démontré, il y a deux types de *mais*: un *mais* 'anti-implicatif' et un *mais* 'compensatoire'.

Soit pour le premier type les exemples suivants:

- (3) *Pierre est malade MAIS il travaille.*
- (4) *Il gagne beaucoup d'argent MAIS il n'est pas content.*
- (5) *Je suis roi, MAIS je suis pauvre. Peut-être la légende fera-t-elle de moi le Mage venu adorer le Sauveur en lui offrant de l'or. Ce serait une assez savoureuse et amère ironie, bien que conforme en quelque sorte à la vérité. Les autres ont une suite, des serviteurs, des montures, des rentes, de la vaisselle. C'est justice. Un roi ne se déplace pas sans digne équipage.*

Moi, je suis seul, à l'exception d'un vieillard qui ne me quitte pas. Mon ancien précepteur m'accompagne après m'avoir sauvé la vie, mais à son âge, il a besoin de mon aide plus que moi de ses services. Nous sommes venus à pied depuis la Palmyrène, comme des vagabonds, avec pour tout bagage un baluchon qui se balance sur notre épaule (Michel Tournier, « Melchior, prince de Palmyrène », in M.Tournier, *Gaspard, Melchior & Balthazar*).

Ces emplois sont nommés par E. EGGS **épistémiques**. Le *mais* de l'exemple (2) est aussi anti-implicatif.

Le *mais* 'compensatoire' apparaît dans des situations comme:

- (1) *Rodrigue n'est pas grand MAIS il est fort.*
- (6) *Cette voiture est chère, MAIS elle est confortable.*
- (7) *Je suis noir, MAIS je suis roi. Peut-être ferai-je un jour inscrire sur le tympan de mon palais cette paraphrase du chant de la Sulamite *Nigra sum, sed formosa*. En effet, y a-t-il plus grande beauté pour un homme que la couronne royale ? C'était une certitude si établie pour moi que je n'y pensais même pas. Jusqu'au jour où la blondeur a fait irruption dans ma vie... (Michel Tournier, « Gaspar, roi de Méroé »).*

Soit aussi ce petit dialogue argumentatif:

- (8) PROPOSANT: – *Pierre doit être content (T), car il gagne beaucoup d'argent.*

OPPOSANT: – *MAIS il a encore d'énormes dettes ! (non-T)*

Il y a là un principe important de la pratique argumentative. Si le proposant n'attaque pas l'argument de l'opposant, c'est celui-ci qui comptera en dernière instance. Le dernier intervenant dans une chaîne argumentative a donc un pouvoir communicatif de grande portée puisque c'est sa conclusion qui comptera jusqu'à nouvel ordre. E. EGGS appelle ce phénomène **principe du dernier intervenant** (1994: 21).

Ce principe agit surtout dans le cas du *mais* 'compensatoire'.

- 1.3. Selon J.-M. ADAM (1984) il y aurait un *mais* 'de réfutation' (*mais*₁) et un *mais* 'd'argumentation' (*mais*₂).

Mais 'de réfutation' se comprend dans une stratégie de dialogue conflictuel (voir J.-M. ADAM, 1984 (b): 107 – 111). Ce *mais*, apparaît surtout dans des énoncés de forme: *Ce n'est pas P, mais Q* et qui ont une valeur pragmatique globale de réfutation englobant une correction (*Nég P, mais Q*).

La polyphonie s'y fait voir. *P* est une proposition qui a été déjà soutenue par un certain énonciateur. La négation de *P* est une réfutation de *P*, un énoncé sur un autre énoncé. *Q* est une proposition déclarée correcte et substituée à *P* pour rectifier la qualification niée par *Nég P*.

À envisager ces exemples:

(9) *Ce n'est jamais agréable d'être malade, mais il y a des villes et des pays qui vous soutiennent dans la maladie, où l'on peut, en quelque sorte, se laisser aller* (A. Camus, *La Peste*).

(10) *Son autorité sur ses enfants avait été redoutable, ses décisions sans appel. Mais ses petits-enfants tressaient sa barbe, ou lui enfonçaient, dans les oreilles, des haricots* (M. Pagnol, *La Gloire de mon père*).

Dans (9) on retrouve un *mais* 'de réfutation', alors que le *mais* qui apparaît dans la macro-structure concessive (10) représente une occurrence du *mais* 'argumentatif'.

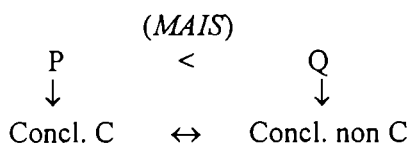
Le *mais* 'de réfutation' est le marqueur d'un acte de rectification, de correction, acte qui devrait entrer – selon O. DUCROT – dans la liste des actes illocutionnaires. Un dialogue implicite, une structure polyphonique entrent en jeu dans l'interprétation des énoncés à *mais* 'de réfutation'.

Avec le *mais* 'd'argumentation', l'énoncé *P mais Q* revient à l'accomplissement de deux actes de parole successifs et d'un redressement argumentatif. « Il s'agit d'effacer – précise O. DUCROT – l'effet argumentatif d'une proposition *P*, allant dans un certain sens, en lui ajoutant une proposition *Q* allant dans le sens opposé, et y allant de façon plus décisive» (1978: 43, *cit.ap.* J.-M. ADAM, 1984 (b): 111). Selon la thèse récente d'O. DUCROT, qui nuance l'idée d'échelle argumentative, *Q* est un argument plus fort, une preuve, en vue de la conclusion *non C* que *P* ne l'est en faveur de la conclusion *C*.

Dans cette perspective, J.-M. ADAM (1984 (b): 111) dégage le carré de l'argumentation qui introduit un triple jeu de relations:

- (a) $P \rightarrow C$ et $Q \rightarrow \text{non } C$ = être un argument pour;
- (b) $C \leftrightarrow \text{non } C$ = être contradictoire à;
- (c) $P < Q$ = être argumentativement moins et plus fort.

Soit schématiquement:



Dans la relation (c), la force argumentative supérieure accordée à Q résulte du fait que le locuteur déclare, en quelque sorte, négliger P dans l'argumentation qu'il est en train de construire et s'appuyer seulement sur Q. À lire O. DUCROT, la force argumentative supérieure accordée à Q n'est qu'une justification de cette décision.

Voici quelques exemples révélateurs du fonctionnement du *mais* 'argumentatif':

- (11) Ce qu'il fallait souligner, c'est l'aspect banal de la ville et de la vie. **Mais** on passe ses journées sans difficulté aussitôt qu'on a des habitudes (A. Camus, *La Peste*).
- (12) Cette cité sans pittoresque, sans végétation et âme finit par sembler reposante et on s'y endort enfin. **Mais** il est juste d'ajouter qu'elle est greffée sur un paysage sans égal, au milieu d'un plateau nu, entouré de collines lumineuses, devant une baie au dessin parfait (A. Camus, *La Peste*).
- (13) Il prit une table de nuit sous un bras, deux chaises sous l'autre, et tenta de franchir la porte d'un grand élan. **Mais** il resta coincé entre deux craquements, et la pression de la table de nuit fit jaillir de sa vaste bedaine une éructation tonitruante (M. Pagnol, *La Gloire de mon père*).
- (14) Paul était au comble de la joie **mais** pour moi, je ne riais pas: je m'attendais à le voir tomber entre les débris de ces meubles, dans les spasmes de l'agonie (M. Pagnol, *La Gloire de mon père*).

1.4. Marqueurs d'une stratégie discursive de renversement, d'opposition énonciative, les différents types de *mais* présentent un trait sémantico-pragmatique commun. Ce qui est marqué dans les deux cas c'est l'opposition du locuteur au destinataire (réel ou virtuel). Avec *mais* 'de réfutation', on s'oppose à la légitimité de ce que le destinataire a dit ou pourrait avoir dit (ou pensé). Avec *mais* 'd'argumentation', on s'oppose à l'interprétation argumentative que le destinataire donne à l'énoncé P (ou à celle qu'il pourrait donner). À lire O. DUCROT (1978), l'opposition dont il est question ici n'est donc pas une opposition entre propositions ou énoncés, mais une opposition – de nature polyphonique – entre interlocuteurs, le mot opposition étant pris au sens d'affrontement.

Bien souvent, *mais* introduit une réplique; il apparaît alors dans un discours où l'énoncé antérieur P n'est pas explicité verbalement. Des exemples tels:

(15) *Mais mange !*

(16) *Mais ne fais pas de bruit !*

(17) *Mais fermez la porte !*

illustrent le *mais* 'de réfutation'. Dans ce cas, « Q prétend explicitement ou implicitement orienter ou infléchir la conduite du destinataire » (O. DUCROT *et alii*, 1980: 128); il constitue généralement un ordre. Ce qui est présupposé par ce mot est l'idée que le destinataire avait auparavant une conduite contraire à celle qui lui est ordonnée. *Mais mange !* ne se dit à un enfant que s'il renâcle depuis un certain temps. *Mais ne fais pas de bruit !* se dit à quelqu'un qui en fait, l'énonciation de *mais* n'est nullement nécessaire si l'interlocuteur ne fait pas de bruit.

Dans (17), *mais* « implique l'idée supplémentaire qu'il s'agit d'une "abstention active", que le destinataire, non seulement ne l'a pas fermée en fait, mais a choisi de ne pas la fermer » (O. DUCROT *et alii*, 1980: 128).

En utilisant (17), on s'oppose à une espèce de « droit de ne pas fermer la porte » (conclusion C), que s'arrogerait le destinataire. Et le locuteur laisse entendre que son destinataire avait une sorte de devoir de faire ce qu'il n'a pas fait.

L'opposition énonciative et polyphonique introduite par *mais* se fait encore plus visible dans le cas du connecteur complexe *mais non*:

- (18) « – *Cela vous ennuerait-il que j'aïlle sur la terrasse ?*
 – *Mais non. Vous voulez les voir de là-haut, hein ?* »
 (A. Camus, *La Peste*).

2. Même

2.1. Il s'agit de l'adverbe 'd'enchérissement', distinct du *même* 'd'exclusion' et du *même* 'spécifiant' ².

Soit l'exemple classique pour l'interprétation de ce *même* 'enchérissant':

- (13) *Marie lit même le sanscrit.*

Le présupposé que cet énoncé déclenche est: *Marie est érudite*. Ce sens présupposé n'est nullement propre à l'énoncé sans *même*. Il n'est pour s'en convaincre qu'à remarquer le comportement sémantique de:

- (14) *Marie lit le sanscrit,*
 énoncé descriptif, constatif, n'introduisant aucune considération qualitative à propos des qualités intellectuelles de Marie.

L'opérateur *même* 'enchérissant' ne se comprend que dans une stratégie énonciative, ce morphème est utilisé à des fins d'argumentation. Ce morphème, dont le sémantisme englobe un *aussi* sous-jacent, est le marqueur d'une échelle argumentative. Il introduit une preuve ou un argument fort.

Ainsi *lire le sanscrit* se place au sommet d'une échelle argumentative, échelle dont les arguments seront – par ordre factuel croissant – *lire le français, lire l'anglais, lire le vieux germanique, lire le slave, lire le latin, lire le chinois*, etc.; la conclusion ou la visée argumentative introduite par *lire même le sanscrit* est *Marie est savante*.

² Le *même* 'd'exclusion' apparaîtrait dans des énoncés du type:

(i) *Jean et Marie ont construit leur maison eux-mêmes.*
 (ii) *Il avait tenu à tout préparer lui-même.*

Le *même* 'spécifiant' serait caractéristique des énoncés tels que:

(iii) *Jacques empruntait le même chemin chaque jour.*
 (iv) *Paul désirait séjourner non pas à Vincennes, mais à Paris même.*

(voir, à cet égard, J.-Cl. ANSCOMBRE, 1973).

« *Même* aurait donc la propriété remarquable [...] de pouvoir, dans certains cas, porter sur l'énonciation elle-même » (J.-Cl. ANSCOMBRE, 1973: 69). Marqueur d'un surenchérissement appréciatif, l'opérateur *même* a fondamentalement une valeur argumentative; son apparition au cours d'une énonciation présente une proposition P' comme un argument en faveur d'une conclusion C, et un argument plus fort (une preuve) pour cette conclusion.

L'élément essentiel de la structure sémantique de ce mot du discours est l'idée de « surprise », l'idée qu'« on ne s'attendrait pas à ce que le phénomène / la qualité X se produise ».

Soient aussi d'autres exemples pertinents pour la valeur appréciativo – argumentative de cet opérateur:

(15) *Le nombre des piétons devint plus considérable et même, aux heures creuses, beaucoup de gens réduits à l'inaction par la fermeture des magasins ou de certains bureaux emplissaient les rues et les cafés* (A. Camus, *La Peste*).

(16) – *Mais un jour il saura ses gammes aussi* – Anne Desbaredes *se fit réconfortante* – *il les saura aussi parfaitement que sa mesure, c'est inévitable, il en sera même fatigué à force de le savoir* (M. Duras, *Moderato cantabile*).

(17) *Éliminer la douleur en agissant directement sur le circuit nerveux, et même sur les centres cérébraux, mais en préservant la sensibilité tactile et sans paralyser, tel est l'objectif du groupe de Lariboisière et d'un petit nombre d'autres équipes ultraspécialisées à Paris et en province* (« La bataille contre la douleur », in LE POINT, 27 oct., 1985).

2.2. Souvent, la portée de *même* est la totalisation des contenus sémantiques P + P'. Dans ce cas, *même* est juxtaposable à *et*. Qu'on observe attentivement les exemples (15) et (17) ci-dessus. Soient aussi ces exemples empruntés à J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983):

(18) *Il a de la chance, ce garçon: il est riche et même il a beaucoup d'amis.*

(19) *Pierre a enseigné dans trois universités: Paris, Aix et même Lyon.*

Si dans (19) on efface *même*, l'énoncé devient peu normal, car chaque proposition prise isolément (*il a enseigné à l'Université de Paris; il a enseigné à l'Université d'Aix et il a enseigné à l'Université de Lyon*) ne constitue pas un argument pour la conclusion C: *Pierre a enseigné dans trois universités*. En échange, (19) redevient possible en remplaçant *trois* par *beaucoup de*.

Dans de nombreux cas, *même* relie des propositions P et P' qui sont logiquement contradictoires.

(20) *Cette route est à peine éclairée, elle n'est même pas éclairée du tout.*

La stratégie discursive résorbe cette contradiction. L'intention argumentative du locuteur contribue foncièrement à la tolérance de cette contradiction langagière.

Dans l'exemple suivant, entendu par O. DUCROT à la radio:

(21) *La combativité du prolétariat n'a pas varié: elle a même augmenté* (cit. ap. J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983), ni le locuteur ni l'auditeur ne sont gênés par la contradiction langagière.

La polyphonie s'y fait voir. Les deux membres de l'énoncé sont argumentativement compatibles, car le locuteur de (21) semble s'opposer à un interlocuteur 'bourgeois' qui n'envisagerait, en fait de variation, qu'une diminution. Pour calculer le contenu informatif de *n'a pas varié*, il faut, au préalable, avoir déterminé l'intention argumentative présidant à l'emploi de *varier*. C'est tout un réseau de mécanismes discursifs, une stratégie de la communication qui déterminent l'interprétation argumentative des énoncés.

L'opérateur argumentatif *même* structure, comme nous l'avons déjà montré, le principe de force argumentative.

3. D'ailleurs

3.1. Ce connecteur a fait l'objet d'une très intéressante étude due à O. DUCROT, D. BOURCIER, E. FOUQUIER, J. GONAZÉ, L. MAUNY, T.-B. NGUYEN, L. RAGUNET de SAINT ALBAN (1980).

La logique argumentative qui explique son fonctionnement fut nommée 'la logique du camelot'. Nous renvoyons le lecteur à cette étude, tout en nous contentant pour l'instant de survoler le sémantisme et le pragmatisme de ce morphème.

Le schéma canonique de la structure avec *d'ailleurs* serait:

r: P d'ailleurs Q

(22) *Je ne veux pas lire ce livre (r): il est trop difficile (P), d'ailleurs il ne m'intéresse pas (Q).*

Le locuteur prétend viser une conclusion *r*, il donne pour cette conclusion l'argument *P* qui la justifie. Et, dans un second mouvement discursif, il ajoute un argument *Q*, allant dans le même sens que *P*. Dans la mesure où *P* tout seul devait déjà conduire à *r*, *Q* est ainsi présenté comme n'étant pas nécessaire pour l'argumentation. Le locuteur prétend donc ne pas **utiliser** *Q*, mais seulement l'**évoquer**, en d'autres termes, tout en présentant *Q* comme un argument, il prétend ne pas argumenter à partir de *Q*.

Le fonctionnement de **d'ailleurs** exige – à la différence des autres morphèmes qui, tout en reliant des énoncés, sont également utilisés comme interjections en réponse à une situation (*eh bien !, décidément !, mais !, quand même !*) – un « avant » discursif, un segment ou un énoncé *X* à partir duquel notre mot discursif argumente. Ainsi l'élément sémantique *P* est donné par l'« avant » discursif *X* et *Q* est donné par *Y*. *D'ailleurs* apparaît ainsi dans la structure:

X d'ailleurs Q.

Soient ces exemples:

(23) *La cuisine était spacieuse et très bien tenue; c'était d'ailleurs la seule pièce bien tenue de la maison. Deux batteries de cuisine, en cuivre, y reluisaient comme des soleils* (Montherlant, *Les Célibataires*).

(24) *Un gobelet de ce vin-là contient probablement douze centilitres d'alcool pur, et je ne suis pas assez habitué à ce poison pour en supporter une dose dont l'injection sous-cutanée suffirait à tuer trois chiens de bonne taille. Voyez d'ailleurs dans quel état l'a mis cet homme !* (M.Pagnol, *La Gloire de mon père*).

L'élément *Q*, sur lequel porte *d'ailleurs* a toujours une valeur argumentative. C'est ce qui fait que *d'ailleurs* est impossible dans un contexte non argumentatif, lorsqu'on se contente, par exemple, d'inventorier certain nombre de faits. *Par ailleurs* et *de plus*, par contre, seraient tout à fait adéquats à la situation d'inventorier des faits.

3.2. L'argument Q est toujours co-orienté avec l'argument P. L'énoncé Y régi par *d'ailleurs* présente toujours un argument Q qui s'ajoute à un argument ou à un ensemble d'arguments antérieurs P. Q est un argument supplémentaire.

Il est pourtant à souligner que les éléments P et Q constituent deux jugements complets, séparables l'un de l'autre, indépendants sémantiquement l'un de l'autre. Cette indépendance sémantique de P et de Q doit, de plus, s'accompagner d'une indépendance logique. C'est que chacun des deux éléments doit pouvoir être refusé sans que l'autre soit pour autant invalidé.

Cela explique pourquoi on ne peut pas insérer *d'ailleurs* dans Y si Y ne fait qu'exprimer un présupposé de X (d'où l'effet bizarre, sinon anormal que produit *d'ailleurs* dans la relative de: * *Pierre, qui d'ailleurs est marié, ne m'a pas présenté sa femme*).

Qu'on considère aussi cet exemple:

(25) *Oh ! pardon, madame ! Elle n'a d'ailleurs rien compris. Tout ce monde, hein, si tard, et malgré la pluie, qui n'a pas cessé depuis des jours ! Heureusement, il y a le genièvre, la seule lueur dans ces ténèbres. Sentez-vous la lumière dorée, cuivrée, qu'il met en vous ? J'aime marcher à travers la ville, le soir, dans la chaleur du genièvre* (Il s'agit de la ville d'Amsterdam et de toute l'atmosphère hollandaise, n.n.) *Je marche des nuits durant, je rêve, ou je me parle interminablement. Comme ce soir, oui, et je crains de vous étourdir un peu, merci, vous êtes courtois. Mais c'est le trop-plein; dès que j'ouvre la bouche, les phrases coulent. Ce pays m'inspire, d' ailleurs. J'aime ce peuple, grouillant sur les trottoirs, coincé, dans un petit espace de maisons et d'eaux, cerné par des brumes, des terres froides, et la mer fumante comme une lessive. Je l'aime car il est double. Il est ici et il est ailleurs* (A. Camus, *La Chute*).

Il faut souligner aussi l'idée que P est indépendant argumentativement de Q. Celui-ci apparaît comme constituant un argument à lui tout seul même si l'on ne tient pas compte de l'élément P qu'il accompagne, et inversement. Autrement dit, ce n'est pas la conjonction P + Q qui est donnée comme un argument mais chacun des deux termes pris isolément.

3.3. S'employant à illustrer l'idée de **polyphonie**, O. DUCROT (1980) précise brillamment le statut argumentatif de ce connecteur dans une subtile et inspirée démonstration. Articulant deux éléments sémantiques P et Q, on accomplit au moyen de *d'ailleurs* deux actes d'argumentation A_1 et A_2 .

En A_1 on utilise P en faveur de la conclusion r, puis, en A_2 , on utilise Q en faveur de la même conclusion.

À supposer que l'énonciation de *X d'ailleurs Y* soit donnée comme adressée à un unique allocutaire, le texte construit deux images successives de cet allocutaire. Dans la première, liée au fait qu'il est destinataire de l'acte A_1 (acte conçu comme suffisant), il apparaît comme homme à se satisfaire de l'argument P, ce qui amène à lui attribuer les dispositions psychologiques, nécessaires pour cela. La seconde image, tenant au fait qu'on ajoute A_2 à A_1 , est liée à une loi du discours qui impose de **dire** seulement **ce qu'on croit utile** de dire.

L'allocutaire, assimilé à D_2 , va apparaître comme ayant besoin, pour admettre la conclusion r, de l'argument Q. Il y a ici, pour le locuteur, deux images successives de son interlocuteur. En donnant à l'allocutaire un second argument 'en prime', on fait semblant de revenir sur l'idée qu'on se faisait de lui. « C'est – écrit O. DUCROT – ce qui permet au camelot, au moment où il annonce qu'il fera cadeau d'un stylo aux acheteurs des crayons de faire semblant d'être déçu par ses clients: il pensait d'abord avoir affaire à des connaisseurs qui comprendraient combien le prix des crayons est par lui-même avantageux; ou, au contraire, il simule une heureuse surprise à constater qu'il a des clients encore plus économes et exigeants qu'il ne le croyait » (1980: 235). Ce changement de représentation est particulièrement visible lorsque le simple fait d'être sensible au second argument exclut nécessairement, d'après les présupposés psychologiques propres aux interlocuteurs, que l'on puisse se contenter du premier ou même s'y arrêter. Nous avons également rappelé cette théorie de DUCROT dans le chapitre consacré à la polyphonie.

L'effet de **dédoublement** introduit par *d'ailleurs Q* tient à des données pragmatiques, discursives, situationnelles. Grâce à celui-ci, grâce à l'apparition imaginaire – et imaginée par le discours – d'une seconde image de l'interlocuteur, l'acte d'argumentation A_2 apparaît comme nécessaire.

C'est la 'logique du camelot' ou la stratégie discursive 'de la prime'.

4. Or

4.1. Opérateur d'argumentation, la conjonction *or* marque un moment particulier d'une durée ou d'un raisonnement.

Soit cet exemple où il est question de la mort bizarre, due – semble-t-il – à un empoisonnement médicamenteux du personnage nommé Germain Paumelle:

(26) *Il tremblait, il gesticulait, la bouche ouverte, les yeux fous. Enfin, il roula sur le sol, où il continua à se tordre, en proie à d'horribles convulsions.*

Son fils, pendant ce temps, avait averti le médecin le plus proche; mais, quand celui-ci arriva, il était trop tard.

L'enquête commença aussitôt. Elle permit d'établir que la mort est due à l'absorption d'une forte dose de strychnine que Germain Paumelle a avalée en place d'aspirine.

Comme il faisait une grande consommation de cette dernière drogue mélangée à de la caféine, il en avait toujours chez lui une pleine boîte.

Il ne la prenait pas en cachets. Il préférait diluer sa poudre dans un peu d'eau, comme il le fit ce soir-là.

L'aspirine était contenue dans de petits sachets qui contenaient chacun une dose de 50 centigrammes.

Or, le médecin, en examinant les sachets qui restaient dans la boîte, n'y trouva pas la moindre trace de strychnine.

Il est donc clair qu'un seul cachet de poison a été glissé dans l'étui. Et c'est celui-là que Paumelle a eu le malheur de choisir. Peut-être, d'ailleurs, était-il placé au-dessus des autres

(G. Simenon, *Les 13 mystères*).

Qu'on envisage, également, cet autre exemple, où *or* marque clairement un chaînon narratif, le moment particulier d'un raisonnement et / ou d'une durée:

(27) *Des gamins jouaient à moins de dix mètres de la grille. Ils grimpèrent sur les marchepieds de la voiture que les voyageurs avaient abandonnée pour pénétrer dans le jardin. D'où ils se trouvaient, ils*

eussent fatalement entendu un bruit un peu fort: détonation, éclats de voix, etc.

Or ils ont été questionnés en vain

(G. Simenon, *Les 13 mystères*).

4.2. Dans un raisonnement, *or* sert à introduire la mineure d'un syllogisme. Soit cet exemple, puisé à la *Logique du Port-Royal*:

(28) *Ceux qui ont tué César sont parricides ou défenseurs de la liberté.*

Or ils ne sont point parricides.

Donc ils sont défenseurs de la liberté (cit. ap. P. OLÉRON, 1983: 40)³.

4.3. Le connecteur *or* introduit un argument ou une objection à une thèse. Il suffit d'examiner de près, à ce sujet, l'exemple suivant:

(29) *Mais les graines sont invisibles. Elles dorment dans le secret de la terre jusqu'à ce qu'il prenne fantaisie à l'une d'elles de se réveiller. Alors elle s'étire, et pousse d'abord timidement vers le soleil une ravissante petite brindille inoffensive. S'il s'agit d'une brindille de radis ou de rosier, on peut la laisser pousser comme elle veut. Mais s'il s'agit d'une mauvaise plante, il faut arracher la plante aussitôt, dès qu'on a su la reconnaître. Or il y avait des graines terribles sur la planète du petit prince... c'étaient les graines de baobabs. Le sol de la planète en était infesté. Or un baobab, si l'on s'y prend trop tard, on ne peut jamais plus s'en débarrasser. Il encombre toute la planète. Il la perfore de ses racines*

(A. de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*).

Ces deux occurrences du mot *or* marquent l'existence de deux arguments.

5. Sinon

5.0. Cette conjonction, dont la vocation est discursivo-argumentative, est un articulateur logique qui témoigne de la relation sémantique entre *hypothèse* et *négation*. Le mariage entre le principe de

³ À remarquer aussi qu'il s'agit, dans ce cas, de la forme logique *tollendo ponens*: la seconde prémisses est négative et la conclusion affirmative.

l'hypothèse (rendu par *si*) et celui de la négation (exprimé par *non*) est confirmé par la forme morphologique de ce connecteur⁴.

5.1. En corrélation avec une proposition négative, *sinon* introduit une exception ou une restriction hypothétique, pouvant être paraphrasée par *excepté, sauf*:

(30) *Le dossier ne contenait rien d'autre, sinon la photographie des trois chefs, celles du coffre et des serrures et un plan des bureaux du boulevard Haussmann* (G. Simenon, *Les 13 mystères*).

5.2. En corrélation avec une relative, cet opérateur introduit une réponse anticipée, que l'on présente comme étant la seule possible:

(31) *À quoi cette poésie peut-elle servir, sinon à égarer notre bon sens?* (V. HUGO, cit. ap. *Le Petit Robert*)

Dans ce cas, *sinon* est paraphrasable par *si ce n'est*.

5.3. Opérateur d'alternative, élément anaphorique dans la structuration transphrastique, *sinon* rattache deux énoncés et témoigne d'un prérequis de sens négatif ou restrictif.

5.4. Ouvreur d'une intervention conversationnelle, *sinon* a le sens de *autrement, faute de quoi* et prévoit l'alternative où la condition, la supposition énoncée ne se réalise pas:

(32) HONORINE à FANNY : – *Il n'y a qu'un mari qui puisse te sauver... Il faut qu'il te demande avant ce soir, tu entends ? Sinon, ce n'est plus la peine que tu rentres à la maison, tu n'es plus ma fille. Je ne veux plus te voir* (M. Pagnol, *Marius*).

5.5. Introduisant une concession, une restriction, *sinon* signifie *en admettant que ce ne soit pas*:

(33) *Il faut travailler, sinon par goût, au moins par désespoir* (Baudelaire, cit. ap. *Le Petit Robert*).

5.6. Surenchérissant sur une affirmation, *sinon* implique une estimation scalaire et marque un argument additif:

(34) *Une force indifférente sinon ennemie* (Mauriac, cit. ap. *Le Petit Robert*).

Dans cette situation, *sinon ennemie* signifie *peut-être même ennemie*.

⁴ Voir, pour une plus ample description de ce connecteur, Mariana TUȚESCU, 2000: "Le mot *sinon* : de la morphologie à la syntaxe discursive", in *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Bruxelles, 23-29 juillet 1998, vol. VI – *De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, Max Niemeyer Verlag, 549-556.

5.7. L'anaphorique *sinon* devient le contraire d'*alors* dans une coordination argumentative établie entre un énoncé (E_1) d'interrogation totale et sa confirmation (E_2). *Sinon* introduira une confirmation négative, tandis qu'*alors* marquera une confirmation positive.

Soient ces exemples:

(35) *Est-ce que Paul viendra demain ? Parce qu'alors il faut que j'aille le chercher à l'aéroport.*

(36) *Est-ce que Paul viendra demain ? Parce que sinon il faut que j'aille à la bibliothèque préparer mon examen.*

Alors est donc un anaphorique de positivité, *sinon* un anaphorique de négativité. L'antonymie discursive que ces connecteurs engendrent apparaît clairement dans les exemples suivants (empruntés à J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1981: 12), que le lecteur voudra bien comparer:

(37) *Est-ce que cet appartement est bruyant ? Parce qu'alors il faut le quitter.*

(38) *Est-ce que cet appartement est bruyant ? Parce que sinon, il faut le garder.*

Le couple antonymique *alors* / *vs* / *sinon* ne reprend de la question que la proposition de base, son noyau sémantique sous-jacent.

Sinon y apparaît clairement comme le signe d'une alternative négative.

6. *Au moins*

6.0. L'opérateur modal *au moins* est – comme J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983: 139–162) l'ont démontré – le marqueur d'une stratégie discursive de la consolation.

(39) *J'aime bien ce restaurant: au moins, on sait ce que l'on y mange.*

(40) *Mais au moment où la peste semblait s'éloigner pour regagner la lanière inconnue d'où elle était sortie en silence, il y avait au moins quelqu'un dans la ville que ce départ jetait dans la consternation, et c'était Cottard, si l'on en croit les carnets de Tarrou (A. Camus, La Peste).*

L'aspect argumentatif de *au moins* est fondé sur l'espèce de consolation découverte dans le monde M imaginaire, issu de l'assertion préalable liée à l'énoncé sur lequel porte *au moins*. C'est pourquoi un

énoncé comportant *au moins*, quel qu'il soit, sera toujours orienté vers des conclusions présentées comme favorables.

Quatre traits essentiels semblent caractériser cet opérateur argumentatif.

6.1. Il s'agit, tout d'abord, de son **effet argumentatif**. *Au moins* conserve l'orientation argumentative des affirmations où il est introduit. Si *X* est dans la situation de discours argument pour une certaine conclusion, *au moins X* est argument pour la même conclusion. Dans un énoncé où c'est faire l'éloge de Marc que de dire qu'il a lu CHOMSKY, les énoncés:

(41) *Marc a lu Chomsky.*

(42) *Marc, au moins, a lu Chomsky.*

sont tous deux des éloges de Marc.

6.2. *Au moins* branche l'énoncé sur une **orientation qualitative**. Un locuteur ne peut énoncer *au moins X* sans se présenter comme satisfait de l'état de choses décrit dans *X*. Ainsi on peut avoir:

(43) *Va dans cet hôtel: il est bruyant, mais au moins, il est confortable.*

À remarquer qu'on n'aura pas:

(44) ** Ne va pas dans cet hôtel: il est calme, mais au moins, il n'est pas confortable.*

L'agrammaticalité de (44) ne tient pas à l'aspect argumentatif de *au moins*, puisque la suppression de ce dernier redonne un énoncé acceptable. C'est que *au moins X* marque une orientation qualitative vers le favorable, orientation qui est relative à la situation; « favorable » a le sens de « favorable moyennant les intentions du locuteur ».

Au moins + **AFFIRMATION** présuppose le caractère favorable du fait affirmé.

6.3. Il y a dans le sémantisme de *au moins* un aspect **comparatif**. Soit *O* l'objet dont il est question et *P* la propriété que celui-ci possède. En énonçant *O, au moins, est P* (où *P* est favorable), on attribue à *O* la propriété *P* et on fait allusion à un autre objet *O'*, tout en introduisant le présupposé que *O'* n'a pas la propriété *P*. Ainsi dire:

(45) *L'hôtel A, au moins, est calme,*
c'est comparer implicitement l'hôtel A à un hôtel B dont on présuppose qu'il n'est pas calme.

De plus, *au moins* ne se contente pas d'opposer O à O' pour ce qui est de la propriété P. Il exige également qu'on les examine du point de vue d'une propriété P', que O et O' peuvent posséder ou non, et ce indépendamment. Ce que présuppose alors *au moins* c'est qu'au regard de P, et dans la présente situation, une propriété telle que P' n'est pas à prendre en considération. Il importe peu pour l'emploi de *au moins* que O et O' aient ou non cette propriété P. Ainsi donc la propriété P', tout en étant envisagée, est présentée comme non pertinente (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983: 142). Cela pourrait se rendre par une structure telle que:

(46) *O' est bon marché, mais il n'est pas calme. O est bon marché (aussi), (et) au moins, il est calme.*

6.4. La structure *au moins X* recèle un **poids argumentatif**. En disant *O, au moins, est P*, on présente P comme le seul avantage attribuable à O dans la comparaison avec O'. L'argumentation en faveur de O apparaît de ce fait comme relativement faible, puisqu'elle est fondée sur une seule supériorité. Mais, en même temps, on imagine une argumentation plus forte. *Au moins* conserve – comme nous l'avons dit – l'orientation argumentative de l'énoncé où il est introduit.

L'opérateur modal *au moins* enlève aux interrogations leur caractère argumentativement négatif. L'énoncé:

(47) *Au moins, est-ce que Pierre a dit quelque chose ?*
présuppose que Pierre a dit quelque chose.

6.5. Tout acte illocutoire A à contenu propositionnel *p* possède, parmi ses fonctions discursives essentielles, celle de constituer un monde imaginaire M, où la proposition *p* est vérifiée.

L'aspect argumentatif de *au moins* est fondé sur l'espèce de consolation découverte dans le monde M, monde imaginaire issu de l'assertion préalable liée à l'énoncé sur lequel porte cet opérateur discursif. La stratégie discursive caractéristique à ce morphème est proche du 'lot

de consolation' (J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT, 1983). L'énoncé comportant *au moins* sera toujours orienté vers des conclusions présentées comme favorables.

Le phénomène F décrit par les énoncés avec *au moins* est conçu comme une compensation à un fait F', cette fois défavorable, et présent à la fois dans M et dans le monde réel (R). **Compensation faible**, mais cependant suffisante, pour faire perdre à F' dans M la pertinence qu'il pouvait avoir dans R. Comme J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT le commentent, en demandant à un enfant:

(48) – *Au moins, est-ce que tu as de bonnes notes en gymnastique ?*,

on déploie un monde M où l'enfant a des résultats médiocres dans les disciplines « intellectuelles ». Mais en M, l'enfant a de bonnes notes en gymnastique, alors qu'il ne les a peut-être pas effectivement en R. Ainsi est constitué dans M un objet O, préférable à tout prendre – pour faible que soit cette supériorité – à l'objet O' que serait l'enfant dans M, s'il avait dans ce monde (comme dans R) de mauvaises notes, par exemple, en mathématiques, dans l'éventualité où il serait également faible en gymnastique.

L'image O de l'enfant constituée par l'interrogation apparaît, par le jeu de **au moins**, comme relativement satisfaisante par comparaison avec l'éventuel rôle O'.

Cette **stratégie de la consolation** mise en œuvre par *au moins* n'est pas limitée à l'affirmation et à l'interrogation. *Au moins* introduit le même effet de compensation dans les mondes exprimés par d'autres actes illocutionnaires. Soient ces cas:

(49) – *Au moins, prends ton parapluie.*

(50) – *Au moins, qu'il entre.*

(51) *Si au moins tu m'avais dit la vérité...*

7. Tu sais

7.0. Le connecteur argumentatif *tu sais* doit être distingué du verbe factif *savoir*. Qu'on compare, à ce sujet, les énoncés suivants:

(52) *Tu sais que je fumais; eh bien j'ai arrêté.*

(53) *J'ai arrêté de fumer; tu sais, il y a tellement de cancers.*

Dans (52), le factif *savoir* présuppose la vérité de son complément; celui-ci est le plus souvent une complétive directe introduite par *que*.

Il n'en va pas de même de *tu sais*, opérateur argumentatif, qui articule une proposition sur une autre, explicite ou implicite par le discours.

(54) * *J'ai arrêté de fumer; tu sais qu'il y a tellement de cancers.*

7.1. Le propre du connecteur argumentatif *tu sais* est de faire appel à l'univers de croyance du locuteur comme à celui de son destinataire. On appelle 'univers de croyance' « l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles » (R. MARTIN, 1983: 36). « Connecteur de coopération » – selon le mot de J.-P. DAVOINE (1981) –, *tu sais / vous savez* apparaît dans un échange verbal pour délimiter une unité conversationnelle et représente un marqueur de force illocutoire d'argumentation. Comme *au moins, d'ailleurs, tu sais* nous invite à comprendre l'idée que tout acte illocutoire a la vertu de créer un monde imaginaire M, monde dans lequel la proposition que l'acte exprime est vérifiée. Dans ce monde imaginé par le locuteur il y a un nombre de croyances sans lesquelles l'énoncé ne serait ni complet ni vrai. Le destinataire doit faire sien ce monde, se l'assumer, coopérer avec le locuteur qui l'a émis et lui conférer partant le même sens.

L'acte illocutoire que ce connecteur introduit est un acte d'explication et de justification que le locuteur (énonciateur) ne tient pas à formuler explicitement pour des raisons de stratégie discursive, pour des raisons sociales et / ou psychologiques, pour des raisons de civilité, de gêne et de politesse.

Le test de l'impossibilité de paraphraser ce mot par le factif *tu sais que* + P est la preuve irréfutable de son caractère discursif, argumentatif, la preuve de son investissement actionnel. L'emploi de cet opérateur discursif infère à un nombre de croyances que tout auditeur est censé avoir au moment de la réception de cet élément. De cette manière, il entre dans le jeu coopératif et communicationnel de son locuteur.

Il existe trois types de *tu sais* argumentatif (voir, à ce sujet, J.-P. DAVOINE, 1983).

7.2. Un *tu sais* 'cognitif d'emphase', que l'on emploie pour attirer l'attention de quelqu'un et pour insister sur un point d'information. Le sens notionnel prédomine dans ce type; le mot introduit avec insistance ou emphase un posé. Ce *tu sais* articule une séquence sur un mot que le locuteur estime insuffisant pour assurer la bonne compréhension du destinataire, cette compréhension étant nécessaire à la poursuite de la conversation ou de l'échange verbal.

(55) ... Là ! Une jolie chambre, n'est-ce pas ? J'ai vu des dames me la retenir deux mois à l'avance. Mais à présent, savez-vous, il n'y a pas grand monde ici (G. Darien, *Le voleur*).

(56) MARIUS : – Ça prouve que c'est un imbécile. Et puis, si tu comptes sur le magasin, son père n'est pas encore mort, tu sais (M. Pagnol, *Marius*).

(57) MARIUS : – Je t'aime bien, tu sais (M. Pagnol, *Marius*).

(58) FANNY : Oh! ne sois pas inquiet pour moi, ce ne sont pas les partis qui manquent...

MARIUS : – Panisse, c'était bien, tu sais... Enfin, si tu le veux, tu peux encore le rattrapper (M. Pagnol, *Ibid.*).

7.3. Un deuxième type de *tu sais* est l'opérateur d'identification. Celui-ci s'emploie derrière certaines séquences qui doivent être perçues comme insuffisantes par le locuteur. L'énonciateur utilise alors *tu sais* soit par auto-correction, soit du fait d'une réaction d'incompréhension du destinataire, que cette réaction soit verbale (question, grognement, etc.) ou non verbale (foncement de sourcils, modification dans ses gestes, etc.).

Soient ces exemples puisés à J.-P. DAVOINE (1981: 114):

(59) (Aurélien rencontre au bar américain « Luigi's » son amie Simone, l'entraîneuse, qui arbore une splendide robe neuve).

Il siffle d'admiration: « Tu es pleine aux as, alors ? Quelle robe, ma chère ! »

Elle est toute contente qu'il l'ait remarquée: « Fameux, hein ? Un modèle de grande maison... Je ne sais plus trop. C'est rue de Clichy, tu sais, cette boîte où ils ont des modèles portés par les mannequins... Alors, moi, tu comprends, j'ai la taille qu'il faut (Aragon, *Aurélien*, cit. apud J.-P. DAVOINE).

Peu après, dans le même texte, on retrouve cette séquence où l'identification déficiente se trouve reprise à l'aide d'un *tu sais* qui articule un complément d'identification:

(60) – *Tu me payeras une aile de poulet... Oh, pas ici ! C'est cher, et pas meilleur... Non, à côté, à la pâtisserie, tu sais* (Aragon, *Aurélien*).

Ce *tu sais* est un « connecteur de l'information complémentaire à la réaction d'intercompréhension de l'interlocuteur; le complément pouvant être une réponse à une réaction réelle (verbale ou non) ou prévue » (J.-P. DAVOINE, 1981: 115).

7.4. À l'intérieur d'une réplique, *tu sais* marque des opérations de justification ou / et d'explication:

(61) – *Viens-tu au cinéma ?*

– *Tu sais, ma mère est malade.*

Cet opérateur de justification et / ou d'explication apparaît aussi dans l'exemple (53). L'acte implicite d'explication et de justification peut, grâce à *tu sais*, reconstruire tout un réseau de motivations qui expliquent l'assertion.

(62) FANNY : – *Tu sais, quand on joue aux cachettes, c'est toujours un peu pour embrasser les garçons* (M. Pagnol, *Marius*).

(63) LE QUARTIER-MAÎTRE : – *Pour moi, mademoiselle, ce n'est pas à lui que je pense... C'est à vous. Je ne crois pas que Marius puisse être un bon mari, parce qu'il a ça dans le sang, n'est-ce pas?... évidemment, vous pouvez l'épouser et puis, ensuite, il naviguerait... Mais, vous savez, les femmes des navigateurs...* (M. Pagnol, *Ibid.*).

L'auditeur / lecteur refait facilement la continuation: ces femmes sont délaissées, seules.

7.5. À remarquer que l'équivalent roumain *știi / știți* a le même statut.

Voici un exemple où la femme d'un avocat reçoit un visiteur alors qu'elle était en train de faire sa lessive; elle tend à son visiteur une main toute mouillée. En guise d'excuse, elle se justifie par ces paroles:

(64) – *Știți, trebuie să pun mîna și eu, să fac totul, și spălatul rufelor, că cu servitoarele din ziua de astăzi...* (Al. Ivasiuc, *Păsările*).

8. Tu vois, vois-tu, voyez-vous

8.0. Le verbe *voir*, dont la valeur grammaticale et le sémantisme éclatent, fit l'objet de plusieurs études, dont les plus intéressantes nous semblent être celles de J. CHOCHÉYRAS⁵ et de T. CRISTEA⁶. Le lecteur se rapportera avec profit à celles-ci; pour notre compte, nous esquisserons seulement quelques-unes des valeurs énonciatives de cette unité lexicale. Comme T. CRISTEA l'écrit: « le verbe *voir* ne sépare pas le sensible de l'intelligible, il ne disjoint pas, en langue, ces deux composantes de la connaissance subjective. Mais d'autres valeurs énonciatives s'articulent à la perception; tous les tours et détours discursifs que le locuteur imagine sont présents dans l'ensemble d'énoncés centrés sur ce verbe » (1986: 245–246).

Le verbe *voir* éclate, *grosso modo*, en deux types: le 'perceptif' et le 'modalisant', ce dernier pouvant être un épistémique ou un aléthique.

Le perceptif apparaît dans des cas tels:

(65) *Mettez vos lunettes pour mieux voir* (le sens est 'concret', 'perceptif').

(66) *Je vois que vous ne m'avez pas oublié* (le sens est abstrait, *voir* y est l'équivalent de *constater*; c'est une valeur épistémique).

En tant que verbe épistémique, *voir* exprime différentes valeurs modales d'identification, d'évaluation, de certitude, d'indifférence, etc., valeurs qui peuvent être considérées comme une manifestation implicite de l'intention d'agir sur l'interlocuteur.

Comme modalisateur aléthique, *voir* vise à emporter l'adhésion de l'interlocuteur à ce qu'on dit ou à ce qu'on va dire. Soit cet exemple:

⁵ « Un nouvel outil grammatical en français moderne: le verbe *voir* », *Le Français Moderne* 36, 1968: 219–225.

⁶ « Modalité et perception: remarques sur les valeurs du verbe *voir* en français contemporain », in *Revue Roumaine de Linguistique*, tome XXXI, n° 3, 1986: 245–255.

(67) *Le tremblement des mains s'atténua. Le visage prit une contenance presque décente.*

– *Je vous reconnais.*

– *C'est un crime, dit l'homme.*

Anne Desbaredes mentit.

– *Je vois... Je me le demandais, voyez-vous*

(M. Duras, *Moderato cantabile*).

Le premier *je vois* marque une certitude identificatoire épistémique indissociable du perceptif. Le second est un indice de modalité aléthique.

8.1. Le tour inversif de *tu vois* a surtout la vocation de faire coopérer le destinataire avec l'énonciateur. En même temps, le connecteur *tu vois* montre que l'énoncé où on l'introduit est la prémisse d'une argumentation.

(68) – *Justement les gammes, tu vois.*

Il hésita puis, alors qu'elle en désespérait tout à fait, il s'y décida. Il joua. Mais l'isolement désespéré de Mademoiselle Girard resta un instant égal à lui-même.

– *Voyez-vous, Madame Desbaredes, je ne sais pas si je pourrai continuer à m'en occuper* (M. Duras, *Moderato cantabile*).

D'après ce dernier exemple, il apparaît clairement que l'énoncé avec *voir* représente un acte réactif à une intervention antérieure.

8.2. Marqueur d'un acte conclusif, *tu vois* clôt souvent une unité conversationnelle:

(69) – *Je pourrai vous dire que j'ai parlé à mon enfant de toutes ces femmes qui ont vécu derrière ce hêtre et qui sont maintenant mortes, mortes, et qu'il m'a demandé de les voir, mon trésor.*

Je viens de vous dire ce que je pourrais vous dire, voyez.

(M. Duras, *Moderato cantabile*)

8.3. À l'impératif (IV^{ème} personne), le modalisateur *voir* a une forte valeur argumentative, le sémantisme très riche de ce mot discursif renfermant des nuances qui vont de l'hésitation à l'affection, à la consolation:

(70) PANISSE, inquiet: – *Dites, Norine, je ne sais pas si nous sommes d'accord.*

HONORINE: – *Si nous ne sommes pas d'accord, nous pourrions toujours nous expliquer. Il n'y a qu'une chose que je discuterai, c'est la communauté. Je veux la communauté.*

PANISSE: – *Pour ça on s'entendra toujours. Mais il me semble qu'il y a une erreur de votre part... Vous croyez peut-être que c'est vous que je veux ?*

HONORINE: – *Comment, si je crois ? Vous ne venez pas de me le dire ?*

PANISSE: – *Mais non, je ne vous ai jamais dit ça ! Vous n'êtes pas seule dans votre famille.*

HONORINE, frappée d'une révélation subite: – *C'est peut-être pas la petite ?*

PANISSE: – *Mais oui, c'est la petite, naturellement.*

HONORINE: – *La petite ? Allez, vaï, vous galéjez !*

PANISSE: – *Voyons, Norine! Vous ne pensez pas qu'à votre âge...*

HONORINE, se lève furieuse: – *Qué, mon âge ! Il y en a de plus jolis que vous qui me courent derrière ! Mon âge ! Et il faut s'entendre dire ça par un vieux polichinelle que les dents lui bougent!*

PANISSE: – *Voyons, ma belle, vous savez bien...*

(M. Pagnol, *Marius*)

À remarquer, à propos de ce texte, l'existence d'autres connecteurs argumentativo-discursifs créés à partir d'un verbe à l'impératif tel *dire*. *Dis / dites, écoute / écoutez, tiens / tenez* articulent un énoncé sur une énonciation antérieure; ils délimitent une unité conversationnelle et sont des indices de la force interactive du langage.

9. Attendez ! (Et) ce n'est pas tout !

9.1. Les opérateurs argumentatifs *attendez !* et *ce n'est pas tout !* apparaissant seuls ou enchaînés l'un à l'autre marquent la progression discursive d'un texte narrativo-explicatif; ils sont des marqueurs de l'**argument de direction**. Ils révèlent l'ordre nestorien d'une argumentation. Ces opérateurs sont des équivalents sémantico-

pragmatiques de *de surplus*, *de surcroît*, *en outre*. Ils apparaissent dans les plaidoyers juridiques, les enquêtes, les textes policiers.

(71) *Dortu avait acheté la maison qu'il occupait, ainsi qu'un vignoble à Sainte-Croix-du-Mont, qui est exploité par un métayer. C'était, dans toute l'acception campagnarde du mot, le monsieur à son aise. Il faisait partie du Cercle des Vignerons, où il passait deux heures chaque soir. Il était d'humeur joviale. Et il avait un trotteur qu'il faisait courir sur les hippodromes de la région.*

– C'est tout ?

– Attendez ! Il y a quelques mois, il fit la connaissance d'une demoiselle Pécheroux, âgée de trente ans et vivant seule, elle aussi, à Saint-Macaire, c'est-à-dire à deux kilomètres à peine de Langon, de l'autre côté du fleuve.

D'abord on jasa. Puis on sut que c'était pour le bon motif qu'Edmond Dortu, délaissant le Cercle des Vignerons, passait le pont presque chaque soir.

Enfin les bans furent publiés (G. Simenon, Les 13 mystères).

Soient aussi ces hypothèses qui visent à découvrir « le plus larron des trois cambrioleurs » :

(72) *Quatre jours après la visite de Massart, en effet, Henry Leprin se présenta à son tour au domicile de Cannelle.*

Après un long préambule, il offrit à celui-ci une somme de 50.000 francs, s'il consentait à lui ouvrir le coffre. Sur le refus de l'ouvrier, il supplia, lui aussi, Cannelle de se taire et il voulut lui faire accepter un chèque de 10.000 francs, pour le prix de son silence.

Comme le monteur refusait toujours, il posa le chèque sur la table et s'enfuit.

Cannelle a avoué qu'il n'avait pas résisté, le lendemain, à la tentation de toucher ce chèque.

Comme on le voit, l'affaire ne se présente pas tout à fait sous un jour aussi clair que la presse veut bien le dire.

Et ce n'est pas tout !

Nous pouvons affirmer qu'il y a un troisième larron, qui n'est autre que Morowski lui-même.

Celui-ci, qui est Russe, n'a jamais été ingénieur, mais s'est contenté de suivre pendant un an les cours de l'université de Liège (G. Simenon, *Les 13 mystères*).

9.2. Trois ordres sont à envisager dans la disposition des arguments: l'ordre de force décroissante, l'ordre de force croissante et, le plus recommandé, l'ordre **homérique** ou **nestorien** (appelé ainsi parce que le général Nestor avait placé au milieu ses troupes les moins sûres), selon lequel il faut commencer et finir un discours par les arguments les plus forts.

« L'inconvénient de l'ordre croissant, c'est que la présentation, pour débiter, d'arguments médiocres, peut indisposer l'auditeur et le rendre rétif. L'inconvénient de l'ordre décroissant est de laisser les auditeurs sur une dernière impression, souvent la seule restée présente à leur esprit qui soit défavorable. C'est pour éviter ces deux écueils que l'on préconise l'ordre nestorien, destiné à mettre en valeur, en les offrant d'emblée ou en dernier lieu, les arguments les plus solides, tous les autres étant groupés au milieu de l'argumentation » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS - TYTECA, 1958: 661).

Les connecteurs *attendez ! (et) ce n'est pas tout !* apparaissent ainsi dans une argumentation pour marquer le passage d'un / des argument(s) plus faible(s) à un / des argument(s) plus fort(s).

*

* *

En guise de conclusion à ce chapitre, nous proposerions au lecteur de bien vouloir analyser les connecteurs et les opérateurs argumentatifs du texte suivant:

C'est cela qui peut soulager les hommes et, sinon les sauver, du moins leur faire moins de mal possible et même parfois un peu de bien (A. Camus, *La Peste*).

Deuxième partie

LE DISCOURS ARGUMENTATIF, TYPE SPÉCIAL DE DISCOURS

Chapitre Premier

TYPES DE DISCOURS

0. Le discours est **événement** puisque produit par un certain sujet, dans un lieu et dans un moment et s'adressant toujours à un destinataire précis. Le discours est à envisager comme discours 'en situation'.

Le concept de '**discours quotidien**' est, à cet égard, d'un haut intérêt pour l'analyse de ce noyau qui préside à la définition de tout discours.

Comme l'événement qui lui fournit la raison d'être, tout discours est marqué par une complexité et une densité textuelles.

Le discours actualise, en même temps, plusieurs types textuels.

Une modélisation textuelle devrait pouvoir rendre compte du caractère polytypologique des discours. Le mélange des genres est un fait incontestable de toute étude discursivo-textuelle.

Nous rappelons que dans notre conception, le **discours** est l'événement, le processus, l'ensemble des actes qui génère le produit fini, l'au-delà de la phrase, le niveau transphrastique nommé **texte**.

Cette distinction vaut pour des raisons épistémologiques et didactiques.

Néanmoins, puisque le texte recèle les traces incontestables de son processus générateur discursif, par convention de langage (lisez de métalangage), on emploie les termes 'discours' et 'texte' d'une manière interchangeable.

Dans une perspective linguistico-discursive de la didactique des langues, une typologie des textes / discours est impérieusement nécessaire.

Une pareille typologie devra tenir compte des types essentiels d'actes de discours sous-jacents à la configuration textuelle.

Ainsi, prenant pour point de départ la typologie du chercheur allemand E. WERLICH (1975), qui établit cinq types textuels structuraux,

liés à des processus cognitifs caractéristiques¹, Jean-Michel ADAM (1985) établit huit types de textes, basé chacun sur un acte de discours dominant. Nous allons emboîter le pas à J.-M. ADAM et proposer une typologie discursivo-textuelle plus restrictive.

1. LE RÉCIT

1.1. Le RÉCIT est centré sur l'**assertion** des «énoncés de faire». Le 'faire' sous-jacent à tout récit et l'énonciation narrative se manifestent à la surface par une suite ordonnée et cohérente de séquences textuelles narratives. Pour devenir récit, un événement doit être raconté sous la forme d'au moins deux propositions temporellement ordonnées et formant une histoire.

(1) *L'enfant pleurait. La mère le prit dans ses bras.*

Ce qui fait d'un texte un récit, c'est, d'une part, sa **dimension chronologique** (épisodique ou événementielle) et, d'autre part, sa

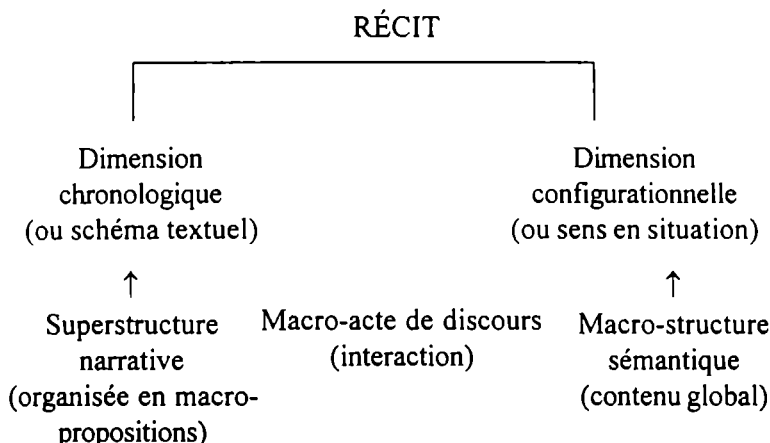
¹ Selon E. WERLICH (*Typologie der Texte*, Heidelberg, Quelle et Meyer, 1975, *Text Analysis and Text Production*, 1. Stories and Reports, 2. Impressionistic and Technical Descriptions, Dortmund, 1975), les cinq types textuels « déclenchés et développés par des actes de locution en direction de l'environnement et par des réactions à des aspects spécifiques de l'environnement » sont:

1. Le **type descriptif**, qui présente des arrangements dans l'espace.
2. Le **type narratif**, concentré sur le déroulement dans le temps.
3. Le **type expositif**, associé à l'analyse et à la synthèse de représentations conceptuelles.
4. Le **type argumentatif**, centré sur une prise de position.
5. Le **type instructif**, incitant à l'action.

Selon J.-M. ADAM (1985), la classification de E. WERLICH doit être développée et combinée avec une conceptualisation des types de processus cognitifs dominants (continuum spatial en 1, temporel en 2, relais de concepts en 4, etc.). Le linguiste suisse situe sa réflexion dans le cadre d'un modèle inférentiel de la compréhension des énoncés, adoptant l'hypothèse que les lecteurs / locuteurs savent, grâce à leur compétence discursive, reconnaître intuitivement un texte comme 'narratif', 'argumentatif' ou 'descriptif'. Pour J.-M. ADAM, une typologie des types textuels est inséparable d'une théorisation des **schémas textuels**, « ces schémas globaux narratif, descriptif et argumentatif (surtout) qui assurent la cohésion-cohérence du texte comme tout articulé et hiérarchisé »

(J.-M. ADAM, 1985: 39).

dimension configurationnelle. Ce qu'on pourra symboliser par le tableau suivant (voir J.-M. ADAM, 1984 (a) et 1985):



1.2. Pour ce qui est de la **dimension chronologique**, il s'agit au fond d'une causalité narrative chrono-logique, basée sur un rapport de consécution temporelle et causale et sur la permanence d'un acteur constant. Soit dans (1) *l'enfant*, repris dans la première et la seconde proposition. Le récit minimal (1) pourrait être rendu par des énoncés plus explicites de forme:

(1)(a) *L'enfant pleurait. Alors sa mère le prit dans ses bras pour le consoler.*

(1)(b) *L'enfant pleurait. Mais lorsque sa mère le prit dans ses bras, il s'est aussitôt calmé.*

(1)(c) *L'enfant pleurait. Voilà pourquoi la mère le prit dans ses bras.*

(1) pourrait également être exprimé au moyen d'un connecteur temporel ou causal:

(1') *La mère prit l'enfant dans ses bras parce qu'il pleurait.*

(1'') *La mère prit l'enfant dans ses bras alors qu'il commençait à pleurer / au moment où il s'est mit à pleurer.*

Il y a dans (1), comme dans (1')(a) - (c) et (1') - (1'') une succession événementielle temporelle de type *antériorité*_(t) → *postériorité*_(t+n) établie

entre les deux propositions constitutives; cette succession temporelle se double d'un rapport de causalité: CAUSE (*l'enfant pleurait*) → EFFET (*la mère le prit dans ses bras*). L'auditeur / destinataire du récit s'efforce toujours d'établir la cohérence entre les propositions.

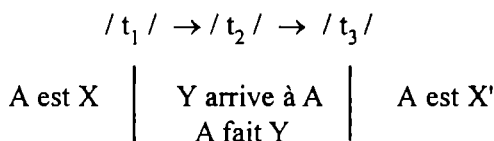
Pour qu'il y ait récit – écrit J.-M. ADAM (1984 (a): 14) – il faut que l'on puisse postuler un enchaînement de propositions du type:

I: *A est X à l'instant t_1 .*

II: *L'événement Y arrive à A (ou A fait Y) à l'instant t_2 .*

III: *A est X' à l'instant t_3 .*

Un FAIRE 'transformateur' – en termes greimassiens – , basé sur un changement d'état, sépare un état initial E_0 de l'état final E_t . « Pour avoir un récit, il faut donc des *balises temporelles* chargées de marquer la succession des faits (t_1, t_2, t_3, t_n) et un cours des événements manifesté au moyen de *prédicats en opposition* (X et X') et qui décrivent l'état de l'*acteur constant* (A) en différents points de la chronologie:



La donnée la plus importante pour affirmer qu'une suite de propositions constitue un récit cohérent se situe au niveau:

- de la récurrence de A (l'acteur – personnage constant);
- des rapports entre les prédicats initial (X) et final (X') (voir J.-

M. ADAM, 1984: 14).

2. Dans une perspective narratologique moderne, il paraît indispensable de **déchronologiser** la vision intuitive du récit pour la « relogifier » (selon un mot de R. BARTHES dans son « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Communications* 8, 1966: 12), en envisageant le texte narratif à partir:

- (a) de la constance des participants (acteurs);
- (b) de la logique des rapports entre les prédicats;
- (c) de la succession des processus.

2.1. Toujours est-il que la dimension chrono-logique du récit repose sur un enchaînement de cinq types de séquences narratives ou macro-propositions, à même d'exprimer sa structure inhérente. Ces macro-propositions sont nommées:

P_1 : **Orientation** ou état initial du récit;

P_2 : **Complication** ou événement, fait, action, qui présente, le plus souvent, un caractère inattendu;

P_3 : **Action** ou évaluation;

P_4 : **Résolution** ou nouvel élément modificateur;

P_5 : **Morale** ou état final.

Selon les différentes orientations de la grammaire textuelle, ces cinq moments essentiels du noyau narratif connaissent également d'autres désignations:

P_1 : Situation stable ou équilibre initial;

P_2 : Force perturbatrice;

P_3 : État de déséquilibre, dynamique ou 'FAIRE' transformateur;

P_4 : Force inverse ou force équilibrante;

P_5 : Équilibre nouveau ou équilibre terminal.

Ces cinq moments narratifs nucléaires déterminent ce qu'on a nommé 'l'hypothèse superstructurelle' de la grammaire du récit.

2.2. Le réarrangement pratiqué par J.-M. ADAM (1984 (a)) parmi ces séquences narratives lui a permis d'estimer que le texte narratif est constitué en premier lieu d'une macro-proposition **MORALE** ou simple **État final** (P_5), déterminant l'**HISTOIRE** (ou intrigue proprement-dite). L'**HISTOIRE** est elle-même décomposée en une **ORIENTATION** (ou **État initial**, P_1) suivie du **DÉROULEMENT** du récit.

Soit une première structure triadique:

$$(i) T_n \rightarrow P_n - \text{Orientation} + \text{Dérroulement} + P_n \quad \left| \begin{array}{l} \text{État final} \\ \text{Morale} \end{array} \right|$$

Le **DÉROULEMENT** peut être décomposé à son tour:

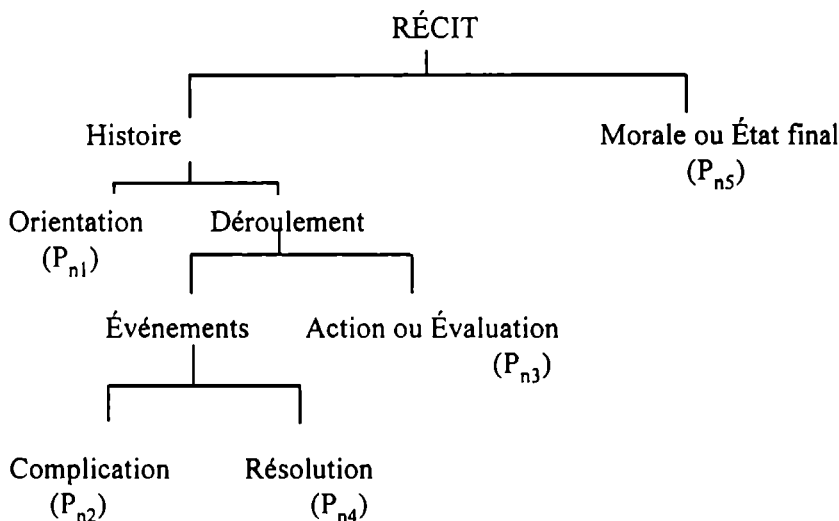
$$\text{Dérroulement} \rightarrow \text{Événements} + P_n \quad \left| \begin{array}{l} \text{Action} \\ \text{Évaluation} \end{array} \right|$$

$$\text{ou ÉVÉNEMENTS} \rightarrow P_n - \text{Complication} + P_n - \text{Résolution.}$$

(ii) Déroulement $\rightarrow P_n$ - Complication + P_n	Action Évaluation	+

P_n – Résolution.

2.3. Cette structure nous donnera la configuration arborescente suivante:



(voir J.-M. ADAM, 1984 (a): 88).

3. Quant à la dimension **configurationnelle** du récit, elle détermine la **figure** qui ordonne les éléments constitutifs du récit dans un tout signifiant et significatif. La macro-structure sémantique du texte narratif est sous-tendue par un acte de jugement réflexif. Un nombre d'inférences globales conduisent le lecteur / récepteur à saisir le récit comme ensemble unitaire. La dimension configurationnelle « nous renvoie au-delà de la suite d'événements affectant les acteurs – personnages vers le *récit en acte*

(J.-M. ADAM, 1984 (a): 19) ». La macro-structure sémantique configurationnelle est en rapport direct avec la situation de discours, en rapport avec les actes de discours accomplis indirectement par le récit: REPROCHER, CONSEILLER, SUPPLIER, DEMANDER, etc.

Sa vocation pragmatique est ainsi incontestable.

4. Le temps fondamental du récit est, en français, le *passé simple*.

Temps étroitement lié à la notion d'événement, le *passé simple* marque des événements projetés dans le passé et constituant une histoire, révolue et sans lien avec l'expérience ou la pensée présentes du locuteur. Le passé composé, par contre, exprime des faits passés conçus comme ayant des incidences sur la contemporanéité de l'énonciation. Avec le passé simple, l'imparfait, le plus-que-parfait, le présent (temps indivis et caméléonesque!), le futur périphrastique témoignent des différentes couches de l'énonciation narrative et du rôle du repérage temporel dans le décryptage des différents niveaux de la fiction narrative ².

Soit ce fragment de *Madame Bovary*:

(2) *Une nuit, vers onze heures, ils furent réveillés par le bruit d'un cheval qui s'arrêta juste à la porte. La bonne ouvrit la lucarne du grenier et parla quelque temps avec un homme resté en bas, dans la rue. Il venait chercher le médecin; il avait une lettre. Nastasie descendit les marches en grelottant, et elle alla ouvrir la*

² Nous n'avons pas envisagé le rôle du temps grammatical dans l'organisation du récit. Plusieurs pistes de recherches s'offriraient alors. Nous n'avons pas évoqué non plus la classique distinction de Ém. BENVENISTE: *récit* / *vs* / *discours*. Pour tous ces problèmes visant l'énonciation, le lecteur se rapportera à la riche bibliographie du temps verbal. À ne pas oublier les études classiques: Ém. BENVENISTE, 1966: « Les relations du temps dans le verbe français », in *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, pp. 237-250; Paul IMBS, 1968: *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, C. Klincksieck, Paris; Dominique MAINGUENEAU, 1991: *L'Énonciation en Linguistique Française*, Hachette, Supérieur, Paris; Marcel VUILLAUME, 1990: *Grammaire temporelle des récits*, Minuit, Paris. Voir aussi: *Langages* 64, déc. 1981: *Le temps grammatical et Langue Française* 67, sept. 1985: *La pragmatique des temps verbaux*.

serrure et les verrous, l'un après l'autre. L'homme laissa son cheval, et, suivant la bonne, entra tout à coup derrière elle. Il tira de dedans son bonnet de laine à houppes grises une lettre enveloppée dans un chiffon, et la présenta délicatement à Charles, qui s'accouda sur l'oreiller pour la lire. Nastasie, près du lit, tenait la lumière, Madame, par pudeur, restait tournée vers la ruelle et montrait le dos (G. Flaubert).

On y observera le rôle du passé simple et l'emploi de l'imparfait comme marqueur des arrêts du récit.

La narrativité sous-tend des textes apparemment informatifs.

Soit cet entrefilet de l'actualité française qui retrace des événements par l'emploi du présent:

(3) *Farouchement opposé à la vente des frégates à Taïwan, Roland Dumas revient d'une visite officielle à Pékin – en avril 1991 – avec un nouveau schéma. Il convainc le président de s'y rallier. La guerre entre les clans se termine alors. Sur fond de sociétés offshore, de transferts d'argent, de commissions occultes (LE POINT, 1325, février 1998).*

5. Le type narratif s'actualise de façon dominante dans: le **reportage** (sportif ou journalistique), le **fait divers**, le **roman** et la **nouvelle**, les **contes**, l'**histoire** (ou le **récit historique**), la **fable**, la **parabole**, les **publicités narratives**, le **récit politique**, le **cinéma** et la **bande dessinée**, les **histoires drôles** et le **récit oral** en général; les **dépositions de témoins** et les **procès-verbaux d'accidents** peuvent apparaître comme une limite du type.

2. LA DESCRIPTION

1. La DESCRIPTION est centrée sur l'**assertion** des « énoncés d'état ».

• Lié souvent à un arrangement effectivement spatial des propositions, substituant à la linéarité dominante du type narratif une

tabularité dominante, le descriptif est, plus largement, en rapport avec le discours lexicographique, la compétence lexicale des usagers de la langue, actualisant un réservoir ou un savoir encyclopédique de ceux-ci.

G. LUKÁCS disait que si « le récit structure, la description nivelle » (*Problèmes du réalisme*: 147) et R. BARTHES estimait que le modèle lointain de la description n'est pas le discours oratoire, mais une sorte d'artefact lexicographique (*Le plaisir du texte*: 45).

La description ralentit le cours des événements, elle amène un suspense. Soit cet exemple:

(1) *Ce soir froid de février 1924, sur les sept heures, un homme paraissant la soixantaine bien sonnée, avec une barbe inculte et d'un gris douteux, était planté sur une patte devant une boutique de la rue de la Glacière, non loin du boulevard Arago, et lisait le journal à la lumière de la devanture, en s'aidant d'une grande loupe rectangulaire de philatéliste. Il était vêtu d'une houppelande noire usagée, qui lui descendait jusqu'à mi-jambes, et coiffé d'une casquette sombre, du modèle des casquettes mises en vente vers 1885; avec une sous-mentonnière à deux ailes, actuellement relevées de chaque côté sur le dessus. Quelqu'un qui l'aurait examiné de pris aurait vu que chaque détail de son accoutrement était « comme de personne ». Sa casquette était démodée de trente ans; sa houppelande était retenue, au col, par deux épingles de nourrice accrochées l'une à l'autre et formant chaînette; le col tenant de sa chemise blanche empesée était effrangé comme de la dentelle, mettant à nu le tissu intérieur, et sa cravate était moins une cravate qu'une corde vaguement recouverte de place en place d'une étoffe noire passée; son pantalon flottant descendait bien de quinze centimètres plus bas que les tailleurs appellent « la fourche »; le lacet d'une de ses bottines (des bottines énormes) était un bout de ficelle qu'on avait eu l'intention de peindre en noir avec de l'encre (Montherlant, *Les Célibataires*).*

Alors que l'énoncé narratif est traversé par un déroulement événementiel que son lecteur / récepteur perçoit et attend, l'énoncé descriptif est réglé, d'une part, par ses structures sémiotiques de surface et, d'autre part, par ses structures lexicales.

2. Les descriptions, nommées par Paul VALÉRY « cartes postales »³, ont fait l'objet d'une étude hautement moderne et explicative entreprise par Ph. HAMON (1981). L'hypothèse de Ph. HAMON est que le descriptif est un mode d'être des textes où se met en scène « une utopie linguistique, celle de la langue comme nomenclature, celle d'une langue dont les fonctions se limiteraient à désigner terme à terme le monde, d'une langue monopolisée par sa fonction référentielle d'étiquetage d'un monde lui-même "discret", découpé en "unités" » (1981: 6).

2.1. Le descriptif convoque en texte les instances énonciatives particulières de **descripteur** et de **descriptaire**, tendant à solliciter avec priorité une certaine compétence linguistique (lexicale) de ce dernier, constituant toute description comme une sorte de 'memento' ou de 'mémoire-mémorandum lexicologique'. Le descriptif organise (ou désorganise), de façon privilégiée, la lisibilité de l'énoncé, étant toujours, à la fois, **énoncé didascalique** (il s'y transmet les signes, indices, indications plus ou moins explicites de la régie nécessaire à la compréhension globale du texte par le lecteur / descriptaire) et **énoncé didactique** (il s'y transmet une information encyclopédique sur le monde, vérifiable ou simplement possible).

Employé et étendu à outrance⁴, le type textuel descriptif risque de compromettre soit l'efficacité de la démonstration, soit – si on l'introduit dans des énoncés littéraires – l'unité globale de l'œuvre.

³ C'est toujours Paul VALÉRY qui écrivait: « L'invasion de la littérature par la *description* fut parallèle à celle de la peinture par le *paysage*. Une *description* se compose de phrases que l'on peut, en général, *intervertir* [...]. Le regard erre comme il veut. Rien de plus naturel, rien de plus *vrai*, que ce vagabondage, car ... *la vérité c'est le hasard* [...]. Ce mode de créer, légitime en principe et auquel tant de fort belles choses sont dues, mène, comme l'abus du *paysage*, à la *diminution de la partie intellectuelle de l'art* » (« Degas, Danse, Dessin », in *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, t. II, 1219-1220).

⁴ Ph. HAMON envisage, à ce sujet, la liberté incontrôlable du descriptif, dont le signe emblématique pourrait être le « etc. » infini. « La description devient souvent le lieu de l'aléatoire, de l'*amplificatio* infinie, de la non-clôture et de la non-structure, de la prolifération lexicale à saturation imprévisible » (Ph. HAMON, 1981: 47). Ce trait va de pair avec une impossibilité de contrôler les réactions du lecteur devenu descriptaire. La communication, dans ce cas, devient « hasardeuse », et la créativité (infinie) du langage s'y montre trop ostensiblement.

Puisque les termes de 'détail' ou de 'morceau' ont une forte charge négative, la description semble devoir rester 'auxiliaire'.

Le type textuel / discursif DESCRIPTIF illustrerait bien ce que J.-Bl. GRIZE (1976: 96) appelle « discours qui s'accommodent bien à l'objet mais qui traitent encore l'auditeur comme un objet pareil aux autres ».

2.2. La description est à distinguer de la définition; si la seconde est logique, scientifique ou philosophique, gouvernée par la raison et la réflexion, la première est une 'définition imparfaite'.

Le **descripteur** est un commentateur du monde, un 'scientifique en chambre', un 'savant austère, peu disert', un interprète du monde; le **descriptaire** est un récepteur particulier, dont l'activité est plus rétrospective que prospective (comme il en est du récit), un récepteur enseigné par un descripteur enseignant (spécialiste des mots et des choses, donc possédant un savoir lexical et encyclopédique plus élevé que lui), un récepteur occupant le poste de 'moins savant' dans cette « communication de type pédagogique et didactique » (Ph. HAMON, 1981: 44-45).

2.3. La description modifie surtout, dans un texte, l'horizon d'attente du lecteur. Cet horizon d'attente paraît davantage focalisé sur les structures sémiotiques de surface que sur les structures profondes, sur les structures lexicales du texte plutôt que sur son armature logico-sémantique fondamentale, sur la manifestation et l'actualisation des champs lexicaux et lexico-discursifs, plutôt que sur une syntaxe présidant à la structuration des contenus orientés.

Le **savoir** mobilisé par le texte descriptif amène une superposition ou une confusion entre plan lexical et plan référentiel.

La description « réembraye le lecteur sur sa propre histoire personnelle, celle de son apprentissage du vocabulaire, d'une part, celle de son expérience (savoir encyclopédique des choses), de l'autre. Elle provoque donc un décentrement des structures logiques de l'énoncé et un recentrement pragmatique sur les participants à l'énonciation » (Ph. HAMON, 1981: 265). À ce sujet, le descriptif ancre le texte dans une double dimension: **réflexive** et **culturelle**.

3. La tradition rhétorique a établi une taxinomie des descriptions.

Ainsi P. FONTANIER distingue-t-il les types suivants de descriptions: la TOPOGRAPHIE (description qui a pour objet un lieu quelconque, tel un vallon, une montagne, une plaine, une ville, un village, une maison, un jardin, etc.), la CHRONOGRAPHIE (description du temps, des périodes, des âges d'un événement, etc.), la PROSOPOGRAPHIE (description de la figure, du corps, des qualités physiques, de l'extérieur, etc.), l'ÉTHOPÉE (description des mœurs, des caractères, des vices, des talents, des défauts, des qualités morales d'un personnage réel ou fictif), le PORTRAIT (description physique ou morale d'un être animé), le PARALLÈLE (deux descriptions, consécutives ou mélangées, par lesquelles on rapproche l'un de l'autre, sous leurs rapports physiques et moraux, deux objets dont on veut montrer la ressemblance ou la différence) et le TABLEAU (certaines descriptions vives et animées de passions, d'actions, d'événements, etc.). La description donne souvent lieu à l'HYPOTYPOSE, « lorsque l'exposition de l'objet est si vive, si énergique, qu'il en résulte une image, un tableau ».

4. Vu les traits du descriptif et son inflation même, ce type de texte / discours n'apparaît jamais seul, indépendant. Le descriptif est toujours associé au narratif, au poétique (ou rhétorique), à l'informatif, à l'argumentation. C'est que les fonctions du système descriptif sont nombreuses: la focalisation de l'information, des effets de savoir, l'argumentation pour un certain présupposé du texte, l'accentuation de la relation du lecteur à un stock lexical, etc.

Le narratif et le descriptif sont indissociables.

Le rôle d'une description dans un récit illustre un jeu de dominantes textuelles, un sursis ou un ralentissement dans le cours des événements. Les indices du descriptif « avertissent le lecteur du changement de dominante textuelle, ils le préviennent du fait qu'un nouveau pacte de lecture lui est proposé qui modifie les données et ses horizons d'attente. Le vraisemblable de l'énoncé et l'embrayage / désembrayage des différents pactes de lecture prend appui soit sur le *regard* (voir) des personnages (acteurs ou narrateur), soit sur leur *parole* (dire), soit sur leur *action* (faire) » (J.-M. ADAM, 1984: 48–49).

5. La fonction argumentative du texte descriptif joue un rôle de réglage discursif et assure une communication réussie et efficace, qui emporte l'adhésion et assure la persuasion des auditeurs / lecteurs. Étudier la vertu argumentative d'un texte / discours, c'est voir de quelle manière le micro-texte / micro-discours qui le constitue contribue à la dimension perlocutoire du message, à son haut degré de pertinence. Qu'on observe, à ce sujet, le rôle argumentatif de la fameuse description de la casquette de Charles Bovary au début du roman classique de FLAUBERT ou la pertinence argumentative des portraits renfermés dans *Les Caractères* de LA BRUYÈRE. Nous proposons au lecteur d'étudier les « caractères » de Giton (le riche) et de Phédon (le pauvre), chefs-d'œuvre du chapitre « Des biens de fortune ».

3. L'EXPLICATION

1. L'EXPLICATION est basée sur l'acte d'**expliquer**, ou de **faire comprendre quelque chose à quelqu'un**.

Expliquer, c'est donner des raisons, c'est rendre compte d'un phénomène ou d'un fait.

LITTRÉ définit l'explication comme « discours par lequel on expose quelque chose de manière à en donner l'intelligence et la raison ».

Expliquer exige une prise de distance du locuteur, une sorte de décentration par rapport aux valeurs, un refus des investissements subjectifs. Dans le discours explicatif, « le locuteur *se décentre*, se fait témoin ou observateur. De plus, l'explication doit répondre à un *problème* spécifique, repérable dans la description qui est dominée par l'*explicandum*, ce qui présuppose que le *fait décrit existe* et qu'il est modalisé d'une certaine façon. L'explication doit encore fournir, dans l'*explicans*, des éléments qui sont *hétérogènes* par rapport à cette description. Enfin, l'*aspect* sous lequel le phénomène à expliquer est analysé par l'explication n'est pas indépendant des conditions dans lesquelles l'explication est donnée et de la finalité » – écrit Marie-Jeanne BOREL (1981: 25).

2. Le discours explicatif contient deux démarches: **expliciter** et **expliquer**. La première est une démarche **analytique**, qui consiste à dégager – de mots et de choses – des constituants, des principes, des inférences, le discours construisant une notion. La seconde est une démarche **synthétique**, qui consiste à utiliser ce que la première a construit pour subsumer, déduire, mettre en relation, tirer ce qui est singulier d'un ordre intelligible (voir J.-L. GALAY, 1979: *Philosophie et invention textuelle*, Paris, Klincksieck, cit. ap. M.-J. BOREL, 1981: 26). Dans cette perspective, le discours explicatif est traversé par une **dimension interactionnelle** (il communique, il enseigne, il justifie) et par une **dimension cognitive** (il explicite – développe et interprète – et il explique).

3. La norme établie par l'interaction propre à l'explication est une règle intériorisée de l'échange, délimitant les positions relatives des agents. Dans l'explication, cette règle postule que le sujet qui explique domine son partenaire, à savoir:

(a) • il connaît ce dont il parle et il sait plus que l'autre;

(b) • il est neutre par rapport à son objet dont il présente une représentation objective;

(c) • le thème de son discours répond à une question qui intéresse l'autre.

Conformément à ces critères, un discours explicatif est recevable. Mais fort souvent, l'explication peut être rejetée dans un discours polémique. Le refus polémique revêt – dans ce cas – un double statut: le discours reçu peut être **contesté** dans ce qu'il dit, dans sa valeur de vérité notamment, et on dira par exemple: « Ce n'est pas une bonne explication » ou bien il pourra être rejeté en disant: « Ce n'est pas une explication », le discours tenu n'étant pas le bon discours.

Néanmoins il faut dire que l'essence de l'explication n'est pas polémique. L'argumentation, par contre, a souvent une haute vocation polémique. Pour être reçu, le discours explicatif doit se donner à repérer comme exempt d'éléments polémiques. L'explication est un discours conçu pour répondre à un « pourquoi ? » implicite du destinataire.

4.1. Voici un premier exemple d'explication, marquée par les morphèmes discontinus *si ... c'est que*:

(1) *Si les restaurants sont envahis, c'est qu'ils simplifient pour beaucoup le problème du ravitaillement* (A. Camus, *La Peste*).

Ce texte, de forme *si P, c'est que Q* recèle, en outre, l'expression du rapport CAUSE – EFFET, l'énoncé P est l'EFFET, alors que l'énoncé Q représente sa CAUSE.

Un deuxième et un troisième exemples fournissent des explications scientifiques de nature géologique: il s'agit d'abord de l'origine des tremblements de terre et des éruptions volcaniques:

(2) *La « croûte » se forme dans le fond des océans, se renouvelant sans cesse à partir des dorsales et s'enfonçant dans les fossés de subduction comme un tapis roulant. Là où s'opère la subduction, les roches sont sous tension, jusqu'à atteindre parfois leur limite d'élasticité. Alors, il peut arriver qu'un morceau se détache brutalement, provoquant une onde de choc qui se traduit par des tremblements de terre et des éruptions volcaniques d'ampleur plus ou moins grande* (Françoise Monier, « Mexico: la vie quand même », in *L'EXPRESS*, le 4 octobre 1985).

Voici ensuite l'explication du terrible tremblement de terre qui a frappé Mexico le 19 septembre 1985:

(3) *Tout a débuté il y a deux cents millions d'années, lorsque le continent unique, la Pangée, a commencé à se détacher par plaques et que celles-ci ont dérivé à travers les océans. Là où la croûte qui forme le fond des mers s'enfonce sous le manteau, la tension sur les roches provoque les séismes les plus violents. Ici quatre plaques se rencontrent: la plaque américaine se déplace vers l'ouest et crée une mini-zone de subduction au contact de la plaque caraïbe; la plaque océanique des Cocos ainsi que celle de Nazca s'enfoncent dans le grand fossé de subduction qui borde le continent américain* (même article, *L'EXPRESS*, le 4 octobre 1985).

4.2. À remarquer que l'explication est un discours à la troisième personne, ayant pour objet une temporalité passée ou présente. « On n'explique pas ce qui adviendra (la prévision est certes liée à l'explication

mais ne s'y réduit pas, à moins d'un coup de force verbal qui ligote l'interlocuteur » – écrit Marie-Jeanne BOREL (1981: 31).

4.3. Le discours explicatif s'oriente plutôt vers la description des faits et des phénomènes. C'est un discours **théorique**. Dans ce type de discours, un **phénomène singulier**, l'objet à expliquer (*'explicandum'*) est rapporté à un **schéma**, puis il est **re-décrit** en fonction de ce schéma. C'est le phénomène de 'l'ancrage de l'explication': savoir pourquoi un phénomène devait se produire ou une situation être ainsi, savoir comment un événement, une situation ont pu être possibles.

La production de l'explication fait converger – selon M.-J. BOREL (1981) – deux démarches différentes:

(a) • une démarche **interprétative**, suscitée par la question (implicite le plus souvent), et qui consiste dans la recherche d'une raison qui explique (*'expliquant'*). On passe ainsi de la singularité à la généralité. En même temps, on change de cadre de référence: *l'expliquant* est hétérogène par rapport à *l'explicandum*. Une opération de spécification s'y introduit;

(b) • une démarche **justificative**, contenant des preuves factuelles ou déductives, dans laquelle *l'explicandum* devient conséquence de la raison donnée et par là expliquée. Si on répond *P parce que Q* à la question *Pourquoi P ?* quelque chose de l'ordre de la loi, un schéma nucléaire a joué, étayant la justification *car de Q on tire P*, qui peut n'être pas formulée. Un nombre de propositions logiques, théoriques, s'enchaînent pour en déduire l'origine d'un phénomène. L'explication a un caractère de nécessité. Ainsi d'un cas, apparemment singulier et isolé, on infère à une règle.

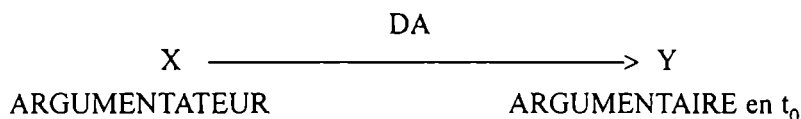
Le discours **didactique** et le discours **scientifique** sont des aspects de l'explication. Le discours **politique** actualiserait la **composante justificative** de l'explication.

Les connecteurs *parce que*, *puisque* et *car* marquent explicitement le type textuel explicatif.

4. L'ARGUMENTATION

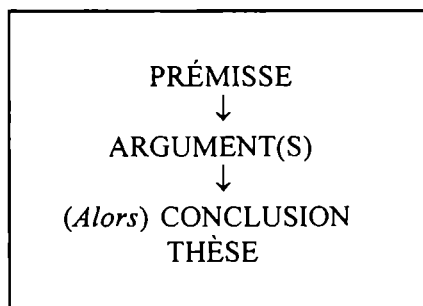
1. L'ARGUMENTATION est basée sur l'**acte de discours CONVAINCRE** (**persuader, faire croire**). Ce type textuel / discursif vise à emporter l'adhésion des destinataires ou sujets argumentés aux thèses qu'on présente à leur assentiment. Il conduit donc foncièrement vers une conclusion.

Les participants aux macro-actes de discours qui forment le type argumentatif (DA) sont l'ARGUMENTATEUR (ou le sujet argumentant) et l'ARGUMENTAIRE (ou le sujet argumenté).



Une argumentation est un « type de discours qui vise à modifier les dispositions intérieures de ceux à qui il s'adresse (les argumentés) » – écrit M. CHAROLLES (1979: 55–75).

La schéma général du texte argumentatif pourra être:



Ce schéma n'est pourtant pas canonique du point de vue séquentiel: la thèse peut se trouver en fin ou au début du texte, cette thèse peut être explicitée ou implicite, l'ordre des arguments peut varier, etc. Le texte argumentatif a une structure enthymémique.

Un texte / discours argumentatif repose sur un ensemble syntactico-sémantique de schèmes argumentatifs. Sa structure logico-déductive, faite de raisonnements argumentatifs, est étroitement liée à sa dimension perlocutoire. Soit la classique pensée de PASCAL:

(1) *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser: une vapeur, une goutte d'eau, suffit pour le tuer. Mais, quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt [...].*

Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever et non de l'espace et de la durée, que nous ne saurions remplir. Travaillons donc à bien penser: voilà le principe de la morale.

On y remarque l'enchaînement logique des propositions qui forment un schéma justificatif aboutissant à une conclusion générale.

La prémisse *l'homme n'est qu'un roseau, le plus faible...* se voit corrigée par *mais c'est un roseau pensant*, proposition introduite par le connecteur argumentatif *mais*, de nature à instaurer déjà le schéma argumentatif du texte, sa valeur **polémique**. La polyphonie se fait voir dès ce premier schéma, puisque l'énonciateur de la proposition *l'homme n'est qu'un roseau*, s'il n'est pas totalement différent du locuteur, il marque en tout cas un dédoublement des instances ou voix énonciatives. Avec la proposition *Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser...* commence la justification de la thèse centrale: faiblesse physique de l'homme doublée de la force de sa pensée. L'argumentation par l'exemple: *une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer* crée un schéma argumentatif orienté vers la conclusion « l'homme est faible physiquement ». Un second *mais*, de réfutation et compensatoire, cette fois-ci, introduit la conclusion: « l'homme est fort par sa pensée »: *Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt*. La séquence explicative *parce qu'il sait qu'il meurt* est la justification causale de la puissance spirituelle de l'homme.

La conclusion générale du texte, la thèse du plaidoyer est que *toute la dignité de l'homme consiste en la pensée. Donc*, connecteur conclusif, marqueur d'un acte d'inférence, témoigne explicitement de la clôture du texte, de sa visée actionnelle et perlocutionnaire.

La valeur morale du discours, sa conclusion argumentative finale, son inférence didactique sont clairement exprimées dans la dernière proposition:

Travaillons donc à bien penser: voilà le principe de la morale.

L'argumentation est ainsi étroitement liée à une joute polémique, argument *pour* et argument *contre* se marient harmonieusement.

2. Le type argumentatif apparaît surtout dans le discours de propagande, les discours politiques et syndicaux, le discours juridique, la publicité, la vie quotidienne.

C'est que – comme le note P. OLÉRON – l'argumentation fait partie de notre vie quotidienne. « Il n'est guère de pages d'un journal, de séquences à la radio ou à la télévision qui n'exposent ou ne rapportent les arguments d'un éditorialiste, d'un invité, d'un homme politique, d'un auteur, d'un critique... Les textes ou présentations explicitement publicitaires argumentent pour justifier l'achat ou la consommation d'une marchandise ou de quelque produit culturel. À l'égard de ceux-ci, des magazines ou des chroniques spécialisées se livrent à des examens critiques qui font apparaître qualités ou faiblesses et incitent à les adopter ou les rejeter. Et même la description d'événements, voire la présentation d'images sont parfois des arguments implicites en faveur de thèses que l'habileté de leurs défenseurs conduit ici à ne pas démasquer davantage.

Chacun de nous, par ailleurs, à divers moments, en diverses circonstances, est amené à argumenter, qu'il s'agisse de plaider sa cause, de justifier sa conduite, de condamner ou de louer amis, adversaires, hommes publics ou parents, de peser le pour et le contre d'un choix ou d'une décision. Et il est la cible d'arguments développés par d'autres dans les mêmes contextes, sur les mêmes sujets (P. OLÉRON, 1983: 3–4).

Le discours argumentatif sous-tend tous les autres types de discours: narratif, explicatif, descriptif, conversationnel, injonctif, figuratif. Nous concevons donc le discours argumentatif comme **prototypique**. Cette hypothèse sera défendue dans le chapitre suivant.

5. L'INJONCTION

1. L'INJONCTION est centrée sur l'acte directif d'ORDONNER; elle incite à faire. Ce type textuel est réalisé de façon exemplaire dans la **recette de cuisine**, le **mode d'emploi**, la **notice de montage**, les **consignes** en général. Soient ces exemples:

- (1) • *Mettez la poudre dans le verre* (mode d'emploi pour l'Aspégic).
- (2) • *Ne pas utiliser de façon prolongée sans avis médical.*
 • *Ne pas dépasser les posologies indiquées et consulter rapidement le médecin en cas de surdosage accidentel.*
 • *Ne pas laisser à la portée des enfants* (précautions d'emploi pour les comprimés du médicament Doliprane).

Les modes impératif et infinitif ont une valeur injonctive explicite.

2. Le discours injonctif est étroitement lié aux modalités énonciatives d'injonction (basées sur l'ORDRE, l'INTERDICTION, le CONSEIL, l'AVERTISSEMENT) et aux modalités logico-linguistiques de nature DÉONTICO-VOLITIVE.

Soit ce texte, nommé *Les dix commandements du parfait écolo*, structuré par l'emploi du futur, temps *de dicto* qui exprime l'ORDRE ou l'INTERDICTION (c'est-à-dire 'l'ordre de ne pas faire'):

- (3) *Tu ne dépenseras pas inutilement de l'eau.*
Tu ne jetteras pas les déchets.
Tu banniras les aérosols.
Tu te méfieras des plastiques.
Tu ne mettras pas n'importe quel détritrus dans les poubelles.
Tu ne gaspilleras pas l'énergie.
Tu ne détruiras pas la faune et la flore.
Tu n'utiliseras pas d'essences polluantes.
Tu prendras le moins possible ta voiture pour circuler en ville.
Tu te souviendras, en toutes circonstances, que la Terre est belle et qu'elle doit le rester (LE FIGARO MAGAZINE, mars 1990).

Témoignant de la fonction conative du langage, l'injonction est – pour Patrick CHARAUDEAU (1992) – une **modalité allocutive**,

c'est-à-dire une modalité qui implique locuteur et interlocuteur et précise la manière avec laquelle le locuteur impose un propos à l'interlocuteur. « Après un acte ALLOCUTIF, le discours est censé s'interrompre pour donner à l'interlocuteur la possibilité de réagir (en fait, celui-ci est obligé de réagir) » (P. CHARAUDEAU, 1992: 574). Dans la modalité allocutive, l'interlocuteur est pleinement impliqué.

Définitionnellement, dans l'injonction, le *locuteur pose*, dans son énoncé, une action à réaliser (« à dire » ou « à faire ») et *impose* cette action à l'interlocuteur de manière *combinatoire*, pour que celui-ci l'exécute; le locuteur *se donne* ainsi un statut de pouvoir. Pour sa part, l'interlocuteur *est supposé* avoir compétence pour exécuter l'injonction, *reçoit* une obligation de faire (ou de dire), à laquelle il est censé se soumettre et il *n'a pas d'alternative*, car tout refus d'exécution comporte, à des degrés divers, un risque de sanction (voir, à ce sujet, P. CHARAUDEAU, 1992: 582–583).

Un aspect particulièrement fréquent du discours injonctif est exprimé par des modalités descriptives de forme: *Il est ordonné à X de faire Y*, *Il est interdit à X de faire Y*, *Il est demandé à X de faire Y*, *Il est conseillé à X de faire Y*. Ces phrases impersonnelles mettent le destinataire dans l'OBLIGATION d'agir. Pour P. CHARAUDEAU (1992: 620), il s'y agit d'une **modalité délocutive**⁵, variante de l'assertion. Nous croyons, pour notre part, qu'il y est question d'une modalité descriptive du DÉONTIQUE – VOLITIF qui exprime indirectement une injonction.

3. Soit cet exemple de texte argumentatif extrait du règlement des Salles de lecture de la Bibliothèque Nationale de France (document législatif de l'année 1997):

(4) *Afin que tous les lecteurs puissent consulter dans les meilleures conditions l'ensemble des documents que la bibliothèque met à leur disposition, nous vous remercions de respecter quelques consignes*

⁵ Pour P. CHARAUDEAU, les modalités DÉLOCUTIVES sont déliées du locuteur et de l'interlocuteur. Le propos émis existe en soi, et s'impose aux interlocuteurs dans son mode de dire: « Assertion » ou « Discours rapporté » (1992: 619). Nous ne souscrivons pas à cette approche de la modalisation.

simples, figurant dans le règlement des salles de lecture du haut-de-jardin:

ARTICLE 13

Il est interdit:

- *de fumer*
- *de faire sortir des espaces de lecture tout document de quelque nature qu'il soit appartenant à la bibliothèque*
- *d'utiliser des substances ou instruments pouvant détériorer les collections:*
 - *encre en flacon, colle, correcteur, ...*
 - *objets pointus, tranchants ou contondants (couteaux, cutters, ciseaux, ...*
 - *ruban adhésif, papier collant type « post-it », pour repérer les pages*
- *d'introduire boisson et nourriture dans les salles de lecture*

ARTICLE 39

Il est demandé:

- *de manier les documents avec soin*
- *de ne pas les poser ou les laisser par terre*
- *de ne pas les annoter (même au crayon) ni de les surligner*

ARTICLE 44

Il est interdit:

- *d'utiliser tout appareil bruyant, tels que baladeurs, magnétophones, transistors, téléphones portables, supports de messagerie électronique, machines à dicter, ...*
- *d'avoir des conversations susceptibles de gêner les personnes voisines.*

6. LA PRÉDICTION

1. Le TYPE TEXTUEL PRÉDICTIF, qui développe l'acte de discours **PRÉDIRE** (quelque chose va ou doit se produire), s'actualise dans la **prophétie**, le **bulletin météorologique** et l'**horoscope**.

(1) **Samedi 26 octobre 1985.** *Le temps sera assez nuageux sur la moitié Nord ainsi que sur la moitié Est. Ailleurs, après dissipation des brumes matinales, il fera beau. Température de 13° à 16° au Nord, 15° au 20° au Sud.*

Dans ce texte, le futur est porteur de la valeur modale de possibilité. Par ailleurs, la même forme verbale est un opérateur de nécessité. Toujours est-il que la prédiction est marquée par le FUTUR.

Les occurrences du futur de l'exemple ci-dessous, puisé à Jules MICHELET, attestent un emploi prophétique de cette forme verbale, mode et temps en même temps; à remarquer aussi que le présent y acquiert une valeur future:

(2) *Rapportée à l'abbaye, la légende trouvera un moine, propre à rien, qui ne sait qu'écrire, qui est curieux, qui croit tout, toutes les choses merveilleuses. Il écrit celle-ci, la brode de sa plate rhétorique, gâte un peu. Mais la voici consignée et consacrée, qui se lit au réfectoire, bientôt à l'église. Copiée, chargée, surchargée d'ornements souvent grotesques, elle ira de siècle en siècle, jusqu'à ce que honorablement elle prenne rang à la fin dans la Légende dorée* (J. Michelet, *La Sorcière*).

7. LA CONVERSATION ET LE DIALOGUE

1. Le TYPE TEXTUEL CONVERSATIONNEL est l'objet de l'analyse conversationnelle, école suisse dont les porte-parole les plus importants sont Eddy ROULET, Jacques MOESCHLER, Antoine AUCHELIN (Le numéro 44, octobre – décembre 1981 de la revue *Études de linguistique appliquée*, numéro consacré à l'analyse de conversations authentiques, dirigé par Eddy ROULET, inaugura une longue série de recherches sur le spécifique du texte conversationnel). Plusieurs actes illocutionnaires apparaissent dans ce type textuel / discursif. Il s'agit des actes de **questionnement** (questionner), les plus importants pour définir ce type textuel, mais aussi des actes **satisfactifs** (excuses, remerciements, etc.), des actes **commissifs** (promesses, annonces, menaces, etc.), des **rétractifs** et **vocatifs**.

Ce type discursif est le premier acquis par l'enfant et manifesté dans ses fameux « pourquoi ? ». L'**interview**, le **dialogue**, le **débat**, les **transactions**, l'**entretien** et le **face-à-face**, sont les manifestations les plus courantes de ce type qui traverse d'ailleurs la plupart des discours réalisés.

L'avènement de l'analyse conversationnelle fut déterminée par l'impossibilité de la théorie des actes de langage à dépasser la morphologie pragmatique qui lui est propre. L'absence d'une syntaxe pragmatique, à même d'expliquer la combinatoire des actes de langage, imposa la nécessité d'une théorie qui tienne compte, en même temps, de la composition des actes de langage et d'une théorie de l'interaction sociale dans la structure dialogale du discours. Or, sous l'influence d'ethnométhodologues comme E. GOFFMAN, l'étude du discours et des conversations authentiques connut de grands progrès.

On sait que le *dialogue* est le type de discours construit par au moins deux énonciateurs qui occupent, successivement, le rôle de destinataire.

Par opposition, le *monologue* est le type de discours construit par un ou plusieurs énonciateurs, à condition qu'aucun d'entre eux n'occupe la fonction de destinataire.

Pour qu'il y ait dialogue, il faut donc que l'acte initial soit un acte dialogal. Dans cette interlocution qui crée la situation dialogale, l'énonciateur commence à esquisser des « actions répondantes ». L'énonciateur doit avoir donc une conduite verbale en mesure de confirmer, par les autres participants, le caractère dialogal de la situation. Cette tâche ne sera possible qu'à travers des actes de type dialogal.

2.1. Les principales hypothèses de la pragmatique conversationnelle sont les suivantes:

(i) Les constituants conversationnels décrivent ce que font les locuteurs (ou énonciateurs); à cet égard, à chaque intervention est associée une **fonction illocutoire**.

(ii) L'interprétation pragmatique des constituants conversationnels est fonction des actes d'argumentation réalisés par les constituants internes aux interventions des locuteurs; ce rôle est assuré par leur **fonction interactive**.

(iii) L'interprétation pragmatique des constituants conversationnels est fonction de leur **complétude** / vs / **incomplétude**, fait qui entraîne, respectivement, la clôture ou la poursuite du constituant en question.

(iv) Enfin, l'interprétation d'un énoncé en conversation est fonction de sa place dans la structure conversationnelle: de là, les notions d'*interventions initiatives* / vs / *réactives*, d'*acte directeur* / vs / *subordonné*.

Il en résulte que tout discours conversationnel est régi par des principes d'organisation hiérarchique et fonctionnelle.

2.2. Le modèle hiérarchique de la structure du discours conversationnel est issu de l'hypothèse que tout acte illocutionnaire constitue une menace potentielle pour les faces **positive** (c'est-à-dire l'image publique) ou **négative** (c'est-à-dire l'indépendance) des interlocuteurs. Si un locuteur dit à son voisin, dans la salle d'attente du dentiste, *Il fait vraiment chaud aujourd'hui*, il crée du fait même une menace potentielle pour sa face positive, car son voisin peut l'ignorer ou le rabrouer, rejetant ainsi son droit à la parole, et une menace pour la face négative de son interlocuteur, puisqu'il empiète sur son territoire et le met dans la situation de réagir, positivement ou négativement, alors que cet interlocuteur s'en tenait à un comportement d'évitement.

Comme GOFFMAN l'a démontré, l'interaction sociale est guidée principalement par le souci des participants de ne perdre la face.

Or, le caractère virtuellement menaçant de tout acte dans l'interaction sociale détermine dans une large mesure une structure de la conversation à trois niveaux:

- *échange*;
- *intervention*;
- *acte de langage*.

L'**échange** est la plus petite unité dialogale composant l'interaction. Composé d'au moins deux contributions conversationnelles (ou tours de parole) de locuteurs différents, l'échange apparaît comme un constituant complexe. Un échange ne comprenant que deux tours de parole est un échange minimal.

L'**intervention** est la plus grande unité monologale composant l'échange. Une intervention est composée, en principe, d'actes de langage, mais peut se réduire à un seul acte de langage. J. MOESCHLER (1985) distingue l'**intervention complexe** (composée de plus d'un acte de langage) de l'**intervention simple**.

L'**acte de langage** est la plus petite unité monologale constituant l'intervention.

Ces trois unités conversationnelles constituent une échelle de rang, c'est-à-dire elles entrent en relations hiérarchiques: l'échange est composé d'interventions, l'intervention d'actes de langage.

Les unités conversationnelles entretiennent des relations fonctionnelles: ainsi, aux constituants de l'échange (c'est-à-dire aux interventions) sont assignées des fonctions illocutoires et aux constituants de l'intervention (c'est-à-dire aux actes) des fonctions interactives.

N'importe quel constituant conversationnel peut être un constituant de l'intervention. Ainsi la *récurtivité* apparaît comme la propriété fondamentale du discours conversationnel.

L'**intervention** rompt l'équilibre interactionnel, marqué par le silence ou l'absence de communication. L'ensemble des interventions, de la rupture au rétablissement de l'équilibre, constitue un **échange**. E. ROULET (1981) distingue, avec GOFFMAN (1976), deux types fondamentaux d'échange:

- (a) les **échanges confirmatifs**, qui visent simplement à entretenir ou à confirmer une relation établie et dont l'exemple le plus courant est l'échange de salutations:

(1) A: – *Bonjour, Pierre.*

B: – *Bonjour, Marie.*

- (b) les **échanges réparateurs**, qui visent à neutraliser les effets potentiellement menaçants d'une intervention pour la face de l'interlocuteur. Ce type d'échange comprend généralement trois constituants, par exemple une intervention de requête, une intervention de l'interlocuteur visant à satisfaire cette requête et une nouvelle intervention du locuteur visant à évaluer la manière dont sa requête est satisfaite. Soit:

(2) A: – *Tu peux me passer le sel ?*

B: – *Volontiers.*

C: – *Merci.*

Une conversation se présente toujours comme un échange ou une succession d'échanges, constitués généralement de deux ou de trois interventions.

L'idée d'**échange réparateur** est basée sur le principe de réparation d'une offense territoriale. L'activité réparatrice a pour fonction de rétablir l'équilibre interactionnel entre les participants de l'échange et « permet aux participants de poursuivre leur chemin, sinon avec la satisfaction de voir l'incident clos, du moins avec le droit d'agir comme s'il était clos et l'équilibre rituel restauré » (E. GOFFMAN, *cit. apud* J. MOESCHLER, 1985: 83).

GOFFMAN définit la structure de l'échange réparateur en termes de *cycles réparateurs*. L'exemple (3) ci-dessous:

(3) / A marche sur les pieds de B /

A: – *Excusez-moi !*

B: – *Pas de quoi !*

ne fait intervenir qu'un cycle, alors que (4) contient deux cycles réparateurs et (5) un des constituants seulement du deuxième cycle:

(4)	A ₁ : – <i>Peux-tu me passer ton livre ?</i>	/ RÉPARATION /	premier
	B ₁ : – <i>Mais bien sûr.</i>	/ SATISFACTION /	cycle
	A ₂ : – <i>Merci beaucoup.</i>	/ APPRÉCIATION /	deuxième
	B ₂ : – <i>Pas de quoi.</i>	/ MINIMISATION /	cycle

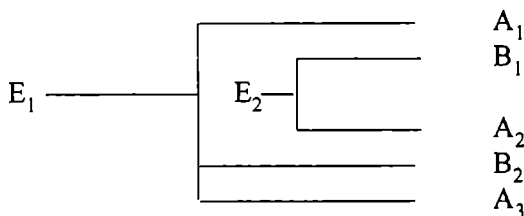
(5)	A ₁ : – <i>Est-ce qu'il y aurait encore de l'eau minérale ?</i>	/ RÉPARATION /	premier
	B ₁ : – <i>Voilà.</i>	/ SATISFACTION /	cycle
	A ₂ : – <i>Merci.</i>	/ APPRÉCIATION /	deuxième cycle

J. MOESCHLER formula l'hypothèse que la structure basique de l'échange réparateur est de type: RÉPARATION + SATISFACTION + APPRÉCIATION; il s'y agit donc d'un échange à trois termes.

Il existe aussi des *échanges enchâssés* (E. GOFFMAN parle d'*échanges parenthétiques*). Soit l'exemple suivant:

- (6) A_1 : – *Quelle heure est-il ?*
 B_1 : – *Vous n'avez pas de montre ?*
 A_2 : – *Non.*
 B_2 : – *Il est dix heures.*
 A_3 : – *Merci.*

La structure de cet échange enchâssé pourrait se représenter par le schéma suivant:



où E_1 est l'échange général et E_2 l'échange enchâssé.

2.3. Les constituants de l'échange sont en relation linéaire (c'est-à-dire non hiérarchique) entre eux.

La structure de l'**intervention**, par contre, fait intervenir des constituants en rapport *hiérarchique*, ou, plus précisément un constituant **directeur** et un ou plusieurs constituants **subordonnés**.

Le constituant directeur est l'acte de langage donnant le sens général de l'intervention, c'est-à-dire sa force illocutoire. L'acte directeur est le constituant non supprimable de l'intervention (voir, à ce sujet, E. ROULET, 1981).

Les constituants subordonnés sont les actes de langage qui viennent appuyer, justifier, argumenter en faveur, etc. de l'acte directeur. En tant que tels ils peuvent être supprimés.

Une intervention ne contient qu'un acte directeur (AD), mais elle peut contenir plus d'un (ou aucun) acte subordonné (AS).

Soit ce texte authentique, puisé à A. CHAMBERLAIN et R. STEELE (1985: *Guide pratique de la conversation. 100 actes de langage, 56 dialogues*, Didier, Paris), dans lequel il sera aisé de découvrir le **principe de composition de l'intervention (PCI)**:

L'intervention peut être composée d'acte(s) de langage, d'intervention(s) et / ou d'échange(s).

(7) *Au magasin d'appareils photo*

BARBARA: *Bonjour, j'ai laissé un film à développer la semaine dernière. Je crois que ça doit être prêt.*

L'EMPLOYÉ: *Euh... normalement, oui. Mais il y a eu des retards à cause d'une grève au laboratoire. Euh... je vais quand même regarder. C'est à quel nom ?*

BARBARA: *Gambert, Barbara. C'était des diapos.*

L'EMPLOYÉ: *Voyons, Mmm... Voilà. Vous avez de la chance. Elles sont là.*

BARBARA: *Merci.* (Elle ouvre la boîte et commence à regarder les diapositives) *Mais... celles-ci sont complètement ratées ! Regardez !*

L'EMPLOYÉ: *Ah ! Ce sont les trois dernières. Vous avez dû ouvrir votre appareil avant d'enrouler la pellicule jusqu'au bout. La pellicule a été exposée.*

BARBARA: *Mais non ! C'est pas possible ! Je fais toujours très attention.*

L'EMPLOYÉ: *Vous savez, ça peut arriver. Et peut-être que quelqu'un l'a ouvert en votre absence.*

BARBARA: *Ah ! Voilà ! C'est sans doute mon petit frère ! Il va m'entendre si c'est lui !*

Dans (7), l'intervention contient un échange enchâssé; dans ce cas, l'échange a la fonction de constituant subordonné. Le constituant directeur initial de (7) est obligatoire, et il est formé des deux actes d'assertion: *j'ai laissé un film à développer la semaine dernière, je crois que ça doit être prêt* qui remplissent cette fonction.

2.4. La structure fonctionnelle de la conversation repose, tout d'abord sur les deux types de fonctions assignables aux énoncés: les fonctions **illocutoires et les fonctions **interactives**.**

Un constituant à fonction interactive n'a de sens qu'en rapport avec le constituant avec lequel il interagit, la suppression de ce rapport modifiant son sens.

À l'aide des notions de fonction illocutoire et de fonction interactive, J. MOESCHLER établit le **principe de composition fonctionnelle** suivant (PCF):

Les constituants de rang ÉCHANGE sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions illocutoires, alors que les constituants de rang INTERVENTION sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions interactives (J. MOESCHLER, 1985: 92).

On observera le fonctionnement de ce principe dans le texte dialogué de sous (7).

L'idée d'assigner aux constituants de l'échange conversationnel des fonctions illocutoires est liée à l'analyse de l'illocutoire en termes de droits et d'obligations.

À ce sujet, l'école genevoise de l'analyse conversationnelle distingue deux types de fonctions illocutoires: les **fonctions illocutoires initiatives** et les **fonctions illocutoires réactives**.

Les **fonctions illocutoires initiatives** sont assignées aux interventions imposant des droits et des obligations à l'interlocuteur. Parmi les fonctions illocutoires initiatives, on signalera les fonctions suivantes: la demande d'information, la demande de confirmation, la requête, l'offre, l'invitation, l'assertion, l'ordre. Ces actes créent des obligations de répondre, de confirmer, d'agir, d'accepter, d'évaluer, d'obéir. Ces fonctions initiatives sont assignées aux interventions directrices d'échange, mais aussi à toute intervention suivie d'une intervention du même échange.

Les **fonctions illocutoires réactives** sont assignées aux interventions réactives par rapport aux interventions à fonctions illocutoires initiatives. Elles constituent la classe des « réponses » et témoignent du type de satisfaction aux obligations contractées par l'interprétation des fonctions initiatives. Elles se divisent – selon J. MOESCHLER (1985: 94–95) – en deux grands groupes: les **fonctions illocutoires réactives positives** (marquant l'accord de l'interlocuteur) et les **fonctions illocutoires réactives négatives** (marquant le désaccord de l'interlocuteur).

On analysera ces deux types de fonctions illocutoires réactives dans le texte de sous (7).

3. Tous ces constituants et principes de l'analyse conversationnelle ont conduit forcément à l'établissement d'un nombre de règles à même de définir la bonne formation du texte conversationnel et dialogué.

C'est toujours J. MOESCHLER (1982: 137) qui établit ces *conditions de satisfaction* déterminant « l'appropriété cotextuelle d'un acte réactif B » par rapport à l'acte initial A. Ces trois règles ou conditions de bonne formation sont:

- (i) La *condition thématique*, qui impose à B d'avoir le même thème que l'acte initial A. Cette règle permet en outre de rendre compte des relations référentielles et anaphoriques entre énoncés.
- (ii) La *condition de contenu propositionnel*, qui spécifie que le contenu de B doit entretenir une relation sémantique précise (du type implication, antonymie, paraphrase, etc.) avec le contenu propositionnel de A.
- (iii) La *condition illocutoire*, qui indique quel type d'acte illocutoire est compatible avec l'acte initial pour constituer une séquence bien formée du point de vue pragmatique (voir J. MOESCHLER, 1982: 137-140).

Nous proposons au lecteur d'analyser ces règles de bonne formation dans le fonctionnement du dialogue suivant:

(8) *Excès de vitesse*

A₁ M^{me} DARD: *Qu'est-ce qu'il y a ?*

B₁ LE MOTARD: *Vous rouliez à 140, Madame. La limite est à 110 à l'heure.*

A₂ M^{me} DARD: *Comment ?! Je faisais du 140 !? Mais ce n'est pas possible !*

B₂ LE MOTARD: *Si, Madame. C'est même certain. On vous a contrôlée au radar. Vos papiers, s'il vous plaît.*

A₃ M^{me} DARD: *Voilà... Le radar, vous dites ? Ah, maintenant je comprends ! Il doit y avoir une erreur. Tout le monde sait qu'on peut jamais se fier au radar !*

B₃ LE MOTARD: *Erreur ou non, ça vous coûtera tout de même 300 francs d'amende. Voilà la contravention. Au revoir, Madame.*

A₄ M^{me} DARD: *Mais, c'est inadmissible ! (À elle même) Quel imbécile ! Il ne voulait même pas discuter. Décidément, on n'est plus libre dans ce pays aujourd'hui ! (A. Chamberlain et R. Steele, op. cit.)*

8. LE DISCOURS FIGURATIF

1. Le TYPE TEXTUEL FIGURATIF, POÉTIQUE ou RHÉTORIQUE englobant, selon J.-M. ADAM (1985) le **poème**, la **prose poétique**, la **chanson**, mais aussi le **proverbe**, le **dicton**, la **locution**, le **slogan**, le **graffiti** et toute pratique du **titre**, repose sur un **acte figuratif**. Ce type de texte est – pour nous – de nature **connotative**.

Soit ce proverbe:

(1) *Qui va à la chasse perd sa place,*

ce dicton:

(2) *Les poireaux sont les asperges du pauvre,*

ces locutions:

(3) *Garder une poire pour la soif* = économiser pour des besoins à venir, se réserver un moyen d'action;

(4) *la poire est mûre* = l'occasion est bonne;

(5) *entre la poire et le fromage* = à la fin du repas, quand les propos deviennent moins sérieux,

et ce fragment de texte littéraire puisé à Michel TOURNIER:

(6) *L'autre semaine, j'ai repéré sur le dessus d'une poubelle une paire de brodequins crevés, déchirés, brûlés par la sueur, humiliés de surcroît parce qu'avant de les jeter on avait récupéré leurs lacets, et ils bâillaient en tirant la languette et en écarquillant leurs œillets vides. Mes mains les ont cueillis avec amitié, mes pouces cornés ont fait ployer les semelles – caresse rude mais affectueuses –, mes doigts se sont enfoncés dans l'intimité de l'empaigne. Ils semblaient revivre, les pauvres croquenots, sous un toucher aussi compréhensif, et ce n'est pas sans un pincement au cœur que je les ai replacés sur le tas d'immondices (Michel Tournier, *Le Roi des Aulnes*).*

2. Dans le texte rhétorique, l'**acte figuratif se substitue à l'acte littéral**. La signification des textes rhétoriques est une signification indirecte, figurative, basée sur des stratégies discursives d'analogie et surtout sur la métaphorisation comme acte indirect.

Le texte figuratif est le reflet de la **fonction poétique** du langage, telle que la définit R. JAKOBSON: projection du principe d'équivalence de l'axe paradigmatique sur l'axe syntagmatique.

Dans le processus de conciliation de l'énonciation avec les maximes conversationnelles, le rôle fondamental revient à la maxime de la **pertinence**. Ce n'est que l'énonciation figurative qui est pertinente pour l'état de la conversation, son pendant littéral ne le sera pas. « Être pertinent, c'est amener l'auditeur à enrichir ou à modifier ses connaissances et ses conceptions » (D. WILSON et D. SPERBER, 1979: 90).

Cet enrichissement ou cette modification se fait en prenant en charge le **savoir encyclopédique partagé**, ainsi que les **conséquences pragmatiques** de l'énoncé, c'est-à-dire les implications qui découlent de l'énoncé et du savoir partagé.

3. Le texte rhétorique crée un monde et un sens possibles par la suppression de l'univers référentiel normal, littéral et la cristallisation d'un autre réseau de référence, d'une « illusion référentielle » – selon le mot de M. RIFFATERRE (1982). La référentialité de ce texte est dans le lecteur / destinataire, dans le processus de '**signifiante**'. Celle-ci résulte d'un conflit avec la référentialité apparente, d'un syncrétisme entre l'expression et le contenu du texte. L'utilisation des moyens figuratifs et rhétoriques entraîne un réglage du texte par les **formes** (morpho-syntaxiques, lexicales, métriques, rythmiques, etc.), un jeu des parallélismes (syntaxiques, sémantiques, métriques, graphiques, phoniques) qui peuvent aller jusqu'à mettre en cause l'ordre syntaxique de la langue. « D'un point de vue cognitif, une *tabularité* et un bouclage du texte (facteur de l'impression d'autotélicité) remplacent le temps linéaire par un temps cyclique. Le texte rhétorique dilate la contenance de la mémoire à court terme et la spatialité de l'inscription joue souvent aussi un rôle essentiel » (J.-M. ADAM, 1985: 43).

4. Le code poétique est un « défi exceptionnel » à la réalité langagière, un discours double qui articule le plan de l'expression avec celui du contenu. Un isomorphisme de ces deux plans définirait le discours poétique, basé sur son autoréférentialité et la création d'une tension communicative doublée d'une pertinence argumentative.

Le discours poétique (figuratif) est centré sur le message; il représente en outre une certaine manière de voir le monde.

4.1. Voici un exemple significatif:

Le dictionnaire LE PETIT ROBERT définit le *cageot* comme: « l'emballage à claire-voie, en bois, en osier, servant au transport des denrées alimentaires périssables: cageot de laitues, de fruits ». Le mot est synonyme de *clayette*.

Francis PONGE décrit cet objet en en faisant le thème d'un discours figuratif ou poétique que nous reproduirons ci-dessous:

(7) *Le cageot*

À mi-chemin de la cage au cachot la langue française a cageot, simple caissette à claire-voie vouée au transport de ces fruits qui de la moindre suffocation font à coup sûr une maladie.

Agencé de façon qu'au terme de son usage il puisse être brisé sans effort, il ne sert pas deux fois. Ainsi dure-t-il moins encore que les denrées fondantes ou nuageuses qu'il enferme.

À tous les coins de rues qui aboutissent aux halles, il luit alors de l'éclat sans vanité du bois blanc. Tout neuf encore, et encore légèrement ahuri d'être dans une pose maladroite à la voirie jeté sans retour, cet objet en somme des plus sympathiques, sur le sort duquel il convient toutefois de ne s'appesantir longuement.

4.2. Voir aussi la manière dont Marguerite YOURCENAR présente les confessions du personnage Hadrien, hanté par la vieillesse et la mort et son renoncement à tout ce qui avait constitué passe-temps favoris:

(8) *Comme le voyageur qui navigue entre les îles de l'Archipel voit la buée lumineuse se lever vers le soir, et découvre peu à peu la ligne du rivage, je commence à apercevoir le profil de ma mort.*

Déjà, certaines portions de ma vie ressemblent aux salles dégarnies d'un palais trop vaste, qu'un propriétaire appauvri renonce à occuper tout entier. Je ne chasse plus [...]. Le renoncement au cheval est un sacrifice plus pénible encore: un fauve n'est qu'un adversaire, mais un cheval était un ami. Si on m'avait laissé le choix de la condition, j'eusse opté pour celle de Centaure [...]. Il en va de même de la nage: j'y ai renoncé, mais je participe encore aux délices

du nageur caressé par l'eau. Courir, même sur le plus bref des parcours, me serait aujourd'hui aussi impossible qu'à une lourde statue, un César de pierre, mais je me souviens de mes courses d'enfant sur les collines sèches de l'Espagne [...]. Ainsi, de chaque art pratiqué en son temps, je tire une connaissance qui me dédommage en partie des plaisirs perdus (M. Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*).

9. Y A-T-IL DE TEXTE INFORMATIF ?

1. Il n'y en a pas à l'état pur. Le plus souvent, l'information est jointe à l'argumentation, à la description, au récit, à l'explication, à l'injonction, au figuratif. L'information n'est jamais innocente. Tout texte étant polytypologique, une intention d'emporter l'adhésion du / des destinataire(s) à la thèse présentée par le producteur-énonciateur du discours est, sinon explicite, du moins toujours implicite. Une dominante argumentative sous-tend tout texte apparemment informatif.

L'acte ASSERTIF-INFORMATIF devrait, en principe, caractériser un pareil type discursivo-textuel.

2. Pour B. COMBETTES et R. TOMASSONE (1988), le texte informatif est censé moins de transformer des convictions que d'apporter un savoir. Ce texte ne vise pas à établir une conclusion; il transmet des données, certes organisées, hiérarchisées, mais pas à des fins démonstratives. Il ne s'y agit pas, en principe, d'influencer l'auditoire, de le conduire à telle ou telle conclusion, de justifier un problème qui serait posé.

Le texte informatif doit maintenir un délicat équilibre entre ce qui est supposé être plus ou moins connu du récepteur, le stock des connaissances préalables à la réception, et l'apport de nouvelles informations qui constitue la fonction même de ce type textuel.

3. Ces caractéristiques, bien que virtuellement pertinentes, sont fort souvent enfreintes. Une intention implicite de modifier l'univers épistémique du récepteur, de le faire adhérer à une conclusion est manifeste dans le plus banal des documents « informatifs ».

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire attentivement les textes suivants, puisés à l'hebdomadaire LE POINT (numéro 1324, janvier 1998):

(1) ***Le chiffre***

5 fois plus d'arthrose de la hanche et du genou chez les anciens athlètes de haut niveau que dans le reste de la population. Selon une étude publiée dans Le Concours médical, les plus touchés sont ceux qui ont surmené le plus longtemps et le plus fortement leurs articulations. Les sportifs amateurs, eux, sont à l'abri de cette usure précoce du cartilage. Ils n'ont que les bénéfices d'une activité physique régulière (Anne Jeanblanc).

(2) ***Appendicite***
Le scanner dépisteur

Le scanner est, selon une étude américaine publiée dans le New England Journal of Medicine, le meilleur moyen de diagnostiquer rapidement et avec certitude une appendicite. Et son usage systématique fait réaliser des économies non négligeables. Des travaux indiquent en effet que cette inflammation n'est pas identifiée chez au moins 20 % des patients concernés – ce qui augmente les risques de complication – tandis que l'appendice est normal chez 15 à 40 % des opérés.

Pour mesurer les bénéfices du scanner, une équipe de Boston y a soumis 100 patients hospitalisés pour suspicion d'appendicite. Parmi eux, 53 en souffraient réellement. L'examen, fiable à 95 %, a permis d'éviter 13 opérations inutiles. L'économie moyenne a été de 447 dollars (plus de 2000 francs) par patient.

Une étude qui devrait particulièrement intéresser la France. Car on y opère de 300 000 à 400 000 appendicites par an, soit trois à cinq fois plus que dans les autres pays d'Europe et qu'aux États-Unis. Quant au record toutes catégories, il a été obtenu entre septembre 1995 et juillet 1996 à la Désirade, aux Antilles. Pendant cette période, 13 % des habitants de cette île ont subi cette intervention chirurgicale. Une longue enquête de la DDASS et du réseau national

de santé publique a finalement conclu à des simples troubles digestifs dans la majorité des cas (Anne Jeanblanc).

Le premier de ces textes est destiné sinon à rassurer ceux qui sont atteints de l'arthrose de la hanche et du genou, au moins à les consoler. L'argumentation par l'autorité et l'exemple y est mobilisée.

Le second déclenche évidemment l'intérêt des spécialistes et des responsables en médecine.

Dans la banale rubrique « La photo de la semaine », le même hebdomadaire présente l'entrefilet suivant:

(3) *Faucon réincarné en colombe, la présidente de la République serbe de Bosnie, Biljana Plavsic, a reçu lundi à Paris les premiers dividendes de sa nouvelle politique. Mais les attentions de Jacques Chirac ne viennent pas seulement récompenser sa décision de rompre avec les extrémistes de son propre camp. Elles sont aussi une incitation à appliquer jusqu'au bout les accords de Dayton, et notamment à autoriser le retour des réfugiés (LE POINT, 1326, février 1998).*

La visée perlocutoire et persuasive de ce texte est explicitement marquée.

Chapitre II

L'ARGUMENTATIF, discours prototypique ou « vivier » de tous les types textuels

1. Il n'y a guère de discours réels qui n'actualisent, en même temps, plusieurs types textuels. Tout discours est polytypologique. La typologie des textes / discours que nous venons de présenter doit être comprise – comme dans le cas des fonctions du langage établies par R. JAKOBSON – dans le sens d'une dominante textuelle dans un type de production langagière.

Le discours est – comme le texte – hétérogène. Il faut voir dans cette hétérogénéité textuelle un aspect du pluri-codage de tout discours. « Tout texte, quelle que soit la volonté qu'il traduit d'être homogène dans sa structure, relève en fait de la causalité de l'hétérogène ou [...] du bricolage » – écrit F. FRANÇOIS (*cit. ap.* J.-M. ADAM, 1985: 43).

Une tentative typologique n'a de sens qu'à la condition de ne pas écraser la complexité propre à tout discours.

2. L'hypothèse que nous défendrons dans ce chapitre est la suivante: *le discours argumentatif est le « vivier » où germent et se développent tous les autres discours: informatif, narratif, explicatif, descriptif, dialogué, injonctif, figuratif.*

L'argumentatif est donc un discours prototypique, sous-jacent dans une typologie discursivo-textuelle.

Cette hypothèse est soutenable grâce aux mécanismes et phénomènes discursifs, lisez argumentatifs, que nous avons étudiés dans la première section du livre. Choix des arguments et schèmes argumentatifs, emploi des stratégies discursives, connecteurs et opérateurs argumentatifs, logique syntaxique et sémantique interne au discours, tout conduit vers la conclusion qu'il y a une *dominante argumentative* dans tout texte / discours.

D'autre part, il y a une loi fondamentale de tout discours: *la loi de la non-contradiction argumentative*.

Genre discursif sur-ordonné par rapport aux autres, le type discursif ARGUMENTATIF est sous-jacent à tous les types discursifs. On le retrouve dans le narratif, dans le descriptif, dans l'injonctif, dans l'explication, dans le type rhétorique (lisez poétique), dans le texte conversationnel, dans l'informatif, etc. Le type argumentatif assure un réglage du texte, branche le discours sur une certaine stratégie discursive à même de lui fournir la pertinence et d'emporter l'adhésion des interlocuteurs / auditeurs.

3. Voici, à titre d'exemple, ce texte publicitaire pour l'achat et l'emploi des produits RUBSON, produits contre l'humidité. À remarquer le rôle des arguments de l'exemple dans la structuration de ce texte à dominante argumentative.

(1) **Les cas où vous pouvez
avec RUBSON
vaincre vous-même l'humidité...**

(A) *S'il est recommandé d'appeler un professionnel pour de gros travaux d'étanchéité, il est par contre souvent facile d'en finir soi-même avec certains ennuis liés à l'humidité.*

En voici quelques exemples...

(B) • **Une gouttière qui fuit ?**

Un simple coup de pinceau... Et Rubson « Liquide Rubler » forme en séchant un revêtement de caoutchouc imperméable. En cas de trous ou fissures, compléter avec Rubson « mastic Couverture ».

(C) • **Stop aux courants d'air !**

Rapide et prêt à poser en kit, Rubson « Profilé Isolation » est un join élastique et transparent. Inaltérable, il ne jaunit pas, ne s'écrase pas et remplace avantageusement les traditionnels bourrelets inesthétiques et peu durables.

(D) • **Une pièce trop humide ?**

Efficace et prêt à l'emploi, Rubson « Absorbeur d'humidité » agit seul: il absorbe l'excès de l'humidité et assainit l'air des pièces humides (maisons, caves, sous-sols, remises, caravanes, bateaux...).

(E) • **Un mur intérieur qui se dégrade. Que faire ?**

(Extrait du Guide Rubson, t. II, p. 18)

L'humidité dans les murs provoque très souvent des décollements de papiers peints et le cloquage des peintures. S'il n'est pas possible de traiter par l'extérieur, Rubson « Murs Humides intérieurs » réalise alors une barrière imperméable entre l'humidité et le revêtement de finition. En pratique:

1. Éliminer les peintures et papiers peints à l'endroit maculé, et reboucher les trous.

2. Appliquer Rubson « Murs Humides intérieurs » en deux couches espacées de 2 heures.

Pour en savoir plus sur le traitement des murs et cloisons humides, des murs salpêtrés ou pour tout autre problème d'humidité:

- téléphoner au Service Conseils Rubson...

- interroger votre Minitel...

- ou demander le « Guide Rubson » en recopiant le bon ci-dessus.

RUBSON

L'humidité vaincue

(FIGARO MAGAZINE du 14 au 20 septembre 1985)

Dans le micro-texte (B), dont le titre est basé sur l'interrogation *Une gouttière qui fuit ?* on remarque facilement le mariage de l'argumentation avec le récit; entre la proposition elliptique *Un simple coup de pinceau* et la proposition qui la suit chrono-logiquement *Et Rubson [...] forme en séchant un revêtement de caoutchouc*

imperméable, il s'établit un raisonnement conditionnel, basé sur une condition suffisante et un syllogisme (*il suffit de donner un simple coup de pinceau pour que Rubson forme un revêtement de caoutchouc imperméable*).

Dans (C), dont le titre rhétorique a une valeur injonctive, on retrouve un discours descriptif; dans (D), la description se joint à l'explication et au narratif pour argumenter en faveur des qualités du produit.

Quant au récit (E), qui part d'un constat et pose une question érothétique, l'informatif y est suivi d'instructions injonctives. Sa valeur argumentative est hautement pertinente.

4. L'impact de l'argumentation sur le texte conversationnel nous révèle le centrage sur autrui de ce type de discours.

4.1. Il n'est pour s'en convaincre que d'étudier les dix-sept réponses différentes données par des passantes à la question: « Madame, est-ce que vous travaillez ? Et pourquoi travaillez-vous? », fournies par un enregistrement réalisé à Paris, boulevard du Montparnasse, entre 12 heures et 12 heures 20. Chacune de ces répliques forme une argumentation quotidienne.

(2) (I) – *Si je travaille ? Bien sûr ! Mon mari ne gagne pas assez !*

(II) – *Oui, je travaille. – Pourquoi ? Mais parce que, pour une femme, c'est la liberté.*

(III) – *Non. Mon mari gagne suffisamment bien sa vie.*

(IV) – *Non, pas en ce moment: j'ai des enfants trop jeunes.*

(V) – *Non, mais j'y songe.*

(VI) – *Oui, figurez-vous, je suis assez riche pour me le permettre.*

(VII) – *Bien sûr ! Je suis divorcée, j'ai un enfant... Alors, vous savez...*

(VIII) – *Je voudrais bien, mais sans qualification ce n'est pas facile à trouver.*

(IX) – *Et vous ?*

(X) – *À mi-temps. Mais il n'y a pas longtemps que j'ai trouvé quelque chose: huit jours. Alors, vous comprenez, j'y tiens, à ce travail. Excusez-moi, je file...*

(XI) – *Non. Mon mari ne veut pas, mais j'y parviendrai bien un jour.*

(XII) – *Oui, Monsieur, je travaille, depuis quarante ans, et dans la même maison.*

(XIII) – *Je ne fais que ça de 7 heures du matin à 11 heures du soir: je suis mère de famille, Monsieur.*

(XIV) – *Et comment ! Mais pour ce que je gagne...*

(XV) – *Travailler ? Pas vraiment... Mais je m'occupe.*

(XVI) – *Oui. Nous avons un commerce, je suis bien obligée d'aider mon mari.*

(XVII) – *Non. Je suis étudiante.*

(INTERLIGNES, 250, **Modes et niveaux de vie.** *Le travail de la femme*, Didier, Cours Crédif, Paris, 1976).

Les interventions réactives de sous (I) à (V) et de sous (VII), (VIII), (X), de sous (XI) à (XVI) sont des **réponses préférées** ou **non marquées**, tandis que celles de sous (VI), (IX), (XVII) sont des **réponses non-préférées** ou **marquées**. Ces dernières sont les plus implicites et, par conséquent, les plus pertinentes argumentativement.

L'intervention réactive de sous (VI) met à profit le caractère vague du prédicat *riche*, dont les sens sont les suivants: (i) « qui a de la fortune et surtout de l'argent en abondance »; (ii) « qui possède beaucoup de choses utiles ou agréables » et (iii) « / à propos d'une personne / qui est énergique, a des disponibilités ou possibilités ». La réplique de sous (VI) relègue dans un monde contrefactuel la proposition *celui qui travaille n'est pas riche* et actualise l'inférence implicite « le travail est signe d'énergie, de disponibilité comportementale », pour arriver à résoudre l'apparente contradiction engendrée par l'occurrence du prédicat vague *riche*.

Dans le **non-dit** de l'intervention réactive de sous (XVII) il y aurait aussi une apparente contradiction. À sa base se trouve la configuration enthymémique nommé le **modus tollens**. Ce syllogisme, propre à l'univers de croyance de l'énonciateur de (XVII) est le suivant:

Celui qui travaille (P) est rémunéré (Q)

L'étudiant n'est pas rémunéré

Donc, l'étudiant ne travaille pas.

Soit en formule logique:

$(P \supset Q) \cdot (NON-Q \supset NON-P)$

(Voir, à ce sujet, M. TUTEȘCU, 1994: 389).

! Le centrage du discours argumentatif sur autrui, son destinataire, laisse des traces irréfutables dans le message linguistique. Chacune de ces dix-sept répliques renferme toute une psychologie, une sociologie, une mentalité du sujet répondant. Ainsi, par exemple, dans le propos de la FEMME (VI) on retrouve, de par son ironie, une réponse paradoxale, apparemment contradictoire. Au fond, cette contradiction est résorbée par le discours.

La réplique de la FEMME (IX) – *Et vous ?* peut se paraphraser par: *Mêlez-vous de ce que vous regarde, je n'ai pas de temps à perdre; Vous ne travaillez pas; Ce que vous faites n'est pas du travail, ce n'est pas une chose sérieuse.* Cette intervention recèle une forte polémique.

On peut dégager de la réplique de la FEMME (XIII) les indices d'un débat polémique: le rôle de mère de famille constitue-t-il vraiment un travail ?

Le statut social des FEMMES (XII), (XIV), (XV) et (XVI) peut être aisément précisé. Pour comprendre (XV), il faut savoir le sens lexical contextuel de *s'occuper* = « s'adonner à de petits travaux sans rémunération fixe ». La psychologie de la FEMME (XVII): – *Non, je suis étudiante* est déterminée par la composante encyclopédique: les études ne constituent pas un travail pour elle, parce que non rémunérées.

4.2. Le rôle de l'argumentation dans l'échange est – pour J. MOESCHLER (1985) – rattaché à la contrainte conventionnelle fondamentale de poser l'alternative clore / poursuivre. « Cette double contrainte, de nature structurelle, a pour origine l'hypothèse qu'une des

tâches majeures assignées aux participants d'une interaction est de trouver un mode de clôture approprié » (J. MOESCHLER, 1985: 152).

On vérifiera cette hypothèse par l'exemple (1) commenté ci-dessus.

Le rôle de l'argumentation étant de gérer la complétude de l'interaction, J. MOESCHLER (1985) précise que ce rôle se résume à deux tâches:

- (i) *l'argumentation agit comme foncteur de clôture* (phénomène démontré par notre exemple (1)) et
- (ii) *l'argumentation agit comme foncteur d'expansion*. Il faut préciser que cette expansion peut se réaliser de trois manières: par le thème, par la relance du dialogue ou par la contradiction que celui-ci engendre. Il y aura donc une *expansion thématique*, une *expansion par relance* et une *expansion par contradiction*.

Nous demanderions au lecteur d'observer le fonctionnement de ces trois types d'expansion argumentative dans le texte suivant:

(3) M^{me} SMITH: *Mrs. Parker connaît un épicier bulgare [...] qui vient d'arriver de Constantinople. C'est un grand spécialiste en yaourt [...]. J'irai demain lui acheter une grande marmite de yaourt bulgare folklorique. On n'a pas souvent des choses pareilles ici, dans les environs de Londres.*

M. SMITH: continuant la lecture, fait claquer sa langue.

M^{me} SMITH: *Le yaourt est excellent pour l'estomac, les reins, l'appendicite et l'apothéose. C'est ce que m'a dit le docteur Mackenzie-King qui soigne les enfants de nos voisins, les Johns. C'est un bon médecin. On peut avoir confiance en lui. Il ne recommande jamais d'autres médicaments que ceux dont il a fait l'expérience sur lui-même. Avant de faire opérer Parker, c'est lui d'abord qui s'est fait opérer du foie, sans être aucunement malade.*

M. SMITH: *Mais alors comment se fait-il que le docteur s'en soit tiré et que Parker en soit mort ?*

M^{me} SMITH: *Parce que l'opération a réussi chez le docteur et n'a pas réussi chez Parker.*

M. SMITH: *Alors Mackenzie n'est pas un bon docteur. L'opération aurait dû réussir chez tous les deux ou alors tous les deux auraient dû succomber.*

M^{me} SMITH: *Pourquoi ?*

M. SMITH: *Un médecin consciencieux doit mourir avec le malade s'ils ne peuvent pas guérir ensemble. Le commandant d'un bateau périt avec le bateau, dans les vagues. Il ne lui survit pas.*

M^{me} SMITH: *On ne peut comparer un malade à un bateau.*

M. SMITH: *Pourquoi pas ? Le bateau a aussi ses maladies; d'ailleurs ton docteur est aussi sain qu'un vaisseau; voilà pourquoi encore il devait périr en même temps que le malade comme le docteur et son bateau.*

M^{me} SMITH: *Ah ! Je n'y avais pas pensé... C'est peut-être juste... et alors, quelle conclusion en tires-tu ?*

M. SMITH: *C'est que tous les docteurs ne sont que des charlatans. Et tous les malades aussi. Seule la marine est honnête en Angleterre.*

M^{me} SMITH: *Mais pas les marins.*

M. SMITH: *Naturellement (Eugène Ionesco, La Cantatrice chauve).*

5. Le discours scientifique explicatif est basé sur l'argumentation. Le raisonnement scientifique, fait de constats, d'explications, d'hypothèses, d'axiomes, de théorèmes, d'inférences conclusives, est de nature argumentative. La neutralité de l'énonciateur et la tendance à l'objectivité du discours explicatif scientifique se marient au raisonnement argumentatif.

Nous nous permettons de donner un exemple: l'explication des difficultés entraînées par le démantèlement du surgénérateur Superphénix, « dinosaure incapable de s'adapter à son époque » et qui n'a plus sa place dans le contexte énergétique actuel.

(4) *Un démantèlement sur trente ans*

Incroyable mais vrai: les concepteurs de Superphénix croyaient tellement en l'avenir de leur beau bébé qu'ils n'avaient prévu aucun mode d'emploi pour le démantèlement ! Celui-ci, il est vrai, n'était pas attendu avant trente ou quarante ans... Par conséquent, la Direction de la sûreté nucléaire devra commencer par établir les impératifs techniques, ce qui devrait prendre au moins deux ans.

La logique veut qu'on commence par le déchargement du cœur. Temps estimé: entre un et deux ans. Ce combustible irradié sera stocké en piscine sur place entre trois et cinq ans afin de perdre une bonne part de sa radioactivité. Ensuite, il sera envoyé à la Hague. On passerait alors à la phase la plus délicate: la vidange des 4700 tonnes de sodium, dont 1200 d'irradié, puis sa transformation en soude. Ce métal étant inflammable à l'air libre et explosif au contact de l'eau, on imagine la difficulté. Cette opération pourrait prendre de deux à trois ans. Enfin, seulement, le démantèlement des structures lourdes, tels la cuve et les générateurs de vapeur, sera envisageable. Mais avant, il faudra patienter plusieurs décennies pour que la radioactivité diminue suffisamment. À moins de confier la tâche à des robots qui restent à inventer. En tout état de cause, plusieurs décennies et au moins 10 milliards de francs seront nécessaires au démantèlement de Superphénix (Frédéric Lewino, LE POINT, numéro 1325, février 1998).

Ce texte fait suite à un autre, beaucoup plus long, intitulé *Pourquoi Superphénix s'arrête* dont la portée argumentative est liée à une explication historique et scientifique de l'apparition et de la déchéance du surgénérateur français (voir ledit article dans LE POINT, 1325, 7 février 1998).

6. Les formes du discours argumentatif sont donc multiples.

On admettra – avec G. VIGNAUX (1976) – qu'il existe toute une série de formes argumentatives, comprises entre la démonstration du scientifique et le discours du vendeur ou de l'avocat.

On reconnaîtra ainsi qu'une typologie est envisageable à condition de distinguer entre la **nature du raisonnement employé** et la **finalité** d'une argumentation.

La rhétorique classique offrait un paradigme des genres argumentatifs, en distinguant trois types de discours:

- le **délibératif**, où il s'agit de persuader ou de conseiller;
- le **judiciaire**, où il s'agit d'accuser ou de défendre;
- le **démonstratif**, où il est question de louer ou de blâmer.

6.1. H. PORTINE (1983) envisage trois types d'argumentations:

- (a) Les **argumentations spécifiques**, ou scientifiques, celles qu'on retrouve en sociologie, en linguistique, en physique, en mathématiques, en chimie, en géologie, en biologie, donc dans toute science et qu'on emploie soit pour établir (ou tenter d'établir) un point, soit pour encadrer un raisonnement (en assurer le point de départ et la légitimité); à signaler, à ce sujet, que le numéro 42, juin, 1976 de *Langages* a pour thème: *argumentation et discours scientifique*. On y lira avec profit des articles sur la forme précise que revêt le discours argumentatif en biologie, en philosophie des sciences, en linguistique, en droit.

- (b) Les **argumentations pratiques**, celles qu'on emploie dans un groupe institué où l'on doit décider de l'action. Ces raisonnements seraient propres au droit, à la philosophie, à la politique, à la décision sociale.

- (c) Les **argumentations quotidiennes** traversent à chaque instant la vie de tous les jours. C'est que dans le vie courante, on ne peut 'exister' qu'en se situant par rapport aux autres individus et aux groupes sociaux, dont on fait ou non partie (quartier, associations, couches sociales, etc.). Cela peut aller de la fréquentation des commerçants du quartier aux rapports extra-professionnels avec les collègues.

6.2. Ajoutons à ces trois formes argumentatives l'argumentation en littérature et dans le discours figuratif.

La littérature est traversée par toutes les formes de l'argumentation, du raisonnement logique, de nature déductive et / ou inductive, aux argumentations pratique et quotidienne en passant par l'argumentation poétique, figurative, connotative.

6.2.1. Le texte littéraire est le bouillon de culture de toutes les formes de l'argumentation.

Par « argumentologie », Gilles DECLERCQ (1992) comprend l'étude des structures argumentatives dans le texte littéraire. L'argumentologie serait une méthode d'analyse textuelle qui, concurremment à d'autres méthodes (structuralisme, analyse actantielle, narratologie, etc.) contribue à l'interprétation des textes littéraires. C'est

que le texte littéraire est, en tant que document authentique et discours quotidien, le domaine privilégié où s'exercent les mécanismes de l'argumentation.

Ce fait s'explique par les traits mêmes du texte littéraire. Issu d'un discours institutionnalisé, largement diffusé, le texte littéraire est auto-référentiel, il construit son propre contexte. « Et si sa compréhension globale présuppose un cadre historique, les circonstances biographiques de son écriture ne résument jamais sa signification. L'œuvre littéraire a sa propre vie. Cette autonomie de signification du texte littéraire lui confère des vertus pédagogiques exemplaires: coupé du circonstanciel et de l'anecdotique, le texte donne valeur de *modèle* à la représentation du réel qu'il propose, et notamment aux activités d'argumentation qui s'y reflètent. Dans cette perspective, l'étude de la littérature est un apprentissage par l'exemple des mécanismes argumentatifs. L'étude de l'argumentation n'est plus alors une méthode d'analyse littéraire, mais une initiation par la littérature à une technique d'action discursive » (Gilles DECLERCQ, 1992: 169–170).

L'étude des vertus argumentatives du texte littéraire mettra ainsi en valeur la double fonction de celui-ci:

- (i) une fonction esthétique et *théorique* de document épistémologique, permettant de construire un modèle d'analyse rigoureux et explicatif;
- (ii) une fonction *sociale* et *interactive*, à finalité pratique, à même de mettre en place une pédagogie active, qui puisse préparer les esprits à la compréhension et à l'exercice des stratégies argumentatives régissant les relations humaines dans un univers social en médiatisation croissante.

Ajoutons à cette double fonction du texte littéraire le fait qu'il existe des genres littéraires dont la forme, c'est-à-dire la *structure*, est essentiellement argumentative. Nous pensons à la fable, à la maxime, au proverbe dramatique, au portrait du type « Caractère » de LA BRUYÈRE, au sermon ou oraison tel qu'il(elle) fut conçu(e) par BOSSUET. Le sermon au temps de BOSSUET (en l'occurrence les prédications de carêmes et d'avents) est une structure rigide, immuable, rigoureusement enseignée, reposant sur l'articulation du discours en deux ou trois points annoncés à l'avance au moyen d'un double exorde.

6.2.2. Nous nous permettrons de donner un premier exemple de visée argumentologique dans un texte littéraire: un fragment essentiel du roman de Michel TOURNIER – *Vendredi ou les limbes du Pacifique*. Il s'agit du fragment de la grotte qui constitue une délibération romanesque. Ce fragment, analysé par G. DECLERCQ (1992: 197 – 195), constitue un bel exemple de rapport entre argumentation et introspection.

On sait que le *log-book* de Robinson, écho des débats intérieurs du célèbre naufragé est un exemple singulier de DISCOURS DÉLIBÉRATIF au sein d'un récit; ce journal intime est un théâtre oratoire où se décide le destin du héros et l'évolution du récit, preuve de l'interaction de l'argumentation et du récit. Dans ce texte, Robinson entreprend d'évaluer son rapport à la grotte de l'île de Speranza dans laquelle il s'est enfoui des jours durant, en quête de « quelque repli caché répondant à quelques-unes des questions qu'il se posait » (pp. 102). « Cet examen de conscience s'effectue en deux débats rigoureusement conduits, introspection où l'orateur est son propre auditoire. Chaque débat correspond à un genre oratoire distinct: (1) le premier, d'ordre JUDICIAIRE, s'interroge sur la nature, bénéfique ou maléfique de la grotte; (2) le second, DÉLIBÉRATIF, examine l'usage, bon ou mauvais, que Robinson fait de la grotte. Successifs et complémentaires, ces deux débats illustrent la fécondité du schéma syllogistique en matière d'argumentation » (Gilles DECLERCQ, 1992: 197).

Voici ce texte, révélateur du statut éthique, poétique et rhétorique de la grotte:

(5) *Log-book.* – *Cette descente et ce séjour dans le sein de Speranza, je suis encore bien loin de pouvoir en apprécier justement la valeur. Est-ce un bien, ou est-ce un mal ? Ce serait tout un procès à instruire pour lequel il me manque encore les pièces capitales. Certes le souvenir de la souille me donne des inquiétudes: la grotte a une indiscutable parenté avec elle. Mais le mal n'a-t-il pas toujours été le singe du bien ? Lucifer imite Dieu à sa manière qui est grimace. La grotte est-elle un nouvel et plus séduisant avatar de la souille, ou bien sa négation ? Il est certain que, comme la souille, elle suscite autour de moi les fantômes de mon passé, et la rêverie rétrospective*

où elle ne plonge n'est guère compatible avec la lutte quotidienne que je mène pour maintenir Speranza au plus haut degré possible de civilisation. Mais tandis que la souille me faisait hanter principalement ma sœur Lucy, être éphémère et tendre – morbide en un mot –, c'est à la haute et sévère figure de la mère que me voue la grotte.

Prestigieux patronage ! Je serais assez porté à croire que cette grande âme voulant venir en aide au plus menacé de ses enfants n'a eu d'autre ressource que de s'incarner dans Speranza elle-même pour mieux me porter et me nourrir (pp. 111).

Et voici le commentaire de G. DECLERCQ (1992):

« Le premier débat s'ouvre par une question archétypique du genre JUDICIAIRE. La pénurie des pièces ou preuves extra-techniques détermine le recours à l'**argument analogique**, liaison inductive qui prête à une réalité inconnue (*la grotte*) la structure d'un élément connu du réel, en l'occurrence, *la souille*, mare de boue dans laquelle Robinson s'immergeait sensuellement jusqu'à perdre conscience de soi: *la grotte a une indiscutable parenté avec elle*. Mais au terme de l'examen, l'analogie sera réfutée, la grotte ne reduplique pas la souille; ce qui correspond à une loi narrative de ce roman philosophique où chaque phase de la vie du naufragé est étape initiatique, prise de conscience et révélation à soi-même.

Au plan argumentatif, la réfutation procède d'une prémisse universelle, de forme sentencieuse – *Mais le mal n'a-t-il pas toujours été le singe du bien ?* (pp. 111) – dont la forme interrogative appelle une illustration particulière (Dieu et Lucifer) qui permet, par transfert, l'application du postulat général à la grotte:

Lucifer imite Dieu à sa manière qui est grimace. La grotte est-elle un nouvel et plus séduisant avatar de la souille, ou bien sa négation ?

Compte tenu du caractère clairement négatif de la souille, son apparente similitude à la grotte masquait la nature bénéfique de la grotte. Selon le code religieux ainsi mis en place, Robinson doit se faire **herméneute** afin de démêler la signification propre de la grotte des fantômes maléfiques de l'analogie: souille et grotte évoquent bien le passé, mais tandis que l'une rappelle la figure morbide de la sœur, l'autre évoque

la tutelle spirituelle de la mère, faisant de la rude descente dans Speranza non plus un ensevelissement morbide mais une initiation fondatrice:

[...] c'est à la haute et sévère figure de ma mère que me voue la grotte. Prestigieux patronage! Je serais assez porté à croire que cette grande âme voulant venir en aide au plus menacé de ses enfants n'a eu d'autre ressource que de s'incarner dans Speranza elle-même pour mieux me prêter et me nourrir (pp. 111).

La grotte ne m'apporte pas seulement le fondement imperturbable sur lequel je peux désormais asseoir ma pauvre vie. Elle est un retour vers l'innocence perdue que chaque homme pleure secrètement. Elle réunit miraculeusement la paix des douces ténèbres matricielles et la paix sépulcrale, l'en deçà et l'au-delà de la vie (pp. 112).

La séquence narrative qui succède à ce premier débat en remet en question l'euphorique conclusion:

Il ne pouvait plus se dissimuler que s'il ruisselait intérieurement de lait et de miel, Speranza s'épuisait au contraire dans cette vocation maternelle monstrueuse qu'il lui imposait (pp. 113).

La question est donc ouverte: Robinson mésuse-t-il de la grotte? La nouvelle délibération du *log-book* est, à cet égard, péremptoire:

Log-book. – La cause est entendue. Hier je me suis enseveli à nouveau dans l'alvéole. Ce sera la dernière fois, car je reconnais mon erreur [...]. Les forces que je puisais au sein de Speranza étaient le dangereux salaire d'une régression vers les sources de moi-même. J'y trouvais, certes, la paix et l'allégresse, mais j'écrasais de mon poids d'homme ma terre nourricière. Enceinte de moi-même, Speranza ne pouvait plus produire, comme le flux menstruel se tarit chez la future mère (pp. 114).

Ébloui par l'image maternelle de la grotte, Robinson avait abusivement filé la métaphore en s'appliquant l'image évangélique de l'enfant accueilli au Royaume. Lecture qu'il perçoit désormais comme impertinente et sacrilège:

La parole de l'évangéliste m'est revenue à l'esprit, mais avec un sens menaçant cette fois-ci: Nul, s'il n'est semblable à un petit

enfant... Par quelle aberration ai-je pu me prévaloir de l'innocence d'un petit enfant ? Je suis un homme dans la force de l'âge et je me dois d'assumer virilement mon destin (pp. 114).

La trame argumentative du journal détermine le destin de Robinson et conditionne la structure dramatique du récit » (G. DECLERCQ, 1992, pp. 199).

6.2.3. Le théâtre d'Eugène IONESCO constitue un bel exemple d'exercice de l'argumentation. Les techniques du paradoxe y sont amplement mobilisées. Au-delà du lien classique du langage et de l'absurde, on découvrira dans le théâtre d'Eugène IONESCO une dialectique argumentative mettant en jeu le référent, le logique, le lexique et l'interaction des points de vue. Qu'on se rapporte, à ce sujet, à l'exemple puisé à *La Cantatrice chauve*, cité au sous-chapitre consacré au texte conversationnel.

Les personnages de cette « anti-pièce » sont férus de rhétorique: le rappel de la réversibilité de l'argumentation est pour eux un simple exercice de style:

- (6) M. SMITH: – *Le cœur n'a pas d'âge.*
 M. MARTIN: – *C'est vrai.*
 M^{me} SMITH: – *On le dit.*
 M^{me} MARTIN: – *On dit aussi le contraire.*

6.2.4. Voici aussi une scène, tirée de *La Seconde Surprise de l'amour* de MARIVAUX, qui révèle « le discrédit culturel de la rhétorique argumentative, incapable de rivaliser avec l'éloquence des amants marivaudiens » (G. DECLERCQ, 1992: 212). Dans cette scène, Hortensius, pédant au service de la marquise, fait la cour à la suivante Lisette, par l'emploi d'un langage archaïque et précieux. Son discours est raillé par Lisette et ravalé au rang d'une rhétorique scolaire. Hortensius prétend trouver son éloquence dans les beaux yeux de la suivante. Le débat qui s'engage est le suivant: le langage du cœur est-il compatible avec la rhétorique ?

La scène qui suit porte sur le syllogisme et met en doute le pouvoir persuasif de l'art d'argumenter. Voici ce dialogue, révélateur du rôle métalinguistique des éléments de l'argumentation:

(7) LISETTE: – *Monsieur Hortensius, Madame m'a chargée de vous dire que vous alliez lui montrer les livres que vous avez achetés pour elle.*

HORTENSIUS: – *Je serai ponctuel à obéir, Mademoiselle Lisette; et Madame la Marquise ne pouvait charger de ses ordres personne qui me les rendit plus dignes de ma prompte obéissance.*

LISETTE: – *Ah ! le joli tour de phrase ! Comment ! vous me saluez de la période la plus galante qui se puisse, et l'on sent bien qu'elle part d'un homme qui sait sa rhétorique.*

HORTENSIUS: – *La rhétorique que je sais là-dessus, Mademoiselle, ce sont vos beaux yeux qui me l'ont apprise.*

LISETTE: – *Mais ce que vous me dites là est merveilleux; je ne savais pas que mes beaux yeux enseignassent la rhétorique.*

HORTENSIUS: – *Ils ont mis mon cœur en état de soutenir thèse, Mademoiselle; et, pour essai de ma science, je vais, si vous l'avez pour agréable, vous donner un petit argument en forme.*

LISETTE: – *Un argument à moi ! Je ne sais ce que c'est; je ne veux point tâter de cela: adieu.*

HORTENSIUS: – *Arrêtez, voyez mon petit syllogisme; je vous assure qu'il est concluant.*

LISETTE: – *Un syllogisme ! Eh ! que voulez-vous que je fasse de cela ?*

HORTENSIUS: – *Écoutez. On doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur; je vous donne le mien: ergo, vous me devez le vôtre.*

LISETTE: – *Est-ce là tout ? Oh ! je sais la rhétorique aussi, moi. Tenez: on ne doit son cœur qu'à ceux qui le prennent; assurément, vous ne prenez pas le mien: ergo, vous ne l'aurez pas. Bonjour.*

HORTENSIUS, l'arrêtant: – *La raison répond...*

LISETTE: – *Oh ! pour la raison, je ne m'en mêle point, les filles de mon âge n'ont point de commerce avec elle. Adieu, Monsieur Hortensius; que le ciel vous bénisse, vous, votre thèse et votre syllogisme (Marivaux, La Seconde Surprise de l'amour).*

« Face à l'offensive syllogistique d'Hortensius, Lisette engage une double réfutation:

- elle cherche à disqualifier globalement la rhétorique de l'extérieur, en se déclarant étrangère au lexique oratoire qu'elle se plaît à érotiser, faisant ainsi l'effarouchée devant un langage suspect (*je ne veux point tâter de cela / je ne m'en mêle point, les filles de mon âge n'ont point commerce avec elle*);

- parallèlement, elle réfute l'argumentation d'Hortensius en démasquant son caractère sophistique. Elle conteste alors la majeure – *on doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur* – qui résulte d'un amalgame thématique et lexical, à la base de nombreux raisonnements éristiques: il s'y agit en effet d'une fausse symétrie reposant sur un syncrétisme sémantique où le *don du cœur* renvoie simultanément à l'éthique chrétienne et au code amoureux; dans l'ordre de la charité, le don du cœur est en effet la plus grande des offrandes, et appelle la réciprocité; mais en matière amoureuse, cette demande de don en retour est un chantage affectif, qui s'appuie sur un sentiment d'obligation chimérique.

Pour dénoncer ce sophisme, Lisette crée un syllogisme inverse, par application du lieu des contraires; en donnant à la majeure une forme négative (*on ne doit son cœur qu'à ceux qui le prennent*), elle dissipe l'ambiguïté sémantique dont jouait Hortensius. Lisette peut alors débouter aisément le pédant. Cette brillante victoire apporte un spectaculaire démenti à la prétendue incompétence oratoire de Lisette, qui manie syllogisme et connecteurs logiques (*ergo*) aussi bien et même mieux qu'Hortensius » (G. DECLERCQ, 1992: 213–214).

Cet exemple est révélateur de la contre-argumentation qui caractérise le texte dramatique de Molière à Marivaux. La rhétorique y a perdu de son prestige et la pertinence des techniques discursives vaut surtout par le caractère métalinguistique: le rhéteur est devenu un pédant. La dérision de la rhétorique passe par son exhibition et son emploi outrancier.

Le dispositif rhétorique y devient un mécanisme producteur de structures discursives rappelant le métalangage.

Chapitre III

LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU DISCOURS ARGUMENTATIF

1. Nous avons analysé dans la première partie de notre étude les rapports entre argumentation et démonstration, et ce faisant, nous avons traité des caractéristiques de l'argumentation. Nous nous plaçons alors au niveau de l'argumentativité comme trait inhérent de tout discours, c'est-à-dire au niveau d'une **micro-rhétorique** ou rhétorique intégrée dans les structures syntactico-sémantico-pragmatiques du langage. Dans cette perspective, « l'argumentation se trouvera à la rencontre de la rhétorique, à laquelle elle emprunte la notion d'auditoire qui organise le message, et de la logique qui lui fournit les procédures de démonstration indispensables pour étayer certaines affirmations » (G. VIGNER, 1974: 6). L'argumentation apparaît ainsi comme un ensemble de stratégies discursives qui rendent raison d'une ou de plusieurs affirmations, un ensemble de mécanismes qui enchaînent des propositions dans le but d'étayer la structure logique du discours, comme un acte d'ARGUMENTER. Rappelons que pour J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983: 8) un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E_1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à *faire admettre* un autre (ou un ensemble d'autres énoncés) E_2 . Il existe dans la langue des contraintes régissant ce phénomène: contraintes lexicales, grammaticales, sémantiques, discursives.

Dans ce chapitre, nous traitons des traits caractéristiques du discours argumentatif (D.A.) dans la perspective d'une **macro-rhétorique**, tout en essayant de voir ce qui caractérise le discours argumentatif (D.A.) à l'opposé des autres types de discours analysés précédemment. Une typologie discursivo-textuelle se trouvera de cette façon constamment impliquée. Au risque de reprendre certaines considérations antérieures, nous passerons en revue les traits du D.A.

2. Le D.A. est un **discours dialogique**; comme tel, il s'accommode bien à son objet, « mais tout autant à l'auditeur, celui-ci étant conëu alors comme un autre locuteur, virtuel, mais toujours susceptible d'un contre-discours » (J.-Bl. GRIZE, 1976: 95).

Les partenaires du D.A. se trouvent en rapport de coopération foncière: l'énonciateur ou ARGUMENTATEUR et le destinataire, ARGUMENTAIRE, SUJET ARGUMENTÉ ou CO-ARGUMENTATEUR. L'ARGUMENTAIRE peut à chaque instant rejeter le discours de l'ARGUMENTATEUR, créer un contre-discours et celui-ci sera fait de séquences réfutatives, de démenti, de négation polémique, de polémique, etc.

Les traces du SUJET ARGUMENTÉ dans ce type de texte sont indéniables; nous les avons perëues à maintes occasions. Le D.A. est construit surtout pour son destinataire.

3. Aspect du discours quotidien ¹, le D.A. est un **discours d'action** qui vise à modifier les **dispositions intérieures de ceux à qui il s'adresse** (les **argumentés**), en emportant leur **adhésion**.

« Un discours argumentatif – écrit M. CHAROLLES (1979) – est un discours orienté vers le récepteur dont il vise à modifier les dispositions intérieures ». Argumenter, « c'est chercher, par le discours, à amener un auditeur ou un auditoire donné à une certaine action. Il s'ensuit qu'une argumentation est toujours construite pour quelqu'un, au contraire d'une démonstration qui est pour "n'importe qui" » (J.-Bl. GRIZE, 1981 (b): 3).

C'est un macro-acte de langage, définissable par des conditions d'appropriation spécifiques: (a) destinataire précis (les argumentaires représentent un groupe social ou professionnel précis, une couche ou un milieu déterminés par des motivations sociales, politiques, culturelles et psychologiques), but précis: l'action.

¹ À rappeler qu'on parle de **discours quotidien** lorsque l'une ou l'autre des conditions suivantes sera satisfaite: (a) le discours s'adresse à un **interlocuteur particulier**; (b) il est **engendré en situation**; (c) c'est un **discours d'action**; (d) il ne vise qu'une **validité locale** (voir, à cet égard, La Première Partie, Chapitre Premier, paragraphe 6).

4. La visée du D.A. est **perlocutoire** et **persuasive**.

Une distinction subtile a été opérée dans les recherches de rhétorique entre **convaincre** et **persuader**. Ainsi, par exemple A. CHAIGNET écrivait dans *La rhétorique et son histoire* (1888, Paris, E. Bouillon et E. Vieweg): « Quand nous sommes *convaincus*, nous ne sommes vaincus que par nous-mêmes, par nos propres idées. Quand nous sommes *persuadés*, nous le sommes toujours par autrui » (pp. 93).

La différence est approfondie par Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA (1958), qui notent:

« Pour qui se préoccupe du résultat, persuader est plus que convaincre, la conviction n'étant que le premier stade qui mène à l'action. Pour Rousseau, ce n'est rien de convaincre un enfant "si l'on ne sait le persuader".

Par contre, pour qui est préoccupé du caractère rationnel de l'adhésion, convaincre est plus que persuader » (1958: 35).

Et les auteurs du classique *Traité de l'argumentation* proposent d'appeler *persuasive* « une argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier » et *convaincante* « celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison » (1958: 36).

Selon A.-J. GREIMAS (1983: *Du Sens* II, Seuil), convaincre, interprété comme 'con-vaincre', consiste en une épreuve cognitive, le *faire* explicatif, visant la victoire, mais une victoire complète acceptée par le « vaincu », qui se transformerait de ce fait en « convaincu ».

5. Le D.A. est un discours **factuelo-déductif**, basé sur un acte d'inférence.

Une hypothèse, soutenue partiellement par J.-Cl. ANSCOMBRE et O. DUCROT (1983), postule qu'on devrait décrire l'argumentation comme l'accomplissement de deux actes de discours:

(a) - l'énonciation de l'argument;

(b) - un acte d'INFÉRER, opéré lorsque l'on exprime ou sous-entend la conclusion.

Il en est ainsi de l'enchaînement argumentatif:

(1) *Je ne suis pas si méchant que ça* (=E₁): *tiens, prends ma voiture pour aller au cinéma* (=E₂).

En disant E_1 , l'énonciateur donne une permission à son interlocuteur.

L'inférence dégagée d'un D.A. pourrait se réduire à un **sylogisme**. Ainsi, l'argumentation de l'avocat général qui demande la condamnation d'un accusé sur la base d'un article de loi fera valoir que telle action (crime, délit) est punie de telle peine. Elle continuera en déclarant l'accusé coupable de ce crime ou délit et conclura en demandant que la peine prévue lui soit infligée. On peut expliciter ce D.A. de la manière syllogistique suivante:

(I) *L'individu ayant commis tel crime est punissable de ...*

(II) *L'accusé X a commis ce genre de crime.*

(III) *Donc l'accusé X est punissable de ...*

D'une manière analogue, la publicité, qui vente les qualités d'un produit conseillé, par exemple la faible consommation d'essence pour une voiture, sous-entend une prémisse qui associe la qualité considérée à la pertinence de l'achat. On peut expliciter ce raisonnement déductif de la manière suivante:

(I) *Acheter une voiture qui consomme peu d'essence est une opération judicieuse.*

(II) *Le modèle Y consomme peu.*

(III) *Donc acheter le modèle Y est une opération judicieuse*
(voir P. OLÉRON, 1983: 38–39).

6. Le D.A. a une portée **doxastique**, dans la mesure où il relève des **opinions admises** et il entend induire un changement dans les convictions, croyances, représentations de l'argumenté. Orienté vers l'action, le D.A. suppose toujours un détour doxastique qui le distingue de l'interdiction ou de l'ordre. En même temps, le D.A. est le lieu privilégié du débat polémique, de la controverse. C'est dans ce sens que l'argumentation fut définie comme « échange discursif sur des opinions diverses ou opposées » (G. VIGNAUX, 1976: 36), sa logique étant, par conséquent, fondée sur des stratégies discursives construites par le sujet argumentant.

L'argumentateur veut faire passer pour objectif ce qui n'est que subjectif; pour cela, il emploie des interventions appréciatives plus ou moins subreptices.

6.1. Le caractère créatif du D.A. naît de cette coopération subtile entre argumentateur et argumenté, de l'interprétation que ce dernier donne à l'objet du discours.

« Pendant que l'orateur argumente, l'auditeur, à son tour, sera enclin à argumenter spontanément au sujet de ce discours, afin de prendre attitude à son égard, de déterminer le crédit qu'il doit y attacher. L'auditeur qui perçoit les arguments, non seulement peut percevoir ceux-ci à sa manière, mais il est en outre l'auteur de nouveaux arguments spontanés, le plus souvent non exprimés, qui n'en interviendront pas moins pour modifier le résultat final de l'argumentation » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 253).

6.2. Pour qu'il y ait argumentation, il faut que le producteur du discours parte de certaines **présomptions ou de certains **présupposés**, jugements préalables du discours, processus discursifs sédimentaires qui relèvent des opinions, des préceptes sociaux et moraux, des présupposés culturels et psychologiques, politiques et économiques.**

En matière de discours politiques, par exemple, si un orateur argumente pour la paix et contre la guerre, il part de la présomption que ces auditeurs et le monde entier désirent la paix et haïssent la guerre. Ce serait là les acquis de la composante encyclopédique.

En matière de publicité pour un type de voiture qui consomme peu d'essence, l'énonciateur argumentateur présuppose que la faible consommation d'une voiture est une caractéristique à laquelle les acheteurs attachent la plus grande importance. Ceci est une présupposition liée à un contexte économique précis.

La force persuasive d'un D.A. tient à l'adhésion que peuvent susciter ces présomptions ou présupposés de diverses natures.

7. Discours **tendu, contraignant, économique, l'argumentation est basée sur une **logique discursive** du langage, faite de déductions, d'inductions, de démentis, de réseaux anaphoriques et autres raisonnements argumentatifs qui enchaînent logiquement ses propositions constitutives.**

8. En adaptant au niveau du D.A. les postulats de conversations de G. GORDON et G. LAKOFF, M. CHAROLLES (1979) établit les conditions d'appropriation de ce type de discours.

À supposer que X soit l'argumentateur et Y l'argumentaire en t_0 , ces postulats sont les suivants:

- (1) X VOULOIR [Y CROIRE α en $t_1 > t_0$]
- (2) X CROIRE [Y NON CROIRE α en t_0]
- (3) X CROIRE [POSSIBLE [Y CROIRE α en $t_1 > t_0$]]
- (4) X CROIRE [POSSIBLE [Y CROIRE α en $t_1 > t_0$]] AVEC

RAISON (S)

- (5) Y CROIRE [X CROIRE α en t_0]
- (6) X CROIRE [PERMIS [X ARGUMENTER Y]]
- (7) Y CROIRE [PERMIS [Y ÊTRE ARGUMENTÉ

PAR X]]

Il faut ajouter à ceux-ci le postulat suivant:

- (8) X CROIRE [Y PEUT FAIRE l'action α en $t_1 > t_0$].

Si l'une des conditions (1) – (5) n'est pas remplie, le D.A. est inapproprié.

Soit, par exemple, (5): si X m'argumente α , j'ai tendance à croire que X pense ou croit α . On n'argumente pas sans être soi-même convaincu, plus exactement celui qu'on argumente est amené à croire que l'argumentateur est convaincu de ce qu'il argumente.

Si les conditions (6) – (8) ne sont pas satisfaites, le D.A. est illégitime.

Soit, par exemple, (6): on n'argumente pas si on ne se reconnaît pas la permission de le faire, c'est-à-dire si on ne croit pas que celui qu'on argumente considère qu'il est permis qu'on l'argumente.

Ainsi, pour synthétiser, il faut dire qu'un D.A. est réussi s'il amène l'argumenté à se représenter qu'il y a une **nécessité** pour lui à conclure P des propositions $P_1, P_2, \dots, P_n$ ($n > 1$), produites dans ce D.A. D.A. est réussi si Y se représente que la conclusion P résulte nécessairement de P_1, P_2 .

L'obligation du sujet argumenté à CONCLURE est donc le trait fondamental du D.A.

Chapitre IV

LA STRUCTURE DU DISCOURS ARGUMENTATIF: la composante explicative et la composante séductrice

1. Analysant la structure de différents textes argumentatifs, J.-Bl. GRIZE (1981, b) fut amené à dégager deux conclusions. L'une est que la part du raisonnement à proprement parler est souvent extrêmement réduite; l'autre est qu'il arrive souvent que l'on soit convaincu, que l'on ne puisse donc rien objecter aux propos tenus, mais que l'on ne soit nullement persuadé. Dans ce genre de situations l'on se dit: « Bon, et alors ? ».

2. Ceci conduit le logicien suisse à distinguer deux composantes dans tout discours argumentatif:

a) - une composante **explicative**, faite de raisonnements:

b) - une composante **séductrice**, faite d'éclairages.

Soit le discours argumentatif suivant:

(1) **Dominez la route. En Renault 18**

Jetez un coup d'œil à l'intérieur de la RENAULT 18 et découvrez la plus accueillante, la plus confortable, la plus sûre des grandes routières.

Avec la RENAULT 18, on domine vraiment la route. On ne pense plus aux fatigues du voyage, on ne se soucie plus des kilomètres à faire.

D'abord, il a de la place, beaucoup de place. Votre famille sera à l'aise et vous aurez tout l'espace nécessaire pour les bagages même les plus encombrants. Au fil des kilomètres vous apprécierez la tenue de route que domine la traction avant.

Et vous savourerez le confort intégral d'un espace généreusement calculé et celui des sièges bien conçus.

Avec la RENAULT 18, vous allez découvrir le plaisir de longs voyages détendus et sûrs, rapides et heureux.

Et puis une RENAULT 18, c'est d'abord une RENAULT. Avec tous les « plus » que vous offre RENAULT. La qualité et la densité du service après-vente.

Le faible coût d'entretien et la disponibilité permanente des pièces de rechange. La valeur de revente élevée. Tout ce qui fait d'une RENAULT un investissement intelligent. Le bon investissement d'aujourd'hui.

Avec RENAULT on est en confiance (PARIS-MATCH, le 12 octobre 1984)

3. La composante **explicative**, faite de raisonnements, agit par des enchaînements logico-déductifs, par des règles sémantico-pragmatico-syntaxiques qui rattachent entre elles les propositions constitutives du texte.

L'explication est largement mobilisée dans le discours argumentatif.

Qu'on observe attentivement la structure interne du texte (1) précité. Dans la schématisation discursive, la démarche explicative fait surgir l'image d'une expérience, « dans laquelle une forme d'objectivité est le corrélat d'une forme de subjectivité » (M.-J. BOREL, 1981: 31).

Pour les traits du discours explicatif, nous renvoyons le lecteur au Chapitre Premier, paragraphe 3.

Les opérations logico-discursives de l'explication reposent sur des procédures comme:

- l'**ancrage**, qui inscrit l'objet dont il est question dans le discours sous la forme d'une « classe-objet », soit dans notre cas la *RENAULT 18*, nom qui entraîne avec lui un faisceau préconstruit de représentations culturelles, civilisationnelles, etc.;

- l'**enrichissement**, opération qui contribue à transformer la classe-objet dans le fil du discours en lui ajoutant des éléments interprétatifs, descriptifs, ou bien en lui ôtant certains autres éléments.

À remarquer, à ce sujet, les **descriptions** qui décrivent les caractéristiques de la *RENAULT 18*: *la plus accueillante, la plus*

confortable, la plus sûre des grandes routières. On ne pense plus aux fatigues du voyage, on ne se soucie plus des kilomètres à faire. Il y a de la place... Le faible coût d'entretien et la disponibilité permanente des pièces de rechange. La valeur de revente élevée... ;

- la **spécification**, mécanisme qui sélectionne certains aspects descriptifs de l'objet décrit, qui intègre cet objet dans une classe plus vaste d'objets. Soit dans notre exemple: *Et puis une RENAULT, c'est d'abord une RENAULT. Avec tous les « plus » que vous offre RENAULT [...]. Tout ce qui fait d'une RENAULT un investissement intelligent;*

- l'**ordre**, plutôt l'**ordonnancement** des arguments et / ou des schèmes argumentatifs. Les marqueurs argumentatifs d'ordre sont présents dans notre texte par les connecteurs discursifs: **D'abord**, *il y a de la place, beaucoup de place* (à remarquer le rôle enchérissant de l'enchaînement correctif: *beaucoup de place*). *Et puis une RENAULT 18, c'est d'abord une RENAULT.*

On décèle aisément dans ce texte l'**interprétation** et la **justification**, les deux démarches complémentaires qui structurent le discours explicatif. En fait d'interprétation, il faut remarquer ce continuuel passage de la singularité à la généralité; en même temps, la spécification apparaît comme hautement explicative, puisqu'elle fait voir l'objet sous un aspect particulier, assure la pertinence du schème expliquant relativement à cet objet.

La justification contient des preuves factuelles ou déductives: l'explicandum devient ainsi conséquence de la raison donnée et par là « expliquée ». Les qualités technologiques de la RENAULT 18 amènent la conclusion conseillée implicitement: « achetez-la ».

La composante explicative renferme, outre les éléments **descriptifs**, des éléments **injonctifs** (*jetez un coup d'œil... et découvrez la plus accueillante*, etc.), des éléments **narratifs** et **prédicatifs** (*Au fil des kilomètres vous apprécierez la tenue de route que domine la traction avant. Et vous savourerez le confort intégral d'un espace généreusement calculé. Avec la RENAULT 18, vous allez découvrir le plaisir de longs voyages détendus et sûrs...*).

4.1. La composante séductrice du discours argumentatif agit grâce aux éclairages. Éclairer un objet de discours, c'est lui donner une valeur, lui attribuer un trait qui correspond à une certaine norme: axiologique, déontique, culturelle, etc. Éclairer un objet de discours, c'est aussi modifier sa valeur. L'éclairage se voit ainsi étroitement lié au 'préconstruit culturel' sous-jacent à tout discours. Ce sont les éclairages surtout qui emportent l'adhésion des destinataires d'une argumentation. Les éclairages sont réalisés par les opérations discursives que nous avons analysées dans la Première Partie de notre livre (voir ch. II). J.-Bl. GRIZE (1981, b) postule, à ce sujet, que l'éclairage résulte de:

- (a) la façon d'appliquer les opérations logico-discursives, élémentaires;
- (b) l'usage de certaines configurations, tels l'analogie, l'exemple, la contradiction, et d'autres encore;
- (c) la disposition des parties du discours, c'est-à-dire l'ordre des sous-schématisations.

On remarquera dans le texte pris comme exemple le rôle immense joué par l'enchaînement: **macro-enchaînement**, qui agit sur des phrases entières et **micro-enchaînement**, agissant à l'intérieur d'une proposition (*il y a de la place, beaucoup de place*). La dernière proposition a une vocation synthétique: *Avec RENAULT on est en confiance*.

4.2. Étudiant « les arguments du séducteur » et les rapports entre séduction et argumentation, le chercheur belge Herman PARRET (1991) fut amené à étudier trois aspects phénoménologiques de la séduction: une logique, le fonctionnement du secret et une esthétique. J. BAUDRILLARD avait rappelé que *séduire* vient de *se-ducere* où *se* signifie « à part, à l'écart »: *séduire*, c'est mener, conduire à l'écart. Mais le verbe est mis également en rapport étymologique avec *sub-ducere* « enlever secrètement ».

La logique de la séduction abolit l'identité du séducteur, sa subjectivité. La séduction n'émane de personne: nous dirons qu'elle émane de la manière dont le discours est structuré.

Cette sophistication résonne dans la sémantique de la séduction, tant dans sa signification d'enlèvement que dans sa signification de calcul, d'extase et de persuasion.

À lire H. PARRET, c'est toujours un *objet* qui séduit, et non pas le sujet. « La séduction désubjective » (1991: 199). Ce trait distingue la séduction de la manipulation et du mensonge. La séduction est très présente chez PLATON sous de nombreuses formes, dont les plus importantes sont la *psychagogia*, façon de « mener les âmes », et le *paramuthion* « assujettissement au service de l'aimé ». H. PARRET démontre que « le séducteur n'a pas d'arguments et qu'un argument n'est pas séducteur » (1991: 195). Ceci, évidemment dans une perspective phénoménologique, non pas linguistique, c'est-à-dire discursive. Le séducteur n'a pas d'arguments si argument est conçu selon le schéma logique aristotélicien. « La séduction ne relève pas de la rationalité argumentative – rationalité dont la portée a été définitivement établie par Aristote et explicitée par toutes les rhétoriques qui ont pu se forger depuis » (H. PARRET, 1991: 211). La séduction serait rapprochée du chant, de la mélodie, du chant des sirènes. « La séduction est cette marge ravageuse qui "mène les âmes" – *psychagogia* – et leur fait perdre ainsi toute leur dialectique, toute leur rhétorique. Le séducteur, ce mélomane ravagé, séduit par la séduction, par l'Objet séducteur, n'a pas, n'a plus d'argument(s) » – conclut H. PARRET (1991: 212).

5. Ces deux composantes fondamentales du discours argumentatif – l'EXPLICATION et la SÉDUCTION – représentent pour nous la dimension **logique** et la dimension **esthétique** de ce type de discours.

Nous proposons au lecteur d'analyser le fonctionnement des composantes EXPLICATIVE et SÉDUCTRICE dans le fragment final du *Discours* d'André MALRAUX à l'occasion du transfert des cendres de Jean MOULIN au Panthéon, prononcé en présence du Général De GAULLE, Place du Panthéon, le 19 décembre 1964.

Polyphonique et polytypologique, ce discours fait un remarquable usage persuasif de l'injonctif et du vocatif. À remarquer l'appel à la jeunesse contemporaine:

Chef de la Résistance martyrisé dans des caves hideuses, regarde de tes yeux disparus toutes ces femmes noires qui veillent nos compagnons: elles portent le deuil de la France, et le tien. Regarde glisser sous les chênes nains du Quercy, avec un drapeau fait de mousselines nouées, les maquis que la Gestapo ne trouvera jamais parce qu'elle ne croit qu'aux grands arbres. Regarde le prisonnier qui entre dans une villa luxueuse et se demande pourquoi on lui donne une salle de bains – il n'a pas encore entendu parler de la baignoire. Pauvre roi supplicié des ombres, regarde ton peuple d'ombres se lever dans la nuit de juin constellée de tortures. Voici le fracas des chars allemands qui remontent vers la Normandie à travers des longues plaintes des bestiaux réveillés: grâce à toi, les chars n'arriveront pas à temps. Et quand la trouée des Alliés commence, regarde, préfet, surgir dans toutes les villes de France les communistes de la République – sauf lorsqu'on les a tués. Tu as envié, comme nous, les clochards épiques de Leclerc: regarde, combattant, tes clochards sortir à quatre pattes de leurs maquis de chênes, et arrêter avec leurs mains paysannes formées aux bazookas l'une des premières divisions cuirassées de l'empire hitlérien, la division Das Reich.

Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique et les combats d'Alsace, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé; avec tous les rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de « Nuit et Brouillard », enfin tombé sous les crosses; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre, avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle – nos frères dans l'ordre de la Nuit...

Commémorant l'anniversaire de la libération de Paris, je disais: « Écoute ce soir, jeunesse de mon pays, ces cloches d'anniversaire qui sonneront, comme celles d'il y a quatorze ans. Puisses-tu, cette fois, les entendre: elles vont sonner pour toi ».

L'hommage d'aujourd'hui n'appelle que le chant qui va s'élever maintenant, ce « Chant des Partisans » que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité, puis psalmodier dans le brouillard des Vosges et les bois d'Alsace, mêlé au cri perdu des moutons des tabors, quand les bazookas de Corrèze avançaient à la rencontre des chars de Rundstedt lancés de nouveau contre Strasbourg. Écoute aujourd'hui, jeunesse de France, ce qui fut pour nous le Chant du Malheur. C'est la marche funèbre des cendres que voici. À côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an II, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la Justice, qu'elles reposent avec leur long cortège d'ombres défigurées. Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme, comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé; ce jour-là, elle était le visage de la France... (André Malraux, in LE POINT, numéro 1256, 12 octobre 1996).

Chapitre V

LE DISCOURS POLÉMIQUE, aspect outrancier de l'argumentation

1. Le discours polémique fait intervenir les concepts de **réfutation** et de **polémicité**. Par réfutation on entend le type d'acte de langage réactif de l'interlocuteur (énonciataire), exprimant son désaccord et ayant pour objet des contenus présentés sur le mode de l'assertion.

Le concept de **polémique** s'applique à l'interaction basée sur un désaccord.

2. Le discours polémique peut être caractérisé par les traits suivants:

(a) il implique le désaccord des protagonistes;

(b) il a pour objet la falsification de contenus;

(c) sa nature est argumentative;

(d) sa visée, perlocutoire, est une disqualification de sa « cible », c'est-à-dire du protagoniste avec lequel on polémique (Jacques MOESCHLER, 1981: 40).

Les trois premiers traits montrent bien qu'un discours polémique implique la présence des réfutations. Pourtant, bien que la présence des réfutations soit une condition nécessaire, elle n'est pas une condition suffisante pour qualifier un discours de polémique. Ainsi, les discours scientifiques qui ont pour objet de réfuter des thèses, ne se veulent que rarement polémiques.

La visée perlocutoire de la disqualification est identique à celle d'activités de « réfuter », « contester », « démentir », « accuser », etc. qui dénotent autant d'attitudes propositionnelles de ce type d'interaction.

Le discours polémique est sous-tendu par une négation polémique explicite ou implicite.

Soient ces exemples empruntés à J. MOESCHLER (1981: 55) et basés sur autant de négations polémiques:

- (1) A: – *Tu viens au cinéma ?*
 B: – *Non, j'ai du travail.*
 C: – *Tant pis.*
- (2) A: – *Ce film est intéressant.*
 B: – *C'est un vrai navet. Et les critiques le disent.*
 C: – *Mais les critiques disent des bêtises. Ils oublient la musique.*
- (3) A: – *Ce film est intéressant.*
 B₁: – *Non, c'est un vrai navet.*
 B₂: – *Tu l'as vu ?*
 B₃: – *Tu appelles ça un film ?*
 B₄: – *Qu'est-ce qui te permet de dire ça ?*
- (4) A: – *Pierre est à la maison. Il y a de la lumière à ses fenêtres.*
 B₁: – *Ce n'est pas possible, car il est en vacances. Ça doit être sa copine qui est là.*
 B₂: – *Ce ne sont pas ses fenêtres qui ont de la lumière, mais celles de ses voisins.*
 B₃: – *Tu sais que Pierre est très distrait. Il a pu oublier d'éteindre la lumière avant de sortir.*

À envisager aussi ces exemples de discours polémique:

- (5) – *Moi, un homme me ferait ce qu'il t'a fait, je le quitterais.*
 – *Mais non, j'y tiens trop, à cet homme.*
- (6) – *Sa chatte s'est fait écraser dans la rue, d'accord, mais il n'y a pas de quoi faire un drame.*
 – *Mais c'est qu'elle y tenait, à sa chatte.*

(INTERLIGNES – 250, *Modes et niveaux de vie*, Didier, Cours Crédif, Paris, 1976).

3. Des morphèmes comme *mais* 'de réfutation', *c'est faux*, *ce n'est pas vrai*, *mais non*, *ne... pas*, *non*, *au contraire*, *par contre*, *à la colère de*, etc. articulent la structure interne du discours polémique. Celui-ci a une valeur polyphonique par excellence. Plusieurs énonciateurs y font entendre leurs voix; entre ceux-ci naît un désaccord d'opinions.

4. Aspect outrancier de l'argumentation, basé sur les stratégies discursives de **démenti**, de **réfutation**, de **négation polémique**, le discours polémique apparaît dans tous les types de textes: scientifiques, explicatifs, littéraires (rhétoriques), conversationnels.

4.1. Soient ces exemples qui caractérisent le discours scientifique:

(7) *On appelle couramment chaînes de montagnes toutes les zones de relief important qui sillonnent la surface du globe. Cette définition, strictement morphologique, n'est pas, en fait, celle des géologues. Pour eux, une chaîne de montagnes est – ou a été – une zone de relief formée par suite de mécanismes de compression affectant une large portion de l'écorce terrestre et où les roches ont été notablement défoncées.*

Si l'on adopte ces préalables, on s'aperçoit que la plupart des grands reliefs sous-marins, les reliefs de l'Afrique centrale [...] ou le Massif central, ne sont pas à proprement parler des montagnes (Science et vie. La Terre, notre planète, décembre 1977).

(8) *Quant aux tremblements de terre, à la colère de certains sismologues, je vais affirmer qu'ils sont imprévisibles (Haroun Tazieff, in Science et vie. Les grandes catastrophes, septembre 1983).*

4.2. La situation polémique peut servir de révélateur de la norme explicative. C'est qu'expliquer « exige une prise de distance du locuteur, une sorte de décentration par rapport aux valeurs, un refus des investissements subjectifs... Le sujet qui explique donne de lui l'image du *témoin* et non de l'agent de l'action » (M.-J. BOREL, 1981: 24).

Soit ce cas de situation polémique jointe à l'explication:

(9) *On m'a souvent dit que c'était le soleil trop fort pendant toute l'enfance. Mais je ne l'ai pas cru. On m'a dit que c'était la réflexion dans laquelle la misère plongeait les enfants. Mais non, ce n'est pas ça.*

Les enfants – vieillards de la faim endémique, oui, mais nous non, nous n'avions pas faim, nous étions des enfants blancs, nous avons honte, nous vendions nos meubles, mais nous n'avions pas faim, nous avons un boy et nous mangions, parfois, il est vrai, des saloperies, des échassiers, des petits caïmans, mais ces saloperies étaient cuites par un boy et servies par lui et parfois nous aussi le refusions, nous nous permettions ce luxe de ne pas manger. Non, il est arrivé quelque chose lorsque j'ai eu dix-huit ans qui a fait que ce visage a eu lieu (Marguerite Duras, L'Amant).

Le démenti d'une opinion contraire, soutenue par un énonciateur distinct du locuteur du texte, est très visible.

À remarquer aussi, dans ce discours polyphonique, les marqueurs du discours polémique.

4.3. L'explication cède souvent la place à une argumentation polémique, l'enjeu de certains textes de structure monologique (basés sur des monologues) étant un dédoublement du locuteur en instances énonciatives qui visent la justification d'une situation.

Soit ce texte tiré de l'hebdomadaire LE POINT et intitulé interrogativement: *La fin du miracle ?*

Il s'y agit d'un texte polémique qui fait une large part à l'explication. Ce document retrace la crise économique qui frappe actuellement le Japon. Cette crise d'identité est l'occasion d'une remise en question des valeurs nipponnes qui ont fait la recette du miracle.

(10) *Depuis six ans, l'archipel subit la crise économique, ternissant un miracle qui fascina le monde entier. On évoqua au début de l'année une reprise. Las ! les espoirs furent éphémères. Bien sûr, le Japon résiste vaille que vaille aux tempêtes financières qui secouent les capitales d'Asie, en raison notamment de l'activité des fonds publics et de la mise en place de mesures d'urgence. Mais voilà que le pays,*

en plus d'une récession – croissance d'à peine 1 % prévue cette année –, connaît désormais une violente remise en question. Les électeurs boudent les urnes. 80 % des Japonais n'ont pas confiance dans leur système politique et se désespèrent de l'absence d'une relève des dirigeants.

Plus grave, une série de scandales a gravement ébranlé le contrat moral passé entre le citoyen et l'État: minées par les sokaiyas – les gangs de la pègre financière –, maintes banques et maisons de titres, dont la prestigieuse Nomura, ont vu leurs dirigeants échouer en prison. Jusqu'à présent, la corruption des élites politiques et administratives était minimisée. La pratique des « manches de kimono », jolie métaphore pour désigner les dessous-de-table, n'aurait été, disait-on, que marginale. Mais désormais la corruption éclate au grand jour, preuve supplémentaire du mal japonais. À tel point que les experts de la Maison-Blanche parlent aujourd'hui de « déclin ». Tandis que le très sérieux Nihon Keizai Shimbun, quotidien des affaires, a osé publier une enquête titrée « Le Japon disparaît ».

Comme dans une pièce de kabuki, l'antique théâtre des faubourgs, les actes tragiques et comiques s'enchaînent sur la scène nipponne. Évoque-t-on en haut lieu la nécessité de réformer l'archaïque machine d'État, responsable de la plus importante dette publique de l'OCDE (à hauteur de 80 % du PNB) ? Voilà que les créances douteuses des banques – 2000 milliards de francs au total – menacent de faire exploser le système. La bureaucratisation à outrance ? Le Premier ministre, Ryutaro Hashimoto, à la tête du PLD – Parti libéral-démocrate, conservateur –, entend décapiter plusieurs ministères, qu'il considère comme autant d'hydres. Mais ses proches ruent dans les brancards et le gênent dans ses manœuvres. Constat du psychiatre Masao Miyamoto, auteur d'un best-seller au vitriol, « Japon, société camisole de force », qui fustige la trop grande dévotion de l'individu pour le groupe, le manque d'initiative et l'énorme pression exercée par le système éducatif: « Notre pays est comme un malade qui s'aveugle lui-même: il ne reconnaît ni la réalité ni sa maladie ».

Le modèle japonais tant envié serait-il donc à l'agonie ? Pas sûr. Car l'archipel tente d'inventer de nouvelles valeurs. Farouchement

jalouses de leurs prérogatives référendaires, les collectivités locales représentent désormais un contrepoids au « centre » politique. Même édulcorées par ses détracteurs, les réformes de Hashimoto représentent une sorte de minirévolution pour le Japon.

Le « triangle de fer », l'alliance entre bureaucraties omnipuissantes, les politiciens et les hommes d'affaires, clé du décollage du Japon après sa défaite en 1945, vole certes en éclats. Mais cette mutation traduit d'abord un manifeste besoin de transparence. Plus significatif encore, les Japonais reconsidèrent leur contrat social: les deux valeurs piliers de l'entreprise japonaise, l'emploi à vie et l'ancienneté, sont ébranlées. Malgré la crise, la « Japan Inc. » demeure toutefois la seconde économie du monde, après les États-Unis.

Un signe du profond changement en cours: dirigeants et intellectuels parlent de plus en plus de seihatsutai, de qualité de la vie, un concept méprisé voilà quelques années encore. Les femmes, longtemps confinées au foyer, ont entamé une revendication féministe et l'une de leurs porte-parole parle même de « djihad des femmes ». Enfin, les Japonais posent la question de la remilitarisation du pays – le pays a adopté le pacifisme constitutionnel à la fin de la guerre, ce qui inquiète ses voisins mais augure surtout de la fin d'un tabou.

Bref, le Japon, à la recherche d'un nouveau sursaut, entame un changement de cap. Un mot fait florès: kyôsei, qui signifie symbiose, pour évoquer la recherche d'une synthèse entre les antiques valeurs japonaises, fussent-elles en crise, et les aspirations à s'intégrer dans la course du monde. Comme si le Japon gardait encore une fabuleuse propension à mélanger archaïsmes et modernité, mariage qui fascina tant Paul Claudel.

Jonglant sans cesse entre alarmisme et quiétude, plongé dans le « nippopessimisme », selon le mot du chercheur Jean-Marie Bouissou, le Japon a peut-être oublié le culte des ancêtres dans ses cimetières. Mais, en dépit d'une crise durable et d'un malaise évident, l'archipel conserve de prodigieuses capacités d'adaptation. Le soleil se lèvera encore sur l'empire (LE POINT, numéro 1312, 18 novembre 1997).

Chapitre VI

LA NON-CONTRADICTION ARGUMENTATIVE, loi fondamentale du discours

1. Dans son acception forte, cette loi est régie par le principe de *non-contradiction* régissant la mise en relation d'énoncés à fonction argumentative. Ce principe peut se formuler de la manière suivante:

(i) il n'est pas possible de défendre deux conclusions opposées à l'aide du même argument;

(ii) deux arguments opposés ne peuvent pas servir la même conclusion.

Ce principe correspond, certes, au principe du tiers exclu de la logique bivalente. Mais, ce qui lui est spécifique, c'est que l'évaluation des énoncés à fonction argumentative ne se fait pas en termes de leurs valeurs de vérité, mais en termes de leur possibilités ou leur impossibilité à servir une conclusion, c'est-à-dire à accomplir un acte d'argumentation.

La contradiction s'applique donc à la propriété d'« être ou de ne pas être un argument », donc d'« être ou de ne pas être une conclusion », et non à la propriété d'« être vrai ou d'être faux ».

Il en résulte que tout prédicat ou toute proposition peut devenir argument s'il (elle) sert une conclusion.

Ainsi, par exemple, l'énoncé (1) *Il pleut* peut servir soit la conclusion: « Je prends donc mon parapluie », dans le contexte discursif et pragmatique d'une situation citadine où le locuteur s'apprête à sortir en ville, soit la conclusion « Quel bienfait pour la récolte ! », dans le contexte pragmatique d'une situation agricole, marquée par une longue période de sécheresse.

Ce qui compte c'est le **parcours argumentatif**, la relation argumentative qui rattache un ARGUMENT à sa CONCLUSION.

À ce sujet, J. MOESCHLER distingue l'*évaluation vérifonctionnelle* de l'*évaluation argumentative* (1995: 121).

Tous les contre-exemples apparents au principe de non-contradiction argumentative seront marqués par un *implicite*

sémantico-pragmatique structuré le plus souvent au moyen des opérateurs et des connecteurs argumentatifs.

Soit cet exemple banal:

- (2) – *Comment a été la soirée ?*
 – *Même Pierre est venu.*

Ou cet autre, où apparaît le *mais* 'anti-implicatif':

- (3) *Je suis fatiguée, mais je ne veux pas aller me coucher.*

2. Dans une acception faible, la loi de la non-contradiction argumentative impose que la contradiction logique soit résorbée dans le discours. C'est là le lieu qui explique la figurativité du langage naturel, les tropes, ainsi que les stratégies d'indirection. Les stratégies discursives permettent de résorber la contradiction humoristique d'un échange conversationnel comme:

- (4) – *Je connais bien votre famille...*
 – *Quelle branche ?*
 – *Saule pleureur. Notre caveau est à côté du vôtre au Père-Lachaise* (Philippe Bouvard, *C'est par la dédicace qu'un roman devient du théâtre*, in LE FIGARO MAGAZINE, 14 décembre 1996).

La logique de la langue naturelle, marquée par le **flou** et le **vague**, serait à même d'expliquer la résorption discursive de la contradiction logique. Ce péché mortel en logique est toléré en langue et il arrive à engendrer la loi de non-contradiction argumentative. Le principe du **tiers inclus** (que nous avons formulé pour expliquer l'énoncé paradoxal) est l'un de ces mécanismes explicatifs capable de découvrir le vague propre aux langues naturelles.

CONCLUSIONS

La linguistique discursive, la théorie de l'énonciation, la **grammaire** de texte trouvent dans l'argumentation leur noyau dur, le lien qui les rattache et l'un des aspects les plus caractéristiques de leur configuration épistémologique. C'est que l'argumentation traverse ces domaines et les enrichit de conséquences théoriques et pratiques.

Deux volets se trouvent être indissociables dans l'argumentation: la dimension **logique** et la dimension **actionnelle** du langage humain. Celui-ci, à la différence des langages artificiels, est structuré par une **logique sociale**, logique beaucoup plus compliquée et fuyante que les logiques propres au langage scientifique.

Voilà les raisons pour lesquelles une théorie de l'argumentation sera hautement profitable à la didactique des langues étrangères.

On sait que le postulat central du renouveau de cette didactique est la formation chez l'apprenant d'une **compétence de communication**, visant l'acquisition d'un savoir-faire verbal et non verbal, de nature à faire correspondre le maniement du langage aux diverses situations de communication. Dans cette perspective, l'**écrit** occupe une place privilégiée et motivante. Il s'agit d'un retour à l'écrit, retour marqué par les données de la rhétorique moderne conçue comme l'art d'une communication efficace, précise et nuancée, ensemble de techniques discursives qui reflètent la complexité des structures langagières. Celles-ci ne sont pas seulement de nature linguistique, mais aussi de nature actionnelle, illocutionnaire, rhétorique, stylistique, civilisationnelle, culturelle, anthropologique, sociale, etc.

L'acquisition d'une sous-compétence **argumentative** est une partie constitutive de l'acquisition de la compétence de communication. La visée de cette sous-compétence argumentative est le discours comme acte de comportement langagier.

Les techniques de classe mobilisées à ce sujet sont toutes traversées par les idées de **communication, communicatif, texte et discours**.

À lire H. PORTINE (1978), on peut associer à la notion de communication trois fonctions: **information**, **expression** et **argumentation**.

Puisque l'argumentation est une composante de toute pratique langagière, au niveau didactique elle sera une composante toujours en jeu dans l'enseignement d'une langue seconde.

Les techniques argumentatives appartiendront aux stratégies pédagogiques globales, à celles qui visent donc l'acquisition d'un comportement langagier interpersonnel et situationnel visant la négociation, le débat, la discussion polémique, l'expression du mécontentement, la défense d'un point de vue, etc.

Le professeur de langue, doublé d'un linguiste, d'un sociologue et d'un psychologue, devra faire acquérir à ses enseignés les techniques discursives de convaincre, c'est-à-dire les moyens de 'poser un problème...', de faire 'une énumération', de 'mettre de l'ordre dans cette énumération', de 'faire des concessions', de 'refuser un contenu', d'"hésiter", de 'conclure', de 'donner un exemple', de 'faire recours à une autorité', de 'trouver l'exemple le plus pertinent', de 'créer une métaphore ou tout autre trope', etc.

D'autre part, il doit rendre sensibles ses apprenants à l'articulation logique d'un texte, à la manière dont ses éléments constitutifs s'enchaînent pour aboutir à un raisonnement argumentatif.

Les procédures d'argumentation qui doivent retenir l'attention du professeur de langue sont:

- savoir justifier (ou déterminer chez quelqu'un) un choix, puis savoir formuler des objections à ce choix;
- enchaîner des arguments et des schèmes argumentatifs pour créer un texte cohérent;
- prendre la défense de quelqu'un;
- formuler des hypothèses, puis mettre en doute ou réfuter la valeur de ces hypothèses, pour en proposer d'autres;
- rapporter les propos d'un adversaire;
- engendrer un discours figuratif;
- rejeter une thèse;

La compétence argumentative n'est pas seulement un jeu dans l'écrit (surtout polémique), mais aussi dans l'oral du type 'intervention', débat.

« L'argumentation est un problème à multiples facettes qui concerne aussi bien la production adéquate (appropriée à la situation communicative) que l'interprétation correcte des discours textualisés » (T. CRISTEA, 1984: 269).

Phénomène complexe, situé à la croisée des disciplines diverses, l'argumentation ne cessera de poser au linguiste et au didacticien d'autres problèmes. C'est que les mécanismes de l'argumentation expliquent mieux que tout autre phénomène langagier la vocation **dialectique** des langues naturelles, leur vertu de marier la dimension **logique** à la dimension **actionnelle, comportementale** .

« C'est grâce à la possibilité d'une argumentation, qui fournit des raisons, mais des raisons non-contraindantes, qu'il est possible d'échapper au dilemme: adhésion à une vérité objectivement et universellement valable, ou recours à la suggestion et à la violence pour faire admettre ses opinions et décisions. Ce qu'une logique des jugements de valeur a en vain essayé de fournir, à savoir la justification de la possibilité d'une communauté humaine dans le domaine de l'action, quand cette justification ne peut être fondée sur une réalité ou une vérité objective, la théorie de l'argumentation contribuera à l'élaborer, et cela à partir d'une analyse de ces formes de raisonnement qui, quoique indispensables dans la pratique, ont été négligées, à la suite de Descartes, par les logiciens et les théoriciens de la connaissance » (Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958: 682).

Par sa structure, sa logique interne, son fonctionnement discursif et sa visée rhétorique, le français offre au théoricien du langage et au didacticien des solutions infinies qui dévoilent les vertus de l'argumentation.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel, 1984 (a): *Le récit*, Presses Universitaires de France, Paris
- ADAM, Jean-Michel, 1984 (b): « Des mots au discours: l'exemple des principaux connecteurs », in *Pratiques*, n° 43, *Le sens des mots*, 107–123
- ADAM, Jean-Michel, 1985: « Quels types de textes ? », in *Le français dans le monde*, n° 192, 39–44
- ADAM, Jean-Michel, 1992: *Les textes: types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Nathan, Université, Paris
- ALLOUCHE, Victor, 1992: « Négation, signification et stratégies de parole », in *Langue française*, n° 94, *Les négations*, 68–79
- ANSCOMBRE, Jean-Claude, 1973: « Même le roi de France est sage. Un essai de description sémantique », in *Communications*, n° 20, 40–83
- ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O., 1976: « L'argumentation dans la langue », in *Langages*, n° 42, 5–27
- ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O., 1981: « Interrogation et argumentation », in *Langue française*, n° 52, *L'interrogation*, 5–22
- ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O., 1983: *L'argumentation dans la langue*, Pierre Mardaga, éditeur, Collection « Philosophie et langage », Bruxelles
- ATTAL, Pierre, 1984: « Deux niveaux de négation », in *Langue française*, n° 62, *La négation*, 4–12
- AUTHIER - REVUZ, Jacqueline, 1995: *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse, Collection « Sciences du langage », 2 volumes
- BERRENDONNER, Alain, 1981: *Éléments de pragmatique linguistique*, Les Éditions de Minuit, Paris
- BLANCHÉ Robert, 1986: *Introduction à la logique contemporaine*, Cinquième édition revue, Armand Colin, Paris
- BLANCHÉ, Robert, 1973: *Le raisonnement*, Presses Universitaires de France, Paris
- BOREL, Marie-Jeanne, 1981: « L'explication dans l'argumentation: approche sémiologique », in *Langue française*, n° 50, *Argumentation et énonciation*, 20–39
- BROCKWAY, Diane, 1982: « Connecteurs pragmatiques et principe de pertinence », in *Langages*, n° 67, 7–23
- CARON, Jean, 1978: « Stratégies discursives dans les tests projectifs », in *Stratégies discursives*, Presses Universitaires de Lyon, 182–199

- CHARAUDEAU, Patrick, 1983: *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Hachette, Paris
- CHARAUDEAU, Patrick, 1992: *Grammaire du Sens et de l'Expression*, Hachette, Éducation, Paris
- CHAROLLES, Michel, 1979: « Notes sur le discours argumentatif », in *Argumentation et communication. Actes des Journées d'Étude BELC, 1-2-3 février 1979*, 55–75
- CILIANU-LASCU, Corina, 1985: « Le connecteur pragmatique *donc* en français et en roumain. Inférence et argumentation », in *Sémantique lexicale et énonciative*, TUB, București, 209–227
- COMBETTES, Bernard et TOMASSONE, Robert, 1988: *Le texte informatif. Aspects linguistiques*, De Boeck-Wesmael, Université, Bruxelles
- CRISTEA, Teodora, 1983 (a): « Lingvistica discursului și didactica limbilor străine », in *Limbile moderne în școală*, I, 1983, 11–19
- CRISTEA, Teodora, 1983 (b): « L'adhésion et ses réalisateurs linguistiques en français et en roumain », in *Études contrastives. Énonciation et contrastivité*, TUB, București, 24–99
- CRISTEA, Teodora, 1984: *Linguistique et techniques d'enseignement*, TUB, București
- CULIOLI, Antoine, 1978: « Valeurs modales et opérations énonciatives », in *Le français moderne*, 46-ième année, 4 / 1978, 300–318
- CUNIȚĂ, Alexandra, 1983: « La modalisation axiologique », in *Études contrastives. Énonciation et contrastivité*, 99–157
- CUNIȚĂ, Alexandra, 1985: « Une marque de l'opération énonciative de repérage: l'unité *alors* », in *Sémantique lexicale et énonciative*, TUB, București, 189–209
- DAVOINE, Jean-Pierre, 1981: « *Tu sais! C'est pas facile* », in *L'argumentation*, Presses Universitaires de Lyon, Collection « Linguistique et Sémiologie », 109–124
- DECLERCQ, Gilles, 1992: *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions Universitaires
- DUCROT, Oswald, 1972: *Dire et ne pas dire*, Hermann, Collection « Savoir », Paris
- DUCROT, Oswald, 1973: *La Preuve et le Dire*, Repères, Mame, Paris
- DUCROT, Oswald et autres, 1980: *Les mots du discours*, Les Éditions de Minuit, Paris
- DUCROT, Oswald, 1984: *Le Dire et le Dit*, Les Éditions de Minuit, Paris
- DUCROT, Oswald, 1990: « Argumentation et persuasion » (preprint), Colloque *Énonciation et parti-pris*, Anvers
- DUCROT, Oswald, 1995: « Les modificateurs déréalisants », in *Journal of Pragmatics*, n° 24, 145–165

- DUCROT, Oswald, 1995: « Topoi et formes topiques », in *Théorie des topoi*, Éditions Kimé, Paris, 85–101
- DUCROT, Oswald, 1996: « La pragmatique et l'étude sémantique de la langue », in J. Revel et N. Wachtel, éditeurs, *Une école pour les sciences sociales*, Cerf, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 339–352
- EEMEREN, Frans H. Van et GROOTENDORST, Rob, 1984: *Speech Acts in Argumentative Discussions*, Dordrecht-Providence
- EEMEREN, Frans H. Van et GROOTENDORST, Rob, 1996: *La Nouvelle Dialectique*, Traduit par S. Bruxelles, M. Doury et V. Traverso, Éditions Kimé, Paris
- EEMEREN, Frans H. Van et GROOTENDORST, Rob, 1991: « Les sophismes dans une perspective pragmatique-dialectique », in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*, Pierre Mardaga, éditeur, Collection « Philosophie et langage », Liège, 173–194
- EGGS, Ekkehard, 1994: *Grammaire du discours argumentatif. Le topique, le générique, le figuré*, Éditions Kimé, Paris
- FAUCONNIER, Gilles, 1976: « Remarques sur la théorie des phénomènes scalaires », in *Semantikos*, vol. 1, n° 3, 13–36
- FAUCONNIER, Gilles, 1981: « Questions et actes indirects », in *Langue française*, n° 52, *L'Interrogation*, 44–56
- FLEW, Antony, 1996 (version roumaine): *Dicționar de filosofie și logică*, Humanitas, București
- FONTANIER, Pierre, 1968: *Les figures du discours*, Éditions Flammarion, Paris
- GARDES-TAMINE, Joëlle, 1996: *La rhétorique*, Armand Colin, Paris
- GEIS, Michael et ZWICKY, Arnold, 1971: « On Invited Inferences », in *Linguistic Inquiry*, vol. II, n° 4, 561–566
- GOLDEN, James L., 1991: « Rhétorique et production du savoir: les grands courants de la théorie rhétorique américaine », in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*, Pierre Mardaga, éditeur, Collection « Philosophie et langage », Paris, 53–75
- GONSETH, F., 1936: *Les Mathématiques et la Réalité*, Alcan, Paris
- GRICE, H. Paul, 1979: « Logique et conversation », in *Communications*, n° 30, *La conversation*, 57–73
- GRIZE, Jean-Blaise, 1971: *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, n° 7, Neuchâtel
- GRIZE, Jean-Blaise, 1973: « Logique et discours pratique », in *Communications*, n° 20, 92–100
- GRIZE, Jean-Blaise, 1976: « Logique et organisation du discours », in *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique. Actes du Colloque organisé*

par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, publiés par J. DAVID et R. MARTIN, Klincksieck, Paris, 95–99

GRIZE Jean-Blaise, 1978: « Schématisation, représentations et images », in *Stratégies discursives*, Presses Universitaires de Lyon, 46–52

GRIZE, Jean-Blaise, 1981 (a) : « Pour aborder l'étude des structures du discours quotidien », in *Langue française*, n° 50, *Argumentation et énonciation*, 7–20

GRIZE, Jean-Blaise, 1981 (b): « L'argumentation: explication ou séduction », in *L'Argumentation*, Presses Universitaires de Lyon, Collection « Linguistique et Sémiologie », 29–41

HAMON, Philippe, 1981: *Introduction à l'analyse du descriptif*, Hachette Université, Classiques Hachette, Paris

IOAN, Petru, 1983: « Orientări și modele logice în studiul argumentării », in *Logică și metalogică*, Junimea, Iași, 93–155

KAHN, Charles H., 1991: "L'argumentation de Platon dans les dialogues socratiques", in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*, Textes édités par Alain LEMPEREUR, Mardaga, Liège, 19–31

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1980: *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1986: *L'Implicite*, Armand Colin, Paris

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990–1994: *Les Interactions verbales*, Tome I–II–III, Armand Colin, Paris

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1984: « Antonymie et argumentation: la contradiction », in *Pratiques*, n° 43, 46–59

KINNEAVY, James, 1971: *A Theory of Discourse. The Aims of Discourse*, Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, New-York, USA

LANDHEER, Ronald, 1992: « Paradox or the Tension of an Apparent Contradiction », in *Signs of Humanity. L'homme et ses signes*, Edited by Michel Balat et Janice Deledalle, Rhodes, Mouton de Gruyter, vol. I, 473–480

LE GUERN, Michel, 1981: « Métaphore et argumentation », in *L'Argumentation*, Presses Universitaires de Lyon, 65–75

LUPASCO, Stéphane, 1982: *Logica dinamică a contradictoriului*, Cuvînt înainte de Constantin Noica, Selecție, traducere și postfață de Vasile Sporici, Editura Politică, București

MAINGUENEAU, Dominique, 1976: *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. Problèmes et perspectives*, Classiques Hachette, Paris

MALDIDIER, Denise, NORMAND, Claudine, ROBIN, Régine, 1972: « Discours et idéologie: quelques bases pour une recherche », in *Langue française*, n° 15

MARGA, Andrei, 1991: *Raționalitate. Comunicare. Argumentare*, Editura Dacia, Cluj

- MARTIN, Robert, 1992: *Pour une logique du sens*, Presses Universitaires de France, Collection « Linguistique Nouvelle », Paris
- MARTIN, Robert, 1987: *Langage et croyance. Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Pierre Mardaga, éditeur, Bruxelles
- MARTIN, Robert, 1985: « Argumentation et sémantique des mondes possibles », in *Revue Internationale de Philosophie*, n° 155, *Langage, argumentation et pédagogie*, 302–322
- MARTIN, Robert, 1996: « Sur la monovalence de la négation », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Tome IV, *La négation: une ou multiple ?*, Éditions Klincksieck, Paris, 13–20
- MARTIN, Robert, 2004: *Comprendre la linguistique. Épistémologie élémentaire d'une discipline*, 2^e édition, PUF, Quadrige
- MĂGUREANU, Anca, 1983: « Discursul literar ca practică discursivă instituționalizată », in *Limbile moderne în școală*, vol. I, 1983, 23–31
- MEYER, Michel, 1982: *Logique, langage et argumentation*, Hachette, Paris
- MICHEL, Alain, 1991: « Rhétorique et philosophie dans le monde romain: les problèmes de l'argumentation », in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*. Textes édités par Alain Lempereur, Mardaga, Liège: 37–51
- MOESCHLER, Jacques, 1982: *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Thèse de doctorat, Peter Lang, Berne–Francfort / M
- MOESCHLER, Jacques, 1985: *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Hatier–Crédif
- MOESCHLER, Jacques, 1981: « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles », in *Études de linguistique appliquée*, n° 44, *Analyse de conversations authentiques*, 40–70
- MOESCHLER, Jacques, 1992 (a): « Une, deux ou trois négations ? », in *Langue française*, n° 94, *Les négations*, 8–25
- MOESCHLER, Jacques, 1992 (b): « Topoi et inférences », in *L'Argumentation dans le langage*. Ouvrage collectif sous la direction de Pierre-Yves RACCAH, Collection « Communication et cognition », Gent, Belgium, 21–39
- MOLES, Abraham, 1973: *La communication et les mass média*, Les Dictionnaires Marabout Université, Paris
- MOIGNET, Gérard, 1974: *Études de psycho-systématique française*, Éditions Klincksieck, Paris
- MULLER, Claude, 1992 (a): *La négation en français et dans les langues romanes*, Droz, Genève

- MULLER, Claude, 1992 (b): « *La négation comme jugement* », in *Langue française*, n° 94, *Les négations*, 26–33
- NØLKE, Henning, 1993: *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Éditions Kimé, Paris
- OLÉRON, Pierre, 1983: *L'argumentation*, Presses Universitaires de France, Paris
- PARRET, Herman, 1991: « Les arguments du séducteur », in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*, Pierre Mardaga, éditeur, Collection « Philosophie et langage », Liège, 195–213
- PERELMAN, Ch. et OLBRECHTS-TYTECA, L., 1958: *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*, 2 volumes, Presses Universitaires de France, Paris
- PERELMAN, Chaim, 1977: *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris
- PLANTIN, Christian, 1990: *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Éditions Kimé, Paris
- PORTINE, Henri, 1978: *Apprendre à argumenter. Analyse de discours et didactique des langues*, BELC, Paris
- PORTINE, Henri, 1981: « Un récit dans l'argumentation », in *Langue française*, n° 50, *Argumentation et énonciation*, 75–91
- PORTINE, Henri, 1983: *L'argumentation écrite. Expression et communication*, Hachette, Larousse, BELC, Paris
- QUINE, Willard Van Orman, 1972: *Logique élémentaire*, Armand Colin, Paris
- REBOUL, Olivier, 1991: « Peut-il y avoir une argumentation non rhétorique? », in *L'argumentation. Colloque de Cerisy*, Textes édités par Alain LEMPEREUR, Pierre Mardaga, éditeur, Collection « Philosophie et langage », Paris, 107–120
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, 1996: *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Collection « Linguistique Nouvelle », Paris
- RIFFATERRE, Michael, 1982: « L'illusion référentielle », in R. Barthes, L. Bersani, Ph. Hamon, M. Riffaterre, I. Watt: *Littérature et réalité*, Éditions du Seuil, 91–118
- ROULET, Eddy, 1981: « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », in *Études de linguistique appliquée*, n° 44, *Analyse de conversations authentiques*, 7–40
- ROVENȚA-FRUMUȘANI, Daniela, 1994: *Introducere în teoria argumentării*, Editura Universității din București
- SEARLE, John, 1979: *Sens et expression. Étude de théorie des actes de langage*, Traduction de Joëlle Proust, Les Éditions de Minuit, Paris
- SEARLE, John, 1982: « La métaphore », in *Sens et expression*, Les Éditions de Minuit, 121–167

- SPERBER, Dan, 1975: « Rudiments de rhétorique cognitive », in *Poétique*, n° 23, 389–415
- SPERBER, Dan et WILSON, Deirdre, 1989: *La pertinence. Communication et cognition*, Les Éditions de Minuit, Paris
- STATI, Sorin, 1990: *Le transphrastique*, Presses Universitaires de France, Collection « Linguistique Nouvelle », Paris
- STOIANOVICI, Dragan, 2005: *Argumentare și gândire critică*, Editura Universității din București
- TUȚESCU, Mariana, 1978: *La présupposition en français contemporain*, TUB, București
- TUȚESCU, Mariana, 1980: *Le texte. De la linguistique à la littérature*, TUB, București
- TUȚESCU, Mariana, 1984: « L'énonciation métaphorique », in *Revue Roumaine de Linguistique*, Tome XXIX, 6 / 1984, 463–472
- TUȚESCU, Mariana, 1994: « Argumentation et pertinence épistémique dans le dialogue », in *Cahiers du Centre Interdisciplinaire des Sciences du Langage*, n° spécial 10, Université de Toulouse-Le-Mirail, 383–395
- TUȚESCU, Mariana, 1996: « Paradoxe, univers de croyance et pertinence argumentative », in *Le paradoxe en linguistique et en littérature*. Textes recueillis par Ronald LANDHEER et Paul J. SMITH, Droz, Genève, 75–91
- TUȚESCU, Mariana, 1997: « Du modalisateur épistémique au connecteur discursif », in *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale, offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Duculot, « Champs linguistiques », Louvain-la-Neuve, 387–397
- VALIN, Roch (dir.), 1975: *Principes de linguistique théorique de Gustave GUILLAUME*, Les Presses de l'Université Laval et Librairie C. Klincksieck, Québec et Paris
- Von WRIGHT, Georg Henrik, 1982: *Normă și acțiune*, Traducere, postfață și note de Dragan Stoianovici și Sorin Vieru, Editura Științifică și Enciclopedică, București
- VIGNAUX, Georges, 1976: *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Librairie Droz, Genève - Paris
- VIGNAUX, Georges, 1988: *Le discours, acteur du monde: énonciation, argumentation et cognition*, Ophrys, Paris
- VIGNAUX, Georges, 1979: « Argumentation et discours de la norme », in *Langages*, n° 53, *Le discours juridique: analyse et méthodes*, 67–86
- VIGNAUX, Georges, 1981: « Énoncer, argumenter: opérations du discours, logiques du discours », in *Langue française*, n° 50, *Argumentation et énonciation*, 9–117

- VIGNER, Gérard, 1974: « Techniques d'apprentissage de l'argumentation écrite », in *Le Français dans le Monde*, n° 109, 60–68
- VIGNER, Gérard, 1975: *Écrire et convaincre*, Hachette, Paris
- VIGNER, Gérard, 1979: *Parler et convaincre*, Hachette, Paris
- WILMET, Marc, 1986: *La détermination nominale*, Presses Universitaires de France, Collection « Linguistique Nouvelle », Paris
- WILMET, Marc, 1990: « Sur les articles *le / les* génériques ou l'énigme du cosmonaute », in *Verba* 17, *Anuarion Galego de Filoloxia*, Universidade de Santiago de Compostela, 363–375
- WILSON, Deirdre et SPERBER, Dan, 1979: « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », in *Communications*, n° 30, *La conversation*, 80–95
- WOODS, John & WALTON Douglas, 1992: *Critique de l'argumentation. Logique des sophismes ordinaires*, Kimé, Paris
- L'argumentation*, 1981, Presses Universitaires de Lyon, Collection « Linguistique et Sémiologie », Lyon
- L'argumentation*, 1991, Colloque de Cerisy, Textes édités par Alain LEMPEREUR, Mardaga, Liège
- Le paradoxe en linguistique et en littérature*, 1996, Textes recueillis par Ronald LANDHEER et Paul J. SMITH, Droz, Genève
- Théorie des topoï*, sous la direction de J.-Cl. ANSCOMBRE, 1995, Éditions Kimé, Paris
- Langue française*, n° 50, *Argumentation et énonciation*, mai 1981
- Langue française*, n° 112, *L'Argumentation en dialogues*, décembre 1996
- Pratiques*, n° 56, *Les types de textes*, décembre 1987
- Pratiques*, n° 58, *Les discours explicatifs*, juin, 1988

INDEX

acte d'argumenter, ~ d'argumentation 60-62, 69, 108-110, 155, 158-161, 179, 180, 239, 247, 248, 295, 309, 350, 383, 403

adhésion, accord, adhérer 35-39, 88, 115, 117, 120, 124, 137, 141, 171, 209, 215, 230, 339, 343, 361, 366, 386, 384, 385, 387, 392

anaphore, structure / relation / renvoi anaphorique 142, 232, 235, 237, 244, 246, 312, 312, 313, 387

argument 18-20, 22, 30-32, 40, 42, 48, 59, 64, 67-69, 95, 91, 100, 102, 108, 109, 117, 127-129, 131, 133, 140, 145-152, 157, 158, 161, 162, 165-168, 172, 173, 181-185, 189, 199, 200, 205-209, 213, 216-219, 241-245, 248, 251, 258, 259, 269, 272, 274, 275, 279, 280, 288, 298, 300, 302, 304-309, 311, 312, 314, 324, 343, 345, 365, 380, 385, 387, 391-393, 403

~ anti-orienté 152, 167, 298

~ d'autorité 24, 26, 101, 102,

200-204, 212, 250, 363

~ de la direction 48, 167,

307, 322

~ de réciprocité 133, 209,

210

~ basé sur la structure du

réel 209, 212-214

~ conjectural 219, 220

~ co-orienté 152, 153, 161,

167, 168, 298, 307

~ quasi-logique 28, 100, 133, 209-212, 278, 288

~ symptomatique 64, 65

argumentation causale 65, 212

~ par analogie 65, 213, 379

~ par les contraires 133, 211, 288, 381

~ par l'exemple 214, 215, 344, 363, 366

~ par fausse analogie 207

argumentum ad baculum 64, 200, 201

argumentum ad consequentiam 65, 208

argumentum a fortiori 204, 205

argumentum ad hominem 27, 64, 199, 200

argumentum ad ignorantiam 27, 205

argumentum ad iudicium 27, 206

argumentum ad misericordiam 64, 206

argumentum ad personam 200

argumentum ad populum 64, 206

argumentum ad verecundiam 26, 27, 64, 205

carré de l'argumentation 128, 297, 302

classe argumentative 146, 148, 149, 155, 161, 162, 165, 182

concession, concessive 149, 150, 263, 264

condition d'argumentativité 130, 271, 272, 275

condition de sincérité réflexive 271, 272

condition illocutoire (du texte conversationnel) 357

condition interactionnelle 271, 273

condition thématique (du texte conversationnel) 357

condition du contenu propositionnel 271, 357

connecteur argumentatif / discursif / pragmatique 60, 69, 77, 78, 95, 102, 103, 112, 129, 148, 152, 159, 160, 164, 183, 217, 251, 293, 295, 299, 302, 303, 306, 308, 312, 316, 317, 321, 324, 329, 342, 344, 365, 381, 404

contradiction 16, 17, 22, 30, 127, 129-134, 147, 173, 185, 199, 255, 263, 270-272, 286, 289, 306, 369, 371, 403, 404
(principe de) ~ argumentative 127, 130, 131, 133, 181-183, 185, 187, 192, 199, 269, 299

contradictoire, aspect contradictoire de l'argumentation 20, 266, 267, 270, 271, 287, 290, 302, 306, 370

contre-argument 146, 147, 183, 185, 186

contre-argumentation, argumentation contre 130, 182, 184-186, 257-260, 269, 381

coopération, principe de ~, stratégies de ~, maximes de la ~ 43, 56, 108, 109, 132, 164, 194, 208, 223-231, 233, 234, 384, 387

coordination argumentative 237, 238, 240, 242, 244, 246, 312

débat, désaccord 38, 53, 98, 127, 130, 131, 235, 252, 265, 270, 350, 370, 377, 379, 386

définition 100-102, 141, 337

délibération, délibératif, discours / genre ~ 18, 19, 37, 38, 141, 216, 251, 373, 376

démonstration 18, 19, 25, 29, 33, 115-118, 120-123, 126, 127, 137, 140, 204, 309, 337, 373, 383

déontique, argumentation / discours / logique / modalité ~ 19, 36, 43, 44, 164, 183, 216-220

déréalisant, modificateur ~ 176-179

description, énoncé / texte descriptif 334-339, 342, 345, 361, 365, 366, 368, 390, 391

dialectique, argumentation / discours / raisonnement / phrase ~ 17, 20, 36, 66, 115, 116, 186, 251, 289, 379, 393

discours quotidien 82, 84-86, 327, 374, 384

doxa, doxastique 36, 123, 141, 386

échange conversationnel 351-356, 370, 404

échelle argumentative 77, 155, 161, 165-170, 172, 175, 182, 191, 258, 301, 304

échelle implicative 164, 166, 169, 172, 174

enchaînement, ~ argumentatif, ~ explicatif, enchaîner 61, 69, 77, 85, 95, 102, 103, 106, 111, 112, 122, 151, 157, 170, 173, 174, 176, 179, 180-182, 185, 189, 190, 204, 235, 238, 241-244, 246, 248, 249, 251, 259, 260, 267, 273, 283, 294-297, 299, 322, 330, 331, 342, 344, 383, 385, 387, 390, 391, 392

enclosure 288, 290

encyclopédie, encyclopédique, composante / donnée / élément / savoir ~ 69, 77, 132, 142, 167, 179, 180, 189, 196-198, 219, 223, 229, 232, 234, 243, 244, 282, 335-337, 359, 370, 394

énonciation 58-60, 69, 74, 75, 88, 95, 96, 103, 105, 106, 108, 109, 111-113, 121, 122, 131, 132, 155, 156, 158, 160,

161, 165, 168, 173, 177, 183-185, 192, 218, 228, 237, 241, 243, 249, 253, 255, 256, 269-271, 282, 283, 297, 305, 309, 322, 328, 333, 337, 359, 385

enthymème, structure enthymématique 48, 52, 62, 137, 343, 369

épideictique, démonstratif, discours / genre ~ 18, 19, 37, 141, 216, 373

épistémique, argumentation / discours / disposition / rhétorique ~ 19, 20, 36, 51, 54, 216-220, 300

erreur du jugement ou «*idola mentis*» 25, 26

~ de déduction logique 28

éthico-esthétique, argument / discours ~ 19, 216, 218, 219

exclamation, exclamatif 93, 223, 277

explication, discours / texte explicatif, composante explicative de l'argumentation 92, 94, 141, 245, 280, 281, 293, 339-342, 344, 345, 361, 365, 366, 368, 372, 389-391, 393, 399, 400
enchaînement explicatif 246, 251

figuratif, discours / énonciation ~ -ve, figurativité, figurativisation 223, 267, 282, 283, 286, 291, 345, 358-361, 365, 374, 404

fonction illocutoire 350, 352, 354-356

fonction interactive, interaction 350-352, 375

force / valeur argumentative, principe de ~ 59, 69, 98, 127, 147, 155-161, 168-171, 174-176, 178, 179, 181, 182, 187, 223, 242, 245, 246, 249, 258, 265, 274, 275, 284, 288, 302

foyer, focalisation 112, 273, 337, 338

gradualité, scalarité 58, 103, 131, 134, 155, 163-165, 173-176, 179, 181, 190, 191, 205, 254, 262, 265, 312

hypothèse 96-98, 101, 105, 107, 108, 115, 132, 133, 152, 160, 251, 267, 311, 312, 372

implication 98, 136, 137, 162, 163, 166, 174, 184, 212, 218, 219, 282, 299, 357, 359

~ conventionnelle 146,

224, 287, 288

~ / implicature conversationnelle / contextuelle 194, 195, 197, 226, 262-264, 277, 297

~ logique 137, 138

~ rhétorique 42, 78

implicite 20, 61, 69, 76, 78, 122, 137, 142, 152, 158, 165, 171, 180, 208, 269, 277, 298, 301, 342, 343, 361, 369, 391, 403

indirect, acte de langage ~ ,
indirection, indirectivité, stratégies d'indirectivité 142, 231-234, 249, 269, 272, 276, 282, 283, 291, 333, 347, 358, 404

inférence, comportement / schéma / raisonnement inférentiel 17, 21, 47, 69, 137, 139, 140, 145, 146, 152, 158, 166, 167, 180, 191, 192, 194, 196, 262-265, 270, 283, 296, 332, 340, 385, 386

~ argumentative / non-démonstrative / pragmatique 66, 192-195, 218-220, 224, 229, 231-234, 237, 244, 344, 345, 369

~ conclusive 196, 372

~ constructive 196, 197

~ culturelle, encyclopédique 184, 185, 192, 196

~ déductive / démonstrative 140, 185

informativité, informatif 57, 155, 156, 164, 169, 174, 190, 266

initiatif, directeur, acte ~ 274, 281, 350, 354, 355, 357

assertion ~ -ive 275

fonction illocutoire ~ -ive 356

intervention ~ -ive 351, 356

injonctif, impératif, injonction, discours ~ , modalité ~ -ive 96, 99, 322, 345-347, 361, 365, 366, 368, 391, 393

interjection 93, 107, 247, 295, 307

ironie 82, 106, 133, 175, 287, 370

judiciaire, genre / discours ~ 18, 19, 37, 39, 141, 216, 373, 376, 377

justification, fonction / opération de
 ~ ou justificatrice du discours 60,
 61, 87, 88, 91, 92, 94, 98-101, 127, 130,
 141, 148, 150, 152, 153, 158-160, 185,
 195, 223, 230, 237, 238, 245, 248, 250,
 272, 274, 275, 281, 293, 302, 307, 342,
 344, 391, 400

litote, loi de la ~ 62, 106, 156, 170,
 172, 174, 175, 225, 226

logique dynamique du contra-
 dictoire 134, 135, 290

loi de l'abaissement 172, 173, 258, 265
 ~ de la contraposition 138,
 139, 174

~ de décence 226

~ de dignité 226

~ d'exhaustivité 139, 140,

164, 172, 174

~ de faiblesse 173

~ de l'inversion 172, 242

~ de modestie 226

~ de la non-contradiction

argumentative 291, 365, 403, 404

~ de politesse 225

~ de prudence 226, 227

~ du tiers exclu 127, 287, 289,

403

métaphore, métaphorisation 81, 142,
 213, 267, 282-285, 358

modalité, modalisation 124, 164, 346,
 347

modalisateur 96, 97, 107, 110, 230, 290,
 295, 321

modus ponens 191, 192

modus tollens 369, 370

négation,

~ descriptive 254, 256-258,
 260-263, 265, 266, 276, 277, 311, 312

~ métalinguistique 255, 256,
 261, 263, 267

~ polémique 106, 130, 131,
 253, 257, 259-263, 265-267, 269, 277,
 384, 397, 399

norme, logique des normes,
 argument normatif 44, 216, 217, 220

opérateur argumentatif / dis-cursif /
 pragmatique 58, 60, 69, 75, 77, 102,
 147, 157, 159, 160, 165, 171, 172, 182,
 242, 269, 293-295, 305, 306, 310,
 313-315, 317-319, 322, 365, 404

opinion 36, 115, 116, 123, 132, 269,
 386, 387, 400

organisation, fonction organisa-
 trice du discours 87, 102

orientation / visée argumentative 58,
 59, 69, 77, 86, 111, 122, 128, 147, 155-
 157, 159-161, 165, 169, 171, 173, 176,
 179, 181, 182, 192, 236, 237, 239, 242,
 244, 254, 258, 259, 274, 295, 297, 299,
 304, 306, 314, 315, 344

paradoxe 106, 133, 140, 286-291, 370,
 379, 404

paralogisme 25, 26, 28, 199, 204-206,
 208, 209

- ~ d'ambiguïté 208
- ~ de composition 207
- ~ de division 207

- pertinence 132, 133, 142, 157, 193-195, 225, 226, 228, 229, 231, 262, 264, 265, 271, 296, 297, 339, 359, 366, 368, 391
 - ~ argumentative 69, 133, 142, 175, 273, 287, 288, 294, 296, 339, 359, 369
- (présomption de) ~ maximale 109, 132, 195
 - théorie de la ~ 56, 69

- polémicité, discours polémique, caractère polémique 32, 40, 129-131, 257, 265, 271, 288, 289, 340, 341, 344, 345, 370, 384, 397-400

- post hoc ergo propter hoc* 65, 207

- polyphonie, autorité / fonctionnement / structure polyphonique 60, 69, 97, 158, 202, 203, 223, 239, 244-246, 250, 253, 255, 256, 260, 261, 265-267, 270, 277, 280, 287, 301, 303, 306, 308, 309, 344, 393, 399, 400

- pragma-dialectique, approche / hypothèse / modèle / théorie pragma(tico)-dialectique 62, 63, 65, 66, 199, 209

- préconstruit culturel 79, 81, 91, 92, 390, 392

- prédiction, discours / texte prédictif 348, 349, 391

- présupposition, présupposé, présupposer 107, 137, 140, 147, 165, 171, 175, 229, 237, 239, 246, 255, 256, 263, 265, 268, 269, 277, 282, 294, 296, 299, 303, 304, 308, 309, 314, 315, 317, 338, 339, 375, 387

- preuve 34, 36-39, 59, 66, 85, 141, 146, 148, 165, 182, 205, 206, 215, 241, 242, 250, 301, 304, 305, 391

- principe d'antagonisme 136
 - ~ de composition fonctionnelle de la conversation 354-356
 - ~ du dernier intervenant 217, 218, 270, 271, 300
 - ~ de perfection conditionnelle 139
 - ~ du tiers inclus 289, 290, 404

- probable, probabilité 20, 27, 33, 36, 40, 51, 115, 123, 124, 126, 167, 191, 206

- question, interrogation 231, 233, 235-251, 253, 276, 315, 316, 318, 367, 368, 377

- réactif, acte ~, fonction illocutoire ~ive, intervention ~ive 152, 269, 270, 274, 321, 351, 356, 357, 369, 401, 397
- réalisant, modificateur ~ 176-179

- récit, discours / élément / énoncé narratif 328, 330-332, 335, 337, 338, 345, 361, 365-368, 376, 391

- rectification 185, 186, 230, 263, 264, 273, 301

refus 89, 91, 158, 251, 255, 257, 273, 275, 276, 399

réfutation, réfuter 15, 16, 29, 85, 106, 129-131, 184, 199, 200, 217, 223, 254, 255, 263-265, 267, 269-275, 277, 279-281, 285, 301, 377, 380, 381, 384, 397, 399

rejet 107, 200, 254-258, 260, 265, 268, 275-278, 280, 340, 384

schématisation discursive, fonction / opération schématisante du discours 87-89, 90, 91, 99, 158, 179, 192, 200, 223, 264, 265, 269, 390

scolastique 21, 24, 29, 204

séduction, composante séductrice 389, 391-393

sophisme 21, 25, 26, 28, 29, 63, 65-67, 199, 204, 381, 392

~ de l'épouvantail 66-68, 208, 209

sophistes 15, 16

stratégie, opération / technique discursive, argumentative 45-47, 68, 69, 73, 75, 87, 88, 91, 92, 95, 98, 100, 106, 108, 115, 121, 123, 131-133, 141, 145, 146, 164, 170, 199, 205, 223, 230,

232-234, 253-258, 262, 264, 265, 269, 278, 280, 282, 284, 286, 295, 296, 301, 302, 306, 309, 313, 315-317, 319, 358, 365, 366, 375, 383, 386, 390, 392, 399, 404

sylogisme, logique / raisonnement / structure syllogistique 17, 25, 51, 52, 116, 131, 141, 166, 185, 192, 204, 212, 311, 368, 369, 376, 379, 380, 381, 386

thématisation 90, 91, 268

thème 112, 139, 340, 357, 360, 371

thèse 94, 95, 120, 122, 123, 126, 131, 141, 142, 145, 184, 185, 204, 209, 343-345, 361, 380, 397

topique 18, 144, 189, 190, 196, 219, 223, 229, 234

forme ~ 191, 192, 196

topos, topoï 16, 17, 20, 40, 52, 58, 69, 133, 145, 152, 153, 155, 157, 158, 161, 166, 167, 182, 185, 189-192, 205, 218, 219

vague, flou, logique du ~ 134, 208, 265, 266, 268, 286, 289, 290, 369, 404

vraisemblable, vraisemblance 18, 33, 34, 67, 123, 124, 126, 338

VERIFICAT
2017

*Tiparul s-a executat sub cda 1457/2005
la Tipografia Editurii Universității din București*

BIBLIOTECA CENTRALA
UNIVERSITARA „CAROL I”



DE SPIRITU ET ANIMA

RESTITUIRII

10. IUL. 2009	24 NOV. 2018	
600Z 701'E 6		
24. MAR. 2010		
16. MAI. 2010		
26. MAI. 2010		
04. IUL. 2011		
03. NOV. 2017		

26,50 lei

D'Aristote à Oswald Ducrot, en passant par Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, St. Toulmin, Fr. Van Eemeren et R. Grootendorst, G. Vignaux, J.-Bl. Grize, l'argumentation hante logiciens, rhétoriciens, sociologues, linguistes, théoriciens et analystes du discours.

C'est qu'il y a dans le phénomène de l'argumentation des vertus théoriques et pratiques à même d'éclairer sur plus d'un point le fonctionnement des structures langagières qui intéressent aussi bien le linguiste que le didacticien.

Cet ouvrage se veut une réflexion sur la configuration historique et les mécanismes structurateurs de l'argumentation qui décriraient la composante discursive du français.

Mariana Tuțescu est professeur de linguistique à l'Université de Bucarest (Roumanie).

ISBN 973737084-8



9 789737 370846

U 96 III

III 265.000